

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

INFORMATIONS INTERNES SUR LA PÊCHE

1

Impact régional de la politique de la pêche de la CEE

Situation économique et sociale et perspectives
d'avenir du secteur de la pêche dans certaines
régions de la Communauté:

BRETAGNE

Impact régional de la politique de la pêche de la CEE

**Situation économique et sociale et perspectives
d'avenir du secteur de la pêche dans certaines
régions de la Communauté:**

BRETAGNE

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Direction Générale de la Pêche

Direction "Marchés et Structures" - Division "Politique Structurale"

La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée à la mention explicite de la source.

IMPACT REGIONAL DE LA POLITIQUE DE LA PECHE DE LA C.E.E.
SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE ET PERSPECTIVES
D'AVENIR DU SECTEUR DE LA PECHE DANS CERTAINES
REGIONS DE LA COMMUNAUTE :

B R E T A G N E

ETUDE REALISEE PAR :

A. MERCKELBAGH
R. DEBEAUVAIS
B. ESMOUF

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de son programme d'études, la direction générale de la pêche des Communautés Européennes a confié à M. MERCKELBAGH A., secrétaire général du centre d'étude et d'action sociales maritimes (CEASM) la réalisation de cette étude.

La division "Politique structurelle", le service spécialisé "Traitement des données et informations internes" de la direction générale de la pêche et le service "Etudes" de la direction générale de la "Politique régionale" ont participé aux travaux.

*
* *

Cette étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission dans ce domaine.

original : français

manuscrit terminé en octobre 1979

S O M M A I R E

I.	<u>LES CARACTERISTIQUES DU SYSTEME PECHE</u>	p. 1 à 80
	A. Aperçu socio-économique de la région bretagne.....	p. 1 à 9
	B. Les caractéristiques du système pêche.....	p. 10 à 57
	C. Système pêche et région;.....	p. 58 à 80
II.	<u>L'EVOLUTION DU SYSTEME PECHE</u>	p. 81 à 154
	A. Les contraintes	p. 81 à 118
	B. Les strategies	p.119 à 150
	C. Synthèse	p.151 à 154
III.	<u>LES PERSPECTIVES DY SYSTEME PECHE</u>	p.155 à 223
	A. Les orientations de la politique communautaire	p.155 à 163
	B. Les voies et moyens	p.164 à 223

A N N E X E S

- A. Liste des annexes et annexes
- B. Liste des sigles et termes utilisés

T A B L E D E S M A T I E R E S

PREMIERE PARTIE
=====

LES CARACTERISTIQUES DU SYSTEME PECHE

A - APERCU SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION BRETAGNE

1) Délimitation de la région Bretagne

La région Bretagne telle qu'elle est définie administrativement présente une unité géographique et culturelle.

Elle comprend les quatre départements des Côtes du Nord, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan. Cette définition de la région laisse de côté la région de Nantes, qui, du point de vue historique et économique, a de nombreux liens avec la région Bretagne.

La nécessité de conserver une correspondance entre le champs de l'étude et les programmes de développement nationaux ou communautaires, et l'existence d'un outil statistique au niveau de la région administrative nous ont incité à retenir une définition stricte de la Bretagne limitée aux quatre départements cités.

Du point de vue du secteur des pêches, la délimitation retenue couvre l'ensemble de la pêche Bretonne, artisanale et industrielle, à l'exception des élevages et des extractions d'agrégats marins.

2) Evolution de la région depuis une quinzaine d'années

La Bretagne a connu une évolution économique et sociale importante depuis une quinzaine d'années. La gravité et la permanence des problèmes structurels liés à l'outil de production, à l'emploi et aux infrastructures en ont fait le lieu privilégié de mise en oeuvre des politiques de développement.

Le paysage socio-économique de la Bretagne d'aujourd'hui, tout en se modifiant sous l'effet de ses politiques, reste marqué par ces contraintes au développement que la crise économique actuelle n'a fait que renforcer.

21. Le redressement démographique

L'évolution démographique de la région est l'indice le plus caractéristique de cette situation.

En 1960, le niveau général de la population est inférieur à ce qu'il était un siècle plus tôt. L'exode hors de la région se maintient à un rythme très élevé et la part des jeunes de moins de 15 ans dans la population totale diminue très fortement depuis le début du siècle.

Elle demeure malgré cette hémorragie plus importante que dans le reste de la France, signe d'une forte natalité mais également d'une mortalité importante.

A partir des années 60, cette situation tend à s'améliorer.

211. La population totale de la région passe de 2,4 millions en 1962 à 2,6 millions d'habitants en 1975.

Le tableau ci-dessous indique pour les différentes périodes, les variations annuelles de la population totale ainsi que celle du solde migratoire.

EN %	Accroissement global annuel moyen			Variation annuelle moyenne du solde migratoire		
	1954 1962	1962 1968	1968 1975	1954 1962	1962 1968	1968 1975
Bretagne	+ 0,28	+ 0,48	+ 0,73	- 0,36	- 0,09	+ 0,22
Ensemble de la France	+ 1,05	+ 1,13	+ 0,82	+ 0,38	+ 0,46	+ 0,24

Source : INSEE

On constate :

- le redressement important du taux d'accroissement global annuel qui passe de + 0,28 % à 0,73 %, alors qu'il diminue pour l'ensemble de la France.
- le renversement du solde migratoire qui devient positif dans la période 68-75 (+ 0,22 %) rattrapant ainsi la moyenne nationale.

212. La structure par âge de la population entre 1962 et 1975 s'est également modifiée :

- la part des jeunes de moins de 25 ans dans la population diminue mais reste supérieure à la moyenne française.
1975 : 39,8 % pour la Bretagne
38,7 % pour l'ensemble de la France
- la part de la population âgée de plus de 65 ans augmente passant de 10 % en 1962 à 13,2 % en 1968 et 14,6 % en 1975.

213. Le taux d'urbanisation s'est accru fortement passant de 42,8 % en 1962 à 54 % en 1975. Ce mouvement recouvre en réalité des différences de développement importantes :

4 unités urbaines ont un taux d'urbanisation supérieur à 60 % en 1975 : Brest (74 %) - Lorient (72,4 %) - Rennes (63 %) et Quimper (60 %). Mis à part Rennes, toutes ces unités sont situées sur la frange littorale.

Les pays de Bretagne centrale (Redon, Carhaix, Ploermel, Pontivy Loudéac) ont encore un maillage urbain très faible, en dépit d'une progression notable au cours des dix à quinze dernières années.

22. La population active et les secteurs d'activité

La Bretagne a connu entre 1954 et 1975 une baisse très légère du nombre total d'actifs (- 0,3 %) contrairement au reste du pays (+ 0,6 %). L'évolution de l'emploi suivant les grands secteurs d'activité est l'indice synthétique le plus significatif du type de développement qu'a connu la Bretagne ces quinze dernières années :

%	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total	Population active totale (en milliers)
Bretagne					
1962	44,5	22,2	33,3	100	990,6
1968	35,2	27,2	37,6	100	992,8
1975	21,2	29,2	49,6	100	986,4
Ensemble de la France					
1962	20,8	38,7	40,5	100	19055,5
1968	15,7	39,6	44,7	100	19961,9
1975	9,6	39,2	51,2	100	20943,9

Source : INSEE

L'équilibre entre les trois grands secteurs d'activité s'est en effet considérablement modifié :

221. La baisse très importante de l'emploi dans le secteur primaire s'explique par une diminution du nombre d'actifs employés dans l'agriculture. La Bretagne demeure cependant l'une des trois régions où la part de l'emploi agricole dans l'emploi total est la plus élevée de France. Cette diminution de l'emploi agricole s'est accompagné de mutations structurelles profondes :

- le nombre d'exploitation a fortement diminué sous l'action du remembrement et des départs à la retraite (encouragés par le système de l'I.V.O.). Parallèlement, la taille des exploitations a augmenté, tout en demeurant inférieure à la moyenne française (14,7 ha de Surface Agricole Utile en Bretagne en 1975 contre 21,3 ha en France).

- l'orientation des exploitations reste la polyculture-élevage. La région occupe ainsi la première place en France pour les surfaces consacrées à l'élevage ainsi que pour de nombreux produits.

En Bretagne ..

22 % de la SAU totale est en herbe

65 % de la surface labourable est consacrée aux cultures fourragères

Productions 1975 :

Bovins	:	12,1 % de la production nationale; 2° région française
Lait	:	16 % de la production nationale; 1° région française
Porcins	:	35 % de la production nationale; 1° région française
Avicole (1)	:	34 % de la production nationale; 1° région française

(1) dont 90 % en production intensive.

Les cultures légumières de plein champs occupent également une place importante : Artichauts, choux-fleurs, petits pois, haricots verts ... Un outil de transformation, lié à ces productions s'est développé fortement sous forme de petites et moyennes unités (60 % des entreprises ont moins de 50 salariés).

Le mouvement de modernisation et de réforme des structures agricoles a donc été profond et rapide; l'agriculture occupe une place déterminante dans l'économie régionale mais demeure fragile. Des problèmes importants persistent néanmoins et n'ont pas été résolus. L'exode rural, analysé par les pouvoirs publics, comme condition essentielle à la modernisation des structures, n'a pas été bien maîtrisé : le maintien des jeunes dans le secteur, la modernisation du cadre de vie et des infrastructures rurales, le renforcement de l'outil de transformation conditionnent la poursuite du mouvement amorcé.

222. Le secteur secondaire a connu lui aussi un développement important en terme d'investissements et d'emplois (+ 30 % en 15 ans) sous l'impulsion d'une politique volontariste poursuivie au cours des V° et VI° Plan.

Cette croissance a cependant touché différemment les secteurs industriels :

- des activités nouvelles sont apparues : constructions électriques et électroniques, automobile, créatrices d'emplois numériquement importants mais qualitativement faibles. De nombreuses unités de production ainsi décentralisées restent dépendantes de centres de décision extérieurs à la région.

- des activités plus traditionnelles pour la région ont eu un niveau d'activité stationnaire ou en régression : chantiers navals, industries textiles et habillement, cuirs et peaux, mécanique de précision. En l'absence d'activités de reconversion et dans le contexte de crise qui touche ces secteurs, certaines régions se trouvent en situation dramatique du point de vue du maintien de l'emploi.

223. Le secteur du bâtiment et des travaux publics occupe une place importante dans l'économie régionale depuis 20 ans. L'emploi total est passé de 75 300 personnes en 1962 à 113 500 en 1975, soit 30 % de la population active du secteur secondaire. Les besoins de la reconstruction après-guerre (Brest, Lorient, Rennes notamment), et le développement du tourisme ont contribué au développement d'un secteur où prédomine l'entreprise artisanale (60 % des entreprises ont moins de 20 salariés).

224. La forte croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire est également caractéristique du type de développement qu'a connu la région. Le taux de croissance de l'emploi salarié du secteur sur la période 1962-1975 a été de 50 % contre 20 % pour le reste du pays. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette croissance du secteur tertiaire :

- le fort taux d'urbanisation de la région
- le développement du tourisme dans la région qui a entraîné la création d'une infrastructure d'accueil (commerce, routes, etc...)
- la politique d'industrialisation qui a exigé l'extension ou la création de nombreux services publics ou privés
- la politique de décentralisation d'un nombre important d'établissements publics administratifs ou de recherche
- l'attrait de la région (mer, climat)

23. Le développement du littoral par rapport à l'intérieur

Les bouleversements intervenus dans la structure socio-économique de la région ont affecté très diversement l'espace régional. Géographiquement tournée vers la mer, excentrée par rapport au reste du pays, la Bretagne

concentre sur la bande cotière la moitié de sa population et l'essentiel de son économie.

Les caractères économiques de la région analysés précédemment se trouvent renforcés sur le littoral :

- l'urbanisation y est beaucoup plus forte que dans le reste de la région. Sur cinq villes de plus de 50 000 habitants que comprend la région, quatre sont situées sur le littoral : Brest (167 000 habitants en 1975), Lorient (105 000 habitants), Quimper (56 000 habitants), St-Brieuc (52 500 habitants).

- les activités liées au complexe agro-alimentaire (agriculture, pêche, I.A.A.) sont la principale source de richesse et d'emploi.

- les activités tertiaires se sont développées plus fortement sur le littoral que dans le reste de la région. Elles sont liées à trois fonctions principales :

- . une fonction tertiaire (défense nationale)
- . une fonction commerciale importante du fait de l'attraction sur la Bretagne intérieure.
- . une fonction touristique qui s'exerce à 85 % sur le littoral et place ainsi la région au 2^o rang des régions touristiques françaises

- les activités industrielles nouvelles et traditionnelles sont relativement concentrées dans quelques unités urbaines littorales : Brest, Quimper, Lorient, Vannes, St-Brieuc.

Historiquement, l'industrie s'est implantée sur le littoral en étroite liaison avec la présence de la mer (construction navale et réparation, conserverie de poisson, textile, métallurgie), mais son récent développement est surtout dû à l'implantation d'industries nouvelles liées à la présence d'une main d'oeuvre abondante et bon marché : électronique (Brest, Lannion), caoutchouc (Vannes, St-Brieuc).

La volonté de maîtriser le développement des nombreuses activités s'exerçant sur le littoral a abouti à l'élaboration d'un schéma d'aménagement du littoral en liaison étroite avec l'ensemble des partenaires concernés. Reposant sur un découpage du littoral en 17 unités d'aménagement (y compris St-Nazaire), la démarche retenue fut celle des "scénarios" (au nombre de 3) concrétisant des types de développements différents pour la région. Le choix des assemblées locales et régionales s'est porté sur un développement du littoral basé sur les atouts spécifiques de la Bretagne, notamment, en matière maritime et agro-alimentaire (agriculture et pêche). Des aides nationales et régionales permettraient de renforcer le potentiel de transformation et de commercialisation afin de conserver sur place le maximum de valeur ajoutée. L'ensemble des actions de développement doit être engagé dans le cadre d'une protection et d'une mise en valeur des sites et milieux naturels : contrôle du développement de l'habitat linéaire, protection

(1) IAA : Industries Agro-Alimentaires

des milieux humides et mise en place d'une politique de l'eau (plans d'assainissement).

Enfin, le désenclavement et la desserte du littoral et de la Bretagne doivent se faire par l'achèvement du plan routier breton, l'aménagement de liaisons prioritaires à partir de Rennes et des routes transversales, la finition de la desserte en gaz naturel.

3) La place du secteur des pêches dans l'économie bretonne

L'économie de la Bretagne est donc largement tournée vers la mer et l'exploitation de ses richesses biologiques :

31. La Bretagne est la première région de pêche française :

Elle concentre

43 % des marins embarqués

35 % de la flotte française de pêche, toutes unités confondues

Elle contribue à la production nationale pour :

44 % du tonnage débarqué

48 % de la valeur des apports au débarquement

32. Quelle place occupe le secteur des pêches dans l'économie de la région ?

La pêche représente un poids important dans l'économie littorale de par l'ensemble des activités amont et aval qu'elle induit.

321. Une première série d'indicateurs permettent d'évaluer le poids du secteur lui-même en terme d'emploi, et de valeur ajoutée dans l'économie régionale.

- les statistiques officielles indiquaient pour l'année 1975, 13 000 marins embarqués à la pêche artisanale et industrielle et 9 000 emplois dans les activités amont et aval, soit 22 000 emplois pour l'ensemble du secteur pêche, soit 2,3 % de la population active totale de la région, mais 7,5 % pour la zone littorale. Il est important de noter que le poids du secteur (y compris les activités amont et aval) dans l'emploi est beaucoup plus important dans certaines zones littorales (Bigoudenie, Concarneau, Douarnenez par exemple).

- la valeur ajoutée du secteur des pêches est délicate à cerner dans son ensemble. De nombreuses activités induites (chantiers, transports, etc) ont également des liens avec d'autres secteurs de l'économie qui ne permettent pas d'isoler leurs activités liées spécifiquement au secteur pêche. Nous nous limiterons donc aux secteurs de la production, du mareyage et de la transformation des produits.

Une évaluation basée sur des chiffres de 1971 (1) indiquait pour les différentes composantes du secteur, les valeurs ajoutées suivantes :

. secteur de la production (pêche artisanale et industrielle)	348 millions de F
. mareyage	72 millions de F
. secteur de la transformation	130 millions de F

soit une valeur ajoutée totale de 550 millions de francs représentant 4% de la PIB du secteur littoral.

Ces chiffres peuvent paraître relativement faibles comparés aux valeurs ajoutées des autres secteurs d'activités littorales. L'agriculture dégageait en 1971 une valeur ajoutée de 1 240 millions de francs, soit 8,6% de la PIB du secteur littoral. Bâtiments et travaux publics 2 030 millions de francs, soit 14,1 %.

322. En réalité, un second niveau d'analyse permet d'appréhender les échanges du secteur avec le reste de l'économie mesurés en terme de flux et fait apparaître les effets d'entraînement du secteur sur l'économie régionale. La démarche générale, amorcée en 1977 (2) consiste à faire apparaître un secteur pêche (3) dans le tableau d'échange inter-industriel au niveau national, et d'analyser ainsi l'origine et la destination des flux liés à l'activité de pêche dans son ensemble. Dans un deuxième temps, on mesurera les effets d'entraînements induits par une augmentation de la production du secteur pêche sur les autres secteurs de l'économie. L'état actuel des statistiques régionales ne permet malheureusement pas de resituer ces résultats dans un TEI régional. Les conclusions générales sont néanmoins intéressantes à retenir :

- Les autres secteurs de l'économie ne consomment que très peu (10%) de produits provenant du système halieutique. Autrement dit c'est le secteur lui-même qui constitue pour lui-même 90% de la demande intermédiaire. Les consommations intermédiaires du mareyage et de la transformation proviennent en effet principalement du secteur de la production (pêche artisanale et industrielle).

(1)(2) Gilbert "Le rôle du système halieutique dans l'économie de la Bretagne" Thèse - Université de Paris I.

(3) L'étude citée ne se limitait pas au secteur pêche mais incluait l'ensemble du système halieutique y compris la conchyliculture.

- les consommations intermédiaires du secteur pêche en produits fournis par les autres secteurs se répartissaient approximativement ainsi :

En %

- Services	22
- IAA	18
- Constructions Mécaniques	12
- Produits pétroliers	11
- Navaéro	10
- Textile	5
- Télécommunication	3
- Transport	2
- Autres	<u>17</u>
	100 %

323. L'analyse des effets induits de la branche halieutique sur les autres branches de l'économie permet de constater :

. qu'à fabrication égale, la branche halieutique se situe parmi les meilleurs clients du reste de l'économie. Il est intéressant de noter qu'une part importante des achats concerne des biens d'équipement et de consommation susceptibles d'être produits sur place, mais aucune donnée précise n'existe sur la régionalisation des flux.

. que tout accroissement de la production halieutique a un impact total sur la conjoncture relativement plus important que de nombreuses autres industries; le multiplicateur de Léontieff, calculé à partir des chiffres de 1971 était de :

1,753 pour le secteur halieutique
1,571 pour l'agriculture
1,709 pour la sidérurgie
1,442 pour les industries textiles

L'impact d'un accroissement du chiffre d'affaires du secteur est donc élevé sur le reste de l'économie; cette conclusion doit cependant être pondérée par le poids respectif des différents secteurs considérés; même avec un coefficient multiplicateur moins élevé, une variation du niveau d'activité de l'agriculture, entraîne une demande plus forte compte-tenu du volume global concerné.

L'analyse détaillée par "petites régions" menée ultérieurement permettra de mesurer localement le poids du secteur dans l'économie littorale.

(1) Coefficient, obtenu à partir de l'inverse de la matrice des coefficients techniques du tableau des échanges interbranches, donnant l'impact d'un accroissement de production d'une branche sur la conjoncture totale.

B - LES CARACTERISTIQUES DU SYSTEME PECHE

1) Définitions

Nous nous proposons dans ce chapitre de donner une photographie aussi fidèle que possible du système pêche breton et de son évolution récente.

- Nous prenons ici le "système pêche" dans un sens large, comme l'ensemble des activités concourant à la capture des productions biologiques naturelles du milieu marin (1). Nous nous intéressons donc à l'acte de pêche ainsi qu'aux activités d'amont et d'aval qui lui sont liées directement en assurant, d'une part, la maintenance de l'outil, de l'autre, l'écoulement et la transformation du produit débarqué.
- Rappelons que la Bretagne est entendue dans les limites de la région administrative regroupant les quatre départements Ile et Vilaine, Côtes du Nord, Finistère, Morbihan, dans la mesure où les autres découpages administratifs coïncident approximativement. (Doc. 01).

2) Les captures

Fruit d'une longue tradition maritime, la pêche bretonne occupe, par le volume et la diversité de ses captures, une place de tout premier ordre au niveau national et européen.

21. La Bretagne, première région française

Si l'on considère le résultat d'ensemble des pêches maritimes, on constate qu'avec 231 500 T pour une valeur de 1,2 milliards de francs en 1977, la Bretagne assure 44 % du tonnage et 48 % de la valeur des pêches françaises (doc.02/03).

On remarque également qu'elle renforce régulièrement sa place de leader puisque sa part passe entre 1967 et 1977 (2)

• pour les débarquements en frais :	
	de 36,5 % à 42 % en tonnage
	de 41 % à 47 % en valeur
• pour les produits stabilisés :	
	de 26,5 % à 62,5 % en tonnage
	de 28 % à 57 % en valeur

(1) Nous excluons du champ de l'étude, l'ensemble des cultures marines ainsi que la récolte des sables et agrégats marins.

(2) Poissons, crustacés, mollusques de pêche débarqués en métropole.

22. Une grande région européenne

Avec une production régulièrement supérieure à 200 000 Tonnes, la Bretagne se place parmi les premiers complexes poissonniers européens pour le tonnage et la grande qualité du poisson débarqué lui permet de devancer nettement en valeur les régions du nord de l'Europe.

23. Composition des captures et évolution

La caractéristique principale de la pêche bretonne est la diversité des espèces, poissons, crustacés et mollusques débarqués par une flotte pratiquant tous les types de pêche de la barque côtière au grand thonier senneur océanique. Destinée en totalité à l'alimentation humaine, la production qui associe espèces nobles et espèces communes, présente une qualité rarement égalee comme en témoigne l'accueil fait aux chalutiers français par les acheteurs anglais, allemands ou néerlandais.

231. Poissons de fonds

Les principales espèces rapportées sont, par ordre de tonnage décroissant (1977) :

Hieu noir	27 000 T
Lingue	13 500 T
Merlu	10 000 T
Merlan	9 500 T
Baudroie	9 500 T
Cabillaud	7 000 T
Eglefin	5 500 T
Sardine	4 500 T

mais une vingtaine d'espèces dépassent 2 000 T.

Les tendances générales montrent (doc 02) :

- . Une croissance régulière des apports de poissons ronds jusqu'en 1973 la production restant depuis, stable autour de 115 000 T avec une chute à 102 000 T lors de la crise de 1975.
- . une stabilité des apports de poissons plats autour de 21 000 T depuis 1971.

- . un accroissement faible mais régulier des tonnages de la pêche artisanale qui compense un effritement des apports des flotilles de chalutiers industriels de Lorient, Concarneau et Douarnenez.
- . pour ces derniers, le déplacement des zones de pêche vers le nord a entraîné un remplacement progressif des espèces nobles traditionnelles par des espèces communes (doc.04) essentiellement lieu noir et lingue.

232. Les poissons pélagiques

Ils sont surtout pêchés par les artisans, très peu de chalutiers industriels travaillant au pélagique, contrairement aux pêcheurs de Boulogne. Il s'agit par ordre décroissant de tonnages des espèces suivantes (1977) :

Maquereau	12 300 T
Germon	4 600 T
Sardine	2 800 T

La tendance ~~an~~ longue période (doc 02) montre la chute rapide et régulière des apports de poissons pélagiques, de moins en moins de bateaux armant au germon ou à la sardine, espèces qui constituaient il y a quelques années la principale activité de nombreux ports bretons. Le maquereau reste donc la première espèce pélagique pour le poids débarqué car des quantités importantes sont rapportées par les chalutiers industriels du nord.

233. Les crustacés

La production est ici en augmentation régulière, la part de la Bretagne étant passée en 10 ans de 60 à 70 % des apports français.

Trois espèces dominent nettement la production (1977) :

Langoustine	8 300 T
Crabe tourteau	6 800 T
Araignée	4 500 T

Le crabe et l'araignée sont en progression constante alors que la langoustine décroît légèrement depuis l'année record 1975.

234. Les mollusques

La production de mollusques de pêche, coquillages et céphalopodes, se maintient depuis quelques années autour de 20 000 T. Cette stabilité cache en réalité deux productions qui évoluent en dents de scie, 1977 ayant été une année record pour les encornets et surtout les seiches, alors que la coquille St-Jacques marquait un recul sur la campagne 75/76 de 9 600 à 7 900 T.

La part respective des principales espèces s'établissait en 1975 à :

Coquilles St-Jacques	9 600 T
Encornets	1 800 T
Seiches	1 600 T
Praires	1 500 T
Coques	1 100 T

235. Les produits stabilisés (congelés en mer)

- St Malo arme une flotte de grands chalutiers congélateurs qui a mis à terre 9 350 T en 1977. Cette production s'établit au même niveau qu'en 1973, la crise de 1975 ayant particulièrement touché la grande pêche puisque seulement 7 550 T furent débarquées cette année là. La situation assez critique de ce secteur et la disparition de nombreux bateaux dans les autres ports (Fécamp) expliquent que la part de St-Malo dans les apports nationaux soit passée en 10 ans de 14 % à 36 %. Les captures sont constituées surtout de cabillaud & de quelques centaines de tonnes de Lieu noir et d'Eglefin.
- Concarneau et Douarnenez arment également une flottille de grands thoniers senneurs qui travaillent au large des cotes d'Afrique. C'est actuellement le secteur de pointe des pêches maritimes françaises, ces bateaux modernes et performants permettent aux pêcheurs bretons de rivaliser avec les américains réputés comme les meilleurs pêcheurs de thon. Les captures sont constituées d'albacore (*Thunnus Albacora*) et de listao (*Katsuwonus pelamis*) et accessoirement de patudo (*Thunnus Obesus*) en proportions variables d'une année à l'autre en fonction des conditions hydrologiques. Pêchés au large des cotes d'Afrique, les thons sont débarqués à Abidjan et Dakar. Ils sont alors soit transformés sur place, soit exportés congelés vers les USA, soit rapatriés en France par cargos pour être mis en boîte dans les usines métropolitaines. Nous n'avons retenus que ces derniers dans nos tableaux statistiques pour lesquels la Bretagne traite 70 % des tonnages. La production totale de cette flottille est en augmentation régulière excepté 1975 qui toucha très durement l'armement thonier.

	1973	1974	1975	1976	1977
CAPTURES TOTALES DE LA FLOTTILLE	31 404 T	46 658 T	42 735 T	48 420 T	57 923 T
% D'ALBACORE	78 %	60 %	79 %	77 %	62 %
TONNAGES DEBARQUES EN BRETAGNE	11 000	14 500	14 500	19 500	24 000

- Dans les pêches lointaines il convient de signaler également les sardiniers congélateurs qui ont pratiquement disparus et les langoustiers qui firent la grandeur de Camaret avec une production de langoustes roses et rouges provenant des côtes de Mauritanie, et de queues de langoustes congelées de St Paul et Amsterdam. Cette activité en régression est liée à l'obtention aléatoire de licences de pêche de la Mauritanie et du Maroc.

236. Autres productions

- La Bretagne assure également la quasi-totalité de la production française d'algues marines. La récolte est réalisée sur la côte nord de Brest à Palmpol et la production destinée à l'industrie, est assez variable d'une année à l'autre :

1973	1974	1975	1976	1977
15 150 T	13 850 T	21 050 T	18 550 T	26 100 T

- La Bretagne assure aussi une part importante de la production conchylicole nationale.

Les principaux secteurs sont :

- la Baie du Mont St Michel pour les huîtres et les moules
- la Baie de St Briec pour les moules
- les Abers et la rade de Brest pour l'huître plate
- le golfe du Morbihan pour les huîtres.

L'élevage traditionnel se pratique sur des parcs découvrants concédés par l'Administration pour une durée de 25 ans :

- .à même le sol pour l'huître plate (*Ostréa edulis*) avec un cycle d'élevage de 4 à 5 ans
- .sur des pieux plantés dans le sol (les bouchots) avec un cycle de 12 à 24 mois pour les moules.

Mais une épizootie frappe l'huître plate depuis 1974 et a obligé les ostréiculteurs à une reconversion partielle à la culture de l'huître creuse (*Crassostrea gigas*) dont l'écoulement pose quelques problèmes par suite d'un accroissement rapide de la production nationale. De nombreuses exploitations familiales se trouvent donc en situation financière délicate, surtout dans le Morbihan.

Quant à la moule, les secteurs offrent une très bonne fertilité comparée aux autres bassins et les résultats financiers sont très florissants.

La conchyliculture bretonne	part dans la conchyliculture française
. parcs à huîtres : 9 000 ha	50 %
. bouchots à moules : 400 km	27 %
. huîtres plates 1977 : 3 600 T	95 %
. huîtres creuses 1977 : 12 500 T	14 %
. moules 1977 : 20 000 T	40 %

Cette production représente en 1977 une valeur estimée de 172 millions F.F. (plates : 56 ; creuses : 70 ; moules : 46).

L'emploi correspondant est estimé à 5 800 emplois permanents (chefs d'exploitation - aides familiaux - salariés permanents) et 2 800 emplois saisonniers.

24. La valeur de la production

L'estimation du CCPM (1) donne pour 1977 une valeur au débarquement des produits de la pêche bretonne de 1,18 Milliards de francs en progression constante si l'on excepte la grave crise de 1975 qui avait vu une réduction des apports accompagnée d'une baisse des cours. (Doc. 02). La Bretagne représente à elle seule 48 % de la valeur débarquée, toutes espèces confondues, alors qu'elle n'assure qu'un peu plus de 44 % du tonnage produit. Ceci traduit bien la qualité des apports grâce notamment à une flotte très diversifiée de bateaux artisans qui rapportent en quantités importantes, poissons nobles, crustacées et coquillages qui complètent la gamme des espèces communes rapportées du Nord par les chalutiers industriels.

25. Les ports de débarquement

De nombreux points de débarquement permettent de regrouper l'offre pour la première mise en marché et si certains sont spécialisés dans un type de produit, comme les petits ports coquilliers de la Baie de St Brieuc pour la Coquille St Jacques, d'autres s'assurent, par l'importance ou la diversité de leur production, les premières places au niveau national. L'importance relative de ces grands ports s'établit comme suit :

(1) Comité Central des Pêches Maritimes

TONNAGE DEBARQUE EN 1977 (milliers de Tonnes)	RANG PARMI LES PORTS FRANCAIS	TYPES DE PECHE PRINCIPAUX
Lorient 72	2°	Industrielle fraîche
Concarneau 67	3°	Industrielle fraîche et thonière
Douarnenez 18	4°	Industrielle fraîche et thonière
Le Guilvinec 16	5°	Artisanale
St Malo 14	6°	Industrielle surgelée et artisanale

VALEUR DEBARQUEE EN 1977 (milliers de Francs)	RANG PARMI LES PORTS FRANCAIS	
Lorient 313	2°	Il convient de noter en outre que les chalutiers de Lorient ont débarqué et vendu près de 6500 Tonnes directement en Grande Bretagne et en Alle- magne Fédérale.
Concarneau 296	3°	
Le Guilvinec 99	5°	
ST Malo 88	6°	
Douarnenez 82	7°	
St Guenolé 69	9°	
Loctudy 53	11°	

(source : CCPM)

Les ports industriels s'assurent donc aisément la première place, mais si l'on se réfère à l'enquête nationale menée en 1975 sur la pêche artisanale on constate que la répartition des apports entre bateaux industriels et bateaux artisans s'établissait pour la pêche fraîche bretonne à :

	Tonnage	Valeur
Industriels	49 %	41 %
Artisans	51 %	59 %

26. Les zones de pêche fréquentées

261. Pêche thonière

La flottille suit, au cours de la saison, les déplacements des pêcheries d'albacore et de listao entre l'Angola et la Mauritanie.

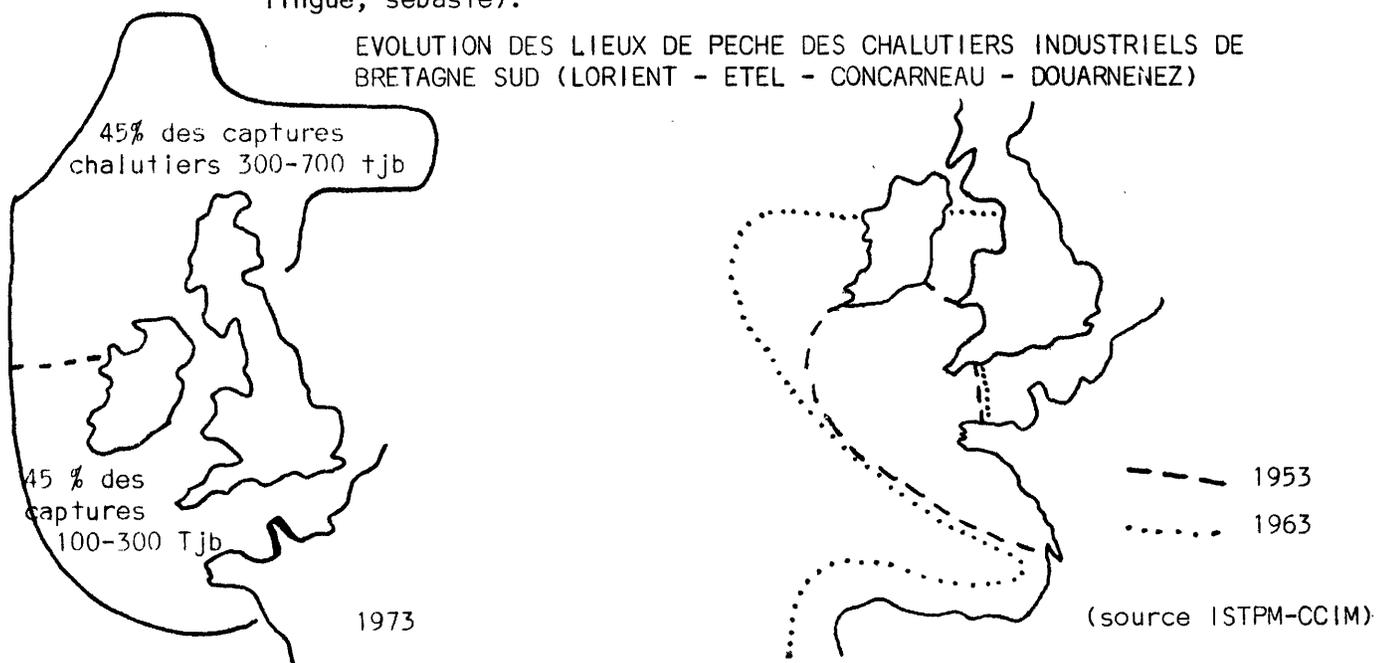
La création par la plupart des pays riverains de ZEE à 200 milles a cependant amené les patrons, en collaboration étroite avec l'ORSTOM, à rechercher des pêcheries au large, notamment dans le golfe de GUINEE, pour limiter les conséquences de réductions unilatérales des prises ou de l'instauration de licences d'un montant élevé. Ainsi la part des captures réalisées au large est passée de 6% à 50% entre 1974 et 1977.

262. Grande Pêche

Les grands chalutiers de St-Malo effectuent également la totalité de leurs captures en dehors des eaux communautaires. Avec les bateaux de Bordeaux et Fécamp, ils réalisent trois voyages de trois mois dans l'année, essentiellement dans les eaux norvégiennes, canadiennes et du Groenland; l'URSS ayant interdit l'accès de la mer de Barentz depuis l'éviction de ses bateaux de la mer communautaire. Le Canada et la Norvège n'accordant plus que de faibles quotas, des campagnes expérimentales ont été menées en Atlantique Sud. Malgré les résultats décevants, elles expriment la nécessité, pour la flottille malouine de redéployer son activité vers des pêcheries plus lointaines.

263. La pêche fraîche industrielle

L'appauvrissement du Golfe de Gascogne, dû notamment à la présence d'importantes flottilles extracommunautaires, a amené progressivement les chalutiers de pêche fraîche bretons à étendre leurs zones de pêche vers le nord (Mer d'Irlande, Sud Irlande). Lorsque s'est amorcé le renouvellement des navires (1972-1973), les choix se sont portés sur de grands chalutiers pêche-arrière (45-55 m) mieux adaptés aux conditions de travail rencontrées dans les hautes latitudes. Mais ceux-ci ne peuvent s'assurer une bonne rentabilité qu'en travaillant de forts tonnages et sont donc contraints d'exploiter les espèces communes du Nord (lieu noir, lingue, sébaste).



Cette évolution progressive a donc amené les chalutiers industriels bretons à accroître leurs prises dans les eaux relevant des ZEE du Royaume Uni et de l'Eire, la quasi totalité située à une distance inférieure à 50 nautiques des côtes. Au cours de l'année, la localisation générale est :

hiver : Nord Irlande, West Ecosse, Shetland, Est Ecosse
(CIEM VIa, Vb, Iva)

été : West Irlande, Sud Irlande, Mer d'Irlande, Mer d'Iroise
(CIEM VIIabefghj, VIIIa)

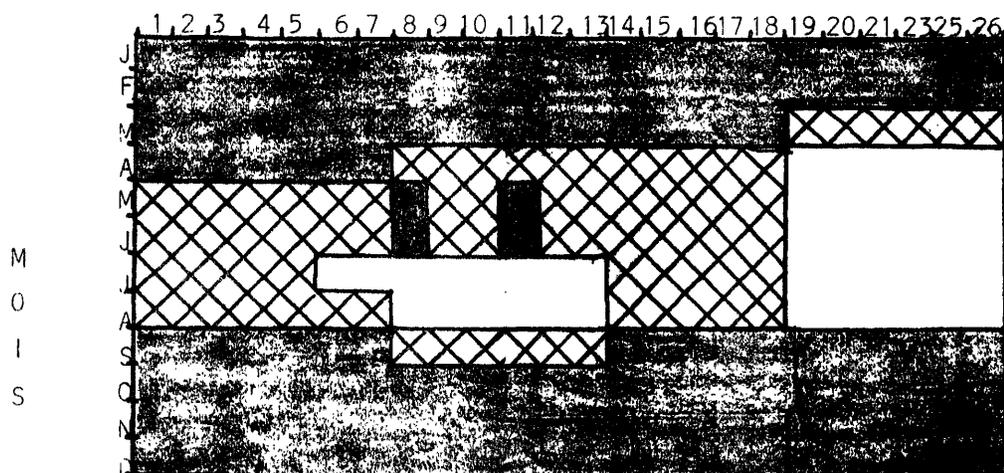
L'importance relative des différents secteurs a été montrée par les organisations professionnelles en réalisant pour la première fois (en 1970) une enquête auprès de tous les patrons. Les zones retenues sont celles définies par les pêcheurs et les limites ne correspondent pas toujours au découpage CIEM (1) :

PORTS DE LORIENT - ETEL - CONCARNEAU - DOUARNENEZ - LA ROCHELLE -
Chaluts de fond - importance des zones mois par mois



très important
Important
Peu important

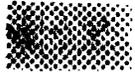
Z O N E S



(source UAPF)

(1) cf. documents 5, 6 et 6 bis retraçant pour l'année 1977 les prises par zones C I E M pour les flottilles et leur évolution sur 5 ans.

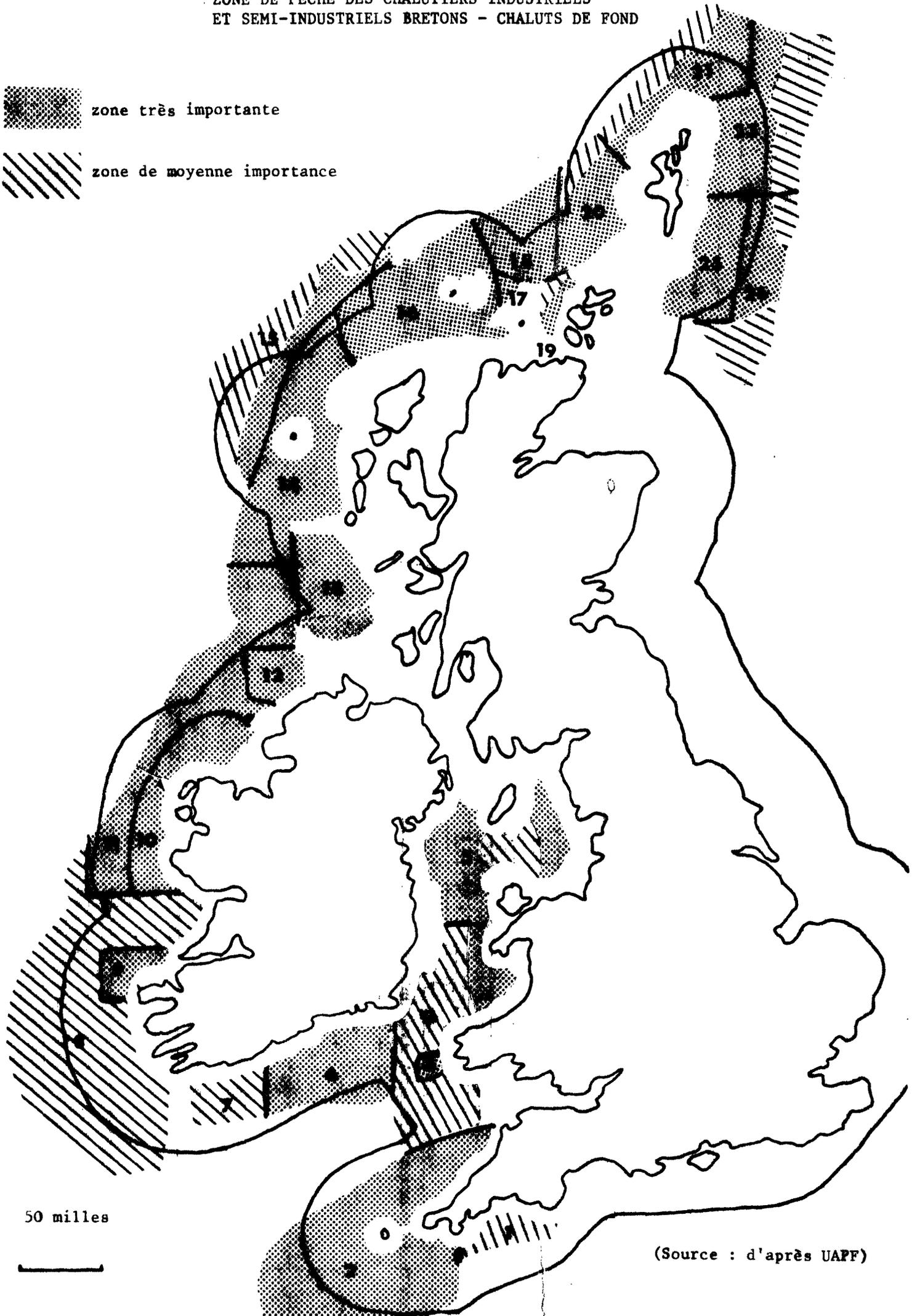
ZONE DE PECHE DES CHALUTIERS INDUSTRIELS
ET SEMI-INDUSTRIELS BRETONS - CHALUTS DE FOND



zone très importante



zone de moyenne importance



50 milles



(Source : d'après UAPF)

Si l'on s'intéresse à la répartition par types de bateaux des zones de pêche annuelles, on obtient :

55 m Lorient } hiver : West et Nord Ecosse, Shetland
45 m Concarneau } été : Nord West Irlande, Mer d'Irlande

33-38 m Concarneau-Douarnenez } hiver : Nord West Irlande, West et Nord Ecosse
été : West et Sud Irlande, Mer d'Irlande

28-35 m classique Etel-Concarneau : West et Sud Irlande, Mer d'Irlande, Mer d'Iroise, Nord Gascogne

En ce qui concerne la pêche au poisson pélagique, les zones les plus importantes sont 1 - 2 - 4 - 6 pour le maquereau
2 - 4 - 5 - 14 - 16 - 17 - 19 pour le hareng.

264. La pêche artisanale

Sont regroupés sous le terme général de pêche artisanale, l'ensemble des navires de 0 à 100 tjb et que l'on peut subdiviser en trois grandes familles :

la petite pêche

Présente de façon diffuse tout le long des côtes bretonnes, elle est le fait d'embarcations de moins de 10 tjb effectuant des sorties de la journée avec un ou deux hommes à bord. Utilisant tous les types d'engins, palangres, lignes, casiers, filets, dragues à coquilles (en Bretagne Nord), ils constituent la majeure partie de la flottille et leurs apports, s'ils sont parfois difficiles à estimer, semblent non négligeables. Ils travaillent toujours à l'intérieur des 12 milles nationaux.

la pêche côtière

Beaucoup mieux structurée, correspond à des bateaux de 10 à 30 Tjb, armés par 4 à 5 hommes et qui effectuent des sorties de 2 à 3 jours. Il s'agit essentiellement de caseyeurs-coquilliers en Bretagne Nord et de chalutiers polyvalents en Bretagne Sud, travaillant toujours à l'intérieur des 50 milles nationaux.

la pêche au large

Est pratiquée par des bateaux de plus de 3 tjb qui réalisent des sorties de 4 à 8 jours à partir de quelques ports. On trouve dans cette catégorie :

- les chalutiers de St-Malo (7 bateaux de 80 Tjb en moyenne) travaillant par marées de 8 jours dans les zones Ville 1, Ville 2 et Ville 1 (Manche Ouest,

Nord et Sud Bishop) et dont une part non négligeable des prises provient de la bande des 6-12 milles anglais.

- . les crabiers de Roscoff-Mogueriec (45 à 70 tjb) qui pratiquent la pêche aux tourteaux, araignées et langoustes dans le Golfe Normand-Breton et la zone VIIe2 (Sud Bishop).
- . les chalutiers polyvalents de Bretagne Sud qui pratiquent la pêche au poisson de fond et à la langoustine au départ de Douarnenez, St Guénolé, le Guilvinec, Lorient, surtout dans les zones VIIg3, VIIg2, VIIf1, VIIe2 le Nord de VIIa1 et VIIa1. Les bateaux fréquentent la bande de 6 à 50 milles l'été, et de 6 à 12 l'hiver pour des raisons de sécurité, certains ne montant au Nord que l'été.
Les activités associées sont soit le germon par marée de 3 à 5 semaines des Açores au Sud de l'Irlande, de Juin à Octobre (Camaret, Douarnenez), le maquereau de ligne (Lorient, Douarnenez) ou les crustacés (Le Guilvinec, St Guénolé, Loctudy, Lesconil) pêchés dans les eaux côtières nationales.
- . quelques navires spécialisés ou polyvalents armant au casier (fonds rocheux proches), et/ou à la coquille (Baie de St-Brieuc), et/ou au thon, basés à Camaret, Douarnenez, Audierne et jaugeant 30 à 50 Tjb.

265. Synthèse pêche fraîche

Le dépouillement des statistiques de pêche, quartier par quartier, nous a permis de dresser un tableau de synthèse des captures (en poids débarqué) effectuées par les bateaux de pêche fraîche bretons pour l'année 1977. Collectées par l'Administration, ces données sont sans doute sous estimées, surtout pour les pêches artisanales. Les différences les plus importantes concerneraient donc essentiellement les zones situées au Sud du 52° Nord. Nous n'avons cependant aucun moyen de redresser ces données (doc.07).

De ce tour d'horizon, on peut estimer que les flottilles de pêche fraîche sont tributaires des eaux bordant les îles britanniques à (Grande Bretagne + Irlande) :

- 85 % pour les chalutiers industriels
- 35 % pour les bateaux artisans

3) Les bateaux et les hommes

Nous allons caractériser les différentes flottilles évoquées au chapitre précédent ainsi que divers types d'armement et nous étudierons la structure de la population de marins-pêcheurs.

31. Les flottilles de pêche

Les éléments dont nous disposons sont :

- . le rapport annuel de l'Union des Armateurs à la Pêche de France qui nous donne une photographie précise des flottilles industrielles au 1/01/78

- pour les flottilles artisanales, l'inventaire annuel du recueil de statistiques de la Marine Marchande (31/12/76) et les résultats de l'enquête générale menée en 1975.

311. Les thoniers tropicaux

C'est actuellement la flottille la plus dynamique de toute la pêche française. Elle a déjà subi une reconversion totale puisque les canneurs de 30-40 m, qui ont commencé il y a une vingtaine d'années à pêcher le thon le long des côtes d'Afrique, ont été transformés puis remplacés par des "senneurs océaniques" de 40 à 55 m. Depuis 1973, sont également apparus des bateaux de la classe 63-65 m (et même 3 unités de 75m), et il y a actuellement plusieurs commandes de ces "grands senneurs transocéaniques".

L'âge moyen de la flottille s'établit à 6 ans et le taux de renouvellement est actuellement très satisfaisant. Sur 27 navires, 22 sont immatriculés à Concarneau et 5 à Douarnenez (Armement Coopératif Finistérien), qui sont les seuls ports français à armer au thon tropical, et d'où est originaire la totalité des équipages. La capacité de cale est actuellement de 23 500 m³ et croît de façon régulière. Les caractéristiques détaillées sont regroupées dans le Doc. 08. Très liée à la conjoncture internationale, cette activité bénéficie de cours en forte hausse depuis l'écroulement de 1975, grâce à un marché demandeur et à des stocks biologiques dont l'état d'exploitation est satisfaisant. Certaines craintes apparaissent néanmoins à moyen terme avec le très gros effort d'armement mené par les USA, l'Espagne, et surtout, les pays de l'Est nouveaux venus à la pêche au Thon.

312. La grande pêche arctique

Sur les 16 bateaux que compte la flotte française de grande pêche au 1/01/78, 6 sont basés à St-Malo. Ils sont exploités par deux armements dont un possède 5 bateaux. L'âge moyen s'établit à 9 ans contre 8,4 ans pour l'ensemble de grande pêche, 5,6 ans à Bordeaux et 14 ans à Fecamp. Comme Bordeaux, St-Malo a réalisé une reconversion du salé vers le surgelé, car si les 2/3 des bateaux sont mixtes, les produits salés représentent moins de 15 % des apports. L'effort de construction entamé en 1971 a cependant été stoppé net en 1975, les armements s'étant trouvés en situation financière difficile par suite de la crise à l'origine de laquelle se trouvait, entre-autre, la désorganisation du marché international des poissons blancs surgelés (cabillaud, églefin, ...).

Depuis cette époque, l'apparition de quotas en baisse et la fermeture de certaines pêcheries (mer de Barentz), ont posé le problème de l'adéquation du potentiel de captures et des ressources disponibles et, dans ce contexte défavorable, des bateaux modernes ont été désarmés (Fecamp), et il n'existe actuellement pas de projets de constructions nouvelles. St-Malo bénéficie depuis peu d'une situation particulière puisque des capitaux ivoiriens ont pris le contrôle de la SAPP et qu'à la suite de

(1)

(1) Société Anonyme des Pêcheries PLEVEN

campagnes décevantes le long des côtes d'Afrique, 2 des 5 chalutiers sont actuellement désarmés.

Le Doc.09 récapitule les caractéristiques de la flottille malouine.

313. Les chalutiers industriels de pêche fraîche

Trois ports arment des grands chalutiers industriels et semi-industriels de pêche fraîche, Douarnenez, Concarneau et Lorient. Les bateaux effectuent des marées de 14 jours entre le Golfe de Gascogne et les Shetland, la totalité de leurs captures étant destinée à l'alimentation humaine.

3131 Douarnenez

Ce port arme 15 unités constituant une flottille moderne et homogène. L'effort de construction mené par l'Armement Coopératif Finistérien, (ACF) à partir de 1972, est à la base de ce renouveau puisqu'il ne reste que 3 classiques de 32 m de 13 ans d'âge en exploitation.

Le chalutier type de l'ACF est le 38 m pêche arrière de 260 Tjb, 1100 cv pour les premiers (1973) à 360 Tjb, 1400 cv pour les plus récents (1976). L'âge moyen s'établit à 6 ans pour l'ensemble de la flottille et 4 ans pour les pêche arrière, mais deux bateaux sont en exploitation régulière à Concarneau et les difficultés d'exploitation rencontrées par l'ACF indiqueraient que ce type de navire n'est pas le plus adapté au port compte-tenu de nouvelles contraintes et, malgré la jeunesse de l'outil, certains responsables envisageraient une reconversion partielle vers des unités de plus faible dimension.

Le Doc.¹⁰ fait la synthèse des caractéristiques de la flottille douarnestiste.

3132 Concarneau

Premier port de pêche breton durant de nombreuses années, Concarneau a connu une croissance rapide de sa flottille de chalutiers industriels durant les années soixante pour dépasser la centaine à la fin de la décennie. Les premiers bateaux à rampe arrière sont apparus vers 1967-1968 et un renouvellement rapide avec des unités modernes a été entamé entre 1972 et 1975 mais il a été stoppé net par la crise et aucune commande nouvelle n'a été effectuée depuis. La flottille concarnoise, dont l'âge moyen s'établit à 10 ans, se compose donc de trois familles :

- . 26 chalutiers classiques de 30-35 m de 550 à 800 cv et de 15 ans d'âge en moyenne, touchés par l'obsolescence et dont un nombre important est désarmé chaque année. Leur vétusté ne permet plus de dégager des résultats suffisants et la dureté des conditions de travail rend difficile la constitution de bons équipages
- . 23 chalutiers pêche arrière de 33-35 m et de 800 à 1 200 cv. C'est la première génération de pêche arrière, l'âge moyen est de 7,5 ans, mais 8 bateaux ont plus de 10 ans. Navires caractéristiques de Concarneau, ils sont d'une utilisation beaucoup plus souple que les suivants, ce qui leur permet d'aligner des exercices excédentaires depuis plusieurs années, y compris en 1975. C'est par des navires de cette catégorie que

Les responsables souhaiteraient voir renouvelés les vieux classiques. Rappelons que sont également exploités à Concarneau deux 38 m de l'ACF.

- 7 Chalutiers pêche arrière de 43-46 m et de 1 350 à 1 800 cv. Arrivés les plus récemment dans la flottille, 3 ans d'âge moyen, ces navires se heurtent à des difficultés d'exploitation voisines de celles des chalutiers lorientais. Gros consommateurs d'énergie et conçus pour la pêche des espèces du nord, ils sont particulièrement touchés par les hausses du gaz-oil et l'instauration des quotas.

De 107 en 1970, les chalutiers concarnois sont donc tombés à 56 au 1/01/78 et 4 classiques ainsi que deux 43 m (vendus en R.S.A.)⁽¹⁾ ont quitté la flotte durant le premier semestre 78. Le problème se pose donc de façon aiguë du renouvellement des classiques hors d'âge et bientôt des premiers pêche arrière.

Le Doc. 11 récapitule la structure de la flottille concarnoise au 1/01/78.

3133 Lorient-Etel

Devenu depuis quelques années le premier port breton de pêche fraîche, Lorient se caractérise par la présence de deux flottilles complémentaires aux caractéristiques opposées.

- armée par les armateurs lorientais, nous avons une flotte jeune et homogène de grands chalutiers pêche arrière 53-55 m, 2 000 cv, dont l'âge moyen s'établit à 5 Ans. Ces 23 bateaux, auxquels on peut associer 5 navires de la classe 44-46 m, 1 500 cv, constituent l'un des outils les plus modernes de la CEE pour la pêche des espèces communes du Nord (lieu noir, églefin, lingue, sébaste), mais ils sont actuellement les plus touchés par les restrictions des captures et le nouveau prix du carburant depuis 1974. Les armements ont ainsi été amenés à rechercher de nouvelles techniques pour abaisser les coûts d'exploitation : débarquements directs en RU ou RFA, rotations d'équipages, mais le poids des charges financières (investissements très lourds pour ces bateaux dont beaucoup furent achetés en leasing), met certains armateurs en difficulté. L'année 1977 a ainsi vu la vente de 3 pêche arrière modernes à l'Irlande ainsi que le départ des 3 derniers classiques.

- basée à Lorient, la flottille des pinasses ételloises est composée d'unités de 25 à 35 m dont l'âge moyen s'établit à 15 ans. Sur ses 45 bateaux, on ne compte que 7 unités pêche arrière dont les plus récentes furent mises à l'eau en 1969. Le rajeunissement de cette flottille est actuellement présentée par les responsables professionnels comme un objectif prioritaire, compte-tenu des conditions de vie et de travail à bord de ces vieilles unités et du fait que les "moyens métiers" sont désormais d'une utilisation beaucoup plus souple que les grands chalutiers. Ils sont notamment spécialisés dans la capture des espèces nobles dont le marché est de plus en plus demandeur.

Les caractéristiques d'ensemble des flottilles lorientaises sont regroupées dans le Doc. 12

(1) République Sud-Africaine

314. Les bateaux artisans de Bretagne Nord (de St-Malo à Brest)

Beaucoup moins bien connue que les métiers industriels, la pêche artisanale regroupe des navires de catégories très différentes, de la petite pêche à la pêche au large, pour lesquels nous ne disposons que de données techniques. Les pyramides d'âge sont en effet en cours d'élaboration au niveau des fichiers nationaux et nous ne disposons que de l'évolution entrées-sorties pour juger de la vitalité des flottilles.

Nous distinguons en Bretagne Nord (au 1/1/76) quatre grandes activités pour les bateaux artisans :

- . le chalutage hauturier au départ de St-Malo pratiqué par 7 chalutiers de 80 tjb en moyenne, en progression régulière.
- . la pêche coquillière pratiquée en baie de St-Brieuc par 420 bateaux dont 65 % de moins de 10 tjb, l'évolution allant vers le départ de certaines grosses unités et le rachat de navires d'occasion plus petits. Elle est pratiquée également par une trentaine de bateaux en baie de Morlaix, dont l'augmentation de jauge et de puissance s'explique par la recherche de gisements plus au large. En plus de cette pêche à la Coquille St-Jacques de la Toussaint à Paques, quelques 200 bateaux de moins de 30 tjb du quartier de St-Malo pratiquent la pêche aux praires.
- . la pêche aux crustacés est pratiquée par les langoustiers de Morlaix, une quinzaine de bateaux (16-20 m, 45-70 tjb, 220-280 cv) dont l'âge moyen s'établit à 14 ans, par des caseyeurs-coquilliers de 10 à 30 tjb et par des petits polyvalents de moins de 10 tjb.
- . la récolte des algues par une majorité de bateaux de moins de 10 tjb (169) avec une mécanisation progressive de l'arrachage.

Les données générales de cette flottille sont regroupées dans le Doc. 13

315. Les bateaux artisans de Bretagne-Sud (de Camaret à Vannes)

La Bretagne Sud se caractérise par l'existence d'une pêche côtière et d'une pêche au large beaucoup plus étoffées et structurées qu'en Bretagne Nord.

- Le groupe le plus important est constitué des chalutiers-coquilliers, chalutiers-thoniers et autres chalutiers polyvalents. Les bateaux de plus de 30 tjb montent dans le Nord durant l'Eté.
- On trouve quelques autres navires polyvalents surtout à Camaret, Douar-nenez et Audierne
- enfin, existe une nombreuse flottille de petits métiers répartis dans de très nombreux ports-abris et qui utilisent des engins très variés, palangre, ligne, trémail, casier, filet.

Les caractéristiques sont regroupées dans le Doc.14

32. La structure de l'armement breton

On a jusqu'ici effectué une distinction pêche industrielle-pêche artisanale basée sur la taille des navires armés qui correspond assez bien aux types de métiers pratiqués (- ou + 100 tjb). Si l'on s'intéresse maintenant à la structure juridique permettant la mobilisation du capital on isolera trois groupes avec un secteur coopératif.

321. Les armateurs à la pêche industrielle

C'est le groupe des sociétés d'armement. On en dénombre 35 en Bretagne et l'évolution actuelle montre :

- . une concentration progressive qui a été favorisée par la crise de 1975 voyant disparaître plusieurs comptoirs.
- . une situation financière toujours critique pour la pêche au chalut avec désarmement de vieilles unités et vente de bateaux modernes par des entreprises trop endettées
- . une intervention du secteur de la transformation par rachat d'armement faillit surtout à la pêche thonnière
- . un effort d'investissement limité au secteur thonier par les entreprises mixtes (armements thon tropical et chalut).

PHYSIONOMIE DE L'ARMEMENT PRIVE BRETON A LA PECHE INDUSTRIELLE
 au 1/01/78 (d'après l'U.A.P.F.)

	ST-MALO	CONCARNEAU	LORIENT-ETEL
Nombre d'entreprises n'armant qu'au chalut	1	9	7 + 13
Nombre d'entreprises n'armant qu'au thon tropical	-	2	-
Nombre d'entreprises mixtes	-	3	-
Nombre d'entreprises n'armant que 1 ou 2 navires	-	1	3 + 9
Nombre d'entreprises armant plus de 5 navires	1	5	1 + 3
Nombre d'entreprises armant plus de 10 navires	0	3	1 + 1

322. L'armement à la pêche artisanale

En dépit des efforts faits pour concentrer l'armement, la préférence des pêcheurs artisans va toujours à l'entreprise individuelle propriétaire d'un seul navire dont l'armateur est également le patron. Dans la plupart des cas, on aura une situation de co-propriété familiale, seule solution permettant au patron de mobiliser le montant de l'apport personnel pour construire une nouvelle unité.

323. L'armement coopératif

Les armements coopératifs apparus progressivement depuis 1964 ont tenté d'assurer la reconversion de certains ports très touchés par le déclin de pêches traditionnelles et de relancer l'effort de construction en favorisant l'accès des jeunes au commandement à la pêche artisanale. Ils sont actuellement 5 en Bretagne :

- l'armement coopératif finistérien (ACF) qui arme à la pêche industrielle (au 1/01/78) 5 thoniers tropicaux, 12 chalutiers industriels à Douarnenez et 2 à Concarneau. L'effort réalisé est énorme puisqu'il a été mis à l'eau 4 bateaux en 1973, 2 en 1974, 3 en 1975 et 3 en 1976. Mais la situation financière résultante est fragile avec une part trop faible de fonds propres qui laisse présager des ventes, d'autant que le type de chalutier choisi (38 m pêche arrière), présenterait quelques difficultés d'exploitation depuis 1975. L'ACF armait également (au 1/1/76) 7 bateaux artisans au Guilvinec et 3 à Loctudy
- l'armement coopératif camaretois qui a tenté une reconversion de l'activité langoustière vers des unités plus petites polyvalentes (5 unités en 1978) orientées notamment vers la coquille et le chalutage. Cette initiative n'ayant pas créé l'élan coopératif souhaité à Camaret, les bateaux ont été, dans un premier temps, armés par des équipages d'autres ports et exploités dans ceux-ci. Actuellement, l'armement coopératif les cède en co-propriété aux patrons afin d'alléger sa trésorerie.
- l'armement coopératif des pêcheries d'Armor armant 1 bateau à Audierne
- les pêcheries coopératives de Sud-Bretagne (PECOSUD) à Lorient qui armaient en 1975, 3 bateaux artisans et 9 chalutiers industriels. Notons qu'à la suite des difficultés financières du mouvement coopératif du Morbihan, PECOSUD n'arme plus que 3 chalutiers industriels en 1978 (1)
- Les pêcheries coopératives morbihanaises, GIE qui arme 4 bateaux à Lorient (625 tjb au 1/1/76).

Signalons également l'existence de groupements de gestion à la pêche artisanale à St-Malo, Douarnenez, Audierne, St-Guérolé, Le Guilvinec, Loctudy, Concarneau, Lorient et Houat. Mais l'activité de ceux-ci se limite essentiellement à la tenue des documents comptables de leurs adhérents.

(1) Les derniers bateaux de PECOSUD sont actuellement en vente avant la liquidation juridique de l'armement

33. Les Hommes

On comptait 13 276 marins-pêcheurs actifs au 28/02/78 pour l'ensemble de la direction des Affaires Maritimes de Nantes (1) se décomposant en :

4 413 marins embarqués à la pêche industrielle (dont 1 630 officiers)
7 281 marins embarqués à la pêche artisanale (dont 4 010 officiers)
1 582 marins non embarqués à cette date (maladie, congés, formation).

L'évolution générale montre une diminution assez régulière dont la moyenne s'établit à 4,2 % par an sur la période 1962/1977.

Rappelons que les effectifs totaux de marins-pêcheurs français embarqués étaient au 31/12/77 de 5 189 à la pêche industrielle (2) et 17 948 à la pêche artisanale.

331. L'âge des marins pêcheurs bretons

La répartition globale ne montre pas de différences entre population bretonne et l'ensemble des pêcheurs français. Nous retrouvons en effet (doc 15 et 16) :

- . un creux de la classe 35-39 ans correspondant aux classes d'âge nées pendant le second conflit mondial
- . une population plus âgée à la pêche artisanale (mode 45-49 ; moyenne pondérée 37,8) qu'à la pêche industrielle (mode 40-44 ; moyenne pondérée 35,3)

Si nous affinons l'analyse, nous montrons :

- . un net décalage entre le personnel d'encadrement et les équipages, que ce soit à la pêche industrielle (moyennes pondérées 38,5 et 33,2) ou à la pêche artisanale (moyennes pondérées 40,8 et 34,2). (doc.17.18)
- . les différences sensibles par métier industriel avec une population plus jeune à la grande pêche surgelée (moyenne pondérée 28,7, officiers 38,7, équipages 26,4) qu'au thon (moyenne pondérée 36,9) et à la pêche fraîche (moyenne globale pondérée 37,9). Pour ce dernier métier, l'analyse port par port montre (doc 19) :
 - un rajeunissement plus[?] rapide de l'encadrement concarnois, dû sans doute au fait que Lorient arme de plus grosses unités et Etel de plus vieux navires, alors que les équipages sont dans l'ensemble plus âgés
 - l'absence de référence historique détaillée nous interdit cependant de conclure plus avant sur l'évolution de l'emploi à la pêche industrielle (3)

-
- (1) dont les limites géographiques dépassent un peu la région Bretagne mais qui servent de base à la plupart des données statistiques intéressant les gens de mer.
- (2) L'Union des Armateurs à la Pêche de France recensait au 31/12/77, 4 540 personnes embarquées et non embarquées, en diminution de 6,4 % par rapport au 1/7/76.
- (3) mise en place en 1978 de la première enquête annuelle sur l'emploi de l'UAPF.

. des différences parfois très importantes à la pêche artisanale d'un quartier à l'autre traduisant l'expansion ou la régression d'activités liées à un port ou un groupe de ports

QUARTIERS	ST- MALO	ST- BRIEUC	PAIM- POL	MOR- LAIX	BREST	!! MOYENNE !! BRETAGNE !! NORD
MODE AU 1/1/76	25-29	25-29	25-29	40-44	50-54	25-29
AGE MOYEN PONDERE PE- CHE ARTISA- NALE AU 1/1/76	35,5	31,4	40,4	39,6	42,9	38,4
EVOLUTION DES EFFEC- TIFS 1971-75	↘	↗	→	↗	↘	→

QUARTIERS	CAMARET	DOUAR- NENEZ	AUDIER- NE	LE GUIL- VINEC	CONCAR- NEAU	LORIENT	AURAY	VANNES	!! MOYENNE !! BRETAGNE !! SUD
MODE AU 1/1/76	40-44	40-44	40-44	40-44	50-54	35-39	45-49	35-39	40-44
AGE MOYEN PONDERE PE- CHE ARTISA- NALE AU 1/1/76	42	45,6	40,7	39,1	47	37,2	39,8	37,3	39,8
EVOLUTION DES EFFEC- TIFS 1971-1975	↓	↓	↓	→	→	→	↑	↘	↘

332. Les conditions de rémunération

3321 Deux systèmes : la part et le minimum

- le système de base de la rémunération des marins-pêcheurs est celui de la part où le revenu est directement fonction du résultat de la pêche, indépendamment du travail fourni. Le calcul s'effectue comme suit :

Ventes nettes =

ventes brutes - frais de débarquement - taxes diverses (port, criée, CCPM, CLPM, FIOM)

Frais de TOTAL =

gas-oil + huile + glace + vivres + location matériel radio-navigation + charges sociales

Produit net = Ventes nettes - Frais de TOTAL

Le produit net est ensuite partagé: 50 à 70 % pour l'armement, 30 à 50 % pour l'équipage avec une répartition en parts

- la rémunération "au minimum garanti", présente uniquement à la pêche industrielle, assure aux marins un revenu minimum et limite l'insécurité liée au système précédent. L'entreprise d'armement prend à sa charge l'ensemble des charges d'exploitation, la notion de frais de total ou frais communs disparaît. Le marin reçoit alors un pourcentage du produit de la vente exprimé en millièmes, avec un barème lié à la hiérarchie par type de bateau, l'armateur complétant le cas échéant afin d'atteindre le minimum garanti par la convention collective.

3322 Situation au 1/01/78 en Bretagne

Si la situation est claire pour les bateaux de pêche artisanale, tous soumis au système à la part, il en va différemment pour les navires de pêche industrielle où l'on rencontre toutes sortes de systèmes batards en fonction de particularités portuaires ou liées au métier :

. les marins de grande pêche de St-Malo bénéficient de la convention collective nationale de la grande pêche arctique. L'équipage est rémunéré sur 20 % de la valeur du poids net de poissons débarqués (plaques + filets) répartis en parts (de 0,75 au Novice, à 4 au Second de Pont). Le Capitaine et le Chef Mécanicien étant rémunérés hors des 20 % par accord particulier sur un **minimum de 7 ports**. Il est ensuite garanti des minimums indexés sur les salaires contractuels en vigueur à bord des cargots au long cours.

. les marins embarqués au thon tropical bénéficient également d'une convention collective nationale depuis Décembre 1974. Du produit brut de la vente sont soustraits les frais communs (essentiellement taxes portuaires fiscales et para-fiscales, assurance du poisson et carburants) le produit net obtenu est réparti entre l'armement et l'équipage à raison de :

<u>CAPACITE DES CUVES DU THONIER</u>	<u>PART DU PRODUIT NET A L'ARMEMENT</u>
450 à 600 m ³	71 %
601 à 750 m ³	72,5 %
751 à 900 m ³	74 %
900 m ³	76 %

) taux en cours de négociation

L'armement supporte ainsi toutes les autres dépenses nécessaires à l'armement, l'entretien du navire et à l'exercice de la pêche (tout avitaillement sauf carburants). Le partage de la part équipage s'effectue comme suit :

Patron	1,5
Second et Chef Mécanicien	1,25
Electricien frigoriste et 2 ^o Mécanicien	1,125
Matelot Cuisinier	1
Novice	0,75
Mousse	0,5

Les règlements sont semestriels avec versement d'un acompte mensuel qui reste acquis correspondant au 1/6/78 à 3 000 FF pour 1 part; ensuite régularisation annuelle après arrêt des comptes par la SOVETCO(1)

. les marins embarqués sur les chalutiers de pêche fraîche bénéficient de conventions collectives portuaires (depuis 1968 à Concarneau) s'appliquant à tous les bateaux depuis les grandes grèves de Février 1975. Pour les grands chalutiers de Lorient (55 m), c'est le système des millièmes décrit supra, mais pour les bateaux plus petits de Concarneau persiste un calcul de parts après frais de Total et répartition auquel on a ajouté un plancher minimum par marée de 14 jours (1243 F au 1/1/78).

(1) Société pour la Vente du Thon Congelé qui assure la commercialisation de la production de l'ensemble de la flottille

Minimum garanti par mois pour Lorient au 1/4/78 :

Patron et Chef	3	381,65	FF
Second, radio	2	730,15	FF
Graisseur	2	599,9	FF
Matelot, cuisinier	2	565,65	FF
Novice	2	163,4	FF
Mousse	1	833,15	FF

Part armement à Concarneau

Classique 600 cv	: 63 %	du produit net
Classique 600-800 cv	: 64 %	" "
Pêche arrière 35 m	: 65 %	" "
Pêche arrière 44 m	:	libre accord
Pêche arrière 46 m	:	Négociation en cours à 69 %

Répartition Part équipage à Concarneau

Patron	1,5
Second et Chef Mécanicien	1,25
Matelot, Cuisinier, Mécanicien	1
Navire	0,75
Mousse	0,50

333. Les origines du recrutement

Nous n'avons pas de données récentes permettant de cerner l'origine géographique des marins-pêcheurs embarqués sur les bateaux bretons mais des travaux antérieurs ont montré la correspondance quasi-totale entre lieu de naissance - lieu de résidence - quartier d'inscription. Nous pourrions donc approcher l'origine géographique à travers la répartition par commune de résidence et conclure que dans leur immense majorité, les marins-pêcheurs d'un port donné sont originaires du canton correspondant.

L'état au 31/8/75 nous donnait une répartition de 15 060 marins de pêche résidant en Bretagne à raison de :

1 275	en Ile et Vilaine
1 700	en Côtes du Nord
8 200	en Finistère
3 885	en Morbihan

La carte Doc. 20 présente une répartition par cantons. Il est à noter que les inscrits maritimes conchyliculteurs figurent dans cette répartition tant il est souvent difficile de les distinguer des marins.

334. La formation des marins bretons

3341 Niveau de formation générale des marins embarqués à la pêche au 28/2/78
 Dans leur grande majorité les marins-pêcheurs relevant de la Direction des Affaires Maritimes de Bretagne-Vendée, officiers et non officiers, ont arrêté leurs études après l'école primaire.

	OFFICIERS		EQUIPAGES		TOTAL	%
	Pêche Artisanale	Pêche Industrielle	Pêche Artisanale	Pêche Industrielle		
NIVEAU INDETERMINE	449	199	389	321	1 358	11.6
ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE	3 222	1 232	2 300	2 017	8 771	75.0
SECONDAIRE 1° CYCLE	181	75	408	355	1 019	8.7
AUTRE	158	124	172	90	544	4.6

(source Marine Marchande
Statistiques GM2)

3342 Niveau de qualification professionnelle des marins embarqués à la pêche au 28/2/78

La France, et la Bretagne en particulier, possèdent une main-d'oeuvre maritime qualifiée dont le savoir faire est unanimement reconnu. Le tableau suivant montre en effet la part importante des marins ayant obtenu des brevets d'officiers et embarquant comme simples matelots, surtout à la pêche artisanale mais également en pêche industrielle (chiffres relatifs à la DAM Bretagne-Vendée).

	OFFICIERS		EQUIPAGES		TOTAL	%
	Pêche Artisanale	Pêche Industrielle	Pêche Artisanale	Pêche Industrielle		
ABSENCE DE FORMATION MARINE	177	13	1 251	998	2 439	21
BREVETS ELEMENTAIRES	1 568	794	770	1 019	4 151	35
BREVETS SUPERIEURS (officiers)	2 265	823	1 248	766	5 102	44

3343 Le recrutement

La formation des marins et officiers à la pêche est assurée par les Ecoles d'Apprentissage Maritime (EAM de St-Malo, l'Aberwrac'h, le Guilvinec, Concarneau et Etel), les cours de perfectionnement (Douarnenez et Lorient) et l'Ecole Nationale de la Marine Marchande de St-Malo.

Les cours dispensés sont :

	ST MALO EAM	ST MALO ENMM	ABER- WRAC'H	DOUAR- NENEZ	LE GUIL- VINEC	CONCAR- NEAU	LORIENT	ETEL
CERTIFICAT D'APPRENTISSAGE MARITIME PECHE	X				X	X		X
CERTIFICAT DE CAPACITE			X	X	X	X	X	X
CERTIFICAT RADIO-RESTREINT			X	X	X	X	X	X
LIEUTENANT DE PECHE		X		X	X	X	X	X
PATRON DE PECHE				X	X	X	X	X
PERMIS DE CONDUIRE				X	X	X	X	X
CERTIFICAT DE MOTORISTE	X			X	X	X	X	X
OFFICIER MECA- NICIEN 3 ELECTROMOTRIS- TE				X			X	X
OFFICIER TECHNICIEN ELECTROMOTO- RISTE 1 et 2							X	X

(source AGEAM)

L'évolution récente semble montrer une relative désaffection pour le métier de marin mais si les effectifs des EAM ne sont que rarement inférieurs aux besoins du plan d'armement (voir ci-après) cela résulte de :

	PLAN D'ARMEMENT 77/78	EFFECTIFS SESSION PECHE DES EAM 77/78	EFFECTIFS 76/77
ST MALO	72	72	72
AUDIERNE	24	24	24
GUILVINEC	48	31	37
CONCARNEAU	60	60	72
ETEL	48	47	46

(source AGEAM)

L'importance du chômage dans les régions littorales et de l'élévation de l'âge de la scolarité. Nous remarquons en effet une élévation du niveau général du recrutement mais de nombreux éléments nous laissent croire qu'une part importante des élèves formés pour la pêche quitte le métier dans les années suivant leur sortie de l'école (1)

Niveau général élèves entrés en EAM-Pêche en 1977 :

Enseignement élémentaire	5,2 %
Enseignement secondaire 1° cycle	49,1 %
Enseignement secondaire 2° cycle	0,5 %
Classes préprofessionnelles de niveau	21,6 %
Classes préparatoires à un CAP	20,7 %
Classes préparatoires au certificat d'éducation professionnelle	2,9 %

(Source AGEAM)

4) Les activités en amont

41. Les chantiers navals

411. Unités de pêche artisanale

La répartition de la flottille explique l'existence de nombreux chantiers d'entretien-réparation qui assurent souvent également la construction de toutes les unités jusqu'à 22 m. Leur situation actuelle est dans l'ensemble saine.

(1) Aucune statistique n'est tenue sur ce point par l'AGEAM mais les problèmes rencontrés dans certains ports (Concarneau) pour trouver des équipages laissent sceptiques alors que le nombre de bateaux diminue.

412. Unités de pêche industrielle

Des entreprises d'entretien-réparation existent à St-Malo, Douarnenez, Concarneau et Lorient. Leur situation, liée directement à l'activité de la flottille, est parfois critique comme à Concarneau où la SCEN (1) la plus grosse entreprise du port vient de déposer son bilan. Dans le domaine de la construction seuls deux chantiers peuvent, en Bretagne, livrer de grosses unités. La SICCNA de St-Malo qui, après un arrêt de 2 années, a été reprise par les ACM (2) avec un effectif réduit de 60 % et qui poursuit les séries de thonnières senners 63-65 m. Les chantiers "La Perrière" à Lorient qui ont construit des chalutiers pour la France et l'Etranger mais dont l'activité principale se situe actuellement hors de la pêche.

LES CHANTIERS NAVALS BRETONS

	NOMBRE DE CHANTIERS TRAVAILLANT DANS LE QUARTIER OU DANS LE PORT	CARACTERISTIQUES MAXIMALES DES UNITES MISES A L'EAU DANS LE QUARTIER	TONNAGE MIS A L'EAU EN 1977
ST MALO	4	65 m	1 960 Tjb
ST BRIEUC	3	{ Petites unités pêche côtière	75 Tjb
PAIMPOL	6		142 Tjb
MORLAIX	5	18 m	200 Tjb
BREST	6	pêche côtière	95 Tjb
CAMARET	4	22 m	?
DOUARNENEZ	2	20 m	?
AUDIERNE	2	22 m	78 Tjb
ST GUENOLE	1		35 Tjb
LE GUILVINEC	5	19 m	328 Tjb
LESCONIL	1	10 m	4 Tjb
LOCTUDY (et le reste du quartier du Guilvinec)	1		30 Tjb
CONCARNEAU	4	22 m	?
LORIENT	11	?	270 Tjb
AURAY	4	petite pêche	?
VANNES	1	10 m	24 Tjb
TOTAL BRETAGNE	60		

(source MARINE MARCHANDE
enquête Pêche Artisanale 1975 et monographies 77)

(1) Société Concarnoise d'Entretien Naval

(2) Ateliers et Chantiers de la Manche à Dieppe

413. Répartition régionale

Le Doc.21 présente le nombre de chantiers (construction, entretien et mixtes) par quartier ainsi que les caractéristiques maximales des unités construites et la jauge construite en 1977.

Les données concernant l'emploi des activités d'amont et d'aval sont toutes regroupées au chapitre 6.

42. L'avitaillement

- Il est assuré pour la glace par des entreprises privées, des coopératives ou des organismes publics gérant les installations de fabrication (Chambre de Commerce - voir détail paragraphe 43).
- L'avitaillement en carburant est assuré par des coopératives ou des dépôts privés, la chute de la coopérative Transcaup ayant remis le transport au mains des sociétés multinationales (voir détail paragraphe 43).
- Les coopératives assurent la majorité de l'avitaillement en vivres et matériel de pêche.

Il existe pour la Bretagne 32 coopératives d'avitaillement, 5 pour l'Ille et Vilaine et les Côtes du Nord, 20 pour le Finistère avec centralisation des achats et du stockage, 7 en Morbihan-Loire Atlantique qui centralisent aussi certains achats afin d'obtenir des conditions plus favorables face aux fournisseurs.

43. Les infrastructures portuaires (cf doc 21)

Dès le moyen-âge les meilleurs abris naturels furent aménagés pour les navires marchands et les flottes de guerre, les autres, baies abritées et fonds de rias, fixant les populations qui vivaient de la pêche. Les communautés les mieux situées se sont alors agrandies et industrialisées pour donner naissance à des ports de pêche équipés; ailleurs, la pêche restée artisanale et côtière n'a nécessité que la construction d'un minimum d'ouvrages portuaires.

431. Les ports équipés

Huit ports disposent de l'ensemble des installations nécessaires à l'exploitation d'une flottille de pêche :quais accostables et bassins slipways, chantiers de construction et de réparation navale, usines à glace, frigorifiques, halles à marée, conserveries, gare routière, services financiers et administratifs. Ce sont St-Malo, Camaret, Douarnenez, Audierne, le Guilvinec, St-Guérolé, Concarneau et Lorient.

Certains sont actuellement saturés, comme Lorient en raison de la diversité des services offerts, sans extension possible à moins d'investissements hors de mesure (1). Ailleurs, ce sont des Infrastructures qui travaillent en dessous du seuil de rentabilité (usine à glace

(1) Dans ce cas, il s'agirait de passer d'une capacité d'accueil de 40 à plus de 100 unités de plus de 100 Tjb.

et criée d'Etel travaillant 3 mois sur 12) par suite des mutations rapides affectant les pêches bretonnes. Sans être suréquipée, la Bretagne possède un potentiel d'infrastructures portuaires qui pourrait être utilisé de façon plus rentable moyennant quelques aménagements.

432. Les ports abris

Insuffisamment équipés pour ne pas dépendre d'autres ports, les ports abris, au nombre d'une soixantaine disséminés sur le littoral, ont été soit satellisés par les ports principaux pour en devenir les compléments nécessaires (ports dortoirs, lieu d'implantation des entreprises artisanales de réparation) soit contraints de se regrouper pour offrir ensemble la gamme complète des services qu'ils ne possèdent pas individuellement. On peut ainsi distinguer cinq "complexes portuaires" :

- les ports coquillers de la Baie de St-Brieuc : Erquy, Binic, Dahouet, St Quay Portrieux, Le Légué,
- les ports coquillers et crabiers de la Baie de Morlaix : Plougastel, Roscoff, Carantec, Mogueriec,
- les ports Bigoudens groupés autour de St-Guérolé et du Guilvinec : Loctudy, Lesconil, Kerity, Bénodet,
- les ports gravitant autour de Concarneau : Beg-Meil, Brigneau, Doëlan, Port Manech, Riec sur Belon,
- Les ports du Morbihan situés dans l'aire de Lorient : Etel, Port-Louis, Gavres, Port Tudy, Quiberon

Ces ports abritent la majeure partie de la flottille artisanale pouvant recevoir sans problème les navires de 15 à 18 mètres. De nombreux autres abris sont fréquentés à diverses époques de l'année par les petites unités de pêche côtière dont les concentrations témoignent des potentialités d'un littoral qui, à moins de frais qu'ailleurs, serait aménageable.

5) Les activités d'aval

Nous analyserons ici les activités liées au produit rapporté par les navires de pêche une fois celui-ci débarqué, c'est à dire le mareyage, le transport du poisson frais et les industries de transformation.

51. La répartition du produit selon les différentes filières

Il est très difficile de cerner avec précision l'évolution du poisson après la vente en criée. Diverses estimations nous permettent d'avancer le tableau suivant.

DESTINATION DES PRODUITS DE LA PECHE DEBARQUES EN BRETAGNE
(1975)

	BRETAGNE NORD		BRETAGNE SUD	
	PECHE ARTISANALE	PECHE INDUS- TRIELLE	PECHE ARTISANALE	PECHE INDUS- TRIELLE
COMMERCIALISÉ EN FRAIS	29 200 T	0	52 500 T	77 500 T
PRODUITS SURGELES	0	5 350 T	1 400 T	} 26 200 T (2)
AUTRES TRANSFOR- MATIONS (conser- ve, fumage...)	3 000 T	850 T	5 200 T (1)	
EXPORTATION DIRECTE	0	0	50 T	8 900 T (3)
SOUSPRODUIT	0	800 T	18 900 T	

(1) dont 2 600 T de germon

(2) dont 14 500 T de thons d'Afrique

(3) en 1977 débarquées directement en Grande Bretagne et en RFA

Il ressort que la majorité du poisson débarqué en frais est commercialisé en l'état, la grande diversité et la fraîcheur des produits représentant l'un des atouts de la pêche bretonne sur ce marché. Seules quelques espèces sont capturées pour la transformation (cabillaud de grande pêche, thon germon et thon tropical, maquereau en partie, chinchard depuis peu pour l'Afrique à Concarneau) qui n'est considérée souvent que comme un moyen d'absorber les pointes de production.

Notons que les sous-produits (huiles, farines), ne sont pas une destination des produits débarqués (sauf quelques tonnes retirées du marché pour soutenir les cours) mais résultent du traitement des déchets de mareyage (tripes ...), aucun navire ne pêchant directement pour les usines de sous-produit.

52. L'écoulement du produit frais

Ce sont ainsi plus de 160 000T (1) qui quittent annuellement les ports bretons en frais, entiers ou travaillés (filetage). Si l'on excepte la revente des cotriades ainsi que les ventes directes à des poissonniers ou restaurateurs du port, ce sont les mareyeurs qui assurent l'expédition de ces produits vers les centres de consommation.

521. Caractéristiques du mareyage

Le doc.22 regroupe les 300 entreprises de mareyage travaillant en Bretagne dont 250 pour la côte sud. L'entreprise bretonne moyenne traite donc annuellement 555 T et emploie un peu moins de 8 personnes. Nous constatons que les entreprises sont de moindre importance en Bretagne Nord (2). Ceci s'explique par la plus grande valeur des produits débarqués et la structure plus traditionnelle de la mise en marché où il n'existe des criées-halles à marée qu'à St-Malo et Erquy.

En Bretagne sud, c'est Lorient qui présente le mareyage le plus dynamique avec St-Guénolé et Le Guilvinec. On remarque ici encore la régression de ports comme Camaret, Douarnenez, Audierne ainsi que Concarneau. Une étude récente (3) menée sur le mareyage Lorientais nous permet de mieux connaître la physionomie et la stratégie économique de ces entreprises.

(1) La production ayant baissé en 1975 pour les pêche industrielles fraîches

(2) Excepté une grosse entreprise de viviers à crustacés dans le quartier de Morlaix.

(3) M. LEUSIE "Comportement des entreprises de mareyage Lorientais" INRA Economie NANTES Juillet 1978.

Les achats des mareyeurs sont effectués aux enchères à la criée pour 95 % du tonnage et 89 % de la valeur. Le reste l'étant à l'amiable auprès des petits artisans. Sur les 86 mareyeurs ayant acheté en 1976, 22 ont assuré l'écoulement de 50 % de la valeur et les 15 premiers ont commercialisé 49 % du tonnage correspondant à 44 % de la valeur achetée. Mais, même si la plus petite entreprise a un chiffre d'affaires 60 fois inférieur à celui de la plus importante, ce dernier est inférieur à 30 Millions de Francs Français.

Le mareyage est donc une activité faiblement concentrée constituée de petites et moyennes entreprises à caractère quasi-exclusivement familial.

La fonction principale reste l'achat aux enchères, dont les procédures sont strictement définies, et que l'on peut caractériser comme un milieu concurrentiel balisé. En effet, le cotoiement quotidien et l'encadrement administratif important sécurisent les mareyeurs et limitent le jeu de la concurrence interne expliquant ainsi la faible concentration.

La transformation est la fonction qui s'est le plus développée ces dernières années avec l'étêtage, la découpe en darnes et surtout le filetage avec l'accroissement des espèces industrielles. Mais ces opérations restent manuelles dans la majorité des cas. Les mareyeurs assurent ensuite le conditionnement et l'allotissement des différentes espèces en fonction des désirs des clients. Nous notons que la recherche des débouchés et l'ensemble des problèmes commerciaux ne constituent pas des préoccupations importantes pour les mareyeurs. L'importation et l'achat dans d'autres ports bretons (Concarneau surtout) ne sont le fait que de quelques grosses entreprises et ont porté en 1976 sur 2 000 T et 3 160 T.

D'après enquête sur échantillon, les différents débouchés s'établissent comme suit :

- 31 % auprès des détaillants spécialisés
- 25 % à la commission, surtout pour les petites et moyennes entreprises
- 13 % auprès des grossistes, surtout pour les petites et moyennes entreprises
- 10 % à l'exportation, uniquement les grosses entreprises
- 6 % aux centrales d'achat, surtout les grosses entreprises
- 5 % localement, surtout les petites entreprises
- 5 % autres filières pour les grosses entreprises

La caractéristique économique principale reste donc le financement de la trésorerie puisque ces entreprises règlent les pêcheurs à 3 jours et ne sont réglées par leurs clients qu'à 15-30 et parfois 45 jours, ce qui tend à les placer dans l'orbite des agents économiques d'aval (surtout grossistes et mandataires).

L'attitude actuelle reste l'incertitude face à l'avenir (problème de l'approvisionnement lié aux quotas) mais cette prise de conscience ne s'accompagne pas de positions volontaristes. Seule une minorité tente d'innover et la démarche générale n'est que la recherche d'une réponse conjoncturelle permettant de sauvegarder les modes de travail anciens. S'il reste fondamentalement optimiste à Lorient, le mareyeur est, par contre, plus inquiet à Concarneau car il se trouve confronté à une diminution régulière des apports et au vieillissement rapide de sa profession.

522. Le transport et la destination des produits frais

5221 Bretagne-Sud (1)

Sur les quelques 130 000 T débarquées et qui sont destinées à la consommation en frais, il reste 90 000 T transportées (2).

78 000 T sont transportées par les 15 entreprises régionales spécialisées 12 000 T par 4 entreprises d'autres régions ayant un réseau national.

Plus de 80 % des départements sont couverts par une ou plusieurs lignes régulières. Les départements non desservis par les transports publics étant :

- . les régions à faible population : Creuse - Aveyron - Lozère - Haute-Loire - Gers - Ariège - Alpes de Haute-Provence
- . le nord Picardie : zone d'exclusivité de Boulogne
- . la Bretagne : couverte par le transport privé (livraison directe des mareyeurs).

La plupart des transporteurs assurent un ramassage sur Douarnenez, les ports Bigoudens, Concarneau et Lorient avec groupage dans ce dernier. L'enquête exhaustive menée sur les tonnages de 1977 nous permet de cerner les destinations :

	<u>Tonnes</u>	<u>%</u>
Rungis Min	28 800	32
Bordeaux-Toulouse-Sud-Ouest	20 700	23
Marseille-Méditerranée	10 200	11,5
Lyon-Rhône-Alpes	9 700	11
Nantes-Vallée de la Loire	8 900	10
Picardie-Normandie	5 800	6,5
Centre	3 000	3
Autres distinctions	<u>2 600</u>	<u>3</u>
	89 700	100

(1) La majorité des données contenues dans ce paragraphe est extraite des documents du laboratoire d'économie INRA de Nantes.

(2) Les 40 000 T restantes étant constituées par les ventes régionales et les déchets de filetage-étêtage transformés en huile et farine par les usines de sous-produit.

Après avoir permis de confortables bénéfices, puisque c'est sur ce créneau que ce sont développées les entreprises, le transport de marée subit une baisse de rentabilité due à :

- la diminution du tonnage transporté par suite de la baisse des apports et du développement du filetage
- l'accroissement des coûts dû à l'augmentation du prix du gaz-oil et des camions ainsi qu'à l'évolution de la législation sociale sur les transports.

Les entreprises sont donc amenées à diminuer leur activité marée-fraîche souvent au profit des produits surgelés et à trouver des solutions au problème du frêt de retour.

Dans l'ensemble, les jugements portés par les mareyeurs sur la qualité du service rendu sont très positifs, le transport public se révélant très supérieur au transport ferroviaire. Les critiques concernent surtout le niveau des prix (1).

Il semble, d'autre part, que si l'existence de nombreux ports constitue un avantage pour la qualité et la diversité des apports, elle pose quelques problèmes techniques pour le ramassage et la tenue des horaires (criée l'après-midi au Guilvinec) en plus de l'inorganisation de certains ports, notamment, Lorient, centre de groupage, où l'absence d'une gare routière bien conçue gêne à la fois les mareyeurs et les transporteurs.

Enfin, par rapport au concurrent Boulogne, Lorient est à 7 h de Rungis (contre 4) et l'amélioration de la liaison routière Lorient-Rennes est attendue avec impatience.

(1) Moyennes de prix rencontrées en 1977 en FF / Kg :

DESTINATION DEPART	RUNGIS	RHONE-ALPES	MEDITERRANEE	ALSACE	AUVERGNE
BOULOGNE	0,32 0,60	0,60 1,30	0,60 1,15	0,90 1,00	1,00 1,40
LORIENT	0,48 0,56	0,70 1,44	0,80 1,44	1,32 1,41	1,47 1,62

(Source : R. DEBEAUVAIS- H. BRU "Le Transport des Produits de la Mer" FIOM-CEASM. Janvier 1978)

5222. Bretagne-Nord

Les points de débarquement sont ici très dispersés (crustacés et coquilles St-Jacques notamment). La vente est le plus souvent faite sous contrat et les mareyeurs sont tous équipés de moyens de transport privé. Ils assurent eux-mêmes la livraison en Bretagne et le groupage lors d'expéditions hors de la région avec les quelques lignes de transport public existant au départ de Brest et St-Malo.

53. La transformation

Apparue en Bretagne en 1823, la première conserve de sardines a marqué le début d'une prospère activité de transformation sur le littoral breton. Sont venus ensuite le thon blanc, le maquereau et, plus récemment, les poissons de chalut et les thons tropicaux contribuant ainsi à l'accroissement régulier des tonnages produits, malgré les graves crises dues à la disparition progressive de la sardine du golfe de Gascogne.

C'est beaucoup plus récemment que sont apparues les usines de produits surgelés limitées encore à St-Malo et Lorient.

Ainsi, la production totale de produits de la mer transformés s'est-elle élevée à 8 450 T par 5 usines en Bretagne-Nord et 82 350 T par 50 usines en Bretagne-Sud, moyennes 1971-1975, pour des capacités maximales au 1/1/76 estimées à 10 000 T et 110 250 T.

531. Nombre et localisation des usines

A part St-Malo qui travaille les apports de grande pêche, c'est en Bretagne Sud que sont concentrées la plupart des usines de transformation. Un inventaire exhaustif mené au 1/1/76 nous permet d'établir la répartition suivante :

QUARTIERS	NOMBRE D'USINES FABRIQUANT DES CONSERVES	TONNAGE PRODUIT EN 1975	NOMBRE D'USINES FABRICANT DES SURGELES	TONNAGE PRODUIT EN 1975
ST MALO	-	-	2	6 300 T
MORLAIX	-	-	1	1 800 T
BREST	1	950 T	-	-
DOUARNENEZ	7	15 000 T	-	-
AUDIERNE	4	5 900 T	-	-
LE GUILVINEC	9	15 600 T	1	1 650 T
CONCARNEAU	12	8 800 T	-	-
LORIENT	7	6 800 T	7	9 200 T
AURAY	4	3 300 T		
TOTAL	44	56 350 T	11	18 950 T

(d'après enquête Pêche Artisanale 1975)

Dans certains cas, plusieurs usines appartiennent à la même société et des prises de capital totales ou partielles existent, rachat de marques, expliquant ainsi la fermeture de certaines usines. La concentration est en effet très sensible et, selon les statistiques de la Marine Marchande, le nombre de conserveries en Bretagne a décru régulièrement :

1967	79
1968	59
1969	61
1970	59
1971	59
1972	53
1973	49
1974	39
1975	45

532. Structures des entreprises

5321 En conserverie, le groupe Saupiquet est le leader national avec 11 usines dont 3 en Bretagne (Pont l'Abbé, Quimper, Concarneau). Viennent ensuite, en seconde position, Pêcheurs de France (Union de Coopératives); puis des firmes uniquement bretonnes: Paulet (3°), la Doélannaise (5°) et Paul Chacun (6°), confirment ainsi la première place de la Bretagne qui assurait en 1977, 56 % de la production nationale de conserves de poissons. La répartition des usines par capacité de production (1975 sans Douarnenez) nous donne :

< 500 T	10 usines
500 à 1000 T	10 "
1000 à 1500 T	8 "
1500 à 2000 T	1 "
2000 à 2500 T	4 "
2500 à 3000 T	3 "
3000 à 3500 T	1
3500 à 4000 T	
4000 à 4500 T	1 "

L'outil est donc constitué par des usines petites et moyennes dont les caractéristiques générales sont également (1) :

(1) "Etude sur la situation et les perspectives des entreprises de transformation des produits de la pêche et de la conchyliculture" FIOM 1978

. un très faible taux de rentabilité, le chiffre d'affaires par personne occupée s'établissant à 124 000 F en 1973, contre 260 000 F pour l'ensemble des industries agro-alimentaires, avec une valeur ajoutée de 30 000 F par actif, soit le plus faible niveau de tous les secteurs recensés par le SCEES.

. un très faible niveau d'investissement à 2 % du chiffre d'affaires (ensemble IAA = 3,2 %) correspondant à un investissement par actif occupé, quatre fois inférieur à celui des autres industries agro-alimentaires.

. un taux de rémunération du personnel de 30 % inférieur à celui des autres IAA, s'expliquant par une main-d'oeuvre à 71 % féminine (contre 32 % autres IAA) et une faible automatisation (Cf supra), exposant ces entreprises à la nouvelle concurrence étrangère (Portugal, Maroc, Afrique).

5322 En surgélation

Activité très récente demandant des investissements beaucoup plus lourds, la surgélation est plus concentrée et le marché est dominé par des grands groupes intégrés (armement - transformation), dont certains travaillent également des productions agricoles :

- la surgélation alimentaire (groupe Pêche et Froid BOULOGNE)
- Servifrais (Pêcheries de FECAMP)
- FINDUS (Pêcheries de la Morinie - BOULOGNE)
- Sadifroid (ST-MALO)
- Atlantic gel (LORIENT)

La Bretagne a pris plus tardivement le départ du surgelé pour lequel Boulogne reste un leader incontesté. La répartition des entreprises bretonnes s'établit ainsi en 1975 :

< 500 T	1
500 - 1500 T	2
1500 - 2500 T	3
2500 - 3500 T	3

Bien que venant assez loin derrière la surgélation alimentaire (10 000 T annuelles de produits de la mer), la physionomie de ce secteur est opposée à celle de la conserverie avec une majorité de grosses unités de production.

Malgré ce dynamisme qui se traduit par une indépendance financière plus faible liée au montant des investissements (dettes à long terme entre 20 et 30 % du passif), la surgélation est d'une efficacité comparable à celle de la conserverie de poissons et la plupart des entreprises ont aligné des résultats négatifs en 1976.

Les caractéristiques générales présentait en effet :

- valeur ajoutée faible liée à l'importance des produits faiblement transformés et qui s'établit à 40-50 000 F par emploi
- la rémunération du travail représente de 60 à 70 % de la valeur ajoutée
- endettement élevé.

533. Nature des produits

5331 La conserve

Les principaux produits restent le maquereau, les thons germons et tropicaux et les sardines qui tendent à régresser au profit des précédents :

	Maquereaux	Thons	Sardines	Autres poissons	Total
Tonnage produit en 1977 (en T)	21 500	21 900	10 300	1 900	55 600
Importance dans la production bretonne	39 %	39 %	18,5 %	3,5 %	100 %
Part de la Bretagne dans la production nationale	76 %	67 %	32 %	34 %	56 %

Dans certains cas il existe des spécialités régionales, ainsi la Bretagne produit plutôt du maquereau en marinade, alors que Boulogne fabrique surtout du maquereau à l'huile et à la tomate. On remarque également que, à part quelques petites entreprises préparant pour l'épicerie fine des conserves cuisinées élaborées, les conserveurs portent un intérêt limité aux produits non conventionnels.

5332 Le surgelé

Les principales espèces intéressées par la surgélation sont le cabillaud puis loin derrière, le lieu noir et l'églefin. Pour les crustacés, ce sont crevettes et langoustines; pour les mollusques : calamars, seiches et encornets.

L'importance de la Bretagne dans les diverses catégories de produits s'établissait en 1976 à :

	TONNAGE PRODUIT EN BRETAGNE	IMPORTANCE DANS LA PRODUCTION BRETONNE	PART DE LA PRODUCTION NATIONALE
POISSONS SURGELES POUR CONSOMMATION DIRECTE	4 650 T	31,5 %	61 %
POISSONS CONGELES POUR CONSOMMATION DIRECTE	850 T	6 %	27 %
POISSONS CONGELES SURGELES EN VUE D'UNE TRANSFORMATION ULTERIEURE	3 600 T	24 %	19 %
FILETS SURGELS POUR CONSOMMATION DIRECTE	3 000 T	20 %	44 %
CRUSTACES SURGELES POUR CONSOMMATION DIRECTE	450 T	3 %	69 %
CRUSTACES CONGELES POUR CONSOMMATION DIRECTE	200 T	1,5 %	17 %
CRUSTACES POUR TRANSFORMATION ULTERIEURE	20 T	n.s.	4 %
MOLLUSQUES SURGELES POUR CONSOMMATION DIRECTE	800 T	5,5 %	75 %
MOLLUSQUES POUR TRANSFORMATION ULTERIEURE	300 T	2 %	38 %
MOLLUSQUES CONGELES POUR CONSOMMATION DIRECTE	950 T	6,5 %	47 %
TOTAL	14 820 T	100 %	35,5 %

Ces productions sont relatives aux poissons crustacés et mollusques transformés à terre, en produits surgelés ou congelés. Le total est inférieur à celui du 1er tableau compte-tenu des tonnages des bateaux congélateurs de St-Malo qui n'ont pas été ventilés. Quant aux productions de la flottille de thoniers congélateurs qui feraient de la Bretagne la première région productrice de produits congelés, elles sont destinées à la conserverie et ne nous semblent pas devoir être considérées comme partie du secteur de l'industrie de transformation à basse température.

534. Conditions d'achat et origine des produits.

L'approvisionnement des entreprises de transformation se fait à 4 niveaux:

- en frais à la criée du ou des ports voisins. C'est le cas surtout aux périodes d'apports importants comme pour le lieu noir, la sardine, le maquereau
- en frais sous contrat. Dans ce cas, le producteur livre directement son poisson à l'industriel au prix fixé ou bien les achats se font aux enchères avec, dans le cas de la politique d'organisation des marchés, un prix plancher et un quota minimum que l'ensemble des transformateurs s'engagent à absorber. C'est le cas du germon et de la Coquille St-Jacques.
- directement dans le cas de sociétés intégrés verticalement comme à St-Malo ou Sadifroid est filiale à 50 % de la SAPP (1) et ou Sofrino détient 73 % du chalutier Neve.
- en ayant recours à des poissons d'importation congelés entiers (maquereaux, thons) ou en plaques de filets (poissons blancs).

L'origine géographique des produits travaillés est cependant difficile à préciser en raison de l'absence de mesure des flux régionaux.

Notons cependant que :

- . la sardine vient en quasi totalité de Sète, d'Italie et du Maroc principalement étêtée-congelée
- . le maquereau vient pour la majorité du tonnage de Boulogne ou d'Angleterre en frais et de Pologne en congelé
- . pour la surgélation, les plaques de filets viennent surtout de RFA pour le lieu noir et d'Argentine pour le merlu, en plus de la production de la flottille malouine
- . 50 % du thon blanc vient des autres ports français de l'Atlantique ou d'Espagne

(1) Société Anonyme de pêcherie Pleven

6) L'emploi induit par la pêche en Bretagne

L'importance économique d'une activité que ce soit pour les villes concernées pour la région ou pour le pays, peut-être approchée par la notion d'emploi induit soit directement par la réalisation de la production, soit indirectement par la richesse ainsi créée.

61. L'emploi induit direct

Nous avons tenté de cerner de façon exhaustive l'ensemble des activités qui dépendent directement de la pêche au niveau de la région ainsi que le nombre d'emplois correspondant.

Il s'agit donc d'entreprises dont l'activité principale est liée au fonctionnement des navires de pêche ou au travail du poisson au niveau du port.

Nous retrouvons ici l'avitaillement, la construction et la réparation navale, la criée, les docks et les usines à glace, le mareyage, la transformation et les sous-produits.

Sont également concernées quelques entreprises industrielles très spécialisées (ateliers de montage des filets, forges pour panneaux de chalut) ainsi que le personnel tertiaire employé dans les armements, syndicats ...

Le document 23 synthétise l'ensemble des données sur l'emploi induit direct.

Avec 11 000 emplois directs à terre dénombrés en Bretagne, on peut, compte-tenu des quelques omissions et de chiffres non disponibles, conclure que :

1 emploi en mer induit directement 1 emploi à terre

62. L'emploi induit indirect

Il est plus délicat à cerner car ses relations avec l'industrie de pêche de la région ne sont pas toujours définies avec précision. Il sera donc très difficile à chiffrer.

Ainsi nous aurons :

- . les entreprises fournisseurs des activités d'amont, avitaillement et construction-réparation
- . les entreprises d'amont dont une partie de l'activité, variable dans le temps, est consacrée à la pêche. C'est le cas de chantiers navals mixtes (Lorient) et des services portuaires là où existe également un trafic de fret.
- . les entreprises d'aval dont une partie de l'activité, variable dans le temps, est consacrée aux produits de la pêche. C'est le cas de certains transformateurs et des fournisseurs de l'industrie de transformation (boîtes de conserves, ingrédients ...)
- . les entreprises de transport de produits de la mer sur lesquelles nous n'avons pas de données concernant l'emploi⁽¹⁾
- . l'emploi lié au marché national du poisson. Ainsi, l'on peut estimer que 35 % des emplois de la filière de commercialisation du poisson (grossistes-détaillants) sont liés à l'existence de la pêche en Bretagne (2).
- . l'emploi lié à la consommation des ménages dont les revenus viennent de l'activité de pêche....

L'absence de données plus précises et l'impossibilité de déduire l'emploi induit global de la comptabilité régionale, dont le nouveau tableau d'échanges inter-industriels isolant une branche halieutique n'est pas encore au point, nous ont conduit à considérer comme raisonnable l'hypothèse selon laquelle 1 emploi en mer induit directement 1 emploi à terre

et ces deux emplois induisent un troisième emploi dans les secteurs secondaire et tertiaire de la région et un quatrième à l'échelle de l'ensemble du territoire

(1) Il existe approximativement 8 000 poissonniers professionnels employant environ 40 000 personnes

(2) La consommation en frais correspond à un tonnage initial (importé + débarqué - exporté) de 460 000 tonnes dont la Bretagne assure la mise à terre de 160 000 tonnes, soit approximativement 35 %.

7) L'articulation des structures professionnelles et des institutions régionales

L'isolement de la pêche, par rapport aux autres activités, caractérise le secteur dont les institutions sont organisées de façon verticale. Des évolutions lentes mais significatives tendent à renforcer les liens entre les institutions des pêches et celles de la région de Bretagne.

71. La spécificité du secteur des pêches

711. L'organisation administrative

La pêche maritime est de la compétence du Ministère des Transports qui comporte une direction générale de la Marine Marchande au sein de laquelle se situe la direction des pêches maritimes.

Le corps des Affaires Maritimes est un "corps d'officiers de l'armée de mer chargé d'administrer les services de la Marine Marchande".

La France est découpée en 4 régions. La Bretagne relève de la direction Bretagne-Vendée (du Mont-St-Michel à la Baie de l'Eguillon) commandée par un Directeur des Affaires Maritimes (ayant rang d'Amiral). La région se subdivise en :

- quartiers maritimes
- stations maritimes

Les quartiers (1) sont dirigés par un Administrateur responsable d'un secteur géographique civil. La direction des Affaires Maritimes, pour la région de Bretagne, se trouve à Nantes hors de la région administrative Bretagne et couvre 2 régions, la Bretagne et le Pays de Loire.

La direction des Affaires Maritimes relève de la double autorité de la Marine Marchande et du Préfet Maritime (2), mais contrairement à la règle concernant toutes les administrations civiles, ne relève pas de l'autorité du Préfet de Région.

(1) Pour la Bretagne : St-Malo, St-Brieuc, Paimpol, Morlaix, Brest, Camaret, Douarnenez, Audierne, Guilvinec, Concarneau, Lorient, Auray, Vannes.

(2) La Préfecture Maritime de Brest exerce son pouvoir sur la partie Atlantique du littoral.

712. L'organisation professionnelle

7121 Les Comités Locaux des Pêches

Ils sont investis d'une mission générale de développement des pêches maritimes et d'amélioration des conditions de production et d'écoulement des produits de la mer.

Ils sont constitués dans le cadre géographique des quartiers des Affaires Maritimes (1).

2 groupes les constituent :

Armateurs....Pêche industrielle
	Pêche artisanale
Production	
MarinsPêche industrielle
	Pêche artisanale
Commerce et IndustriePatrons	
Cadres et Ouvriers	

Le comité local est :

- 1 organisme paritaire : chef d'entreprises et représentant du personnel
- 1 organisme syndicale : les membres sont désignés par le biais des syndicats professionnels
- 1 organisme interprofessionnel : représentant des producteurs de l'industrie et du commerce
- 1 organisme obligatoire : les décisions prises sont opposables aux professionnels.

S'ils ont une vocation économique et sociale, large dans la pratique, le rôle des comités locaux est variable selon les quartiers et le dynamisme de leurs animateurs. Ainsi, certains comités s'intéressent à la gestion des fonds, à la formation des adhérents (ex : Brest, Le Guilvinec, Quiberon...), alors que d'autres ont une existence formelle (généralement les ports industriels, exemple Lorient).

7122 Les Comités Interprofessionnels

Ils regroupent les professionnels par branche de production. Huit Comités couvrent l'ensemble des activités : poisson de fond, grande pêche, maquereau, hareng, sardine et anchois, thon, crustacés et algues marines, conchyliculture. Leur attribution est essentiellement économique. Ils prennent "les mesures propres à assurer l'exercice rationnel de la pêche et l'amélioration des conditions de vente des produits de la mer".

Ils peuvent ainsi :

- .fixer les dates de campagne de pêche
- .réglementer le nombre de navires admis à la pêche
- .conclure des accords sur les prix

7123 Le Comité Central des Pêches Maritimes

Il est représentatif au plan national de l'ensemble de l'interprofession des pêches maritimes. C'est un organisme d'étude des problèmes de la pêche, de coordination des Comités Locaux et Interprofessionnels, un élément de liaison avec les pouvoirs publics. Ses compétences sont économiques et sociales. Il est composé sur le modèle des Comités Locaux. Le président est nommé par le ministre chargé de la Marine Marchande sur proposition des membres du Comité (élection du candidat). Il est traditionnellement choisi parmi les membres du corps des Affaires Maritimes sans que cela soit obligatoire.

L'organisation professionnelle est verticale. Les producteurs du secteur pêche n'étant ni artisans ni commerçants, (sauf les armateurs), ne sont pas membres des assemblées consulaires départementales et régionales (Chambres de Commerce et Chambres des Métiers). Il n'existe pas de structure qui permette d'aborder les problèmes de la pêche dans un cadre élargi aux autres secteurs de l'économie régionale.

713. Les syndicats

7131 Les syndicats de marins

Les pêcheurs adhèrent à des syndicats structurés au niveau de chaque port reliés aux centrales ouvrières CGT, CFDT (1) ou spécifiques au secteur maritime: FFSPM-(1). En fait, dans l'ensemble, on constate une large autonomie des syndicats maritimes liés aux particularismes du métier et très enclins à jouer le jeu des structures internes au milieu maritime. Leur participation aux Comités Professionnels est importante à cet égard. Seule la CFDT pêche connaît une organisation avec regroupement régional (Union Régionale Bretagne).

7132 Les syndicats d'armateurs

Ils sont regroupés en syndicats locaux et, pour certains, en syndicats par branche au niveau national (Thon Océanique, Grande Pêche).

(1) CGT : Confédération Générale du Travail
 CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
 FFSPM : Fédération Française des Syndicats Professionnels Maritimes

3 syndicats d'armateurs bretons :

- . le syndicat des armateurs de Lorient au minimum garanti
- . le groupement professionnel des armateurs à la pêche de Lorient-Etel à la part
- . le syndicat concarnois de l'armement à la part

Ils sont reliés à l'Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF) par le biais du groupement des syndicats d'armateurs à la pêche hauturière.

De 1971 à 1976, la Fédération Atlantique des Armateurs (FSAPA) regroupait les armements de St-Malo à La Rochelle. Dissoute depuis, elle avait pour objectif essentiel d'exercer au plan national un contre-pouvoir des "Bouloonnais" au sein de l'union et de représenter auprès des pouvoirs publics (nationaux et communautaires), les intérêts des armateurs bretons.

72. Des tendances à l'ouverture régionale

La création en 1972 de régions économiques et la mise en place de l'établissement public régional (EPR) ou des dossiers d'aide à la pêche pouvaient être traités, obligeaient à terme le secteur des pêches à s'ouvrir à l'entité régionale. Dès à la suite des grèves de 1968 dans le secteur des pêches, des professionnels prenaient l'initiative de s'organiser au plan régional.

721. Le groupement des pêches maritimes bretonnes

Il est né en 1968 de la prise de conscience de la réalité régionale pêche et de, ce que celle-ci, devait s'exprimer dans un cadre où la libre adhésion excluait tout droit de veto de l'administration. Le GPMB prenait la forme d'un GIE auquel adhéraient mareyeurs, transformateurs, armateurs, coopératives et syndicats de marins des différents ports bretons. Toutefois, la CFDT n'a jamais adhéré au GPMB et la pêche artisanale était sous-représentée. Le GPMB se proposait de défendre les intérêts de l'interprofession, son action s'est orientée selon 3 pôles :

- le renouvellement de la flotte concarnoise
- la promotion du poisson breton
- l'échange entre ses membres

La flotte devenait obsolète avec le développement du pêche-arrière. Le renouvellement de l'outil devenait l'objectif primordial dont les effets sur l'interprofession devaient se répercuter. Le GPMB servait de lieu de proposition, d'échange de projets, et, au cours du Plan Mondon, de renouvellement de la flotte (1969/1971).

Puis l'accent fut mis sur la promotion des produits de la mer qui donna lieu à des opérations spectaculaires (Clémenceau) et à la naissance de Propémab et du slogan "le poisson, c'est naturellement breton", opération financée par la région de Bretagne.

Le GPMB servait de lieu de rencontre, d'échange de l'interprofession, d'étude de dossiers, de plus, chaque année un voyage d'études était organisé à l'étranger pour faciliter la rencontre et la formation des adhérents.

Progressivement, l'instrument régional dont s'était dotée l'interprofession a périclité (73-74) et, ceci pour différentes raisons :

- composition trop large du groupement et dissensions internes (les mareyeurs étaient peu mobilisés par les problèmes directs des armateurs et vice-versa)
- absence d'infrastructure et de moyens financiers (cotisations transitées par les Chambres de Commerce et subventions des Conseils Généraux)

Avec la mise en sommeil du GPMB, ceux qui voulaient une expression régionale des pêches bretonnes ont tournés vers les structures interprofessionnelles classiques.

722. Le Comité Régional des Pêches

Prévu par l'ordonnance de 1945, instituant les Comités Locaux de Pêche, le Comité Régional n'avait vu le jour qu'en Méditerranée. Deux causes ont motivé la création du Comité Régional Bretagne : la mise en place progressive des institutions régionales, le besoin exprimé par certains Comités Locaux d'une concertation au niveau régional.

Des Comités Locaux (Brest - Le Guilvinec notamment) sentaient de plus en plus la nécessité d'une structure qui permette de traiter différents problèmes : gestion des ressources, aménagement du littoral, renouvellement de la flottille, commercialisation.

La prise en compte des dossiers pêche par la région rendait inévitable la création d'une organisation représentative auprès des pouvoirs publics, notamment du préfet de région. Ainsi, en 1976, après discussion entre professionnels et administration des Affaires Maritimes, se créait le Comité Régional des Pêches et Cultures Marines, regroupant l'ensemble des Comités Locaux sur la base de l'ordonnance de 1945. Des Commissions de travail au sein du Comité permettaient d'élargir la composition des membres et ainsi, concernant les marchés, de faire participer les organisations de producteurs. Depuis deux ans, la mise en place du Comité Régional se fait lentement non sans réticences. Ainsi, le syndicat des armateurs de Lorient n'y adhère pas. Le Comité Régional na pas de structures propres de fonctionnement.

Les Institutions régionales comprennent, à côté du Conseil Régional regroupant des élus, le Comité Economique et Social qui est composé de représentants des activités socio-professionnelles syndicales et de personnalités choisies en fonction de leur compétence.

La pêche industrielle et la pêche artisanale ont chacune droit à un siège, de plus, le représentant de la CFDT est un syndicaliste du secteur des pêches maritimes.

Ainsi, progressivement s'établissent des liens entre les institutions professionnelles et régionales. L'évolution se marquant plus lentement au niveau administratif mais allant dans le même sens.

Le CIAT (1) du 18 Novembre 1977, prenait la décision de favoriser le développement de la production biologique du littoral et créait un Comité de Développement de l'Aquaculture et des Productions Biologiques du littoral. Ce Comité a un caractère national, interministériel. Il est présidé par la Marine Marchande et comprend - outre l'administration - des scientifiques et des représentants des professionnels. Il est chargé d'établir des propositions et d'assurer la cohérence des projets. La France est divisée en 3 zones dont la zone A (Bretagne- Manche) recouvre la zone de rénovation rurale.

Cette évolution est intéressante, elle permet dans un cadre global, de poser le problème du développement des productions biologiques. Elle incite à la coordination des administrations et à la complémentarité des projets. Ainsi, pour la première fois, siège à la Préfecture de Région de Bretagne un délégué de la Direction des Affaires Maritimes Bretagne-Pays de Loire. Un programme de restauration biologique du Littoral Breton devrait voir le jour par initiative conjointe de la DATAR et de la Direction Générale de la Marine Marchande.

(1) CIAT: Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire.

8) L'originalité du système pêche Bretagne

Fruit d'une longue tradition halieutique, la pêche omniprésente sur le littoral, surtout en Bretagne Sud, se caractérise par :

- . un tissu portuaire dû à la configuration de la côte ou de nombreux abris naturels servent de bases à plus de 4 000 unités de toutes tailles
- . une complémentarité et un équilibre entre les flottes industrielles et artisanales assurant une gamme de produits unique en Europe tant en fraîcheur qu'en diversité
- . une vocation pour l'approvisionnement en frais qui constitue encore, sur le marché intérieur, la part la plus importante de la demande des consommateurs
- . un solde monétaire inter-régional positif très important puisque la majorité de la production est exportée vers les grands centres urbains du reste de la France

Mais nous avons corollairement :

- . une faiblesse de l'emploi induit comparé à d'autres complexes halieutiques, Boulogne, par exemple, où nous avons 3 emplois induits directs par homme embarqué avec notamment un outil de transformation permettant, en plus d'un fort courant d'importation, de valoriser au mieux les captures de la région
- . une fragilité de l'ensemble du système pêche qui suit étroitement les fluctuations des captures de la flottille et ne peut compenser celles-ci en jouant sur un volant d'importations, les courants réguliers n'existant que pour quelques espèces destinées à la conserverie
- . l'éloignement de certains lieux de pêche qui grève lourdement l'exploitation de certaines unités et lie l'équilibre du système pêche à la liberté d'accès des bateaux bretons la totalité des eaux communautaires.

C - SYSTEME PECHE ET REGION

L'étude du système pêche breton dans son ensemble a montré la grande diversité des éléments qui le composent; leur articulation forme néanmoins un ensemble cohérent, unique sur le plan national. Le système pêche peut également s'analyser comme la juxtaposition et l'articulation de sous-systèmes en fonction de critères préalablement définis; nous les resituerons dans un deuxième temps dans le contexte régional qui constitue leur environnement économique proche.

1) Les cadres retenus

11. Définition des sous-systèmes pêche :

L'étude des caractéristiques générales de la pêche bretonne a déjà mis en lumière des ensembles portuaires cohérents en fonction des métiers pratiqués, de leur évolution ou du mode de valorisation des produits. Les sous-systèmes pêche se caractérisent donc comme des entités homogènes d'un ou plusieurs ports liés par des caractères communs :

- type(s) de pêche(s) pratiqué(s) : dominance d'un métier, ou équilibre entre 2 ou 3 métiers
- population maritime homogène au niveau du recrutement et de la mobilité interne
- solutions communes apportées aux problèmes posés par le maintien de la pêche dans la zone, débouchant sur des modes d'organisation propres
- mode de valorisation spécifique des produits (zone d'achat, circuits, destinations)
- unité géographique ou administrative.

Ces différents critères possibles ne sont pas susceptibles de fonctionner chacun sur tous les sous-systèmes. Chaque sous-système trouve sa cohérence à travers un ou plusieurs critères possibles. Le découpage proposé n'est donc pas exhaustif : il n'englobe pas l'ensemble de la pêche bretonne mais fait apparaître les entités homogènes les plus significatives.

Les sous-systèmes retenus sont les suivants :

- . St-Malo
- . Baie de St-Brieuc
- . Côte Nord : quartiers de Morlaix et Brest
- . Douarnenez, Camaret, Audierne
- . Pays Bigouden (St Guérolé, Guilvinec, Lesconil, Loctudy)
- . Concarneau
- . Lorient, Etel

12. Le choix des petites régions

Si l'incidence du système pêche sur l'ensemble de la région Bretagne peut paraître limité, il n'en est pas de même au niveau des sous-ensembles économiques dans lesquels s'insèrent l'activité de pêche et ses effets induits. Quels cadres retenir pour délimiter la petite région dont les liens avec le sous-système pêche sont les plus significatifs ?

Les "pays" tels qu'ils sont définis par l'INSEE au niveau de chaque région de programme apparaissent les plus aptes au regard des objectifs retenus; les "pays" définissent une zone d'inter-dépendance ville-campagne à partir de critères socio-économiques : migrations quotidiennes de main d'oeuvre, attraction commerciale des villes, zones d'emploi du ministère du travail La région Bretagne est ainsi divisée en 17 pays dont 7 constituent le cadre d'insertion des systèmes pêches retenus (cf document 24) : il s'agit des pays de St-Malo, St-Brieuc, Morlaix, Brest, Quimper, Lorient et Vannes.

2) Les sous-systèmes pêche et leur environnement économique

21. St-Malo

211. Caractéristiques du système pêche

L'originalité du système pêche de St-Malo réside dans l'existence d'une flotte de grande pêche liée à un outil de transformation aval constituant ainsi un ensemble homogène. Cette activité traditionnellement dominante (3 500 hommes embarqués en 1930) a connu un déclin régulier malgré le passage progressif aux chalutiers mixtes (saleurs-congélateurs). L'avenir de cet ensemble est lié à la ressource et aux capacités de la Grande Pêche à exploiter de nouvelles zones dans des conditions de rentabilité satisfaisantes. Afin de pallier au déclin de la grande pêche et de maintenir une activité de pêche au niveau du port, les responsables portuaires ont favorisé le développement d'une flottille artisanale de pêche fraîche hauturière; son importance est aujourd'hui déterminante pour le maintien de l'activité de pêche du port de St-Malo mais n'apparaît cependant pas suffisante pour assurer une reconversion totale de la grande pêche.

Les différentes caractéristiques du système pêche de St-Malo peuvent être synthétisées comme suit :

- Un ensemble de grande pêche en déclin :
 - une production de 9 350 T en 1977 dont 90 % congelés. Stable depuis 1973
 - une flotte de 6 navires congélateurs, sans projet de renouvellement employant 310 marins et officiers

- des zones de pêche traditionnelles soumises à des quotas trop faibles pour assurer le développement de la flotte et de l'emploi.
 - un outil de transformation composé de 3 usines d'une capacité totale de plus de 7 000 tonnes
- Un secteur de pêche fraîche en expansion jusqu'en 1975 :
- une production de 4 500 tonnes en 1977 en croissance continue depuis 1960
 - une flotte de 21 navires artisans hauturiers pratiquant le chalutage en manche Est et Ouest
- L'emploi direct et indirect du système pêche se décompose comme suit :
- . Grande Pêche : 310 marins et officiers
 - . Pêche Artisanale : 625 marins et patrons
 - . Emploi induit : 471 salariés + 50 saisonniers
- dont
- . Chantiers : 232 "
 - . Transformation : 75 "
 - . Mareyage : 65 "
 - . Criée + Dockers : 74 "
- Soit un emploi total lié au système pêche de 1.406actifs (emploi direct)

212. Place du système pêche dans la petite région

2121 Le contexte économique de la petite région

Malgré de nombreux départs de l'agriculture, l'emploi global a été maintenu à son niveau de 1968 grâce à une nette progression (+ 15 %) des actifs dans l'industrie (hors BTP) jusqu'en 1975, à la création d'un port de pêche fraîche et à la croissance des emplois tertiaires. L'essor industriel a été dû principalement au développement de secteurs de pointe (électronique, téléphonie, matériaux de construction) entraînant une croissance des services publics et des équipements.

D'autres secteurs, plus traditionnels : construction navale, textiles-habillement, ont connu des difficultés pour maintenir leur niveau d'emploi au niveau de 1968. La région présente également l'un des plus fort taux d'actifs travaillant dans le secteur tertiaire. Ceci s'explique en partie par l'importance de l'activité touristique (15,9 % des capacités d'hébergement touristique de l'ensemble du littoral breton en 1975).

Les autres activités maritimes de la région sont :

- le trafic portuaire de marchandises d'environ 1 million de tonnes, en constante augmentation, mais dont la structure est déséquilibrée (les entrées représentent environ 75 % du trafic) ; la capacité maximale d'accueil va prochainement être étendue aux navires de 20 000 Tonnes.

- le trafic portuaire de voyageurs : un service régulier avec l'Angleterre a assuré en 1975 le transport de 13 000 passagers
- le secteur conchylicole qui représente un chiffre d'affaires de 30 millions de Francs s'étend à l'Ouest de la Baie du Mont St-Michel (Le Vivier Cancale). La part de ce secteur dans la production nationale de moules représentait 12,5 % en volume.

	<u>1975</u>		<u>Variation depuis 1968</u>
POPULATION ACTIVE :	37 580	100 %	- 80
dont :			
Secteur Primaire	5 815	15,5 %	- 2645
BTP	4 945	13,2 %	- 91
Industrie	6 365	16,9 %	+ 817
Tertiaire	20 580	54,4 %	+ 1839
Demandeurs d'emploi : 2700 (moyennes 4 ^e trimestre 1976) recensés			
BRANCHES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :			
			<u>Emploi 1975</u>
- en expansion :			
. Industries électriques et électroniques			585
. matériaux de construction			360
. services privés			5 710
. industries mécaniques			285
. services publics et collectivités locales			3 715
- stables :			
. IAA			1 845
. BTP			4 945
. Transports			2 135
. Télécommunications			490
- en régression :			
. Agriculture			5 815
. Textile - Habillement - Cuir			890

2122 Place du système pêche

Avec 1 400 emplois direct et indirects, le système pêche représente 3,7 % de la population active de la région. Ce chiffre appelle plusieurs remarques :

- . Plus de la moitié de ces emplois sont liés à l'activité de Grande Pêche. Ainsi, la SAPP avec 300 (en mer et à terre) constitue la 3^o entreprise privée de la région
- . Les activités du système pêche sont principalement centrées sur l'agglomération de St-Malo, seul port important de la zone : criée, avitaillement, armements, chantiers, transformation, ..
- . Outre un impact direct en terme d'emploi, le système pêche a un effet industrialisant certain, lié à l'activité de construction navale, dont les liaisons sont nombreuses.

2123 Les incitations à développer la zone

- o Les orientations générales contenues dans le Schéma du Littoral pour la région de St-Malo définissent pour cette unité un type de développement basé prioritairement sur un renforcement des activités tertiaires liées aux entreprises : la création d'un parc d'activités tertiaires d'intérêt national et régional est envisagé en prolongement de Rennes. Dans l'attente des effets d'une telle création, les activités locales existantes doivent être renforcées : agriculture, pêche, conchyliculture, activités portuaires de commerce et voyageurs ...
- o Les aides du développement industriel et tertiaire :
 - prime de développement régional (industrie) : 20 000 F pour création et 17 000 F pour extension dans la limite de 17 % de l'investissement
 - prime de localisation d'activités tertiaires : 20 000 F par emploi créé.
 - prime de localisation d'activité de recherche : 15 à 20 % de l'investissement avec plafond de 25 000 F par emploi

22. La baie de St-Brieuc

221. Caractéristiques du système pêche

La Baie de St-Brieuc du Cap Frehel à l'île de Bréhat constitue une zone de pêche côtière intensive qui a connu un essor important ces dernières années.

Le système pêche s'appuie sur :

- un type de pêche dominant depuis 67/68 : la pêche à la coquille St-Jacques dont la production a doublé en 5 ans mais connaît de fortes fluctuations d'une année sur l'autre. Cette pêche est marquée par une saisonnalité forte (de Novembre à Mars) et les autres types de pêche n'attirent qu'un nombre réduit de navires en dehors de la saison.
- la pêche est pratiquée à partir d'un ensemble de petits ports faiblement équipés disséminés sur l'ensemble de la Baie. Plus de 400 navires dont 1/3 venant de quartiers extérieurs, soit près de 1 000 marins

participent à cette campagne

- une tentative de contrôle de l'effort de pêche et de la mise en marché, destinée à protéger cette activité contre les risques de surexploitation et d'inorganisation qui résultent de l'effet attractif qu'elle exerce sur un nombre grandissant de navires

Cette politique d'ensemble au niveau de la Baie, s'appuie sur plusieurs volets :

- . une réglementation administrative stricte basée sur la délivrance de licence de pêche et la définition de temps de pêche limités (nombre de jours et nombre d'heures par jour)
- . un programme de gestion rationnelle du stock (mené par le Comité Local en liaison avec les organismes scientifiques) aux objectifs multiples : détermination du niveau d'exploitation optimal à partir de l'état du stock, de l'âge à la première capture, essais de repeuplement à partir du captage naturel, etc ...
- . une organisation de la première mise en marché : création d'une O.P., établissement de criées de débarquement, contrats avec les conserveurs.

Cette organisation de la pêche à la coquille connaît actuellement des difficultés liées à l'individualisme d'une grande part des professionnels (échec de l'OP) et à un effort de pêche qui demeure trop important mettant en cause l'équilibre biologique du stock pour les campagnes à venir.

Les caractéristiques générales du système pêche peuvent être résumées comme suit :

- ° une production dominante mais fluctuante : la coquille St-Jacques : 6 000 tonnes en 1977 (25 millions de francs) soit 40 % de la production nationale de coquille
 - ° une flottille artisanale nombreuse et dispersée :
- 420 navires en 1975 soit près de 1 000 marins, 65 % des bateaux ont moins de 10 tjb
- ° les emplois induits sur les quartiers concernés (St-Brieuc et Paimpol) se répartissaient comme suit en 1975 :

Mareyage	: 90
Construction et réparation navale	: 67
Ateliers de filets	: 20
Autres (avitaillement criée)	: 23
	<u>200</u>

soit un emploi total lié au système pêche de 1 200 actifs.

222. Place du système pêche dans la petite région

2221 Le contexte économique de la petite région

Le développement des industries de transformation et la diversification des activités économiques sont les 2 traits marquants de l'évolution du pays de St-Brieuc au cours des 10 dernières années. L'essor industriel provient pour l'essentiel de 3 secteurs : les industries agro-alimentaires (1 400 emplois créés entre 1968 et 1975) appuyées sur une agriculture dynamique, industries mécaniques (+ 500 emplois entre 1968 et 1975) et Chimie (Joints Industriels, phyto pharmacie, amendements marins).

Dans l'agriculture et les secteurs plus traditionnels importants (habillement, bois), les effectifs ont au contraire diminué. Le secteur tertiaire a été le principal créateur d'emploi (+ 7 000 de 1968 à 1975), grâce, en particulier, au développement du secteur bancaire et des services , publics et privés.

Les autres activités maritimes de la Baie sont principalement :

- la mytiliculture localisée à l'est de la Baie, qui emploie environ 170 personnes
- l'extraction de sables et M AERL pratiquée par 4 navires (20 marins)
- les activités portuaires commerciales, à partir de Dahouet et le Légué (500 000 tonnes par an dont la moitié constituée par les Sables et MAERL extraits de la Baie.

Les principales données concernant l'emploi dans la petite région sont les suivantes :

	1975		Variation depuis 1968
POPULATION ACTIVE :	80 175	100 %	- 901
dont :			
Secteur Primaire	14 970	18,7 %	- 10 674
BTP	8 735	10,9 %	- 267
Industrie	13 690	17,1 %	+ 2 631
Tertiaire	42 780	53,3 %	+ 7 439
Demandeurs d'emploi : 3 450 (moyenne 4 ^e trimestre 1976)			
.../...			

BRANCHES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :	
	<u>Emploi 1975</u>
- en expansion :	
. IAA	4 175
. Métallurgie mécanique	3 415
. Industries électriques et électroniques	230
. Industries chimiques	1 025
. Services publics et privés	20 630
- en régression :	
. Textile habillement	940
. BTP	8 755
. Transports	3 750
Capacité d'hébergement touristique : 97 000 lits soit 9,7 % du littoral breton.	

2222 Place du système pêche

Le caractère artisanal et faiblement concentré du système pêche ainsi que l'étendue du "pays" de St-Brieuc explique le faible poids que celui-ci occupe dans la région (1,5 % de la population active). L'aspect fortement saisonnier de la pêche la fait apparaître cependant comme une activité équilibrante pour l'économie de la frange côtière; elle constitue notamment un pôle d'activité hors saison touristique et une source de revenus non négligeable pour une population tournée en partie vers la terre le reste de l'année (tourisme, agriculture). La gestion des fonds entreprise, si elle aboutit, peut permettre de développer fortement le potentiel de production de cette zone et assurer ainsi un niveau et une stabilité d'emploi plus élevés.

2223 Les incitations à développer la zone

- ° Les orientations du Schéma du Littoral concernant l'unité Baie de St-Brieuc repose la mise en valeur prioritaire des ressources naturelles maritimes et de l'agriculture de son arrière pays. Un SAUM (Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer) doit être élaboré, prenant en compte les différentes utilisations de l'espace marin et leur interrelations; il délimitera les différentes zones de production (pêche, conchyliculture, extraction de sables, etc..) et localisera les équipements nécessaires (aménagement des ports, etc.). La poursuite de l'expansion de l'unité d'aménagement nécessite également une politique d'implantation industrielle, notamment de biens d'équipement et un développement des services aux entreprises.
- ° Parallèlement, le Comité d'Expansion Economique des Côtes du Nord a défini un programme de mise en valeur de la Baie de St-Brieuc comportant un

plan de développement de la coquille St-Jacques. La politique engagée vise plusieurs objectifs : stabiliser la production, améliorer les résultats économiques, garantir le revenu et l'emploi et gérer rationnellement l'espace marin. Plusieurs organismes et administrations interviennent dans le financement du programme : Conseil Général, Etablissement public Régional, Rénovation Rurale, Organismes Professionnels, etc....

- ° Les aides au développement industriel et tertiaire et aux activités de recherche sont les mêmes que celles du pays de St-Malo.

23. Le Finistère Nord : Morlaix - Brest

231. Caractéristiques du système pêche

Le système pêche du nord Finistère présente une homogénéité liée aux caractéristiques du milieu naturel et humain. Seule la pêche artisanale est pratiquée : la petite pêche côtière (bateaux de moins de 10 tjb, sorties de 24 h) domine largement sur toute la côte; elle est pratiquée à partir d'un grand nombre de petits ports dispersés et peu équipés. Ses caractéristiques sont :

- la diversité des genres de pêche et des espèces
- en l'absence de criée sur cette zone, la commercialisation est assurée par un nombre réduit de mareyeurs (9 au total) pratiquant le ramassage de la côte
- la richesse biologique de la zone (et de la rade de Brest en particulier), la variété des peuplements marins, et l'absence d'agglomération urbaine importante (Brest mis à part) en font une région privilégiée pour l'aquaculture.

Les organisations professionnelles de pêcheurs et le CNEXO, basé à Brest ont déjà mené des expériences dans ce domaine qui constituent un acquis important pour l'avenir du secteur maritime dans la zone.

Les différents éléments du système pêche peuvent se résumer comme suit :

- une flotte nombreuse et dispersée : 600 navires polyvalents armés par 1 100 marins
- une production diversifiée de grande valeur : 14 000 tonnes en 1977 pour une valeur de 92 millions de Francs soit un prix moyen au kilo de 6,60 F.
- les emplois induits se décomposent comme suit :

. Mareyage	335
. Transformation	160
. Construction réparation	66
. autres	45
	606

Soit un total de 1 700 emplois pour l'ensemble du système pêche.

232. Place du système pêche dans la petite région

2321 Le contexte économique de la petite région

La petite région dans laquelle s'insère le système pêche comprend en réalité 2 unités distinctes : le pays de Morlaix et le pays de Brest aux caractéristiques différentes.

L'évolution du pays de Morlaix reste marquée par l'exode rural important qui s'est poursuivi de 1968 à 1975, entraînant un vieillissement marqué de la population. Les implantations industrielles (IAA, téléphone, matériaux de construction) et tertiaires (transport, commerce) qui ont été réalisées ces dernières années n'ont qu'insuffisamment compensé la baisse du secteur primaire.

Le pays de Brest a, au contraire, connu un développement industriel et tertiaire sur la période 1968-1975 qui équilibre la baisse d'1/3 des actifs agricoles. Alors que les arsenaux qui constituent le plus gros employeur de l'agglomération, ont vu leur niveau d'activité se réduire légèrement, les industries privées de pointe se sont développées : électronique, mécanique, navale, agro-alimentaire. Notamment, le secteur tertiaire public a pris une importance grandissante du fait de la décentralisation d'organismes publics et d'enseignement (CNEXO, Université, Grandes Ecoles).

Le nord Finistère concentre également d'autres activités maritimes importantes :

- la présence de la Marine Nationale à Brest domine directement et indirectement toute l'économie locale pour le nombre de personnes qu'elle emploie (28 000 environ), les revenus qu'elle distribue et les effets induits par l'activité des arsenaux.
- l'ostréiculture est pratiquée de façon intensive en Baie de Morlaix et en rade de Brest. La maladie de l'huître plate a fait chuter fortement la production et la marée noire d'Avril 1978 a entraîné la destruction de 8 000 Tonnes en Baie de Morlaix. La production s'établissait en 1975 à 5 000 Tonnes (41,3 Millions de Francs).
- le trafic commercial maritime s'effectue à partir de Brest, premier port breton avec 1,7 million de tonnes en 1977, et Roscoff, port nouvellement créé en direction de l'Angleterre (produits agricoles et transport voyageurs).
- la récolte des algues, déjà évoquée précédemment, s'étend sur toute la côte nord du quartier de Brest; fortement touchée par la marée noire, elle employait en 1975, 211 marins armant 167 navires pour la plupart de moins de 10 tjb.

Les caractéristiques principales des pays de Brest et Morlaix sont les suivantes :

<u>PAYS DE MORLAIX</u>		<u>1975</u>		<u>Variation depuis 1968</u>
POPULATION ACTIVE :	38 755	100 %		- 1 873
dont :				
. Secteur Primaire	11 185	28,9 %		- 6 459
. BTP	3 745	9,6 %		+ 261
. Industrie	5 470	14,1 %		+ 1 642
. Tertiaire	18 355	47,4 %		+ 2 683
 <u>PAYS DE BREST</u>				
POPULATION ACTIVE :	128 405	100 %		+ 4 441
dont :				
. Secteur Primaire	19 220	15 %		-10 764
. BTP	13 945	10,9 %		- 1 395
. Industrie (y compris Arsenal)	24 255	18,8 %		+ 9 659
. Tertiaire	70 985	55,2 %		+20 941
 Demandeurs d'emploi : (moyenne 4 ^e trimestre 1976)				
	MORLAIX	: 1 900		
	BREST	: 6 630		
 BRANCHES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (MORLAIX et BREST)				
				<u>Emploi 1975</u>
- en expansion :				
. construction réparation navale				9 160
. IAA				7 270
. Industries électriques et électroniques				4 025
. Industries mécaniques				1 520
. Services publics				22 100
. Services privés				26 610
- en régression :				
. Agriculture				30 400
. BTP				17 690
 Capacité d'hébergement touristiques :				
MORLAIX :	61 500	(6,2 %	capacité totale Bretagne)	
BREST :	105 500	(10,6 %	" " ")	

2322 La place du système pêche

L'étendue des 2 pays considérés et la présence de l'agglomération brestoïse forment un ensemble économique au sein duquel, la pêche représente globalement un poids limité. Il convient néanmoins de considérer 2 situations distinctes :

- la zone littorale de la côte Nord du Finistère :
le caractère essentiellement artisanal et dispersé de la pêche, et l'absence de liaisons amont et aval donnent au système pêche un impact limité géographiquement aux communes côtières mais relativement équilibré tout le long du littoral.
Le schéma du littoral évalue à environ 2 % la part que représente la pêche dans la population active des cantons littoraux.
- la rade de Brest :
le caractère fortement urbanisé et industriel de la zone place la pêche artisanale dans un contexte différent; son impact socio-économique est nécessairement faible face aux activités industrielles de l'agglomération brestoïse et au développement touristique de la presqu'île de Crozon. Dans le cadre d'une mise en valeur des potentialités biologiques de la rade, la pêche et l'aquaculture, tout en conservant un impact marginal dans l'économie régionale, peuvent cependant devenir une activité d'équilibre pour la rade de Brest.

2323 Les incitations à développer la zone

- o Le schéma du littoral breton a retenu un découpage en 3 zones pour le Finistère Nord :

Le Léon Trégor couvrant globalement le secteur du quartier de Morlaix, la Côte des Abers (côte nord du quartier de Brest) et la Rade de Brest. Sur l'ensemble de ces unités d'aménagement, les activités maritimes, traditionnelles ou nouvelles, constituent un axe de développement prioritaire :

- . une politique de réservation d'espace doit être menée pour définir les zones favorables à l'aquaculture et des plans d'assainissement sont proposés pour la Baie de Morlaix, les Abers et la Rade de Brest
- . une politique de soutien scientifique au développement de l'aquaculture et de l'extraction des algues doit être menée par l'implantation ou l'extension de centres de recherche à Morlaix et Brest
- . la vocation maricole (aquaculture, pêche, conchyliculture) de la Rade de Brest doit être développée en liaison étroite avec les professionnels.

Par ailleurs, l'agglomération brestoïse doit renforcer son tissu industriel à partir de son activité portuaire :
construction mécanique et électronique.

La spécialisation agricole de la région de Morlaix doit également être maintenue et renforcée par l'implantation d'industries de transformation.

- ° Les primes diverses à la création d'emplois dans les secteurs industriels, tertiaires et recherche sont les mêmes que pour la région de St-Malo.

= = = = =

Le Finistère Sud comprend 3 sous-systèmes pêche distincts, mais qui, géographiquement et économiquement, s'insèrent dans une même petite région : la Cornouaille. Il s'agit :

- 1°) du système coopératif (Douarnenez, Camaret, Audierne)
- 2°) des ports Bigoudens
- 3°) Concarneau

La place de ces différents sous-systèmes dans l'économie de la Cornouaille ne peut s'analyser séparément; ils constituent un ensemble pêche qui possède, en tant que tel, un poids déterminant dans la région.

= = = = =

24. Douarnenez - Camaret - Audierne

Ces trois ports Finistériens sont liés par une évolution commune. Très spécialisés dans la pêche lointaine ou saisonnière, ils ont connu une crise grave avec le déclin du type de pêche unique dont ils dépendaient. Le mouvement coopératif, en se lançant dans une politique d'armement à partir de 1964 a permis à ces ports d'opérer une reconversion partielle vers le chalutage hauturier industriel et artisanal. L'avenir de ces ports dépend aujourd'hui totalement de l'armement coopératif.

- . Douarnenez, autrefois tourné vers la pêche sardinière, arme aujourd'hui une flotte de 15 chalutiers du type 38 mètres pêche arrière (260 tjb, 1 100 cv) dont 12 appartiennent à l'Armement Coopératif Finistérien(1) Une flotte artisanale polyvalente (thon, chalut, palangres et petits polyvalents) est également présente dont le chiffre d'affaires représente le 1/3 de celui de la pêche industrielle Malgré un environnement amont et aval qui demeure important (chantiers conserverie, fabrique de filet, etc ...). Le niveau d'activité de Douarnenez est bien inférieur à celui d'avant guerre.
- . Audierne, autrefois port thonier et sardinier important, n'arme plus aujourd'hui qu'une quinzaine de navires artisans polyvalents (chalutiers thoniers ou coquilliers) dont 4 sont armés par le mouvement coopératif. Audierne est par ailleurs le siège de l'ACF et de 2 conserveries coopératives.

(1) Il arme également 5 thoniers senneurs congélateurs.

- . Camaret, premier port langoustier de France, n'est plus aujourd'hui qu'un port d'importance secondaire. L'armement coopératif (l' SACCAM) a tenté une reconversion partielle vers le chalutage artisan hauturier mais celle-ci s'est révélée être un échec (5 navires construits sur 10 prévus).

Les éléments récapitulatifs du système-pêche sont les suivants :

- la flotte : industrielle basée à Douarnenez dominée par l'ACF qui comprend 15 unités d'environ 38 mètres, et 5 thoniers océaniques de 36 à 75 m
- la flotte artisanale, qui comprend 108 navires de pêche côtière et hauturière, (chalutiers polyvalents pour la plupart) soit 4 650 tjb et 230 bateaux de moins de 10 tjb.
- l'emploi en mer décline régulièrement : 2 307 marins et officiers en 1971 et 1 285 en 1975.
- le système pêche conserve un outil de transformation important, héritage des pêches saisonnières importantes, mais qui fonctionne actuellement en liaison étroite avec les autres systèmes pêche de Bretagne Sud. 11 usines fonctionnaient en 1975 traitant en moyenne 21 500 tonnes de poisson.
- l'emploi induit reste donc assez élevé malgré une baisse d'activité portuaire; il s'établissait comme suit en 1975 :

Transformation	1 526
Mareyage	280
Construction-Réparation navale	183
Criée-Avitaillement	105
Autres	24

2 118

soit un emploi total lié au système pêche de 3 400 personnes.

Il est à noter également que 3 fabriques de filet et 1 fabrique de boîtes métalliques pour la conserve (460 salariés) sont établies à Douarnenez.

25. Le pays Bigouden

Le système pêche du pays bigouden constitue un ensemble unique au sein du secteur des pêches françaises : Son originalité repose sur un ensemble de 4 ports artisans équilibrant plusieurs types de pêche (hauturière et côtière) orientés vers la capture d'espèces fines, et constituant un espace économique commun du point de vue commercial (achat et écoulement du produit).

Ils'agit des ports de :

- . St-Guénolé-Kerity : chalutage hauturier - pêche thonière - petite pêche
- . Guilvinec : pêche hauturière (chalut-casiers) - petite pêche
- . Lesconil : pêche côtière (chalut-casiers) - petite pêche
- . Loctudy : chalutage hauturier et côtier - petite pêche

Tous ces ports sont équipés d'une criée.

L'ensemble constitué par ces ports crée un tissu amont et aval dense de chantiers navals, mareyage, conserverie et transport, créateurs d'emplois. Les liaisons avec les autres sous-systèmes pêche de Bretagne Sud sont également importantes, notamment au niveau de l'aval : mareyage, transformation, transport.

Le développement rapide du système pêche Bigouden a été marqué notamment par une croissance importante de la valeur des apports débarqués, la langoustine (hauturière et côtière) constitue notamment la principale richesse des ports de Lesconil, St-Guénolé et Loctudy.

Le maintien et le développement de ce système pêche est donc déterminant pour l'ensemble des pêches en Bretagne Sud mais sa dépendance par rapport aux eaux étrangères est grande : les 3/4 environ de la langoustine pêchée par les ports Bigoudens provient des 50 milles britanniques et irlandais.

Les principaux éléments constitutifs du système pêche sont les suivants :

- . une flotte hauturière de 139 navires de 17 à 24 mètres.
une flotte de pêche côtière de 176 navires de 13 à 16 mètres.
une flotte de petite pêche de 195 navires de moins de 10 tjb.
- . l'emploi en mer représentait en 1975, 2 377 marins et patrons, soit environ 18 % de l'ensemble des effectifs embarqués en Bretagne
- . la production en 1977 était de 33 000 tonnes pour une valeur de 240 millions de francs (soit 20 % de la valeur de la production bretonne).
- . les activités annexes sont nombreuses :

9 usines de transformation	1 446 emplois
8 chantiers navals	133 emplois
6 coopératives	} 28 emplois
6 dépôts de combustible	
51 mareyeurs expéditeurs	401 emplois
Autres (criées, fabriques de filets de pêche etc..)	<u>276 emplois</u>
	2 284 emplois

soit un emploi total lié au système pêche de 4 661 personnes.

26. Concarneau

Le port de Concarneau constitue un système pêche homogène qui repose sur l'équilibre entre 2 types de pêche pratiqués :

- le chalutage industriel hauturier pratiqué par une soixantaine de navires (classiques et pêche arrière) pêchant en dehors des 200 milles nationaux. La nature de leur activité s'est profondément modifiée : les zones de pêches se sont déplacées vers le Nord et les espèces communes représentent la majeure partie des apports. Cette flotte en diminution constante depuis 1975 constitue néanmoins l'armature du port puisqu'elle assure 50 % du chiffre d'affaires et 80 % de l'emploi en mer. La quasi totalité des infrastructures amont et aval repose également sur cette activité.
- la pêche thonière tropicale qui a débuté en 1954 sous une forme artisanale qui constitue aujourd'hui avec 22 navires senneurs-congélateurs le secteur le plus solide de la pêche concarnoise. Les liaisons que cette activité établit avec le système pêche concarnois sont d'une nature particulière :

- . les navires sont immatriculés à Concarneau et armés en totalité par des **marins** concarnois

- . les armements sont tous basés à Concarneau (sauf 1 basé à Boulogne) et 3 d'entre eux arment également au chalut

- . environ 60 % des prises sont débarquées en Afrique, transformées sur place, ~~—~~ en Bretagne (Concarneau, Douarnenez, Pont-l'Abbé). Le transport est assuré par les cargos de la COBRECAF, basée à Concarneau.

exportées en l'état (Italie, USA), et 40 % sont ramenées ...

- . les thoniers utilisent les services du port (nouveau slip-way entretien, réparation, peinture) lors de leur retour, une fois par an à Concarneau pour une révision générale triennale

Malgré son caractère de plus en plus excentré, l'activité de pêche thonière est essentielle au maintien du port de Concarneau.

L'outil de transformation, historiquement lié aux pêches saisonnières qui dominaient l'activité du port (sardines, thon) s'est profondément restructuré (diminution du nombre d'entreprises). Les quantités traitées proviennent principalement des pêches thonières (germon et thon tropical) et du chalutage (maquereau, lieu noir).

Les différentes caractéristiques du système pêche de Concarneau peuvent être synthétisées comme suit :

- . la flotte de chalutiers hauturiers en constante diminution : 100 chalutiers en 1970 et 60 en 1977 dont 2/3 ont 15 ans d'âge en moyenne, réalisant la totalité de leurs prises dans les 50 milles irlandais et anglais.

- . la flotte moderne de thoniers congélateurs : 22 unités de 6 ans d'âge en moyenne, qui travaillent au large des côtes du Golfe de Guinée
- . l'emploi en mer se maintient entre 1971 et 1975, soit 2 474 marins. Il a diminué depuis, du fait des désarmements importants intervenus dans la flottille hauturière.
- . les activités d'amont et aval se répartissent comme suit :

71 mareyeurs expéditeurs	422 emplois
13 usines de transformation	1 475 emplois
4 chantiers navals	160 emplois
5 ateliers de frigo et glace	50 emplois
1 criée	482 emplois
Autres (personnels armements, avitaillement)	<u>168 emplois</u>

2 757 emplois induits directs,
soit un emploi total lié au système pêche de 5 231 actifs.

27. La place des systèmes pêche du Finistère Sud dans la petite région.

Il est apparu difficile et peu conforme à la réalité des flux économiques de la région, de distinguer pour chaque système pêche décrit une petite région économique dans laquelle se situe l'ensemble du secteur des pêches du finistère sud.

271. Le contexte économique du "Pays de Quimper"

Alors que la population active diminuait globalement de 1968 à 1975, la structure des emplois s'est profondément modifiée : la baisse importante du secteur primaire (non compris la pêche) n'a pas été compensée par l'augmentation des actifs dans les secteurs secondaire et tertiaire. Le pays de Cornouaille est cependant l'une des unités du littoral breton les plus industrialisées après Brest et Lorient. Le tissu industriel de la région repose principalement sur l'industrie agricole et alimentaire (+ de 50 % de l'emploi salarié de la région) où prédominent les entreprises à caractère artisanal; La diminution importante du nombre d'entreprises dans la conserverie de légumes et poisson a cependant créé un mouvement de désindustrialisation localement assez fort (Douarnenez). Des implantations industrielles plus récentes ont eu lieu dans les secteurs de l'électronique, de la petite mécanique et des matériaux de construction.

Le secteur du bâtiment n'a pas augmenté ses effectifs malgré un essor important de la construction individuelle lié à l'importance grandissante du tourisme dans la région.

Les secteurs traditionnels de l'habillement-textile et cuirs se sont maintenus sur la période.

La progression du secteur tertiaire est quasi générale mais surtout sensible dans les banques et assurances et le commerce de gros et de détail liés à l'expansion touristique.

Les données générales sur l'emploi et les secteurs d'activités sont les suivantes (1975) :

	<u>1975</u>		<u>Variation depuis 1968</u>
POPULATION ACTIVE :	108 760	100 %	- 3 912
dont :			
Secteur Primaire	19 860	18,3 %	- 12 132
BTP	11 830	10,9 %	+ 218
Industrie (y compris pêche)	26 150	24,0 %	+ 1 874
Tertiaire	50 920	46,8 %	+ 6 128
BRANCHES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :			
- expansion :			<u>Emploi 1975</u>
. Industries électriques et électroniques			805
. Industries mécaniques			1 245
. Transformation des métaux			1 210
. Commerces			12 120
. Services publics et collectivités			10 460
- stables :			
. Industries agricoles et alimentaires			14 500
. Textile - habillement - cuir			2 750
. BTP			11 830
. Constructions navales			895
- en régression :			
. Agriculture			19 860
Emploi féminin : 40 % de l'emploi total			
Capacité d'hébergement touristique : 181 280 lits, soit 14,7 % du total du littoral breton			

272. La place de la pêche dans la petite région

La pêche occupe une place importante dans l'activité de la région Cornouaille :

- l'ensemble des emplois directs liés aux différents systèmes pêche de la région (auquel il convient de retrancher Camaret qui n'est pas situé sur la zone) représente 11 500 actifs soit 10 % de la population active de la région. La pêche contribue donc fortement à l'équilibre économique de la région, et l'impact du secteur est plus prononcé dans certains cantons côtiers dépendant étroitement de la pêche. Le tableau ci-dessous indique le poids du système pêche dans l'emploi des cantons côtiers de Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau (1975) :

CANTONS	SYSTEME PECHE OU PORT	EMPLOI SYSTEME PECHÉ (1)	POPULATION ACTIVE TOTALE (2)	$\frac{1}{2}$
PONT L'ABBE	PAYS BIGOUDEN	4 661	13 025	37,5 %
DOUARNENEZ	PORT DE DOUARNENEZ UNIQUEMENT	2 347	9 920	23,6 %
CONCARNEAU	CONCARNEAU	5 231	8 835	59,1 %

- l'éventail des activités directes induites par la pêche dans la région est également un facteur multiplicateur d'emplois induits indirects : ainsi, la construction navale et la transformation induisent localement en amont une activité importante dans les secteurs de la construction électrique, travail des métaux, ferblanterie, matériel pour l'industrie alimentaire, etc..

En l'absence d'un secteur industriel fort, les activités liées au système pêche constituent donc un pôle dominant, facteur d'équilibre de l'économie de la région.

273. Les incitations à développer la zone

- ° L'importance des activités de pêche dans la région a conduit les élus, dans le cadre du schéma du littoral, à définir comme prioritaire, le développement de ce secteur. L'objectif visé est la création d'un centre poissonnier "Bretagne Sud" (incluant le port de Lorient), de dimension européenne; celui-ci reposerait sur une organisation commerciale inter-port qui suppose un renforcement du mareyage et le développement des capacités de stockage et transformation de Concarneau et Douarnenez. La gestion des fonds côtiers est par ailleurs retenue comme condition indispensable pour le maintien de la pêche artisanale côtière; une politique de réservation de sites favorable à l'aquaculture devra également être menée.

L'implantation de nouvelles unités industrielles, considérée comme essentielle pour assurer l'équilibre économique et démographique, doit s'appuyer sur une politique d'accueil incitative : création de zones industrielles, poursuite du désenclavement routier et ferroviaire notamment.

- ° Les aides au développement industriel et tertiaire :
 - . prime de développement régional (industrie) : zone à taux maximum. 25 000 F par emploi pour création et 22 000 F pour extension dans la limite de 25 % de l'investissement
 - . prime d'orientation agricole pour les IAA de stockage et transformation : 10 % à 20 % de l'investissement
 - . prime de localisation des activités tertiaires : 20 000 F par emploi
 - . prime de localisation d'activités de recherche : de 15 à 20 % de l'investissement avec plafond de 25 000 F par emploi
 - . aide du département du Finistère à l'aménagement de terrains industriels et à l'acquisition de locaux.

28. Lorient-Etel

281. Les caractéristiques du système pêche

Le système pêche Lorient-Etel constitue l'ensemble clé de la pêche industrielle en Bretagne. Il se caractérise par une articulation complexe entre ses différentes composantes :

- . une flotte importante, diversifiée, mais complémentaire :
 - d'une part, la flottille lorientaise moderne orientée vers la capture des espèces communes dans le Nord; la constitution d'une telle flottille apparaît comme la conséquence de l'épuisement des fonds traditionnels de pêche; l'éloignement progressif des zones de pêche et le contexte financier (incitation à l'investissement) ont amené un renouvellement rapide d'une partie de la flotte vers des navires de plus fort tonnage et de puissance supérieure. Ce type de navire est actuellement le plus touché par la hausse des charges et l'instauration des quotas.
 - d'autre part, la flottille ételoise composée de navires âgés (45 ans d'âge moyen) de taille plus modeste, exploitant les fonds traditionnels, orientés vers la capture des espèces fines.
- . cette situation au niveau de la flottille crée un déséquilibre du système de commercialisation :
 - les espèces communes représentent une part croissante des apports lorientais, alors que les structures de commercialisation ne s'adaptent que lentement à cette évolution. L'outil de transformation apparaît insuffisant (surgélation notamment); le mareyage, faiblement concentré, reste tourné vers les espèces fines dont le marché est demandeur.

Les caractéristiques du système pêche peuvent être synthétisées comme suit :

- . une flotte moderne de 28 chalutiers pêche-arrière de 44 à 55 mètres 1500 à 2000 cv
- . une flotte âgée de 45 chalutiers de 25 à 35 m
- . une production de 73 600 tonnes en 1977 soit 313 M de francs qui représente 31 % du tonnage et 26 % de la valeur de la production bretonne
- . un outil de transformation d'une capacité maximale d'environ 34 000 tonnes traitées par 13 usines
- . l'emploi direct induit par le système pêche se décompose comme suit :

Mareyage	:	694
Transformation	:	880
Criée-Docker	:	487
Construction-réparation navale	:	160
Personnel armements	:	92
Autres (avitaillement)	:	<u>43</u>

2 356 emplois induits directs

soit un emploi total lié au système pêche de 4 668 actifs (2312 en mer + 2356 à terre).

282. La place du système pêche

2821 Le contexte économique de la petite région

Le bilan démographique et économique du pays de Lorient pour les dix à quinze dernières années présente de nombreux aspects positifs mais la crise récente a révélé la fragilité de plusieurs secteurs d'activité. L'urbanisation de la population est parmi les plus élevées de la région (72 %) avec 170 000 habitants dans l'agglomération lorientaise (3^e ville de Bretagne).

La population active globale a progressé depuis 1968, un peu moins vite que la population totale, mais la montée du chômage au cours des dernières années a fait que le nombre d'actifs occupés n'a guère varié : la baisse accélérée du nombre des actifs agricoles (- 42 %) a été intégralement compensée par la progression assez sensible (jusqu'en 1975) des emplois dans l'industrie et surtout par celle des emplois tertiaires.

L'activité économique du pays, centrée sur Lorient, reste marquée par les fluctuations de ses activités portuaires (port de guerre, port de pêche, commerce). Celles-ci en ont fait l'unité la plus industrielle du littoral breton mais son industrie, comme à Brest, reste encore dominée par la présence de l'arsenal (1^{er} employeur du pays avec 4000 emplois). Le secteur métallurgique et mécanique, malgré la fermeture des Forges d'Hennebont a progressé en liaison avec les activités de construction navale.

Le commerce maritime, qui est à l'origine de la création de Lorient, a perdu aujourd'hui de son importance. Le trafic s'établissait à 1,8 millions de tonnes en 1975 composé principalement d'hydrocarbures, de matières premières et d'aliments pour bétail.

	1975		Variation depuis 1968
POPULATION ACTIVE :	91 125	100 %	+ 301
dont :			
. Secteur Primaire	11 315	12,4 %	- 8 193
. BTP	10 740	11,8 %	- 512
. Industrie (dont pêche)	18 980	20,8 %	+ 1 733
. Tertiaire	50 085	55,0 %	+ 7 273
Demandeurs d'emplois : 5 630 (moyennes 4 ^e trimestre 1976)			
BRANCHES D'ACTIVITES ECONOMIQUES :			
			<u>Emploi 1975</u>
- en expansion :			
. 1 ^o transformation des métaux			1 725
. Industries mécaniques			1 195
. Construction navale, armement			1 810
. Textile-habillement-cuir			1 665
. Services privés			11 495
. Services de l'État et Collectivités locales			12 180
- stables :			
. IAA			7 345
- en régression :			
. Matériaux de construction			835
. Industrie chimique			240
Capacité d'hébergement touristique : 59 750 lits soit 6 % de l'ensemble du littoral breton.			

2822 Place du système pêche

La place du système pêche dans l'activité économique de la région est importante à plus d'un titre :

- l'emploi direct induit par le système pêche représente 4 668 actifs soit 5 % de la population active du pays. De plus, l'activité de transport, sur laquelle n'existe aucune donnée synthétique, occupe à Lorient une place particulière; point de groupage pour la Bretagne Sud, Lorient est le siège de 15 sociétés de transport public dont les 2 plus importantes (Tradimar et Meledo) emploient 300 personnes

- la quasi totalité de l'emploi pêche est concentrée sur l'agglomération lorientaise où le système pêche est un élément dynamisant du tissu industriel de la ville, tant par ses relations amonts (chantiers .. mécaniques, électricité, etc ..), qu'aval (transformation, transport, etc...). Le système pêche représente donc sur le pays de Lorient, un facteur d'équilibre des activités secondaires face à un secteur tertiaire qui emploie déjà 55 % des actifs du pays.

2823 Incitations à développer la zone

° Le développement économique du littoral lorientais, tel qu'il apparaît dans le schéma du littoral breton, repose sur le renforcement des activités industrielles liées au complexe portuaire de Lorient.

- le développement du secteur des pêches doit s'inscrire dans une optique de création d'un "Centre poissonnier Bretagne Sud" (cf. les orientations pour le pays de Cornouaille) dont Lorient constitue le pôle central grâce au renforcement de son outil de transformation aval.
- de nouveaux espaces industriels portuaires devront être créés en vue notamment d'un développement de l'extraction des agrégats marins qui nécessitent de nouvelles installations de déchargement et de fabrication des matériaux de construction à partir de ces agrégats.
- la qualité des eaux de rivières, nombreuses sur cette fraction du littoral, doit être maintenue en vue du développement ultérieur de la conchyliculture et de l'aquaculture (saumon notamment).

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorient, déjà fortement engagée dans le soutien au développement industriel du pays, apparaît comme un partenaire important pour l'avenir de certains secteurs-clés de l'économie, et notamment la pêche.

° Aides au développement industriel et tertiaire : aux primes à la création d'emplois industriels et tertiaires (cf pays de St-Malo), s'ajoutent :

. une aide de l'Etablissement Public Régional :

- subvention de 5 F par m² de terrain industriel
- aide à la construction d'usines-relais (20 % du coût HT).

. une aide exceptionnelle de "démarrage" par le Conseil Général du Morbihan (600 F par emploi); aide du département à l'aménagement de terrains industriels.

DEUXIEME PARTIE
=====

L'EVOLUTION DU SYSTEME PECHE

LES CONTRAINTES

1) Liées à la ressource

La "ressource", considérée pendant longtemps comme inépuisable et accessible à tous est apparue en quelques années comme un élément lourd de contraintes pour les pêches.

Plusieurs phénomènes concomitants, et indirectement liés, sont à la base de ce bouleversement :

- l'évolution du droit de la mer dont l'aboutissement consacre la notion de Zone Economique Exclusive de 200 milles au large des côtes; cette catégorie nouvelle adoptée aujourd'hui dans les faits par la quasi-totalité des états côtiers a pour conséquence :

- de faire passer 90 % des ressources biologiques sous le contrôle direct de l'état côtier
- de soumettre l'exploitation de ces ressources aux réglementations édictées par l'état côtier, souverain dans sa Z.E.E. en matière d'exploration, conservation et exploitation des ressources.

Les pêches françaises, et notamment bretonnes, évoluent désormais dans un contexte nouveau :

- la pêche bretonne se trouve directement touchée par la création des ZEE au large des pays non membres de la C.E.E. : 15 % environ de sa production en volume et en valeur est en effet réalisée au large du Canada, de la Norvège et des côtes d'Afrique. L'avenir de ces activités est donc conditionné par les politiques qu'adopteront ces pays en matière d'accès aux zones de pêche et de conservation des ressources.
- la décision de créer une zone de pêche communautaire de 200 milles au large des côtes des états-membres place la pêche française et notamment bretonne dans une situation nouvelle :

une part importante de ses prises s'effectue dans la partie irlandaise et anglaise de la zone communautaire; le maintien de l'activité de la flotte dans ces zones est donc soumis à une double contrainte : les mesures de conservation prises à l'échelon européen d'une part, les revendications britanniques sur la zone des 12 - 50 milles au large de leurs côtes et les mesures unilatérales de protection qu'ils pourraient prendre dans cette zone d'autre part.

- Le second phénomène ayant contribué à placer la ressource au rang de contrainte pour le système pêche est la surexploitation de nombreux stocks traditionnellement pêchés. Les conséquences sur l'activité de pêche de cette exploitation trop intensive des stocks ont été variées suivant les zones, les espèces et les types de pêche concernés :
 - une baisse des rendements des flottilles : la croissance de l'effort de pêche a entraîné un accroissement non proportionnel des captures, voir une diminution dans de nombreux cas
 - un déplacement de l'effort de pêche vers d'autres espèces ou d'autres zones, modifiant ainsi les conditions d'exploitation des flottilles
 - des mesures de protection des stocks entraînant des restrictions d'activité ou des limitations de prises.

La surexploitation des stocks s'est étalée dans le temps entraînant les flottilles dans une spirale ascendante où les différentes conséquences citées peuvent se combiner entre elles.

Il importe donc de repérer les différents niveaux de contraintes qui sont apparues dans le champ des pêches bretonnes en différenciant suivant les types de pêche et les sous-systèmes concernés.

11. La grande pêche :

Réalisant la totalité de ses prises dans les Z.E.E. des pays tiers, la grande pêche malouine s'est trouvée confrontée au double problème de l'accès aux ressources et des limitations de prises.

- les quotas accordés dans les eaux canadiennes, et dans une moindre mesure, dans les eaux norvégiennes, ont été en diminuant. La politique à long terme poursuivie notamment par le Canada tend à l'éviction de fait de la flotte de grande pêche de St-Malo de la Z.E.E.
- les eaux soviétiques de la mer de Barentz ont été totalement fermées aux pêcheurs français au cours de l'année 1978.

La recherche de nouvelles espèces et de nouveaux lieux de pêche, apparaît comme la solution à long terme au problème de l'accès aux ressources de l'Atlantique Nord. L'introduction de capitaux ivoiriens dans la S.A.P.P. accentuera probablement le redéploiement d'une partie de la flotte vers des zones de pêches africaines. Pour l'année 1979, trois chalutiers participeront à la campagne dans l'Atlantique Nord et 2 chalutiers seront exploités sous pavillon ivoirien dans les eaux africaines.

12. La pêche thonière tropicale

La ressource n'est pas apparue jusqu'à présent comme facteur limitant pour l'activité de la flottille. Deux contraintes peuvent cependant peser à moyen terme sur l'avenir de l'activité :

- les thoniers congélateurs bretons exercent leur activité de pêche dans les Z.E.E. d'une vingtaine de pays africains. Face à la menace que fait peser cette dépendance vis-à-vis des zones exclusives, les armements ont cherché à développer la pêcherie au-delà des 200 milles. La part pêchée dans la zone de haute mer serait passée de 6 % à 50 % de 1974 à 1977. L'accès aux Z.E.E. des pays africains passera néanmoins par la négociation d'accords cadres bilatéraux ou régionaux garantissant l'accès aux eaux.
- Parallèlement à l'extension de la pêcherie, l'effort de pêche sur les stocks d'albacore et de listao s'est accru du fait de l'arrivée des flottes américaines, japonaises, coréennes et bientôt soviétiques. L'activité est aujourd'hui à l'heure d'une gestion plus rationnelle des stocks qui comprendra des mesures restrictives. Compte-tenu de la spécificité des espèces et du caractère hautement international de la pêcherie, l'ICCAT semble s'orienter vers des mesures sélectives (augmentation des tailles marchandes et protection des nurseries notamment), plutôt qu'une politique de quota plus difficile à contrôler.

13. La pêche fraîche industrielle

131. L'accès aux zones de pêche

La pêche industrielle bretonne réalise la majeure partie de ses prises (85 % environ) dans la ZEE bordant les îles britanniques (Angleterre, Irlande). Cette situation qui place aujourd'hui la flotte industrielle dans une situation de dépendance du point de vue de la ressource, est elle-même en partie le résultat de la surexploitation du Golfe de Gascogne. Les zones de pêche se sont étendues vers le nord, atteignant les zones Feroës, Nord et Ouest Ecosse. La plus grande partie des prises, sans qu'il soit possible d'en déterminer la part exacte, s'effectue dans la limite des 50 milles (cf carte page 17). L'avenir de la pêche industrielle bretonne se trouve aujourd'hui entièrement lié au maintien du principe de l'égalité des conditions d'accès dans les eaux communautaires, posé en Octobre 1970. Les positions britanniques exposées au conseil des 22.23 Novembre 1978 sur les zones de 12 et 50 milles au large de leurs côtes visent :

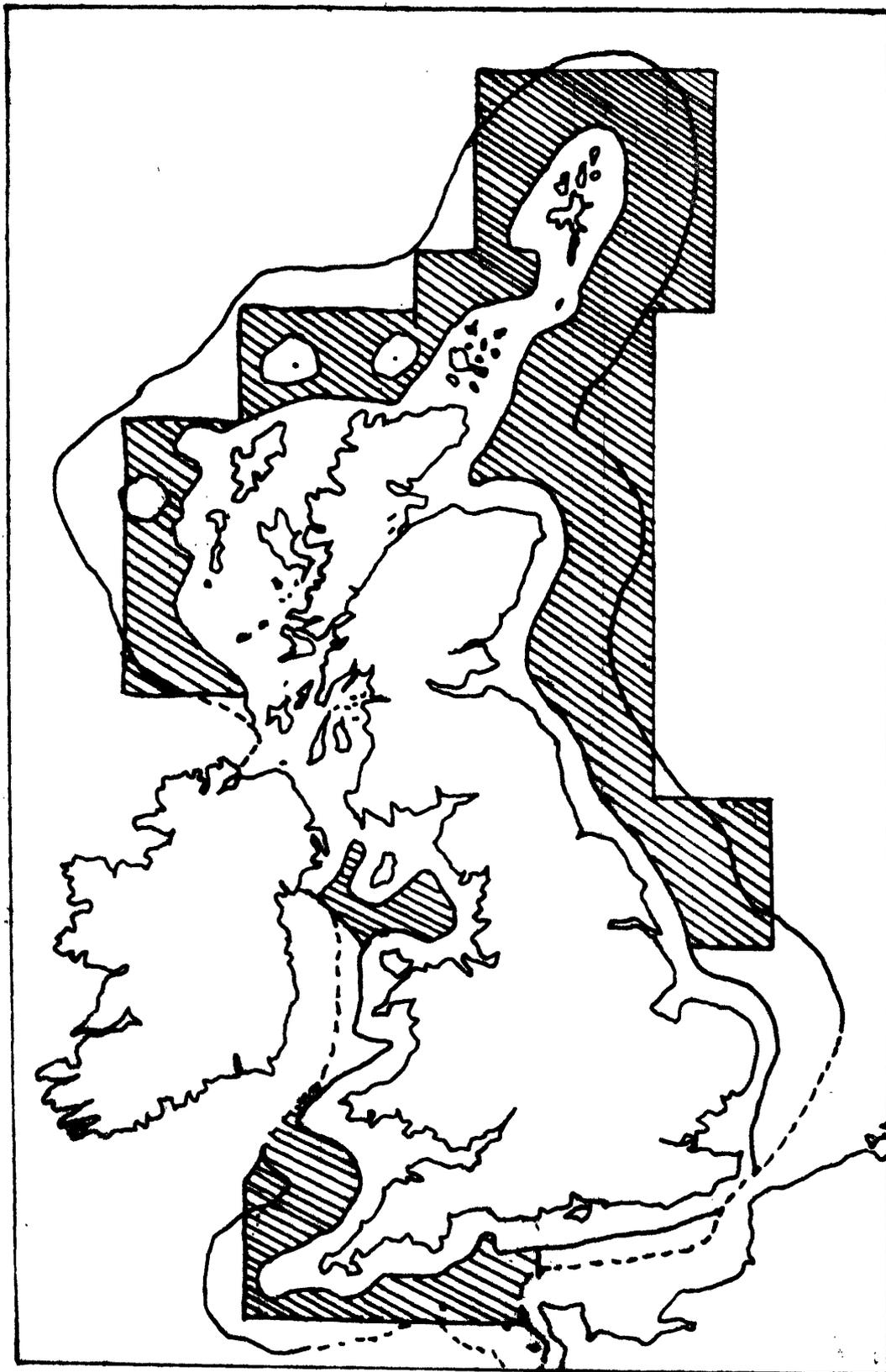
- à limiter les prises des navires autres que ceux de l'état côtier au niveau de 1977 jusqu'en 1982 dans la bande des 12 milles; après la fin de l'année 1982, l'accès à cette zone serait réservé aux seuls navires de l'état côtier.
- à introduire, pour certaines zones, des plans de pêche dans la bande des 12 à 50 milles limitant les prises des navires autres que ceux de l'état côtier à un maximum constitué par le niveau de leurs prises de 1977. En cas de relèvement des TAC dans ces zones, seul l'état côtier serait autorisé à relever le niveau de ses prises.

Les zones où ces plans de pêche devraient être introduits sont définies comme étant d'une "importance particulière en regard des besoins économiques et sociaux des régions particulièrement dépendantes de la pêche". La carte ci-jointe indique qu'elles sont, selon la proposition britannique, les zones comprises , dans la bande des 12 à 50 milles.

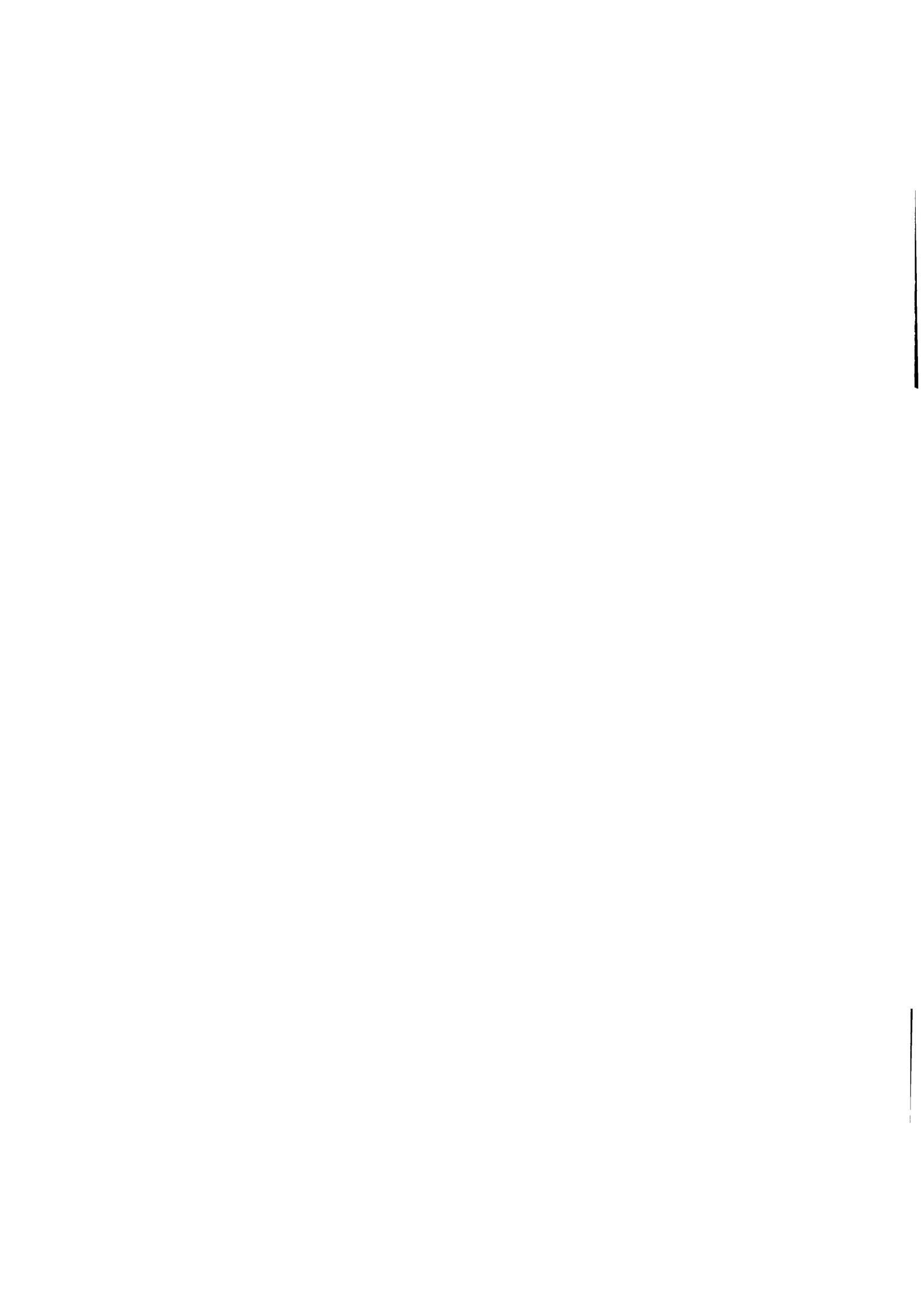
Une simple comparaison de cette carte avec celle des zones de pêche de la flotte industrielle bretonne (cf page 17) permet de mesurer l'importance des différentes zones par type de flotte pour la pêche industrielle et semi-industrielle bretonne. Les zones retenues utilisent la nomenclature CIEM et ne permettent donc pas un découpage suivant les différentes limites (12,50 et 200 milles- cf page 17, 1ère partie). Cependant une comparaison avec la carte des zones de pêche où figure la ligne des 50 milles montre que la plus grande partie des prises s'effectue dans cette limite et non entre 50 et 200 milles. En se référant au découpage utilisé par la carte (zones numérotées de 1 à 26) les zones "sensibles" entre 6 et 12 milles (sans qu'il soit possible d'apporter plus de précisions) sont :

Zone 2 :	(correspondant approximativement au VII f et VII e CIEM)
Zone 3 :	(" " " " VII a CIEM côté Anglais)
Zone 5 :	(" " " " VII a CIEM côté Irlandais)
Zone 6 :	(" " " " à une fraction du VII g CIEM)
Zone 9 :	(" " " " à une fraction du VII j CIEM)
Zone 10 :	(" " " " " " " " VII b CIEM)
Zone 13,14 & 16 :	(" " " " " " " " VI a CIEM)

ZONES PREFERENTIELLES PROPOSEES PAR LE ROYAUME-UNI



Limites des 12 et 50 milles figurées



L'accès aux ressources situées autour des îles Féroë a pris une importance grandissante pour les 55 mètres de Lorient.

La zone V b du CIEM qui représentait 0,2 % des prises en 1971 passe à 24,8 % en 1977, soit 11 500 Tonnes. L'extension de la zone de pêche des Féroës à 200 milles et l'accord-cadre qui s'en est suivi en 1977 et 1978 comporte un système de licence limitant le nombre de chalutiers pouvant opérer dans cette zone : 54 pour l'ensemble de la C.E.E. dont 30 pour la France sous réserve d'un maximum de 15 navires simultanément présents sur les lieux de pêche. L'attribution de quotas très restrictifs et l'augmentation du maillage complète ce dispositif rigoureux. L'avenir de ce secteur pour la pêche lorientaise est cependant lié à l'adoption d'un régime interne de conservation des ressources entre les pays membres qui faciliterait la conclusion d'un accord de réciprocité à long terme avec le gouvernement des îles Féroës.

132. Les mesures de conservation des ressources : les quotas
 La politique de limitation des prises mises en vigueur en 78 pour certaines espèces a affecté de façon inégale la flottille industrielle bretonne. L'an 1 des quotas dans la mer communautaire a surpris les professionnels qui, pour la plupart, n'ont pas cru à leur application si rapide, en l'absence d'un "régime interne" global adapté par les 8 pays membres. Du point de vue de la politique mise en oeuvre pour faire face aux conséquences des quotas, l'année 78 doit donc être considérée comme une année "de rodage" : les stratégies des armements et des institutions professionnelles (le FIOM et les FROM principalement) connaîtront sans doute des modifications et les pratiques s'adapteront dans de meilleures conditions à la nouvelle situation créée.

1321. L'impact des quotas sur la pêche industrielle bretonne

Sur les 26 espèces soumises à quotas en 78 et 79, dans les différentes zones CIEM, 7 concernent directement la pêche bretonne (industriels et artisans). La première partie du tableau compare pour chacune de ces espèces les TAC 78 et 79 aux prises de 1976; la limitation des prises (TAC 79 par rapport aux prises totales 76 y compris pays tiers) est sensible pour toutes ces espèces : entre 20 % et 50 % de réduction entre 1976 et 1979. La seconde partie du tableau compare les prises françaises et bretonnes de 76/77 avec les quotas français 78 et 79. Ces derniers ont été calculés à partir du TAC 79 en appliquant la même clé de répartition que celle utilisée en 78 (cf doc 26).

La comparaison des prises 76/77 avec les quotas prévisionnels 79 montre que les espèces pour lesquelles la réduction est la plus forte sont le lieu noir, l'églefin, le merlan et la lingue bleue. Les zones CIEM où interviennent les restrictions les plus importantes sont le V b (Féroës) et le VI (Ouest-Ecosse, Nord-Ecosse).

Les navires de 46-55 m de Lorient et Concarneau apparaissent donc les plus touchés par les quotas. Le merlan dont le TAC 79 a été fortement réduit dans la zone VI concerne principalement les 30-35 mètres de Lorient (les étellois) et les artisans pour la zone VII.

Le port de Lorient, compte tenu des zones fréquentées et de l'importance des espèces communes sous quotas dans l'approvisionnement du port, est le plus touché en 1978. Le doc. 29 ter indique les apports mensuels de lieu noir sur les 3 années 76, 77 et 78. L'incidence des quotas intervient en fin d'année 78 (3^o trimestre) et coïncide avec l'application du plan de pêche sur cette espèce.

Les quotas 78 et 79 de merlu, baudroie, maquereau apparaissent à l'inverse excédentaires par rapport à la moyenne des prises de 76/77.

En 1978, l'incidence des quotas est donc apparue moins forte sur les pêches bretonnes que les premières évaluations pouvaient le laisser supposer. Sur les espèces communes où les réductions sont importantes (lieu noir, églefin, cabillaud, lingue bleue), la situation risque néanmoins de s'aggraver si l'on prend en compte les reports probables d'effort de pêche des chalutiers de Boulogne sur des zones qu'ils fréquentaient peu jusqu'à présent (le VI a par exemple).

Se trouve posé ici le problème des bases sur lesquelles s'effectueront la répartition régionale et portuaire des quotas, et de l'action menée pour compenser la réduction d'activité des flottes. L'expérience des plans de pêche institués en 1978 pour le lieu noir, au-delà des difficultés de mise en place, indique bien les orientations de cette politique, même si celle-ci doit connaître des modifications dans les années à venir.

1322. La politique mise en place par les OP et le FIOM

Seuls le hareng et le lieu-noir ont fait l'objet de plans de pêche en 1978. Le plan de pêche pour le hareng ne concernait que le FROM-Nord, celui du lieu-noir, les FROM Nord et Bretagne.

Les plans de pêche du lieu-noir ont été mis en place pour le dernier quadrimestre 78 et s'appliquaient aux bateaux de plus de 38 m, adhérant aux FROM et pratiquant une pêche dirigée sur cette espèce. La répartition tant régionale que portuaire portait sur les quantités restant à pêcher pour le dernier tiers de l'année 78, et prenait pour base de partage les captures des deux années antérieures pour la même période de l'année. Au niveau portuaire, la répartition effectuée aboutissait à attribuer pour chaque armement un nombre maximum de marées dirigées sur la pêche du lieu noir et à fixer une quantité maximum autorisée pour cette espèce par marée (pour la Bretagne, 30 tonnes par marée ou 60 tonnes pour 2 marées). Chaque armement établissait donc son propre plan de pêche (soumis aux organisations professionnelles) équilibrant l'activité de ses bateaux entre les marées "lieu noir" et les marées dites "de divers" (pêche dirigées sur d'autres espèces et comportant un pourcentage maximum de 10 % de lieu noir en prise accessoire).

L'aide du FIOM, d'un montant global de 9 millions de francs pour 1978, visait à soutenir la diversification de l'activité des navires contraints à limiter le nombre de marées de lieu noir; un soutien financier a donc été apporté aux armements (par le biais des FROM) destiné à combler le déficit (calculé navire par navire) qui pourrait intervenir sur les marées dites "de divers" faites sur l'ensemble de la période considérée (3^e trimestre 1978). Pour l'évaluation de ce déficit, sont prises en compte les recettes brutes totales du navire d'une part, les charges relatives aux marées de divers effectuées (hors amortissement et frais financiers) d'autre part. Pour chaque type de navire défini selon la taille, les charges considérées sont calculées selon un barème qui comprend :

- . une partie ad valorem (un pourcentage de la vente brute)
- . une partie proportionnelle au tonnage débarqué
- . une partie proportionnelle en nombre de jours de mer

Ces trois coefficients (variables selon les catégories de navires) sont définis forfaitairement et par avance.

Ainsi par exemple, pour un 46 mètres de Lorient :

Charges ad valorem : 34,80 % de la vente brute
 Charges par kg débarqué : 0,45 Fr/Kg
 Charges par jour de mer : 7 730 F/Jour de mer

Le système mis en place repose donc sur le principe d'une réorientation de l'effort de pêche vers des espèces où des zones moins sujettes à restriction. Dans l'éventualité d'un renforcement ou d'une extension des quotas à un plus grand nombre d'espèces constituant aujourd'hui le "divers" des chalutiers, un tel système sera nécessairement plus difficile à mettre en place.

Les O.P. ont joué le rôle principal dans l'élaboration des plans de pêche 1978. L'aide du FIOM n'est intervenue que pour des navires adhérents à l'O.P. et respectant les plans de pêche définis par celle-ci. Ceci suppose une représentativité forte de l'OP dans le secteur, condition réalisée pour la pêche industrielle (tous les navires de + de 38 m pratiquant la pêche au lieu noir sont adhérents de l'OP), mais qui posera des problèmes pour la pêche artisanale au cas où celle-ci serait contrainte à mettre en oeuvre des plans de pêche.

14. La pêche artisanale

Les problèmes que la pêche artisanale rencontre sur le plan des ressources sont de même nature que ceux de la pêche industrielle mais ont touché diversement les flottilles.

141. L'accès aux ressources

Plus encore que pour la pêche industrielle, la pêche artisanale hauturière est dépendante de la bande côtière bordant les îles britanniques (Angleterre-Irlande).

Les données existantes sur les zones de pêche artisanale sont encore imprécises mais une étude faite par le Comité Central des Pêches Maritimes en 1975 met en évidence la fréquentation importante de la bande des 12 milles. Les secteurs les plus sensibles de ce point de vue sont les suivantes :

ZONES DE FREQUENTATION DES 12 MILLES

PORT D'ATTACHE OU QUARTIER	ZONES DE PECHE	ESPECES PRINCIPALES
ST MALO	VII E1 et 2	poisson de fond, crustacés, mollusques
MORLAIX (quartier)	VII F	crustacé
GUILVINEC	VII G 2 et 3 VII B 1 VII J 2 VII A	poisson de fond et langoustine
ST GUENOLE	VII A VII G 2 VII F	poisson de fond et langoustine
LORIENT	VII A VII B VII E 2 VII F et VII G	poisson de fond

Dans les secteurs Ouest et Sud Irlande, mais surtout Bishop (Nord et Sud) ainsi que Manche Ouest (y compris les îles anglo-normandes), la liberté d'accès à la bande des 12 milles est déterminante pour la pêche artisanale hauturière.

142. La surexploitation des stocks

Ce problème se pose principalement au niveau de la pêche côtière et de la petite pêche sous des formes parfois aiguës. Il ne peut s'agir ici de mener une étude exhaustive compte-tenu de la diversité des stocks concernés et du faible nombre d'entre eux qui sont suivis au niveau scientifique.

Deux types de zones sont à considérer :

1421. Les zones côtières (bandes des 6 milles)

L'enquête menée en 1975 sur la pêche artisanale a montré que la surexploitation des stocks est un facteur limitant du développement de la petite pêche côtière dans la plupart des quartiers. Les conséquences de cette surexploitation au niveau des flottilles diffèrent selon les zones et les stocks concernés. Les phénomènes observés le plus couramment sont :

- stagnation ou baisse du rendement pour un effort de pêche accru : (crustacés sur la côte du Finistère Nord, coquille St-Jacques en Baie de St-Brieuc par exemple).
- déplacement de l'effort de pêche d'un stock sur un autre par suite de la baisse des rendements (araignées → crabe ou homard → crabe dans les quartiers de Morlaix et Brest).
- modification des zones de pêche par suite de l'épuisement des zones traditionnelles.

La gestion rationnelle des fonds côtiers est apparue aux professionnels de plus en plus indispensable pour le maintien et de le développement des flottilles; un certain nombre d'initiatives ont été prises par les Comités Locaux de pêche soutenus aux niveaux départemental, régional et parfois national (Marine Marchande). La gestion rationnelle des fonds côtiers a été conçue le plus souvent comme un élément d'une politique globale visant à maintenir l'emploi des pêcheurs côtiers en diversifiant les activités. Ainsi, les expériences d'aquaculture menées actuellement s'intègrent dans cette politique.:

. le gisement de coquille St-Jacques de la Baie de St-Brieuc fait depuis quelques années l'objet d'une protection qui vise d'une part, à maintenir l'effort de pêche à un niveau acceptable par le stock, d'autre part à accroître le recrutement par un programme de captage en milieu naturel (cf 1ère partie page 63). L'état du stock et le faible niveau de captage des années antérieures imposent le maintien dans les années à venir, du dispositif de gestion rationnelle mis en place pour la survie de cette pêche économiquement importante.

. sur la côte Nord du Finistère, des actions de protection et de repeuplement ont été mises en place sur les stocks de crustacés. Des cantonnements ont été créés ainsi que des opérations de repeuplement menées par le Comité Local des Pêches de Brest. Dans la rade de Brest, des expériences d'aquaculture (saumon, ferme aquacole notamment), sont également en cours avec l'appui du CNEXO.

. dans le pays Bigouden, l'effort de pêche croissant sur les stocks côtiers a incité le Comité Local des Pêches à mettre sur pied un programme de développement comprenant la gestion rationnelle des stocks côtiers (langoustine notamment).

. dans la Baie de Quiberon, la pêcherie de homard fait l'objet d'une gestion rationnelle depuis plusieurs années. Une éclosérie fonctionne depuis 1972 à l'initiative d'un groupement de pêcheurs gérée aujourd'hui par APASUB (association pour le développement de l'aquaculture en Bretagne Sud).

La protection des fonds côtiers est, aujourd'hui, au centre du conflit sur le chalutage pélagique dans cette zone. Ce conflit, à l'origine localisé (en baie de Quiberon) débouche aujourd'hui sur des objectifs, plus vastes, posant ainsi le problème de la gestion de l'ensemble des stocks côtiers.

1422. Le golfe de Gascogne

La zone du Golfe de Gascogne est fréquentée par un grand nombre de flottilles dont celle des chalutiers côtiers des ports bigoudens et de Lorient. Les problèmes de surexploitation du golfe ne peuvent donc s'analyser qu'en prenant en compte l'ensemble de l'effort de pêche s'y exerçant. Des études ont été menées, notamment par l'ISTPM, qui fournissent des informations sur l'état de certains stocks importants évoluant dans cette zone et qui intéressent les ports artisans bretons.

Les stocks de merlu ont fait l'objet d'une exploitation trop intensive qui a entraîné dès 1950 une baisse des rendements. L'utilisation d'un maillage trop faible serait la cause essentielle de la surexploitation du stock. Les maillages dérogatoires autorisés pour la langoustine (40 mm) sont notamment en cause. Une augmentation générale des maillages est donc recommandée par les scientifiques qui se traduirait par une perte immédiate forte mais un gain à long terme important.

Le stock de baudroies semble avoir atteint le seuil de production optimale tout nouvel accroissement de l'effort ne conduisant qu'à une dégradation des rendements et de la capture totale.

Le stock de langoustines du Golfe jusqu'au plateau celtique est encore très mal connu. Un programme d'étude est en cours visant à évaluer l'état du stock et la sélectivité des engins.

D'une façon générale, le Golfe de Gascogne constitue sur le plan de la ressource une zone clé pour la pêche atlantique et notamment bretonne; l'effort de pêche exercé a connu, et connaîtra, des variations importantes qu'il importe de bien mesurer pour évaluer les capacités réelles de la zone :

. l'effort de pêche des flottes étrangères : fortement diminué aujourd'hui grâce à l'instauration de la Zone Economique Exclusive (éviction des pays de l'Est et réduction de l'activité espagnole), risque de s'accroître à nouveau avec l'entrée de l'Espagne dans la CEE. Dans quelle proportion ?

. l'effort de pêche des artisans français (du Guilvinec à St-Jean de Luz) n'a cessé de croître depuis la guerre avec notamment le développement du chalutage. Les études scientifiques mettent en évidence l'impact de ce développement sur la surexploitation de certains stocks. Des mesures sélectives sont préconisées : protection des nurseries (soles, merlus notamment), augmentation générale des maillages.

. la perspective du repli d'une partie de la flotte industrielle bretonne sur le Golfe et le plateau celtique doit-être envisagée. Est-elle supportable sur le plan de la ressource ? Quels types de mesures pourraient être prises sur les principaux stocks ?

L'interaction entre la bande côtière et l'ensemble du plateau continental apparaît très forte sur cette zone. La conservation des ressources du Golfe suppose donc une politique de gestion prenant en compte l'ensemble de l'effort de pêche exercé (industriel et artisan).

143. Les mesures de conservation dans la zone de pêche communautaire.

1431. Les quotas

Les quotas adoptés pour l'année 1978 n'ont pas touché la pêche artisanale bretonne. Le chalutage de fond sur les zones soumises à quotas (VII et VIII CIEM) pratiqué à partir de St-Malo, St-Guérolé, Le Guilvinec, Gavres et Port-Louis, exploite un grand nombre d'espèces dont un petit nombre sont soumises à quotas : le merlan, le merlu, la baudroie et le cabillaud. Les quotas alloués à la France sur ces espèces en zone VII et VIII sont tous supérieurs à la production des années antérieures. Pour l'année 1979, les TAC de Merlan et de Cabillaud sont en légère diminution dans la zone VII. Les captures de baudroie, espèce faisant actuellement l'objet d'un TAC global dans les zones VI, VII, VIII, pourraient à l'avenir se trouver limitées si le TAC est décomposé en sous-zones. Le Guilvinec premier port français pour cette espèce serait alors le premier touché. Le quota de merlu en zones VII et VIII pourrait également évoluer dans un sens défavorable pour la pêche artisanale quand l'Espagne intègrera la communauté européenne.

La grande diversité des espèces recherchées et la polyvalence des outils rendent, d'une façon générale, la pêche artisanale moins sensible à une politique de quota. Cependant, dans l'éventualité d'un accroissement de l'effort de pêche dans les zones fréquentées par les artisans (notamment par un repli d'une partie de la flotte industrielle bretonne dans ces zones), le CIEM pourrait être amené à proposer à l'avenir des quotas plus restrictifs portant sur un plus grand nombre d'espèces. Se posera alors, avec plus d'acuité que pour la pêche industrielle, le problème de la gestion des quotas artisans, et notamment, l'élaboration de plans de pêche au niveau portuaire.

1432. Les mesures techniques de conservation de la ressource

Les mesures concernant les maillages dérogatoires, par contre, sont déterminantes pour la pêche artisanale hauturière.

L'annonce des mesures unilatérales anglaises portant sur les maillages pour la langoustine a produit une grande émotion en pays bigouden. Les ports de St-Guénolé et du Guilvinec sont en effet fortement dépendants de cette pêche qui assure 16 % du tonnage et 33 % de la valeur totale débarquée du quartier. La mesure annoncée prévoyait l'utilisation, à partir du 1er Novembre 1978, d'un maillage de 70 mm pour la pêche à la langoustine dans la Z.E.E anglaise. Cette mesure reprenait en définitive les propositions de la Commission sans retenir le calendrier d'application. En effet, les mesures proposées par la Commission en février 1978 concernant le maillage et les tailles marchandes applicables à la pêche à la langoustine étaient les suivantes.

	Jusqu'au 31/08/79	Jusqu'au 31/12/79	Du 1/01/1980 au 31/12/1981	Du 1/01/1982 au 31/12/1982
REGION II				
- maillage	55 à 60 mm	70 mm	→	70 mm
- taille minimale	90 mm	100 mm	→	100 mm
- % prises accessoires	40 %	50 %	→	50 %
REGION III				
- maillage	45 à 50 mm	45 à 50 mm	50 à 55 mm	60 mm
- taille minimale	80 mm	80 mm	80 mm	85 mm
- % prises accessoires	60 %	60 %	60 %	50 %

REGION II : Nord du 48° parallèle Nord

REGION III: Sud du 48° parallèle Nord

Le maillage de 70 mm dans la Région II (Nord du 48° parallèle) intervient en août 1979 après une période transitoire.

Le caractère brutal (application immédiate) et unilatéral des mesures anglaises ne pouvait que provoquer l'opposition de ceux qu'elle touchait presque exclusivement : les pêcheurs artisans du quartier du Guilvinec. Un programme d'étude fut lancé par le Comité Local des Pêches du Guilvinec visant à déterminer l'impact de différents maillages sur les captures. Une première estimation des pertes a été faite par l'ISTPM à la suite de marées à bord de 2 chalutiers travaillant sur leurs lieux de pêche traditionnels (VII g et h). Les résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

BATEAU	PERTES	TRI EFFECTUE A :	PERTE EN % DU POIDS
POMONE (maillage à 59,3 mm)	globales	9 cm 11,5 cm	27 à 30 % 17 à 25 %
	sur les petites langoustines.....	9 cm 11,5 cm	40 à 50 % 40 %
	sur les grosses langoustines.....	13 cm	10 %
SAN YAN (maillage à 70,4 mm)	globales	9 cm 11,5 cm	34 à 35 % 24 à 31 %
	sur les petites langoustines.....	9 cm 11,5 cm	45 à 55 % 50 %
	sur les grosses langoustines.....	13 cm	18 %

Les premiers résultats de cette étude doivent être prolongés par une seconde étude plus approfondie, qui déterminera les conséquences économiques au niveau de l'ensemble de la filière des pertes résultant de l'application d'un maillage de 70 mm.

2) Liées à l'outil de production

21. L'accroissement des coûts de production

De par ses caractéristiques techniques, l'activité de pêche a subi avec une violence particulière les conséquences de la crise pétrolière de 1973-1974.

211. Le carburant

C'est le poste qui a subi le bond le plus impressionnant suite à l'augmentation de 360 % du prix des produits pétroliers de 1973 à 1975. En effet, la FRANCE qui se trouve plus éloignée de ses lieux de pêche que la plupart de ses partenaires, s'est dotée de navires plus grands et plus puissants pour lesquels la route représente une consommation importante et improductive.

Ainsi, le poste carburant est passé entre 1973 et 1975 (en pourcentage du chiffre d'affaires):

de 9 à 21,5 % pour la pêche fraîche industrielle
de 11,5 à 28,6 % pour les thonnières océaniques
de 6 à 18 % pour la grande pêche arctique

soit un facteur de multiplication compris entre 2 et 3.

Quant à la pêche artisanale, bien qu'opérant sur des zones de pêche beaucoup plus rapprochées, la consommation de fuel par kilo de poisson pêché n'est que légèrement inférieure à celle des bateaux industriels. Ceci peut être attribué à la vétusté d'une partie de la flottille ("moteurs gourmands") et à l'utilisation de certaines techniques de pêche énergétiquement coûteuses (petits métiers côtiers). Mais compte-tenu de la valeur des produits mis à terre, la hausse du gas-oil fut moins durement ressentie, passant de 5 à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel.

Le poste carburant est ainsi devenu le plus lourd et a motivé un soutien spécifique de la part des Pouvoirs Publics, compte-tenu de la situation très difficile créée en 1975 par la conjonction de ce facteur et de la chute de recettes (cf. Infra). C'est dans le cadre de l'article 92 du traité de Rome qu'a été instituée une aide temporaire (74-75) en faveur du maintien de l'emploi basée sur la consommation de carburant à pêche. A partir de 1976, cette aide, dont le principe fut rejeté au niveau communautaire, a néanmoins été reconduite par la France les années suivantes :

1974 (à partir du 01/04)	Pêche Artisanale Pêche fraîche Industrielle	} 6	FF/hl
1975	Pêche Artisanale Pêche fraîche Industrielle	6 4	FF/hl FF/hl
1976	Toutes Pêches	15	FF/hl
1977	Toutes Pêches	} 10,5	FF/hl
1978	Toutes Pêches		

Cette aide, dont l'impact est très inégal selon les différents types de pêche, représentait en 1978 entre 2 et 3 % du chiffre d'affaire des chalutiers industriels.

Evolution du prix moyen annuel du gas-oil pêche (aide non déduite) :

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
FF/Hl	21,13	21,79	22,29	42,71	46,96	56,7	64,1	63,86

212. Le matériel de pêche

C'est le second poste caractéristique de l'exploitation des bateaux de pêche. Il aurait supporté des hausses importantes entre 1973 et 1974 consécutives à la répercussion des augmentations de tarifs pétroliers sur le prix des fibres synthétiques utilisées pour les filets. Cette augmentation du matériel de pêche a été estimée à + 64 % (1), mais les observations réalisées semblent montrer une stabilisation depuis cette période. Ainsi entre 1974 et 1978 la part relative de ce poste dans le compte d'exploitation des navires de pêche industrielle a tendance à diminuer, passant de 10 % à 9 % pour les 55 mètres pêche arrière et de 7,7 % à 5 % pour les 30 mètres classiques.

(1) Rapport au Conseil Général du Député Guermeur sur la situation des pêches dans le département du Finistère, Janvier 1976.

213. La réparation navale

C'est un secteur dont le coût des prestations de service s'est également accru rapidement, + 59 % entre 1973 et 1975, du fait des hausses précédentes. C'est en effet une activité qui consomme beaucoup d'énergie et qui fait appel à une main-d'oeuvre spécialisée.

214. Les frais de déchargement

Les pêcheurs artisans débarquent le plus souvent eux-mêmes leur pêche, les thoniers débarquent en Afrique et la grande pêche rapporte un produit stabilisé au froid dont les caractéristiques de conditionnement permettent un débarquement mécanisé.

Ce sont donc les chalutiers industriels qui ont recours aux services des entreprises de manutention qui effectuent le déchargement et le tri du poisson afin de préparer la vente aux enchères qui s'effectue toujours à vue.

Or, il semble que ces coûts soient en France très supérieurs à ce qu'ils sont dans les autres pays de la communauté puisqu'ils représentent pour les armateurs une charge équivalente à :

8 % des ventes brutes à Concarneau
10 % des ventes brutes à Lorient

La baisse des cours avait accru ce poids en 1975 pour atteindre 9,5 % et 11,5 %.

Il convient également d'ajouter les prélèvements sous forme de taxes diverses (portuaires, parafiscales ...) qui correspondent à 4,5 % et 6 %.

215. Les dépenses d'équipage

La rémunération du marin, nous l'avons vu, est toujours une fonction directe du montant de la vente, des quantités capturées et des prix et elle ne peut être considérée au même titre que les charges salariales des secteurs industriels terrestres.

Notons cependant que le poids s'allourdit du fait des charges sociales dont l'assiette s'accroît (rattrapage des salaires forfaitaires vers les salaires réels). Il semble également que les couvertures sociales des marins-pêcheurs français soient plus étendues que celles des autres pays de l'Europe de l'Ouest, ce qui entraîne une pression plus forte au niveau des taux de cotisation.

22. Les résultats

221. La structure du compte d'exploitation 1977

Les comptes d'exploitation moyens proposés en annexe permettent surtout de situer l'importance relative des différents postes de charges ainsi que les chiffres d'affaires réalisés par les bateaux de chaque type basés en Bretagne.

Ces moyennes sont établies à partir de bateaux identiques ayant donc des structures de charges et recettes comparables mais dont les montages financiers peuvent être très différents compte-tenu du coût de l'investissement (cf. Infra), suivant la date de mise à l'eau. Il est donc nécessaire d'utiliser avec beaucoup de précautions les résultats nets moyens après frais financiers.

222. Les résultats d'exercice 1974-1977

Malgré les disparités caractérisant chaque métier à travers la structure de compte d'exploitation, l'analyse des résultats montre que les évolutions sont loin d'être aussi disparates.

2221. La pêche fraîche (doc 28 et 29)

Les 55 m de LORIENT qui ont réalisé d'importants bénéfices en 1973 et 1974 ont été durement touchés en 1975 par l'accroissement des charges et une chute importante des recettes due à une diminution des apports et une baisse des cours liée aux perturbations du marché des espèces industrielles (cf.3).

Ces navires ont été dans l'impossibilité d'équilibrer leurs charges d'exploitation en 1975 et en 1976 et donc de faire face à leurs charges de remboursement d'emprunts. Les armateurs ont dû alors demander des moratoires bancaires et financer leurs dépenses courantes sur du découvert de trésorerie à 13-14 %.

La situation s'est nettement améliorée en 1977, les prix ayant augmenté plus vite que les charges (2), et elle a permis, grâce à l'aide au maintien de l'emploi indexé sur la consommation de carburant, de dégager des résultats bruts avant amortissement excédentaires.

Cependant, cet excédent fut insuffisant pour combler le trou des deux exercices précédents et de nombreuses entreprises ont vendu des unités pour consolider leur structure financière et permettre de poursuivre l'exploitation des navires restants. L'armateur opte pour la vente du bateau le plus ancien pour garder ses unités plus modernes.

De ce fait sont partis les 55 m les plus anciens, dont l'exploitation était la plus facile compte-tenu de frais financiers nettement inférieurs.

(2) On doit en fait parler de rattrapage puisque l'augmentation du prix moyen du poisson 1974-1977 s'établit à + 33 %, alors qu'il se situe à + 38 % pour l'ensemble des prix de gros alimentaires.

- Les 33 m de CONCARNEAU ont été moins touchés par le fait qu'ils consomment moins de carburant compte-tenu de leur taille et de leurs zones de pêche plus rapprochées d'où ils rapportent une part importante d'espèces fines qui furent moins touchées par les perturbations internationales. Nous notons cependant que les résultats nets d'exploitation furent déficitaires en 1975 et 1976 et que ce n'est que grâce à l'aide au maintien de l'emploi sur le carburant que ces bateaux ont pu couvrir leurs charges financières.

Nous voyons également que 1976 fut une année plus mauvaise que 1975 ce qui peut s'expliquer par une reprise plus lente des prix dont l'augmentation fut inférieure à celle des charges. Il a fallu attendre 1977 pour revoir ces bateaux assumer par eux-mêmes la couverture des charges d'exploitation et financières.

- Les 30-35 m classiques de CONCARNEAU
Le compte d'exploitation moyen montre bien ici l'obsolescence de ce type de navires qui, à longueur égale, réalisent près d'un tiers de capture en moins que les pêche-arrière en dégageant un résultat net deux fois inférieur alors qu'ils ne supportent plus de frais financiers.

Ils ont été , comme les 55 m, incapables de couvrir leurs charges d'exploitation en 1975 et 1976 et n'ont pu retrouver un résultat net positif en 1976 que grâce à l'aide sur le carburant.

- Les 46 m de LORIENT-CONCARNEAU n'ont été mis à l'eau qu'en 1975 pour la plupart. Nous ne disposons donc des comptes que pour 1976 et 1977. Cependant, l'interprétation du compte d'exploitation moyen des 46 mètres n'a qu'une portée limitée puisqu'il recouvre en réalité deux réalités différentes :

- Les 4 navires de Concarneau présentent des résultats positifs
- Les 5 navires de Lorient, au contraire, présentent des résultats déficitaires.

Ces bateaux supportant des charges sensiblement équivalentes, c'est au niveau des mises à terre que s'opère la différence. Le facteur humain semble jouer ici un grand rôle (les 46 mètres concarnois étant commandés par de meilleurs patrons). D'autres facteurs, techniques, interviennent également (1).

(1) D'après les mareyeurs de CONCARNEAU, les conditions de conservation des espèces fines dans des bateaux de cette taille entraînent une qualité médiocre et des prix inférieurs à ceux obtenus par les 33 m.

Quoiqu'il en soit, les charges financières pour ce type de navire, construit en 1974 pour la plupart, apparaît très importante dans les deux ports. En effet, sur les échantillons retenus, compte-tenu de l'évolution rapide du coût de la construction navale, les 46 m de 2 ans d'âge supportent des frais financiers sur emprunt et une dotation aux amortissements équivalents aux 55 m de 4-5 ans d'âge moyen, alors que leur chiffre d'affaires est de 32 % inférieur.

En conclusion, nous pouvons dégager les caractéristiques de la situation des pêches fraîches industrielles bretonnes en 1978 :

- . les hausses des charges d'exploitation, surtout le carburant, ont touché plus durement les grands bateaux également plus sensibles aux variations de recettes (cf. problèmes de marchés).
- . les difficultés n'évoluent pas dans le même sens que la taille des navires mais sont inversement proportionnelles à l'âge. Les unités les plus récentes, qui ont coûté le plus cher, sont celles dont l'équilibre financier est le plus difficile à réaliser.
- . les charges financières et donc les conditions financières de réalisation des investissements apparaissent ainsi comme l'explication première des exercices déficitaires de certains navires jusqu'en 1978.
- . l'amélioration continue des résultats bruts entre 1975 et 1978 traduit une croissance soutenue des prix au débarquement, supérieure à la croissance des charges d'exploitation. Depuis la fin de l'année 1978, la tendance semble se renverser : on constate un ralentissement dans la hausse des prix au débarquement et une forte hausse des charges (carburant notamment).

2222. La grande pêche (doc 30)

Si le tonnage global mis à terre diminue régulièrement, il est compensé par la diminution du nombre de navires, ce qui a permis l'accroissement du tonnage moyen débarqué par bateau en 1977, sans toutefois retrouver le niveau de 1974.

Néanmoins, l'accroissement du prix moyen de + 30 % de 1976 à 1977 a permis de retrouver un chiffre d'affaires voisin de 1974 en francs courants. Les charges n'ayant crû que de 15 % entre 1976 et 1977, la situation s'est donc améliorée et l'excédent d'exploitation, sans retrouver le niveau de 1974, a assuré la couverture des charges financières qui avaient dû être prises en charge en 1975 et 1976 par des interventions bancaires et des moratoires.

	1974	1975	1976	1977
CHIFFRE D'AFFAIRES FF	11 324 000	6 046 000	9 125 000	11 993 000
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION AVANT FRAIS FINANCIERS ET AMORTISSEMENT EN % DU C.A.	+ 22,6	- 3,6	+ 2,4	+ 14,5

(Source COGEPECHE)

2223. Le thon tropical (doc 30)

L'année 1977 doit être considérée comme celle du net redressement après la chute de 1975 et la légère amélioration de 1976. Elle permet en effet de retrouver les excellents résultats de 1974 en attendant le bilan définitif de 1978 qui s'annonce exceptionnel. Le redressement est dû à la fois aux captures et aux prix en augmentations respectives de 20 et 36 % par rapport à 1976, soit un chiffre d'affaires marquant en moyenne un bond de 63 % alors que les charges ne s'accroissaient que de 25 à 30 %.

L'ensemble des navires a donc pu faire face à leurs charges financières et tous les armements ont retrouvé une situation de bilan plus saine, certains ayant même déjà relancé une nouvelle phase d'investissement pour des unités de grande capacité dont nous voyons qu'ils ont nettement mieux traversé la crise que ceux de la génération précédente.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION
(en pourcentage du chiffre d'affaires)

TYPE DE NAVIRE	1974	1975	1976	1977
36-41 m	-	2 400 000/-25,8%	2 814 000/-21%	5 262 000/+10,3%
47 m	7 565 000/+28,6%	3 200 000/-23,4%	6 010 000/+13%	8 343 000/+23,5%
58-75 m	-	6 500 000/+7,7%	7 693 000/+9%	14 462 000/+31,7%

(source SIDITMO)

2224. La pêche artisanale

L'absence de données chiffrées concernant la gestion des bateaux artisans ne permet pas d'avancer des propositions rigoureuses. De plus la multiplicité des situations (pêche de moins de 10 m à 24 m) nécessiterait des études précises qui n'ont pas encore été réalisées pour la région de Bretagne.

23. Evolution de l'investissement

231. Le coût de la construction

L'augmentation du coût de la construction, régulière jusqu'en 1973 et due au progrès technologique, a marqué un bond en 1974 puis en 1975. Les chantiers navals ont ressenti très durement la crise car c'est une industrie qui consomme beaucoup d'énergie, qui demande une main-d'oeuvre nombreuse et spécialisée et qui a vu le prix de certaines matières premières augmenter de façon spectaculaire (bois). Il est à noter que les entreprises de caractère artisanal ont été plus touchées, entraînant une augmentation plus importante du prix des unités de pêche artisanale par rapport aux navires de pêche industrielle pour lesquels existe une rude concurrence internationale.

EVOLUTION DU PRIX MOYEN DU TONNEAU DE JAUGE BRUTE

Francs courants	1971	1972	1973	1974	1975
Pêche fraîche industrielle	9 725	10 590	11 800	15 660	16 510
Pêche Thonière tropicale	9 160	10 040	13 115	16 135	17 790
Grande Pêche	8 205	10 530	8 860	9 520	-
Pêche Artisanale	8 330	9 155	10 810	17 600	22 700

Source : Bilan du VI^o Plan (1970-1975)

232. Le prix des bateaux

Nous pouvons également suivre l'évolution du prix d'unités suivant le type et l'année de mise à l'eau (Doc.31).

233. Le rythme de la construction - pêche industrielle

Il a été particulièrement soutenu au cours du VI^o Plan pour la pêche industrielle compte-tenu des incitations financières nationales et communautaires (cf infra stratégies). Les efforts les plus importants ont été portés sur les unités de fort tonnage puisque les meilleurs résultats ont été obtenus au niveau :

- . du développement de la flottille thonière tropicale
- . de la reconversion des navires de grande pêche salée en congélateurs
- . de la flottille industrielle fraîche de Lorient (55 m)

Néanmoins, l'effort nécessaire était important au début des années 70 car :

- . la flotte de navires de 100 à 500 tonneaux avait perdu 124 unités entre 1965 et 1968 soit près de 20 000 Tjb.
- . la flotte hauturière fraîche était composée d'unités relativement jeunes (plus de 50 % de moins de 10 ans) mais qui se trouvaient techniquement dépassées par l'arrivée des unités pêche-arrière.

Pourtant si de nombreuses unités sont entrées en service, surtout entre 1972 et 1975, les objectifs du plan, qui prévoyaient l'augmentation sur 5 ans de 4 % de tonnage global, n'ont pas été atteints compte-tenu du désarmement d'unités anciennes qui se poursuivait.

L'effort de construction a en effet été stoppé en 1975 avec la crise pour ne reprendre qu'en 1978 avec des thoniers, aggravant ainsi une perte de substance importante surtout sensible au niveau des flottilles de chalutiers de moyen tonnage (Concarneau).

MISES A L'EAU DE NAVIRES INDUSTRIELS BRETONS

	1973	1974	1975	1976	1977
LORIENT	9 x 55 m PF	2 x 55 m PF 2 x 44 m PF	3 x 55 m PF 5 x 44 m PF	2 x 55 m PF -	- -
ETEL	1 x 33 m PF	-	-	-	-
CONCARNEAU	4 x TH 1 x 44 m PF 2 x 33 m PF	7 x TH 1 x 38 m PF 5 x 33 m PF	8 x TH 5 x 44 m PF 1 x 33 m PF	- 1 x 44 m PF -	1 x TH - -
DOUARNENEZ	1 x TH 3 x 38 m PF	1 x TH 2 x 38 m PF	- 2 x 38 m PF	- 3 x 38 m PF	- -
ST MALO	-	2 x GP	-	-	-

(Source UAPF)

PF = chalutier pêche arrière de pêche fraîche

TH = thonier sennear congélateur

GP = chalutier congélateur de grande pêche

234. Le montant de l'investissement réalisé par la pêche industrielle

Si nous traduisons l'investissement en termes financiers, nous mesurons l'effort réalisé par les armements bretons.

unités primées)	1970	1971	1972	1973	1974	1975
RIENT						
total investissement	4 450 000	17 250 000	15 897 000	59 262 000	51 669 000	56 300 500
nt :						
bven. nationale	1 090 250	3 364 000	2 252 500	5 591 300	5 354 850	8 445 075
êts bonifiés	1 112 500	4 312 000	4 020 000	13 587 000	11 057 920	13 890 750
NCARNEAU						
chalutiers						
total Inves.	2 995 000	13 580 000	8 985 000	8 627 000	33 770 880	31 010 370
nt :						
bven. nationale	643 125	2 354 000	1 141 800	862 700	5 065 630	4 651 545
êts bonifiés	656 230	3 210 000	1 968 750	2 165 750	9 455 850	9 303 000
NCARNEAU						
thoniers						
total Inves.	12 380 030	-	28 000 000	47 943 000	16 700 000	26 072 000
ont :						
bven. nationale	1 704 200	-	3 627 500	4 794 300	2 505 000	3 910 860
êts bonifiés	1 981 790	-	2 940 000	-	4 676 000	7 821 720
UARNENEZ						
total inves.	-	-	21 546 800	33 010 000	-	-
nt :						
bven. nationale	-	-	2 152 700	990 300	-	-
êts bonifiés	-	-	3 231 900	-	-	-
MALO						
total inves.	-	-	-	-	18 900 000	-
nt :						
bven. nationale	-	-	-	-	945 000	-
êts bonifiés	-	-	-	-	-	-

(Source Marine Marchande GFAI)

L'année correspond à celle d'attribution de la subvention et il peut se présenter un décalage important compte tenu de la rapidité très variable avec laquelle les armements constituent leurs dossiers.

Mais globalement, l'investissement correspond à 508 Millions de Francs dont 61,5 MF ont été couverts par des subventions nationales et 95,4 MF par des prêts bonifiés du FDES (1).

235. Le cas de la pêche artisanale
La politique mise en place avec le VI^o plan en matière de pêche artisanale avait retenu 3 objectifs :

- . modernisation de la flottille par application de progrès techniques venus de la pêche industrielle : pêche par l'arrière - pont couvert -
- . rationalisation de la construction avec la recherche de séries sur un nombre limité de prototypes
- . renouvellement de la flottille en 12 ans impliquant la mise à l'eau de 5 800 Tjb par an au niveau national

Or, si des progrès importants ont été réalisés avec la création des SIA (2), le rajeunissement est loin d'être atteint puisque l'âge moyen se situe autour de 14-15 ans. Cela est dû en grande partie à des facteurs extérieurs au nouveau système de financement mis en place par les Pouvoirs Publics, et notamment, à la conjoncture de 1974-1975, la crise provoquant la stabilisation des constructions à un niveau à peu près constant.

Dans le même temps, le coût des unités augmentait à un rythme voisin de 20 % l'an.

EVOLUTION DU PRIX DES PRINCIPAUX TYPES DE BATEAUX ARTISANS (TYPES SIA)

(x1000 FF)	1973	1974	1975	1976
15,5 M bois	320	500	650	750
19 M bois	750	850	1 100	1 200
16,20 M acier	600	700	1 175	1 400
19,5 M acier	1 000	1 200	1 600	1 900
20,45 M acier	1 000	1 300	1 700	2 000

(Source JF JOUFFRAY PECHE MARITIME N°1185-1976)

(1) Fonds de Développement Economique et Social remplacés à partir de 1974 par des bonifications spéciales.

(2) Sociétés Interprofessionnelles Artisanales : il n'en existe pas en Bretagne Nord.

Cette augmentation plus rapide que pour la pêche industrielle s'explique par les coûts de matière première et main-d'oeuvre, mais également, par l'amélioration considérable des prototypes du point de vue des conditions de vie et de travail à bord notamment, la sophistication constante sur tous les modèles que ce soient les engins de pêche (treuils, enrouleurs de chaluts) ou l'électronique de bord. De même, la puissance des moteurs passant depuis 1974 de 130 à 300 cv sur les 12 m et de 220 à 380, voir 420 cv sur les 16-20 m.

Dans ces conditions, et compte-tenu des difficultés financières pour réunir l'autofinancement nécessaire, le jeune patron n'investit pas quitte à se détourner un jour de son métier, ou bien, il se tourne vers le marché de l'occasion. Quant au patron confirmé, il ne renouvelle pas son unité dans les mêmes conditions ; ainsi le tonnage unitaire moyen diminue passant en Bretagne Sud de 41 tjb en 1973 à 32 tjb en 1975. On assiste donc à une accumulation au niveau du créneau moyen 30-35 tjb remplaçant les unités de 19 m par des 15-16 m plus abordables et d'une meilleure rentabilité immédiate. Si les améliorations techniques permettent à ces bateaux de pratiquer la même pêche, le phénomène comporte néanmoins des menaces de repli éventuel sur des stocks plus côtiers.

1977 a néanmoins montré une reprise des commandes (25 unités primées en Bretagne) par suite d'une relative stabilisation des prix des navires, et ce, malgré les menaces pesant sur l'accès à la ressource. Cette légère reprise confirme également la position prise par l'acier (32 %) vers lequel de nombreux chantiers du Sud Finistère se sont reconvertis, et la timide apparition du plastique.

UNITES SIA MISES A L'EAU EN BRETAGNE SUD

1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
1	18	38	35	24	21	25

236. Les moyens de financement

- L'inflation qui secoue la France depuis 1974 a entraîné un renchérissement du loyer de l'argent venant aggraver la charge financière afférant aux investissements. Ainsi, le taux moyen des prêts bancaires long terme (10 ans), stable entre 8,75 et 9,25 % de 1971 à 1973 est monté à 11,4 % en 1974 et 11,6 % en 1975. Quant aux artisans qui financent surtout sur du moyen terme (7 ans) ils ont vu les taux passer de 11,9 à 15,2 % entre 1973 et 1974.
- D'autre part, le mode d'intervention de l'Etat a vu en 1974 le remplace-

ment des crédits spéciaux du FDES à 5 % par des bonifications d'intérêt à 4 points sur les emprunts long et moyen termes, mesure rendue caduque dans ses effets par la hausse des taux.

- Enfin, après avoir largement investi dans la pêche, compte-tenu des dividendes dégagés dans les années 1970-74, les organismes bancaires ont essayé à partir de 1975 de récupérer au mieux les sommes avancées. On a ainsi assisté au repli spectaculaire de certaines grandes banques nationalisées attirées par l'aventure maritime. Ceci a alors aggravé la difficulté d'obtenir des prêts à la construction en plus des mesures d'encadrement du crédit prises par l'Etat Français.
- Notons également que certains armements qui voulaient profiter des excellents résultats des nouveaux bateaux et qui ne disposaient pas de l'autofinancement nécessaire ont eu recours au leasing, technique financière nouvelle pour eux et dont ils ont compris le coût à partir de 1975.

°

°

°

3) Liées au marché

31. La crise de 1975

311. La grande pêche

Jusqu'à la fin 1973, les capacités de production des chalutiers surgélateurs s'équilibraient avec la demande sur le marché intérieur. Or, la restructuration de la flotte et la mise en service de nouvelles unités en 1974 a entraîné le doublement de la capacité de production nationale. Cette mutation avec disparition quasi totale des sauteurs s'est sans doute effectuée trop rapidement et, alors que le marché largement demandeur fin 1973 avait vu les prix s'ajuster à la hausse, les campagnes de 1974 ont amené la constitution de stocks de cabillaud importants (16 500 T en Avril 1975).

Ces excédents n'ont pu être écoulés sur les marchés traditionnels à l'exportation (République Fédérale d'Allemagne et Italie) car c'est à cette époque que sont arrivés sur le marché européen les excédents des pays du Nord de l'Europe (Irlande, Norvège) et du Sud Est asiatique (Pollack japonais) dont les stocks s'étaient rapidement constitués par suite de la fermeture du marché américain (importations 1974/1975 : - 26 %) constituant leur débouché traditionnel.

La chute des cours sur le marché mondial (prix moyen annuel 1975/1974 : - 37,5 %) s'est alors répercutée sur les cours nationaux en l'absence de protection efficace à l'entrée de la communauté.

Prix moyen de la plaque de filet de cabillaud congelé débarqué à ST MALO :

1974 :	6,41	FF / KG	
1975 :	4,70	FF / KG	soit - 27 %

Le marché commença à s'alléger au dernier trimestre 1975 par suite :

- d'un lent dégel du marché américain
- de captures limitées pour les 2 dernières campagnes 1975
- des mesures de protection communautaires :

- . prix de référence sur cabillaud, lieu noir et églefin à compter d'Avril 1975
- . prix de référence sur le marché à partir du 15 Mai 1975 et suspension d'importations en Novembre et Décembre

Notons ici que compte-tenu de l'accroissement des charges d'exploitation qu'ont eu également à subir les navires de grande pêche, cette crise entraîna une baisse de 31 % par rapport à 1974 de la part annuelle à l'homme. On peut considérer que, du point de vue du marché, la situation est redevenue normale pour la grande pêche dans le courant du premier semestre 1976.

312. Le thon tropical

La France a subi de plusieurs façons les contrecoups de la crise thonière américaine.

- En tant que fournisseur, elle a vu ses ventes à destination des Etats-Unis s'arrêter fin 1974 pour ne reprendre que progressivement à l'Automne 1975. Les prises ayant été fortes durant l'Hiver 1974-75, les producteurs espagnols ont pu, grâce à des aides à l'exportation, brader sur le marché français à des prix représentant au 15/2/75 une baisse de 30 % par rapport au prix français du 31/12/74. A cette époque, les usiniers français attendaient à la baisse, ne s'approvisionnant qu'en fonction de leurs besoins immédiats. Les prix français ont alors chuté (-18 %), alors que les stocks gonflaient toujours en raison de la pression aux frontières. En effet, le germon qui fut la principale victime de la récession américaine se trouvait au Japon à des cours voisins et souvent inférieurs à ceux du listao.

La France décida la fermeture de ses frontières à l'importation de thons destinés à la conserve. Cette mesure effective de Mars à Décembre 1975 a sans doute évité à l'armement thonier français le sort de son homologue japonais qui a vendu ou désarmé 25 % de ses navires.

- En tant que transformateur, elle a par contre été gênée par les importations de conserves africaines. En effet, les conserves africaines (Sénégal, Côte d'Ivoire) et japonaise (transformées à l'île Maurice) rentrées en France et dans la CEE par le canal de la convention de Lomé sont venues concurrencer à bas prix les usiniers français métropolitains.
- Il fallut attendre également le début de 1976 pour voir se résorber les stocks et les prix retrouver un niveau rémunérateur, mais cette crise amena une baisse de 51,5 % par rapport à 1974 de la part moyenne annuelle par homme.

313. Le marché du frais

Il a subi le contrecoup des perturbations du marché des produits surgelés par la pression en cascade de la plaque de cabillaud sur la plaque de lieu noir, sur le lieu noir frais. Le prix moyen au débarquement a ainsi baissé en 1975 de 22 % à Lorient, 7 % à Concarneau. Cette baisse qui fut assez brutale début 1975 a amené les marins à arrêter le travail de 2 à 4 semaines, car ils subissaient une baisse des prix (donc de leur revenu) malgré des tonnages également en régression.

Quant aux pêches artisanales, elles ont plus faiblement ressenti ces soubresauts car elles sont moins dépendantes du marché international. Les espèces fines rapportées n'ont en effet que très rarement de concurrents substituables par des importations, tant en diversité qu'en qualité.

32. Les conséquences de la crise sur le marché du frais

La crise de 1975 nous apporte trois enseignements sur les caractéristiques du marché français du poisson frais :

- le développement des pêches d'espèces communes (lieu noir, lingue) et l'apparition d'un marché en frais pour ces espèces a intégré la France dans les circuits internationaux du poisson et accéléré l'ouverture des frontières aux importations en provenance des pays d'Europe du Nord. L'équilibre du marché intérieur dépend donc désormais beaucoup plus étroitement des apports et des cours dans les grands centres poissonniers européens, compte-tenu du poids croissant pris par le poisson d'importation dans la couverture de la demande intérieure (1).
- la fragilité de la filière frais en Bretagne Sud où le mareyage est le fait de petites entreprises très peu intégrées verticalement dont l'activité d'importation n'est qu'accessoire. Leur expérience du marché international est donc très inférieure au commerce boulonnais et leur faible surface n'a pas permis la même structuration de la filière.
- l'existence de mécanismes communautaires de protection du marché n'a pas empêché les bouleversements du marché mondial de se répercuter dans la CEE.

o

o

o

(1) 1977 : - production intérieure totale produits de la mer : 699 200 T
pour 3,343 milliards de Francs
- importations : 456 000 T pour 3,353 milliards de Francs

4) Liées au secteur de la transformation

41. La conserverie

Les contraintes rencontrées par ce secteur très traditionnel se situent aux trois niveaux de l'approvisionnement, de l'exploitation et de la commercialisation.

411. L'approvisionnement

La conserverie bretonne repose sur une rotation annuelle à trois productions, sardines, maquereaux et thons dont l'association permet d'utiliser au mieux un outil assez spécialisé puisque les conserveries de poisson réalisent moins de 9 % de leur activité sur d'autres produits (légumes ...). Quant aux autres conserveries qui travaillent accessoirement du poisson (et assurent 24 % du tonnage total de poisson en boîte) les productions associées sont essentiellement les légumes (petits pois, haricots verts).

- . la disparition progressive des petites sardines dans le golfe de Gascogne a amené les conserveurs de l'Atlantique à se tourner vers la pêche méditerranéenne, sèteoise et surtout italienne. L'inquiétude est donc liée à l'attitude des conserveurs italiens qui produisent essentiellement du thon dont le marché italien est très demandeur et ne transforment qu'accessoirement leurs sardines pour l'exportation
- . pour le maquereau, l'avenir est plus serein compte-tenu du quota excédentaire et en accroissement dont dispose la France dans les eaux communautaires. Les conserveurs n'ont donc aucun problème d'approvisionnement mais ce marché échappe souvent aux pêcheurs bretons au profit
 - des pêcheurs boulonnais et fécampois en "panne de hareng" dont les grands bateaux et l'expérience du pélagique permettent des coûts moindres
 - des senneurs anglais et écossais qui supportent des frais de déchargement très inférieurs
 - du maquereau "Louis XVI" importé étêté, congelé des pays de l'Est.
- . pour le thon, aucun problème d'approvisionnement du côté du germon dont la bonne campagne 1978 a vu le stockage de 400 t par l'organisation de producteurs qui n'ont pas trouvé preneur. Ici ce sont des contrats d'approvisionnement à l'importation (Japon, Espagne) qui ont des répercussions néfastes sur la pêche.

Quant aux thons tropicaux, le développement rapide et important des capacités de transformation en Afrique peut créer à terme des problèmes d'approvisionnement pour les usines métropolitaines dans le cas où l'apparition de restrictions de captures ralentirait l'accroissement de la production de notre flottille thonière.

412. L'exploitation

C'est à ce niveau que les problèmes les plus graves se posent. L'observation des structures et des résultats nous montre un secteur relativement peu dynamique ou prédomine la petite entreprise.

- . Les outils sont très souvent vétustes, les gains de productivité faibles et si les productions moyennes annuelles s'accroissent régulièrement, c'est en partie le fait de la disparition progressive des petites unités plus que par une réelle concentration que l'on ne rencontre que pour Saupiquet.
- . L'investissement est en effet resté très faible car les conserveurs français bénéficiaient d'une rente de situation due à un marché intérieur demandeur et à une faible concurrence à l'importation leur assurant des prix élevés et des débouchés. Ils disposent donc maintenant d'outils dont la compétitivité est faible par rapport aux pays qui créent une industrie de transformation moderne (Portugal, Maroc, Afrique) et résistent mal à l'ouverture des frontières (convention de Lomé). La rentabilité de la conserverie bretonne de produits de la mer est donc faible et n'a jamais attiré de capitaux étrangers.
- . Ce manque de dynamisme s'explique également par la structure de détention du capital, familiale dans la plupart des cas sous forme de SARL, et par la structure de direction. Les entreprises sont en majorité dirigées par un seul homme qui assure la responsabilité technique, financière et commerciale.
- . Ce traditionalisme posé comme seule méthode de gestion (méfiance par rapport aux nouvelles techniques et aux nouveaux produits, inexpérience commerciale d'entreprises qui s'en remettent aux courtiers et ne négocient jamais leurs contrats d'approvisionnement à l'étranger ...) a aujourd'hui des répercussions sur l'emploi. Le vieillissement inquiétant de la main-d'oeuvre des conserveries et les problèmes de recrutement s'expliquent par les conditions de travail difficiles et les salaires très bas liés à la faible modernisation, à la rentabilité insuffisante, et aux structures de production.
- . La commercialisation
 - . les sardines sont concurrencées par les productions portugaises et marocaines dont les prix de revient sont inférieurs de 40 % grâce à une main-d'oeuvre sous payée. Or, si les conserveurs marocains ont accepté une auto-limitation de leurs exportations vers la France, il semble que le Portugal adopte une attitude différente afin de stimuler son développement économique.

Des problèmes risquent donc de se poser lors de l'entrée de ce pays dans la C.E.E.

- . L'accroissement prévisible de la production de conserves de maquereaux, en l'absence d'une concurrence importante à l'importation, sera liée à la capacité d'absorption du marché intérieur qui semble se stabiliser, les perspectives étant réduites à l'exportation.

- Pour les thons tropicaux dont le marché est en expansion régulière, bien que celle-ci semble se ralentir quelque peu en 1978, les problèmes d'adaptation à la concurrence se poseront pour les conserveurs non installés en Afrique. En effet, les prix de revient inférieurs de 25 à 30 % permettent à ces produits, qui rentrent dans la communauté par le canal de la convention de Lomé, de tenir des prix inférieurs avec une rentabilité accrue (1).

42. L'industrie du froid

La contrainte lourde qui s'impose à l'industrie de la surgélation en France, c'est la prééminence du marché de consommation des produits en frais qui restera encore pour longtemps la caractéristique fondamentale du marché des produits de la mer en France du fait de la demande soutenue pour des espèces fines, rapportées par les flottilles artisanales et semi-industrielles, répondant à une tradition gastronomique.

La réalité a ainsi contredit les prévisions des grands groupes étrangers qui avaient espéré voir le marché français basculer vers le surgelé comme dans la plupart des pays du Nord de l'Europe.

La consommation des produits surgelés s'accroît néanmoins et a permis la constitution d'un outil national de transformation articulé autour de Boulogne et des ports de grande pêche reconvertis brutalement du salage à la surgélation.

En Bretagne, c'est le port de St Malo qui s'est doté d'un outil intégré autour de la production de cabillaud. Quant à Lorient, la surgélation y est apparue plus récemment, avec le développement des pêcheries de lieu noir, à l'initiative de nombreuses petites entreprises de mareyage ou de transformation donnant un tissu industriel beaucoup plus fragile.

421. L'outil de stockage (2)

Au 1er Janvier 1978, la Bretagne (étendue ici à la Loire Atlantique) disposait de 40 entrepôts frigorifiques représentant 513 227 m³, qui en faisaient la région la mieux équipée de France avec 17,9 % du total. La capacité de congélation s'établissait à 944 T/Jour en tunnel (30 % du total national), 245 T/Jour en congélateur à plaque (90 %) et 208T/Jour en surgélateurs continus (45 %).

Si elle ne possède pas d'entrepôts de grande dimension, la Bretagne dispose en revanche d'une bonne infrastructure d'unités de 20 à 40 000 m³,

(1) En 1976, les usines africaines de thon Saupiquet auraient assuré 50 % du bénéfice net total du groupe.

(2) Les conclusions de ce paragraphe sont empruntés à l'inventaire effectué par l'Institut National de la Recherche Agronomique.

généralement très polyvalentes et bien réparties géographiquement. D'autre part la capacité s'est accrue de 60 % en 4 ans avec notamment, l'installation de FRIGOSCANDIA à LOUDEAC. On trouve également dans les ports de pêche (ST MALO, DOUARNENEZ, CONCARNEAU, LORIENT) des entrepôts plus petits, relativement spécialisés dans le stockage du poisson et de la glace pour les bateaux.

L'ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE A PROXIMITE DU SYSTEME PECHE
SUD-BRETAGNE

	Entrepôts situés sur les lieux de débarquement		Autres entrepôts dans un rayon de 35 km (1)	
	Stockage (m ³)	congélation(T/J)	Stockage (m ³)	congélation(T/J)
LORIENT	21 300	106	28 156	40
CONCARNEAU	19 800	40	44 531	77
DOUARNENEZ	5 760	32	12 850	22
BIGOUDENIE	-	-	32 650	62

(1) Certains sont comptés deux fois car situés à moins de 35 km de plusieurs ports.

Globalement, les professionnels de la pêche disposent d'une capacité importante représentant, dans un rayon de 35 km, le quart du stockage et plus du tiers de la congélation du total régional.

Seul Concarneau rencontre ponctuellement des problèmes de saturation lors de débarquements groupés des cargos de la COBRECAF rapportant les thons tropicaux. Un armateur récemment lancé dans la distribution des produits surgelés envisagerait d'ailleurs la construction de 5 000 m³ supplémentaires sur le port.

Quant à l'utilisation, les frigorifiques bretons ont un taux d'occupation supérieur à la moyenne nationale par la polyvalence assurée par les produits de l'agriculture : produits laitiers et viandes (les stocks d'Interlait et SIBEY occupent 50 %), volailles, légumes.

D'autre part, l'entreposage frigorifique pour le compte de tiers ne semble rentable qu'au dessus de 10 000 m³, ce qui explique le développement rapide des entrepôts privés (volailles, légumes) qui offrent une plus grande souplesse d'utilisation entrées-sorties.

Précisons enfin, que l'entreposage du froid demande un investissement

élevé mais crée très peu d'emplois : 600 000 à 1 M FF et 1 emploi pour 1 000 M3.

422. Le développement de la seconde transformation basse température

S'il ne prend pas la place prépondérante qu'il occupe dans d'autres pays, le marché du surgelé est tout de même appelé à se développer en France; or il suffit de consulter les comptes du commerce extérieur de la France pour constater l'insuffisance de l'outil de transformation : sur certaines espèces dites industrielles, nous exportons des poissons en l'état, frais ou réfrigérés et réimportons du même pays la même espèce transformée (ex : lieu noir vers la RFA).

Or, face à Boulogne qui se pose comme premier centre européen du poisson surgelé, la Bretagne tient encore une faible place :

- St Malo possède deux entreprises intégrées avec l'armement de grande pêche (SADIFROID et SOFRIMO) qui assurent la transformation de toute la production de la flottille (cabillaud, lieu noir, céphalopodes) et possèdent des marques bien implantées sur le marché de la distribution.
- Lorient possède quatre entreprises intéressées à la surgélation :
 - . Atlantic Gel,
 - . SCOMA, la coopérative de mareyage des pêcheurs artisans
 - . SODEMALOR, la société créée à l'initiative des mareyeurs
 - . EUROPECHE, récemment intégrée à l'armement Jégo-Quééré et qui a racheté l'usine SOPROMER

La capacité totale de ces outils dépasse 20 000 T alors que le tonnage travaillé est inférieur à 12 000 T posant de graves problèmes de rentabilité aux entreprises.

La transformation est donc sur-équipée à Lorient alors qu'une part importante de la matière première débarquée est transformée ailleurs. En fait, l'activité industrielle du port s'appuie sur trop peu d'espèces (lieu noir, puis lingue et cabillaud) dont les apports ponctuels importants (janvier, février) ne peuvent être absorbés par la transformation qui manque ensuite de matière première. L'échec de SOPROMER, outil collectif constitué par les armateurs lorientais, a montré au-delà de ses aspects financiers, qu'il était difficile de bâtir un outil de transformation sur des stocks accumulés pendant trois mois d'apports importants.

D'autre part, en ce qui concerne la nature des produits fabriqués, nous avons souligné dans la première partie les difficultés qu'avaient ces entreprises à dégager une bonne rentabilité compte-tenu du poids des investissements nécessaires. Ceci s'explique en partie par la sous-utilisation mais également par une valorisation insuffisante des produits.

Elles produisent en effet soit des produits banalisés de bas de gamme fortement concurrencés par des produits d'importation (sticks panés) soit des semi-produits qui subiront ailleurs une deuxième transformation avec une meilleure valeur ajoutée (cas de filets congelés en plaque exportés vers l'Allemagne où ils sont décongelés individuellement et utilisés pour des plats cuisinés surgelés).

En définitive, les faiblesses de l'outil de transformation en Bretagne sont de plusieurs ordres :

- irrégularité des apports d'espèces industrielles
- inexistence de courants d'importations réguliers susceptibles de pallier à l'irrégularité des apports locaux ; les mareyeurs pouvant jouer un rôle important à ce niveau, considèrent l'importation comme un élément de perturbation du marché du frais.
- absence de recherche technologique sur les produits nouveaux (nouvelles espèces, nouveaux modes de valorisation, etc.) et de dynamisme commercial en direction des marchés porteurs (collectivités, home-service et ensemble de la grande distribution).

°

°

°

5) Liées à l'emploi

51. Déclin du volume d'actifs

Depuis une vingtaine d'années on constate une diminution constante de l'emploi à la pêche en France de l'ordre de 1 100 emplois par an en moyenne. La Bretagne n'échappe pas à cette évolution et pour l'ensemble de la région (y compris Loire Atlantique) on constate la disparition de près de 1 500 emplois à la pêche sur 3 ans (1975 à 1978).

Ces départs s'effectuent de façon diffuse d'autant qu'au cours de l'année, des fluctuations d'emplois se remarquent. Les pêches saisonnières provoquent l'embauche de personnel et en fin de saison des équipages débarquent en nombre supérieur aux embauches.

En l'absence d'étude systématique, il est difficile de préciser la structure par âge des partants, toutefois, le taux des départs semble atteindre un rythme élevé vers 30 ans, âge à partir duquel le choix définitif de la carrière s'établirait.

Une étude en cours du suivi, année par année, de la carrière des marins (pêche commerce) entrés dans le métier en 1973, indique qu'au 31 Décembre 1977, 32 % d'entre eux auraient quitté le métier (des retours pouvant s'effectuer les années suivantes).

L'analyse de la population par tranche d'âge met en évidence que la population a tendance à vieillir. En 20 ans, celle-ci a perdu en proportion la moitié de ses jeunes de moins de 20 ans (plan national 12 à 6 %). Malgré l'importance des départs, il n'en reste pas moins vrai qu'il existe des difficultés de recrutement d'équipage notamment sur les pêches classiques ou les conditions de travail et de rémunération n'encouragent pas la pratique du métier.

52. La mobilité

L'ENIM dotée d'un appareil statistique précis étudie l'évolution des mouvements de population active. Les premières indications portent sur des échantillons restreints mais permettent d'avancer des hypothèses intéressantes et notamment, une forte mobilité entre pêche et commerce.

Selon une étude de l'ENIM, sur 3 000 marins prenant leur retraite en 1977, (dont 1 900 pêcheurs), 75 % des marins-pêcheurs enquêtés ont effectué plus du quart de leur temps de navigation au commerce.

L'enquête "pêche artisanale" effectuée en 1975 par la Direction des Pêches a également montré l'importance de la mobilité entre les différents types de pêche : notamment de la pêche industrielle vers la pêche artisanale et au sein même de la pêche artisanale entre pêche au large, pêche côtière et petite pêche.

53. Une protection sociale insuffisante

Ainsi la population active à la pêche décline régulièrement sans que ce phénomène crée des réactions majeures ce qui peut s'expliquer pour plusieurs raisons.

Le rythme des départs bien que proche de celui qu'à connu l'agriculture (et plutôt supérieur), n'entraîne pas d'effets comparables. Le volume d'actifs étant faible (1 % de l'agriculture) et dispersé sur un littoral étendu. De plus, la fluctuation saisonnière de l'emploi et l'importance des départs dans la pêche artisanale et la petite pêche tend à atténuer les effets sociaux du mouvement. La disparition d'un artisan seul sur son bateau n'est pas assimilable à la faillite d'entreprise. Par ailleurs, l'absence d'une protection sociale des marins pêcheurs équivalente à celle des travailleurs terriens faisait qu'ils n'étaient pas reconnus jusqu'à présent comme chômeurs ou licenciés.

C'est seulement en Avril 1977 que l'Assemblée Nationale vote le projet de loi modifiant le code de travail maritime concernant la résiliation du droit d'engagement : reconnaissance de la notion de licenciement pour les contrats à durée indéterminée. Remplacement du préavis de 24 h par un délai congé d'un ou deux mois.

Ces mesures de protection ne sont cependant pas applicables aux marins de la petite pêche et de la pêche côtière.

54. Des conditions de rémunération archaïques

Le mode de rémunération à la part dont l'application est générale (le minimum garanti restant basé sur la part) n'est guère remis en cause sauf à la pêche au thon où de récentes revendications (automne 1978) ont permis aux marins d'obtenir un autre mode de calcul de la rémunération : celui-ci est désormais constitué d'un salaire fixe assorti d'une prime à la tonne de poisson pêché.

Pour tous les autres types de pêche, même si les niveaux atteints par les salaires peuvent être élevés, ceux-ci dépendent directement du chiffre d'affaires donc du prix du poisson. Ils sont essentiellement fluctuants.

Aux bonnes années peuvent succéder des années aux résultats décevants, obligeant le pêcheur à reconsidérer son mode de vie. Le système de rémunération n'est lié ni à la quantité ni à la qualité du travail, mais aux résultats de l'entreprise.

La rémunération à la part oblige le marin à participer aux pertes comme aux bénéfices subissant ainsi le risque d'investir sans pouvoir intervenir dans les processus de décision. La rémunération à la part engendre un comportement ambigu qui explique le maintien des structures corporatives et la faible capacité à réagir à une situation sociale en retrait sur celle des terriens. Concernant la petite pêche nous nuancerons ce jugement du fait des liens familiaux et villageois établis entre marins embarqués sur un même bateau.

LES STRATEGIES

1) Les orientations de la recherche halieutique

L'analyse des contraintes liées à la ressource a montré l'importance dans la phase actuelle de disposer d'un outil de recherche adapté aux nouvelles conditions d'exercice de la pêche.

Nous ne retiendrons ici qu'un aspect de la politique de recherche en France, celui de la gestion rationnelle des ressources. Trois organismes scientifiques travaillent sur les ressources halieutiques :

- L'I.S.T.P.M., doté d'une double mission de recherche et de contrôle de la salubrité des produits. Chargé du suivi des pêcheries françaises en tant qu'organisme conseil officiel de la Direction des Pêches Maritimes, l'ISTPM étudie les principaux stocks exploités : recueils et traitements des données (fiches de pêche notamment), dans les laboratoires périphériques : Boulogne Lorient, La Rochelle, Sète et St Pierre et Miquelon, campagnes de recherche en mer à bord des deux navires scientifiques dont il dispose, représentation française au sein des Commissions Internationales de Pêche.
- Le C.N.E.X.O., qui effectue au C.O.B. à Brest des travaux sur l'aquaculture et apporte un soutien scientifique à des expériences de ce type sur le littoral; une équipe réduite mène également des travaux de gestion et d'ordre technologique sur un nombre réduit de stocks ou espèces pilotes (germon, coquille St-Jacques, langoustine). Cette équipe suit notamment la gestion du gisement de coquille St-Jacques en baie de St-Brieuc et assure le soutien scientifique de la campagne française de germon.
- L'O.R.S.T.O.M. dans le cadre de la coopération franco-africaine assure la gestion de quelques pêcheries tropicales (espèces pélagiques et notamment les thonidés).

Au delà d'une absence soulignée par tous, d'échanges et de coordination entre les organismes de recherche, se révèle l'absence d'objectifs clairs assignés à la recherche en France.

Face aux nouvelles données concernant la ressource en particulier, la France apparaît mal armée comparativement à ses partenaires européens. De nouvelles orientations, plus en rapport avec les exigences de la gestion des stocks tant nationaux qu'internationaux, semblent se dessiner. Le retard accumulé dans ce domaine ne se fera cependant pas sans un accroissement des moyens alloués à ce secteur de la recherche. Un groupe de travail réunissant des scientifiques de différents organismes a tenté d'analyser ces carences et de dégager des orientations nouvelles pour la recherche halieutique (1) :

(1) Cf travaux de la Commission "recherche halieutique" du groupe VARECH 1978 (à paraître)

- amélioration de la collecte et du traitement des données sur les stocks exploités. L'I.S.T.P.M. mettra en oeuvre en 1979 des moyens accrus (techniciens chargés de la collecte des statistiques sur le littoral).
- mise en oeuvre de programmes de recherche portant sur l'évaluation systématique des ressources côtières. (programme ISTPM poursuivi en 79).
- développement de la recherche pour une meilleure valorisation de la ressource : ressources non exploitées ou sous-exploitées, assistance scientifique aux flottes et à l'industrie de transformation. Les aspects technologiques doivent dans ce domaine être étroitement liés aux aspects économiques.
- amélioration des connaissances sur les nuisances du milieu marin et notamment les hydrocarbures. L'échouage de l'Amoco-Cadiz a donné lieu à des programmes de recherche qui doivent se poursuivre sur plusieurs années afin de mesurer les conséquences sur les différents éléments du milieu (faunes, flore ...).

2) Les stratégies liées à l'outil de production

21. La politique des Pouvoirs Publics et des instances communautaires

211. L'aide aux investissements à la pêche industrielle

2111. Le dispositif d'aides nationales actuellement en vigueur a été mis en place en 1967 afin d'assurer le renouvellement d'une flotte industrielle vieillissante et son passage aux nouvelles techniques : chalutage par l'arrière, congélation à bord, pêche au thon à la senne. Il fut complété à partir de 1971 par des interventions du FEOGA section orientation.

Les grandes lignes étaient donc :

- . relancer l'investissement qui s'essouffait après la disparition des avantages fiscaux des sociétés de quirataires.
- . assurer la compétitivité de la flotte dans un secteur de plus en plus ouvert à la concurrence
- . doter le secteur d'une véritable assise industrielle basée sur les sociétés de capitaux.

L'étendue de la tâche justifie l'importance des moyens financiers dégagés et explique le caractère très sélectif du régime comportant :

- . des subventions en capital dont le taux varie en fonction de la conjoncture de manière à maintenir la propension des armements à investir à un niveau suffisant. Ainsi, l'arrêt quasi total des investissements en 1968-1969 a conduit les Pouvoirs Publics à fixer un taux de 25 % pour la pêche fraîche en 1970. La reprise sensible des commandes provoquée par cette mesure jointe à une conjoncture plus favorable a permis de le réduire ensuite jusqu'à 10 % en 1973.

EVOLUTION DES TAUX MOYENS DE SUBVENTION EN CAPITAL

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Chalutage frais	24 %	20 %	14 %	10 %	10 %	15 %	15 %	-	15 %
Thoniers tropicaux*	14 %	14 %	14 %	10 %	15 %	15 %	-	-	15 %
Grande Pêche •	-	20 %	20 %	5 + 25 %	5 + 25 %	5 + 25 %	-	-	-
Équipement à terre	10 %	10 %	10 %	10 %	12 %	15 %	15 %	15 %	8 + 25 %

(° y compris subventions FEOGA)

(source GFAL)

Le taux de subvention apparaît ainsi comme une pièce maîtresse de la politique d'aide de l'Etat aux investissements navals agissant comme un véritable régulateur. C'est un outil important d'ajustement de la capacité de capture aux possibilités des stocks halieutiques et du marché.

- . des prêts à 5 % du Fonds de Développement Economique et Social (FDES) dans la limite de 25 % du coût total. Ils furent remplacés à partir de 1974 par un système de bonification d'intérêt afin de réduire la charge financière des emprunts contractés auprès du secteur bancaire.
- . la réservation des concours financiers aux entreprises les plus dynamiques, sociétés de capitaux ou éventuellement entreprises personnelles qui, possédant un nombre minimum de bateaux et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un seuil déterminé pour chaque type de pêche, passent commande de navires conformes à un type défini par les sociétés interprofessionnelles et agréé par la Marine Marchande.

2112. Les aides communautaires

- Les interventions communautaires ont porté surtout sur les pêches lointaines au titre de l'action commune reconversion de la flotte de grande pêche congelée qui a porté sur 9 navires de grande pêche congélateurs et 4 thoniers océaniques. Le taux de subvention était de 20 % et a représenté globalement de 1970 à 1975 un montant de 33 M FF pour 160 M FF d'investissement réalisés.
- Le règlement structure 100/76 laissait également la possibilité aux Etats membres d'adresser à la commission des demandes de concours du FEOGA pour des projets individuels. 20 projets de ce type ont été introduits par la France depuis 1971 représentant 32 M FF essentiellement sur les flottilles de pêche fraîche (22,6 M FF) et thonière (8,14 MFF), non couvertes directement par l'action commune.

2113. Autres aides

- Le dispositif d'aides nationales a bénéficié également à des investissements à terre intéressant surtout des usines de conserves et de surgélation pour un montant de subventions égal à 7,47 M FF de 1970 à 1975. L'ACF, SADIFROID et GENEPECHE bénéficièrent de ces interventions en Bretagne.
- Remarquons ici, que les textes réglementaires nationaux définissant les aides publiques, les limitent à la construction d'unités neuves. Elles n'ont pu couvrir qu'exceptionnellement des transformations de navires (chalutiers de grande pêche de Bordeaux pour la congélation de la crevette du Groënland) et s'opposant dans l'état actuel à toute opération d'envergure dans ce sens comme la transformation de chalutiers classiques en "pêche-arrière".

- D'autre part, une aide spécifique de 5 % sera apportée en 1979 par l'Etablissement Public Régional de Bretagne pour les navires de moyen tonnage (30-35 m), ceci essentiellement pour enrayer l'hémorragie de la flottille concarnoise et stimuler le renouvellement de la flottille ételloise.

2114. Bilan 1970-1978

Les objectifs de construction du VI^o Plan prévoyaient la mise à l'eau de 85 000 tjb pour l'ensemble de la pêche industrielle française (1970-1975). Ils ont été réalisés à près de 90 % avec la mise à l'eau de 127 unités. La moitié de la flotte industrielle a ainsi été renouvelée en 5 ans mais les résultats sont variables par métier et par port :

- . la pêche thonière a fait un effort considérable avec 28 unités construites (toutes basées en Bretagne) pour 20 prévues constituant la flotte la plus jeune du monde capable de rivaliser sur le plan technique avec les meilleures réalisations américaines.
- . la grande pêche a vu la mise à l'eau de 9 bateaux sur les 10 prévus.
- . la flottille industrielle de Lorient a assuré une reconversion complète qui avec une trentaine d'unités de 55 mètres en fait l'outil le plus moderne d'Europe dans cette catégorie.
- . le déficit est par contre important pour les unités de moyen tonnage dont le nombre a diminué rapidement à Concarneau (44 classiques et 7 pêche arrière ont quitté la flotte depuis 1975) et dont l'âge moyen dépasse 15 ans à Etel.

212. L'aide aux investissements à la pêche artisanale

2121. Le dispositif d'aides nationales

L'objectif premier est de rechercher un abaissement des prix de fabrication et donc, des charges afférentes à l'investissement en définissant des types d'unités standardisées susceptibles de déboucher sur des constructions en séries.

La politique de l'Etat repose donc depuis 1970 sur :

- la constitution de sociétés interprofessionnelles artisanales (S.I.A.)
 - (1) regroupant les représentants des professionnels de la pêche, du secteur coopératif et des chantiers de construction afin :

(1) La Bretagne dépend de l'ASSIDEPA qui couvre les sections Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée. Il n'en existe pas pour la Bretagne Nord.

- d'analyser, secteur par secteur, les orientations à donner à chaque genre de pêche en fonction de l'appréciation des capacités de production, des stocks et d'absorption du marché.
 - de définir avec les chantiers des types de navires les mieux adaptés à chaque genre de pêche
 - de déterminer l'importance des programmes par type
 - d'examiner les projets et d'émettre un avis pour l'attribution des aides publiques.
- la mise en place d'un système d'aides financières cumulables qui sont d'autant plus avantageuses que l'investissement (et l'investisseur) répondent à certains critères définis :

	<u>Subventions</u>	<u>Prêts à taux bonifiés 5 ou 5,5 %</u>
• navire conforme à 1 prototype agréé SIA	: 6 %	+ 75 % (du coût diminué de la subvention)
• adhésion à 1 groupement de gestion	: 4 %	+ 85 % (du coût diminué de la subvention)

Depuis 1978, de nouvelles mesures d'aides viennent se rajouter à celles-ci :

- jeune patron (- de 35 ans) pour 1ère acquisition neuve : 5 % + 85 % (90 % en cas de gestion groupée)
- diversification : navires de + de 16 m et + de 30 tjb : 5 %
- construction en série (commande groupée de 5 navires à 1 même chantier) ou navire comportant des innovations techniques : 5 %

Ces subventions sont cumulables; le taux maximum de 25 % correspond néanmoins à une hypothèse haute jamais réalisée dans les faits.

- la prime "jeune patron" ne s'entend que pour les patrons réalisant une première installation avec une construction neuve. En sont donc exclus les jeunes patrons faisant d'abord l'acquisition d'un navire d'occasion. Cette clause restrictive pourrait être modifiée.

- la prime de "diversification" a pour but d'éviter une accumulation des investissements au niveau des petits tonnages (< 30 tjb), donc de maintenir un équilibre entre pêche artisanale hauturière et côtière. La surexploitation des ressources côtières et les besoins d'approvisionnement du marché rendent nécessaire un tel équilibre (quartier du Guilvinec par exemple).
- la prime de "construction en série" est liée à la construction simultanée dans le même chantier de 5 navires du même type SIA ayant au moins 65 % d'éléments communs. Cette condition est très difficile à réaliser en raison de l'étalement des commandes et du petit nombre de chantiers aptes à réaliser 5 navires simultanément. L'innovation technique concerne essentiellement la construction polyester. Les innovations partielles (treuils, enrouleurs, etc..) ne sont primées que sur leur valeur propre.

Le problème de l'extension des conditions pour bénéficier des prêts bonifiés du FDES a été posé par les professionnels. La possibilité d'en bénéficier pour les navires d'occasion permettrait de soutenir le marché de l'occasion, moteur indispensable de la construction artisanale.

2122. Les aides régionales

L'intervention des régions et départements dans les mécanismes d'aides à la pêche est un phénomène nouveau et significatif (cf infra). Les mesures nationales se sont en effet révélées insuffisantes pour le renouvellement de la flottille artisanale, la croissance des coûts de construction laisse une part d'autofinancement encore assez élevée à la charge du patron (de l'ordre de 300 000 francs sur un investissement total de 2 millions de francs).

- le Conseil Régional a dégagé une aide d'un montant global de 1 million de francs en 1978 (1,2 millions en 1979). Cette aide interviendra sous forme de subvention de 5 % pour les navires de plus de 16 mètres (alignement sur les critères de l'Etat) à partir du 1er Janvier 1979.
- Le Fonds de Rénovation Rurale pour la Zone Ouest a dégagé une enveloppe de 1 million de francs en 1978 pour la relance de la construction de navires goémoniers.

- Le Conseil Général du Finistère a également voté une dotation de 750 000 Francs pour 1978 et 1979 qui doit intervenir sous forme de subvention de 3 % pour les constructions à partir de 12 mètres sur des critères généraux identiques à ceux de la Marine Marchande mais localement adaptés.

Serait notamment retenue comme condition, la construction du navire dans un chantier du département ou tout au moins de la région.

Une dotation de 500 000 F a été votée par le Conseil Général pour constituer un fond permettant de faire des avances remboursables afin d'aider les patrons à réunir rapidement leur part d'auto-financement. Ce fonds pourrait être également alimenté par les mareyeurs du quartier du Guilvinec, intéressés au renouvellement de la flottille.

Ces différents mécanismes d'aides sont récents mais leur impact sur la flottille s'est déjà fait sentir puisque 11 nouveaux chalutiers de 19,50 m et 20,45 m ont été commandés en pays Bigouden en janvier 1979; ils bénéficieront, outre les aides nationales, des aides régionales, du FEOGA et du Fond de Relance de la flottille créé par les mareyeurs du quartier.

2123. Bilan 1970-1978

Les résultats obtenus sont loin de ceux qui avaient été fixés par le VI^o Plan (renouvellement de la flottille en 12 ans), le vieillissement de certains ports est critique et l'âge moyen stagne entre 14 et 15 ans.

L'action des S.l.A. est positive au niveau de la réflexion menée par la profession et de la sélection technique des prototypes. Par contre, les économies d'échelle obtenues sont faibles compte-tenu de la difficulté de lancer de vraies séries sur les unités en bois, des caractéristiques des chantiers artisans et de la difficulté pour les S.l.A. d'établir des programmes de construction, les décisions d'investir étant prises isolément par une multitude d'agents en fonction d'une analyse de la conjoncture et de concepts très personnels.

22. Les stratégies des armateurs bretons

Face aux contraintes rencontrées depuis 1974, les entreprises d'armement à la pêche ont été amenées à repenser leurs stratégies et à répondre de façon diverse suivant les flottilles et les entreprises, aux nouvelles conditions d'exploitation des navires.

221. St-Malo - la grande pêche

Le fait important est l'introduction récente de capital ivoirien majoritaire (80 %) dans la société anonyme des Pêcheries Pléven. Cette nouvelle répartition du pouvoir de décision est encore trop récente pour juger des conséquences sur la politique de la société. Il semble que les 3 navires de 90 m poursuivront la pêche dans le nord (Canada, Groenland), la diminution du nombre de navires de grande pêche français devant permettre une exploitation équilibrée malgré la faiblesse des quotas. Les deux navires de 75 m devraient retourner en Afrique malgré les résultats décevants des dernières campagnes expérimentales.

222. Concarneau - le thon

L'armement thonier, remis du choc de 1975, a repris ses investissements en 1978 à raison de 4 commandes pour des unités de 69 m et 3 projets existent pour 1979 (dont 1 de 54 m).

Par rapport à la ressource, l'armement à envisagé de demander l'application de quotas sur les stocks de thons tropicaux, non que l'état biologique le nécessite, mais afin de freiner l'appétit des thoniers américains espagnols et soviétiques. Cet accroissement du potentiel mondial de capture risque en effet d'accroître de façon importante l'effort de pêche et les risques de dérèglement du marché.

223. Concarneau - le chalut

Le chalutage concarnois doit son dynamisme des années 60 au développement des sociétés de quirats. Plusieurs subsistent encore, armant un ou deux navires, des classiques de 10 à 15 ans d'âge. Toutes ces sociétés auront sans doute disparu d'ici cinq ans.

Pour les armements mixtes chalut-thon, tous les investissements récents ont été concentrés sur le secteur thonier et il ne semble pas que cette orientation se modifie à court terme.

Il reste donc trois armements spécialisés dans le chalutage et de taille suffisante (8 à 12 bateaux). Ce sont eux qui possèdent la totalité des unités récentes et leur stratégie actuelle repose sur :

- l'investissement à terre sous formes diverses. Cette intégration verticale vers l'aval concerne le mareyage et la transformation-distribution de produits surgelés
- la reprise de l'investissement naval en 1979-80 afin de limiter la perte de substance de la flotte. Les choix portent sur les unités de 33-35 m dont les conditions techniques d'exploitation sont plus faciles et qui rapportent soit, des espèces hors quota, soit des espèces dont les quotas français n'ont pas été épuisés.
- la recherche de zones de pêche au delà des 50 milles nautiques anglo-irlandais et l'utilisation de maillages de 75 mm.

224. Lorient : la situation de la flotille de grands chalutiers Lorientais est assez particulière du fait de la position dominante d'un groupe qui arme la moitié des bateaux dans cette catégorie.

2241. Un groupe : Jégo Quéré

Ce groupe représente par sa taille un élément prépondérant de l'équilibre de l'ensemble du système pêche lorientais, ce qui lui confère une situation privilégiée notamment, vis-à-vis de la Puissance Publique.

Les objectifs retenus par les dirigeants sont :

- . diversifier les activités en intégrant verticalement surtout vers l'aval. C'est une stratégie de type Boulonnais, les entreprises intégrées du port du Nord ayant beaucoup mieux traversé la crise que les comptoirs restés spécialisés dans l'armement.
- . assurer la rentabilité propre des navires de pêche en dégagant des résultats d'exploitation positifs et des dividendes pour les associés.

L'analyse faite de la situation actuelle repose sur les éléments suivants :

- les difficultés d'exploitation au niveau des charges avec l'accroissement du coût du gas-oil, le coût trop élevé du déchargement à Lorient et le poids des charges financières.
- la dépendance des armateurs qui se voient imposer le monopole d'achat des mareyeurs de la criée de Lorient sans avoir aucune prise sur leurs prix de vente .

- l'internationalisation du marché des produits de la mer depuis 1975.

La stratégie qui se met en place à partir de 1978 comprend donc :

- . redéploiement géographique de l'activité de pêche afin de rapprocher les bateaux des lieux de pêche et de privilégier la fonction de capture par rapport à la fonction de transport : basé en Ecosse, un chalutier de 55 m gagnerait 4 jours de pêche par marée
- . redéploiement géographique avec recherche de nouveaux lieux de pêche en dehors des eaux communautaires. C'est le cas d'une filiale récemment créée en Côte d'Ivoire en vue de l'exploitation d'un 55 m sur les côtes du Sénégal et de Guinée
- . débarquement du poisson dans le port de la communauté qui offre les meilleurs cours au jour de la vente. L'expérience entamée en 1977 a montré l'accueil favorable réservé aux navires bretons en Grande Bretagne et en Allemagne notamment.
- . reprise de l'innovation, stoppée par la crise : conteneurisation, hydrolisats à bord...
- . création de points d'appui en Atlantique sud sous forme de joint-ventures réalisés à l'occasion de la vente, à ces pays, des navires de la génération précédente (48 m classiques)
- . création d'une entreprise de marée à Lorient
- . prise de contrôle d'une entreprise de transformation du port de Lorient servant de cadre à l'exploitation de l'usine de Sopromer rachetée également. L'expérience Sopromer a montré l'impossibilité de faire tourner un outil de transformation sur des apports 2 ou 3 mois par an, tout en soutenant le marché du frais en achetant à des prix élevés. Les branches terrestres du groupe rechercheront donc une rentabilité propre en achetant au mieux et en ayant recours à l'importation (d'Atlantique Sud notamment).

Les dirigeants du groupe considèrent donc qu'il n'est plus possible de poursuivre l'exploitation des navires dans le cadre étroit du port de Lorient et que, face à l'internationalisation du marché poissonnier, il revient aux autres agents du système pêche (mareyeurs, transformateurs), de faire l'effort nécessaire pour faire de Lorient une plateforme internationale assise sur un fort courant d'importation.

2242. ... Et de nombreux petits armements

Ceux-ci souffrent bien évidemment du poids pris par le groupe précédemment décrit. Quelques-uns possèdent une entreprise de mareyage, et l'un d'entre eux, des intérêts en Afrique lui permettant d'y exploiter un navire à partir de fin 1978.

L'essentiel de la stratégie de ces entreprises consiste donc à se maintenir à flot en utilisant deux moyens :

- . le recours aux subsides de l'Etat pour alléger les charges d'exploitation (aide à l'emploi basée sur le carburant, aide au maintien ou flotte soulageant les charges financières)
- . le désinvestissement progressif comprenant soit la vente d'un navire afin de combler les déficits d'exploitation accumulés et de poursuivre l'exploitation des navires restant, soit le remplacement d'un 55 m par un 46 m, puis de celui-ci par un 33 m

La mise en oeuvre par ces entreprises d'une politique à long terme se heurte également :

- à leur surface insuffisante : prises individuellement, elles sont de tailles trop modestes pour prendre pied sur le marché International
- à la fragilité des structures d'entreprises : la distribution du capital est essentiellement familiale et il n'existe que peu d'espoir de poursuite de l'activité après la disparition du dirigeant actuel.

225. Etel

La situation d'Etel rappelle un peu Concarneau avec des armements quinquennaux en déclin. Il reste trois armements viables à moyen terme dont la stratégie est liée :

- . à l'accès aux zones de pêche de la mer d'Irlande où 85 % des captures sont réalisées dans les 6 à 12 milles. Une entreprise a ainsi créé un joint-venture en Cornouaille Anglaise et y exploite déjà plusieurs navires.
- . au vieillissement de la flottille qui semble poser un problème insoluble : les cash-flow dégagés par ces unités ne permettent pas d'envisager leur remplacement compte-tenu du prix des unités neuves pêche-arrière de la même catégorie. Certains navires sont passés au chalut pélagique s'assurant ainsi des résultats très supérieurs, et des projets existeraient de transformation d'unités classiques en pêche-arrière. Le renouvellement de la flotte à Etel est donc lié au contexte européen d'une part, au niveau des aides à la construction susceptibles de relancer l'investissement d'autre part.

226. Des positions d'instances régionales et locales :

- l'ensemble des responsables politiques, élus locaux régionaux ou nationaux, s'accordent sur l'importance du système pêche dans l'économie littorale de la Bretagne. Dans une région où l'industrialisation reste un phénomène limité malgré plusieurs plans de développement, où l'agriculture occupe encore un actif sur 5, et où le chômage sévit avec force, la pêche apparaît nécessaire à l'équilibre de plusieurs petites régions et des efforts sont faits pour préserver et développer de nouvelles activités liées à la mer (aquaculture notamment).

Des positions d'instances régionales :

A l'initiative du Comité d'expansion du pays lorientais (Expanlor) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan une étude sur l'avenir du port de Lorient a été réalisée. Elle a donné lieu à un vif débat auquel ont participé l'ensemble des secteurs professionnels.

- . Concernant l'armement quelques tendances émergent bien que les résultats des travaux ne soient pas encore définitifs
- . La plupart des petites entreprises d'armement souffrent, au niveau de la gestion, de l'absence de cadres de haut niveau dont la collaboration serait souhaitable.
- . Une solution tendant à regrouper les petits armements doit être trouvée pour le port de Lorient afin de pallier l'absence de succession dans plusieurs armements et à la volonté des héritiers de liquider l'outil de production.

227. La position de l'armement industriel sur la politique communautaire

Les armateurs bretons, individuellement et par leurs organes de représentation, émettent de nombreuses critiques à l'égard de la politique commune des pêches.

2271. L'établissement de quotas

Les armateurs n'ont pas cru que des quotas seraient appliqués en 1978. Ils ont donc été surpris par leur mise en place et aucune décision de répartition n'est intervenue avant le 2ème semestre de l'année. Ils remettent en cause la manière dont les quotas sont établis :

- Ils jugent anormal que la commission reprenne intégralement les conclusions du CIEM sans aucun moyen de contrôle. La dynamique des populations étant encore une discipline incertaine (cas du merlan de la mer du Nord en 1978). Des erreurs des scientifiques peuvent conduire

les entreprises de pêche à des choix aux conséquences irréversibles : désinvestissement, perte de main d'oeuvre qualifiée.

- Cette mise en cause du CIEM s'appuie sur :

. les résultats différents obtenus sur certains stocks par les scientifiques français et anglais, le CIEM retenant ces derniers alors que les chercheurs français mettraient en oeuvre, semble-t-il, des techniques américaines plus élaborées (cas de la langoustine en mer d'Irlande).

. les résultats de pêche des patrons qui notent des améliorations très nettes des captures depuis l'éviction des pays tiers et qui, disent-ils, ne justifient pas des restrictions si importantes des tonnages autorisés. Ainsi, en 1978, de nombreux chalutiers 33 m ne sont pas montés au Nord grâce à la reconstitution des stocks notée dans les zones sud (West-Irlande, Mer d'Irlande, Mer d'Iroise).

2 272. La répartition des quotas

La ventilation des captures de certaines espèces, dans certaines zones entre les différents pays de la CEE suscite également de vives critiques de la part des armateurs bretons :

- . la plupart des nouvelles zones de pêche découvertes depuis 1970 au Nord West Ecosse, West Ecosse et West Irlande l'auraient été par les patrons bretons. Les patrons des 55 m l'orientais pêchaient il y a dix ans au Sud du 52° Nord tandis que la plupart des patrons anglais chassés des eaux irlandaises n'auraient pas été en mesure de s'adapter à de nouvelles zones de pêche et de nouvelles espèces.
- . les Bretons sont seuls sur certains lieux de pêche, que ce soient les 55 m (Ecosse, les 33 m (West Irlande) ou les artisans (Mer d'Irlande) et rapportent des espèces dont la qualité se retrouve dans les ports espagnols; aussi, doutant de la capacité des Anglais et des Irlandais à pêcher les quotas qu'ils réclament, les pêcheurs bretons acceptent d'autant moins leurs exigences.

2273. La politique structure

Les responsables professionnels ne pensent pas qu'il existerait une capacité de capture très excédentaire au niveau communautaire. Car la plupart des flottilles chassées des eaux des pays tiers ne se sont pas repliées sur la mer communautaire mais ont été désarmées (Hull , Grimsby).

S'ils reconnaissent que 30 chalutiers de 55 m à Lorient est un nombre sans doute trop élevé, les difficultés actuelles ont réduit la flottille à 25 unités (seuil limite). Avec Concarneau, la flottille industrielle bretonne a déjà réduit son potentiel de capture de façon sensible.

Ils approuvent une politique structure qui compenserait l'effet de l'application des quotas sur la pêche industrielle bretonne afin de garantir l'exploitation des stocks une fois ceux-ci reconstitués. La Bretagne dispose :

- . de bateaux modernes nécessaires pour travailler aux latitudes et aux profondeurs actuelles dans des bonnes conditions de captures et de sécurité.
- . d'une main-d'oeuvre dont la qualification n'est plus à démontrer (comparaison de la qualité des produits lors des débarquements à l'étranger). Or, quand un marin quitte la pêche, il n'y revient pas (1) et ce n'est pas en 5 ans qu'un pays formera des marins pour la pêche au large.

23. La stratégie de l'Armement Coopératif

Le système coopératif comprend au niveau de la production primaire, à la fois des coopératives d'armement et des groupements de gestion.

Deux coopératives d'armements couvraient la Bretagne : PECOSUB dans le Morbihan et l'ACF (2) dans le Finistère. PECOSUB a aujourd'hui disparu après avoir eu 13 bateaux de 18 à 43 m (2 x 43 m vendus à l'étranger 2 x 33 m vendus à Lorient).

(1) cas des pêcheurs anglais et écossais partis sur les plates-formes.

(2) ACF : Armement Coopératif Finistérien.

231. L'armement coopératif finistérien a mené une politique d'investissement entre 1972 et 1975 mettant en service 10 chalutiers pêche arrière de 38 m identiques et trois chalutiers de 24 m. Au total, composée d'une trentaine de navires (de 20 à 75 m en pleine ou en co-propriété) y compris 5 thoniers de 40 à 75 m basés à Abidjan, l'ACF connaît des difficultés qui, bien qu'atténuées par la diversité de sa flotte et le mode de participation des équipages à l'armement ont conduit à un désinvestissement progressif. Deux raisons principales concourent à cette évolution; l'endettement de l'ACF et les difficultés d'accès aux ressources. Lorsqu'ils ont été commandés, les chalutiers de 38 m étaient destinés à travailler au long des côtes d'Islande pendant la saison estivale, ce qui leur fut interdit par la suite, compromettant ainsi leur rentabilité. L'acquisition des navires avait pu se faire par le recours important à l'emprunt que les résultats de l'ACF ne permirent pas de rembourser. Ces facteurs ont encouragé l'ACF à désinvestir, vendant 5 x 38 m depuis 1977 et ayant pour perspective de liquider la série. L'objectif premier est de reconstituer ses fonds propres et de consolider durablement sa situation financière. D'ailleurs, au cours de l'année 1978, l'ACF a fait appel aux possibilités financières des équipages pour accroître son capital de 2 millions de francs.

232. Des projets à la pêche artisanale
Devant les difficultés de plus en plus grandes pour les jeunes patrons d'acquérir leur premier bateau, (le coût élevé rendant difficile l'auto-financement et les garanties nécessaires pour obtenir des prêts), les coopératives envisagent de créer des coopératives d'armement en Bigoudénié et au Morbihan-Loire-Atlantique. Le principe de fonctionnement calqué sur l'exemple d'Etaples (ACANOR) serait le suivant : la coopérative acquiert le bateau, le patron, futur propriétaire, apportant un auto-financement même faible. Pendant son commandement, sa part d'armement reste la propriété de la coopérative (incitation à l'épargne) et vient augmenter son autofinancement. Au bout de 5 ans maximum, le patron peut acquérir en pleine propriété le bateau en le payant à sa valeur comptable (prix d'achat - amortissement + frais financiers restants à régler), déduction faite de son apport.

233. Les groupements de gestion
Regroupant près de 200 bateaux, les 8 groupements du Finistère et du Morbihan assurent des services aux pêcheurs artisans :

- comptabilité
- conseil en investissement
- règlement des factures

Contrairement aux ambitions de départ, (analyse des comptes des bateaux du groupement en vue d'une rationalisation de la gestion, élaboration de plans de pêche), les groupements de gestion en Bretagne se sont contentés d'assurer des services sans jouer un rôle significatif dans l'orientation des pêches artisanales.

234. Tendances.

La coopération qui couvre l'ensemble du secteur d'activité d'amont en aval (1) et gère les organisations de producteurs à la pêche artisanale (OPOB, PROMA) estime que l'avenir de la production est fonction d'une politique dynamique des pêches dans le domaine des structures et tout particulièrement d'une consolidation de l'aval: condition de stockage, transformation et surtout organisation des marchés.

(1) avitaillement, chantier naval (Courseulle), atelier mécanique (Finistère), armement, mareyage (St Gué Coop 1er mareyeur du Finistère), transformation (Audierne, St Guénolé).

3) Les stratégies syndicales

Il ne peut s'agir ici de faire une présentation exhaustive des propositions des différents syndicats de marins représentés sur la Côte Bretonne. Nous dégagerons simplement les grands axes de la stratégie syndicale dans la période récente face aux nouvelles données du secteur des pêches.

Deux syndicats sont principalement présents dans les ports bretons :
La C.G.T. , le C.F.D.T.

• La C.G.T. (Confédération Générale du Travail)

A partir de la crise de 1975, elle considère les problèmes liés au marché comme déterminants tant pour la pêche industrielle qu'artisanale. Le maintien de l'emploi et des revenus passe en effet par l'institution de prix de base, y compris pour la pêche artisanale qui garantissent des rémunérations correctes et stables aux équipages et des recettes suffisantes pour assurer la rentabilité des navires et leur renouvellement. La maîtrise du marché, donc des revenus des marins, impose le contrôle des importations dont le rôle déstabilisateur est souvent souligné. Cette dépendance, plus grande du marché international, est particulièrement sensible pour les produits de la Grande Pêche et de la pêche thonière. Dans ces deux secteurs, où l'implantation de la CGT est forte, celle-ci lutte donc pour le passage progressif de la rémunération liée au produit de la vente, à un véritable salaire (un "fixe") auquel s'ajouterait une prime à la tonne. A la suite de grèves très suivies à la pêche thonière tropicale, le principe semble acquis bien qu'il reste à en déterminer les modalités d'application. La grande pêche pourrait connaître une évolution identique.

En ce qui concerne la politique Européenne des pêches, la CGT s'est prononcée pour la pleine application du traité de Rome en insistant sur l'harmonisation des régimes sociaux et la communautarisation des eaux; tant qu'il n'y aura pas d'accord des 9 états-membres sur le régime interne des pêches et le libre accès aux eaux, la CGT est partisane de ne pas accepter des mesures de restriction à l'activité de pêche (et notamment les quotas). Sur le contenu proprement dit des mesures proposées par la Commission, elle s'est prononcée pour un système d'aide qui ne soit pas seulement basé sur l'entreprise de pêche mais qui prenne également en compte la rémunération des équipages touchés par la réduction d'activité. Un système de pré-retraite devrait être mis en place identique à celui mis en place pour les marins au commerce.

• La C.F.D.T. (Confédération Française Démocratique du Travail)

Elle a concentré ses interventions sur deux thèmes principaux :

- la défense de l'emploi et des revenus en luttant contre le démantèlement de la flotte industrielle et pour le maintien des rémunérations des équipages

touchés par les quotas.

Sur le premier point, la CFDT lutte pour la mise sur pied dans tous les ports concernés d'une Commission locale de l'emploi tri-partite : marins, armateurs, administrations, chargée de donner son avis sur les projets d'arrêt ou de vente de navires, et de rechercher des formules permettant de les garder en exploitation dans le port. A Lorient, où la CFDT est majoritaire parmi les équipages, une telle commission a été créée à la suite de la grève de Novembre 1978. Le maintien de la rémunération pendant la période de "chomage-quota" implique la mise en place d'un système d'aide au niveau européen et national qui donne aux marins touchés une garantie de revenu égal à celui perçu précédemment majoré du coût de la vie. La CFDT propose ainsi différentes formules d'indemnisation suivant le type d'arrêt (temporaire ou définitif), qui tendent à rapprocher le statut du marin de celui des travailleurs à terre. Ainsi, le salaire forfaitaire comme base de l'indemnisation est rejeté au profit du salaire réel des derniers mois d'exploitation.

Ainsi pour la CFDT, toutes mesures de restriction à l'activité de pêche doivent s'accompagner de mesures sociales évitant ainsi le départ définitif des marins vers d'autres secteurs.

- la défense de la pêche côtière est l'autre thème dominant de la CFDT. Différents axes se sont dégagés au cours de la période :

- . la lutte contre la pollution, et en particulier lors de la catastrophe de l'Amoco Cadiz : la prévention contre les risques d'accidents (renforcement des règles de sécurité et de surveillance), le développement de la recherche scientifique sur les conséquences de la pollution, et l'indemnisation complète des marins pêcheurs touchés.
- . la gestion rationnelle des fonds côtiers permettant un développement équilibré de la pêche côtière : le développement de l'aquaculture, élément important de cet équilibre à l'avenir, doit donc être avant tout, l'affaire des marins-pêcheurs et maîtrisé par eux avec l'appui conséquent des organismes scientifiques. Dans ce sens, la CFDT s'est opposée au développement des initiatives privées excluant les professionnels (lutte contre Aquafrance, société de droit privé émanant du CNEXO, lutte contre Aquamor, société d'aquaculture créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorient).

- Le conflit de juin 1977 en Bigoudénie a mis en lumière un aspect particulier du mouvement revendicatif au niveau de la pêche artisanale. A la suite de l'arraisonnement brutal d'un chalutier de St-Guénéolé par le Royal-Navy et sa condamnation pour non-conformité de maillage par le Tribunal de Plymouth, un vaste mouvement de solidarité de l'ensemble des pêcheurs bigoudens paralysaient les ports et s'étendait jusqu'aux Sables d'Olonne. Ce mouvement surprenait par son ampleur et traduisait bien le sentiment des pêcheurs artisans hauturiers face à la position anglaise et plus généralement à la politique européenne.

Le mouvement, conduit principalement par les patrons artisans échappe dans un premier temps aux syndicats CGT, CFDT, et des syndicats autonomes se créent rassemblant les patrons sur une base portuaire. Des tensions assez vives apparaissaient entre les centrales syndicales cherchant à organiser le mouvement sur une base revendicative claire et les syndicats autonomes, pour aboutir finalement à une plateforme élargie, acceptée par tous, posant les problèmes de l'ensemble de la pêche artisanale, notamment :

- maintien de l'aide au carburant
- mise en place de prix garantis aux débarquements pour toutes les espèces
- aides accrues au renouvellement de la flotte
- application de l'article 117 du traité de Rome sur l'harmonisation des législations sociales
- limitation et contrôle des importations
- moyens suffisants au fonctionnement et au développement de la formation professionnelle maritime

Ce mouvement a donc montré d'une part, la capacité de réaction très forte de la pêche artisanale en dehors des stratégies des grandes centrales syndicales et, d'autre part, l'acuité avec laquelle le problème d'accès aux eaux est ressenti.

4) Les stratégies liées au marché

Les stratégies liées au marché restent quasiment limitées à l'organisation de la première mise en marché visant à limiter les fluctuations des cours et leurs conséquences sur les revenus des pêcheurs. Elles s'appuient d'une part sur les Organisations de Producteurs (les O.P.) issues des règlements communautaires, et d'autre part, sur le Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés des Produits de la Pêche et de la Conchyliculture (le F.I.O.M.) mis en place en 1976 dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle nationale (ordonnance de 1945) à la suite de la crise de 1975.

41. La politique communautaire des marchés

Elle présente un caractère original puisque les responsables de l'organisation de marché sont les professionnels regroupés en organisation de producteurs, systématisant ainsi la solution adoptée pour le secteur des fruits et légumes. Cette conception, traduit la volonté de confier aux producteurs le soin d'assurer leur destin économique en les assurant d'un soutien financier, dont la charge est partagée, pour une raison d'ordre technique; en effet, la complexité des échanges, le grand nombre d'espèces et les méthodes différentes de commercialisation rendent délicat le fonctionnement des mécanismes de soutien, aussi l'efficacité des mesures préconisées dépendait-elle avant tout de la souplesse d'adaptation des organismes d'intervention aux réalités quotidiennes du marché et aux conditions locales ou régionales de la production et de la distribution. Pour cette raison, il était préférable de laisser aux milieux professionnels une certaine responsabilité en ce qui concerne la stabilisation des apports, et la régulation des prix.

411. Les organisations de producteurs

L'article 5 du règlement 100/76 entend par O.P. : "toute organisation ou association de telles organisations reconnues, constituées à l'initiative des producteurs, dans le but de prendre les mesures propres à assurer l'exercice rationnel de la pêche et l'amélioration des conditions de vente de leur production". Sont ainsi reconnues les O.P. qui peuvent justifier d'une activité économique suffisante, qui excluent toute discrimination entre les pêcheurs de la Communauté et qui ont la capacité juridique nécessaire au regard des législations nationales (en France : Coopérative, Groupement d'Intérêt Economique, Association Loi 1901).

412. L'organisation du marché intracommunautaire

Mise en oeuvre par les OP, elle s'exerce sur la qualité et sur les prix :

- . l'action sur la qualité se traduit par la définition de normes communes de commercialisation pouvant porter sur la taille, le poids, l'emballage, la présentation et l'étiquetage. Une fois ces normes arrêtées, les OP sont chargées de les appliquer, les Etats Membres soumettant à un contrôle de conformité les produits intéressés.
- . l'action sur les prix comprend la fixation d'un prix d'orientation au début de chaque campagne, à partir duquel les OP peuvent fixer un prix de retrait au dessous duquel elles ne vendront pas la production de leurs adhérents. Toutefois, des prix de retrait maximum peuvent être fixés au niveau communautaire sur certaines espèces pour lesquelles les OP doivent accorder une indemnité à leurs adhérents et écouler les produits retirés de manière à ne pas entraver le marché; elles reçoivent alors une reversion du FEOGA.

Le règlement 100/76 prévoit également des interventions directes de la Communauté :

- . lorsqu'il n'existe pas d'OP, l'Etat Membre achète les sardines et anchois lorsque les cours restent, dans un port représentatif, inférieurs au prix d'intervention trois jours durant.
- . pour certains produits destinés à la conserve si cela s'avère nécessaire, une indemnité compensatoire peut-être accordée aux producteurs des ports représentatifs de la Communauté pour pallier les effets d'une baisse éventuelle sur leurs revenus.

413. L'organisation du marché extracommunautaire

- . Le régime des importations prévoit, outre l'application du Tarif Douanier commun, un prix de référence fixé annuellement afin d'éviter des perturbations dues à des offres en provenance des pays tiers. Lorsque le prix d'entrée y est inférieur, il peut-être procédé soit à l'application des restrictions quantitatives, soit à la perception d'une taxe compensatoire. Il faut cependant souligner que ce régime est conditionné par les régimes plus favorables accordés par conventions ou associations à des pays-tiers, ainsi que par la consolidation du GATT.
- . Le régime des exportations prévoit l'octroi d'une restitution pour couvrir la différence entre le prix de ces produits dans la CEE et celui pratiqué sur le marché mondial.

42. Bilan de la politique communautaire

421. La pêche industrielle
La politique commune n'est pas apparue comme une novation complète par rapport à la politique nationale préexistant dans le cadre de l'ordonnance de 1945.

Celle-ci comportait une organisation sectorielle pour les marchés de la morue, des thons et de la sardine ainsi qu'une organisation au plan national qui s'est substituée à certains Comités Interprofessionnels par espèce dont la structure s'accordait mal aux réalités du marché.

- . les trois comités du hareng, du maquereau et du poisson de fond se sont scindés en sous-comités régionaux (Nord, Bretagne, Sud-Ouest), ceux-ci se regroupant au sein d'une Commission Régionale, organe décisionnel bénéficiant d'une délégation de pouvoirs des Comités Interprofessionnels tirant ses compétences en matière d'organisation de marché de l'article 8 de l'ordonnance de 1945 et disposant de compétence à caractère réglementaire obligatoire."
- . les Fonds Régionaux d'Organisation de Marché (FROM) créés à la même date (1965-1967) étaient chargés de l'exécution des décisions de la Commission Régionale et de la gestion financière de l'organisation de marché.

L'organisation nationale comprenait :

- . un prix de retrait pour les espèces communes (cabillaud, églefin, daurade, sardine, limande, plie, chien, lieu noir, merlan, maquereau). Les lots ayant obtenu en criée un prix inférieur étaient retirés par le FROM et soumis à un deuxième marché (transformation, sous-produits oeuvres de bienfaisance), les producteurs étant remboursés sur un prix garanti, inférieur au prix de retrait, le FROM finançant la différence entre ce prix garanti et celui obtenu sur le deuxième marché.
- . un prix seuil pour certaines espèces nobles (lotte, merlu, merluchon, lieu jaune). Au cas où les cours descendaient sous ce prix, le poisson n'était pas retiré de la vente mais les producteurs recevaient une prime de soutien de cours égale à la différence (et jusqu'à concurrence de 40 centimes par kilo).
- . des mesures fournissant l'écoulement sur le marché de la transformation par l'octroi de bonifications à SOPROMER qui se portait acquéreur à des prix de barrage supérieurs aux prix de retrait. Le FROM procédait également à du transport interport, à des détournements ou des retards de navires en cas d'engorgement du marché.

Les modifications ont donc porté uniquement sur les espèces dites communautaires (hareng, sébaste, cabillaud, lieu noir, églefin, merlan, maquereau, sardine, anchois, plies, crevettes grises) avec l'application des "prix de retrait CEE". Les lots ayant obtenu un prix inférieur sont dirigés vers les usines de sous-produits, le FROM, venant aux producteurs le prix de retrait, bénéficie d'une reversal du FEOGA.

Mais depuis le 1/4/74, face au niveau dérisoire des prix de retrait ne représentant aucune réalité économique dans les conditions du marché français, les FROM ont pris l'initiative d'appliquer des prix de retrait autonomes sur cabillaud, églefin, lieu noir, merlan et hareng, renonçant ainsi à la compensation du FEOGA.

Par contre, des modifications plus importantes sont intervenues sur le plan juridique visant à éliminer les incompatibilités entre les deux conceptions nationales et communautaires. Les FROM ont ainsi pu être reconnus comme OP :

- . le FROM devient un organe décisionnel
- . l'adhésion n'est plus volontaire et ses décisions perdent ainsi leur caractère réglementaire de même que les taxes assurant son financement
- . une nouvelle composition du conseil de direction et la disparition du caractère interprofessionnel

422. La pêche artisanale

Le marché n'était pas totalement inorganisé avant l'arrivée des règlements communautaires. Un certain nombre de coopératives avaient en effet étendu leur activité vers l'aval :

- dans le secteur de la commercialisation, les pêcheurs avaient mis en place, pour lutter contre les abus des mareyeurs, des coopératives primaires de commercialisation regroupées dans l'union "Pêcheurs Artisans Français" depuis 1967;
- dans le secteur de la transformation des coopératives, réunies en unions, transformaient par le biais des usines coopératives, dont la production est commercialisée par une union nationale "Pêcheurs de France".

Les O.P. sont ainsi venues soit se superposer à une structure coopérative existante, soit prolonger par une organisation de marché une structure coopérative n'intervenant qu'en amont de la production. Dans ces régions où les pêcheurs étant déjà accoutumés à cotiser pour assurer le soutien du marché, la constitution de l'OP a posé peu de problèmes. C'est le cas de l'Organisation des Pêcheries de l'Ouest Bretagne (OPOB) constituée le 13/01/73 regroupant 272 adhérents des ports de Douarnenez, Audierne et du Pays Bigouden.

Dans les autres régions, les OP ont du, pour obtenir un nombre d'adhérents suffisant, se constituer à partir de coopératives existantes. Elles se sont constituées sous l'impulsion de la Marine Marchande et du Crédit Maritime Mutuel à cause du manque de motivation des pêcheurs (hésitation à s'engager pour trois ans, soit par individualisme soit par crainte de

perdre un certain nombre d'avantages fiscaux ou de voir les mareyeurs boycotter leur production). Ce fut le cas de l'Organisation de Producteurs du Morbihan Loire-Atlantique (PROMA) constituée le 12/6/75 et qui regroupe 150 adhérents de Lorient à Pornic.

423. Un fonctionnement difficile

Au niveau national, la notion d'OP a été interprétée de manière restrictive; dans le secteur industriel parce que l'on a cherché avant toute chose à transposer le contenu de l'ancienne organisation qui ne visait qu'à régulariser le marché, Les O.P. ont été conçues comme des fonds de soutien destinés à assurer l'équilibre du marché, or ce rôle est difficile à remplir :

- en raison du caractère facultatif, les OP du secteur artisanal ne parviennent pas toujours à acquérir la crédibilité suffisante pour s'imposer sur le marché du fait :

- . de l'adhésion facultative, les producteurs dissidents empêchant les OP de soutenir les cours de manière efficace. Ainsi PROMA qui regroupe 70 % des pêcheurs de sa zone de compétence, voit les producteurs inorganisés vendre leurs langoustines à 3 F, alors que le prix de retrait est à 7 F, et est contrainte de procéder à des retraits massifs. En effet, l'offre en pêche artisanale est multiple et dispersée et les espèces nobles sont très sensibles à l'effet quantité ce qui rend difficile l'organisation du marché dès que l'OP n'est pas en mesure de contrôler l'ensemble de l'offre. Ce problème se pose de façon aiguë dans les ports où se développe le chalutage pélagique et l'on assiste à des effondrements de cours ponctuels mais spectaculaires.
- . du retrait possible lorsque l'OP adopte des mesures jugées trop contraignantes, certains, sans aller jusqu'au retrait, n'hésitant pas à pratiquer des ventes sauvages.

- en raison du caractère incomplet, les OP, dont le rôle est strictement limité à la première mise en marché, ne peuvent remplir efficacement la tâche qui leur est attribuée.

- . d'une part elles se trouvent coupées des circuits de distribution complexes en matière de produits de la mer, et ne peuvent exercer aucune influence sur la formation du prix au stade gros et détail.
- . D'autre part, en période d'excédents, l'OP ne peut intervenir qu'en retirant du marché les quantités excédentaires sans pouvoir les écouler sur un second marché. Or, la possibilité pour les O.P. d'écouler elles-mêmes une partie suffisante de la production de ses adhérents facilite leur réussite.

- en raison de la protection insuffisante du marché communautaire contre les pays tiers mise en évidence en 1975.
 - . Il s'agit d'une protection à postériori, les mesures de suspension d'importation ne pouvant intervenir que lorsque la dégradation du marché est déjà constatée.
 - . Il s'agit d'un système dont la procédure est longue, ce qui nuit à l'efficacité, alors que la protection résultant du prix de référence devrait avoir un caractère automatique et préventif.
 - . Il s'agit d'un système incomplet puisqu'il ne couvre pas toutes les espèces de poissons frais et congelés. Il s'expose à des chutes de cours en cascade par effet de substitution d'espèces dans les habitudes de consommation. Il entraîne également des charges supplémentaires pour les OP artisanales bretonnes dont les espèces communautaires constituent moins de 20 % des apports.
 - . les bases de fixation du prix de référence posent problème. Ainsi, en 1975 les producteurs français de thon n'ont reçu aucune indemnité alors que des importations massives à bas prix désorganisaient le marché et obligeaient les O.P. à stocker plus de 4 000 T d'invendus. Or, le prix de référence n'avait pas été réactualisé depuis le Kennedy Round de 1966 et le système de l'indemnité compensatoire n'a pu fonctionner obligeant le gouvernement français à déclencher la clause de sauvegarde et à fermer les frontières.
 - en raison de l'irréalisme des prix en période inflationniste. Les prix d'orientation dont le calcul est basé sur une moyenne arithmétique des prix annuels historiques s'écartent d'année en année davantage de la valeur du prix de marché, ce qui entraîne deux conséquences :
 - . le prix d'orientation n'est plus guère apte à jouer son rôle alors que la C.E.E. se trouve en situation de pénurie.
 - . le prix de retrait ne joue plus son rôle régulateur, ce qui a amené la plupart des OP françaises, anglaises et allemandes à appliquer des prix de retrait autonomes supérieurs et à perdre ainsi le bénéfice de la compensation financière qui échoue donc dans ses buts d'alléger les charges des OP et d'inciter les producteurs isolés à s'organiser.
- A l'exemple de ce qui a été appliqué, pour certaines productions agricoles, certains responsables professionnels souhaiteraient :
- . une protection efficace du marché communautaire avec l'instauration d'un prix barrage fixe à un niveau réaliste et d'application automatique

- . des prix d'orientation fixés en fonction des niveaux réels de prix pratiqués sur les marchés pour leur donner un caractère de prix objectif la politique de gestion de la ressource et de contrôle des captures mettant les produits de la mer à l'abri des risques d'excédents structurels tels qu'ils apparaissent en agriculture.
- . des prix de retrait modulables à l'intérieur d'une fourchette pour tenir compte de la diversité des conditions de marché suivant les régions et afin de garantir efficacement le revenu des producteurs.

43. La politique nationale d'organisation de marché

La crise de 1975 marque un tournant dans la politique nationale des marchés. La dépendance du marché français face au marché international et la fragilité des de soutien du marché se révèle brutalement. Sans que l'on puisse parler de mise en place d'une véritable politique des marchés, deux initiatives importantes seront prises au cours de l'année 1975: l'une professionnelle, l'autre publique, qui marquent chacune à leur niveau, la volonté d'harmoniser et d'améliorer le fonctionnement du marché.

431. L'ANOP : le regroupement des OP. L'Association Nationale des Organisations de Producteurs créée en Juin 1975 avait pour objectif :

- la mise en place de prix de retraits harmonisés au niveau national
- l'harmonisation des normes de commercialisation et de pesée
- l'application de la "règle de l'extension" aux OP du secteur de la pêche
- favoriser la concertation avec les OP des autres états-membres qui déboucherait sur leur représentativité à Bruxelles.

Les Organisations de Producteurs ont effectivement mis sur pied avec les mareyeurs un système de prix de retrait autonome négocié sur 33 espèces (au 1/1/79). Ce qui a permis une protection du marché plus adapté à la pêche française et notamment artisanale.

L'harmonisation des règles de commercialisation (pesée, tri) rencontre encore de nombreuses difficultés.

Le caractère non obligatoire de l'adhésion aux OP constitue toujours un frein à l'efficacité de celles-ci, particulièrement à la pêche artisanale. L'échec d'UNICONOR en baie de St-Brieuc en 1977 illustre bien les difficultés que rencontrent les OP lorsque les règles de mise en marché ne sont pas respectées par tous.

D'une façon plus générale, l'ANOP bute sur le conflit institutionnel décrit précédemment entre l'organisation issue des ordonnances de 45 et celle issue des règlements CEE. Ayant acquis une bonne expérience en matière d'organisation de la mise en marché, les OP cherchent à travers l'ANOP :

- à étendre leurs prérogatives en prenant en charge les plans de pêche. En effet, la maîtrise des plans de pêche apparaît comme une condition déterminante pour une meilleure organisation de la mise en marché.
- à étendre leur représentativité nationale en se dotant de moyens plus conséquents (financiers notamment)

L'arbitrage de ce conflit institutionnel se trouve aujourd'hui en partie entre les mains de l'administration de tutelle par le biais du Fiom et des aides que celui-ci peut allouer.

432. Le Fiom

Le Fond d'Intervention et d'Organisation des Marchés des Produits de la Pêche Maritime et de la Conchyliculture fut créé "à chaud" en 1975 et constitue aujourd'hui un élément important de la politique nationale des marchés. Le Fiom est un établissement public à caractère industriel et commercial, donc étroitement soumis à la tutelle de l'état. Le Fiom ne peut effectuer directement des opérations commerciales mais a pour vocation :

- . d'effectuer ou financer toutes études permettant de mieux connaître la production et commercialisation des produits de la mer
- . d'organiser le marché pour améliorer les circuits de distribution et l'écoulement des produits

Les ressources du Fiom proviennent des subventions de l'état pour une part, des taxes parafiscales prélevées par l'inter-profession d'autre part. Les décisions sont prises par un Conseil de Gestion dans lequel les professionnels détiennent la majorité des sièges. Sont également représentés les mareyeurs, transformateurs et détaillants. Le ministre chargé des Pêches Maritimes et le ministre de l'Economie et des Finances ont un droit de veto. L'ensemble des ressources du Fiom pour 76 et 77 s'élève à 100 millions de Francs dont 81,5 millions de subvention de l'Etat (qui doit diminuer à l'avenir) et 18,5 millions de taxes parafiscales des professionnels (50 % provenant des taxes sur les importations).

Les actions engagées par le Fiom au cours de ces années ont été :

les actions d'orientation

Les actions incitant les producteurs à s'orienter vers de nouvelles espèces ou à respecter des plans de pêche sur certaines espèces; il peut s'agir de soutien à des campagnes expérimentales (5 millions de francs en 1978) ou de primes de soutien de prix d'objectifs accordées par les OP aux armements avec l'aide du Fiom. Ces mesures ont été utilisées

par la grande pêche pour la prospection de nouveaux lieux de pêche en Afrique notamment, ainsi que pour la prospection germonière soutenue par l'OP (55 %) et le FIOM (45 %) afin de soulager les fonds de langoustine dans le Golfe. Ce type d'aide s'est développé en 1978 avec l'instauration des quotas affectant la pêche industrielle (Boulogne, Lorient, Concarneau, Douarnenez). Les mécanismes d'aides aux plans de pêche utilisés visaient à éviter l'arrêt total des navires en les orientant vers d'autres types de pêche (cf. la description de ces aides page 86.).

Les actions d'orientations de la production s'appuient donc sur les OP interlocuteurs privilégiés du FIOM sur le littoral. Ceci tend à renforcer la liaison qui doit s'opérer entre "plan de pêche" et organisation de la mise en marché déjà maîtrisée par les OP.

les actions d'intervention

sont destinées à soutenir, réguler et organiser le marché. Elles sont quantitativement les plus importantes. (30 millions inscrits en 1979 sur un budget total de 53 millions de francs).

L'action du FIOM dans ce domaine consiste en un soutien accordé aux OP industrielles et artisanales sous forme de droits de tirage pour pallier l'insuffisance de leurs moyens financiers. Le FIOM approuve en effet les prix de retraits autonomes pratiqués par l'ANOP et apporte son soutien prioritaire aux actions visant à valoriser les excédents par la transformation, à la défense des prix d'intervention par les OP, ou à garantir les contrats de stockage et d'approvisionnement. Le montant des droits de tirage est limité à 1 % de la valeur des apports des adhérents de l'OP et ne peut représenter plus de 45 % du coût de chaque opération agréée, l'OP finançant les 55 % restants. Certaines interventions particulièrement coûteuses sur des espèces fortement concurrencées peuvent faire l'objet d'une aide exceptionnelle portant à 60 % de participation du FIOM.

La transformation peut également bénéficier d'aides à l'investissement lorsqu'il s'avère que les capacités de traitement sont insuffisantes.

Les actions de promotion publicitaires (4,5 millions de francs en 1978 et 4 millions en 1979) ont pour objet d'orienter la consommation pour s'adapter au mieux à la structure de l'offre (campagnes ponctuelles ou promotions de nouveaux produits).

L'accroissement de l'efficacité du circuit de commercialisation passe également par une transparence plus grande de ces circuits. Le FIOM a donc lancé en 1978 plusieurs actions visant à mieux connaître les apports, les prix aux différents stades (programme d'informatisation des criées), les importations et la consommation (sondages permanents auprès des consommateurs).

Des actions de promotions des exportations seront également entreprises en 1979.

L'action du FIOM au cours de ses 3 ans d'existence s'est donc diversifiée progressivement vers l'aval du circuit de commercialisation tout en maintenant de façon privilégiée le soutien aux OP tant sur le plan du marché que des plans de pêche.

De nombreuses critiques ont cependant été émises par différentes instances professionnelles touchant à plusieurs aspects du fonctionnement du FIOM, notamment :

- . la lourdeur de certains mécanismes administratifs ne permet pas aux OP de disposer en temps voulu des droits de tirage pour des opérations qui demandent une grande rapidité d'intervention. La mise en place de procédures simplifiées permettrait une meilleure efficacité du système. Dans ce sens, une plus grande décentralisation du FIOM semble souhaitée par certains organismes professionnels qui se traduirait par la mise en place de structures régionales d'intervention.
- . les actions entreprises privilégient l'aide aux outils de transformation par rapport aux aides directes pour le soutien des prix d'une part, l'aide à la pêche industrielle (par le biais des FROM) par rapport à la pêche artisanale d'autre part.

Au delà des critiques de fonctionnement et d'efficacité du FIOM, se trouve posé le problème de la politique d'ensemble de la ressource et du marché - qui apparaissent de plus en plus indissociables dans les faits - et des outils dont une telle politique doit se doter. Le FIOM semble n'avoir, aux yeux des professionnels, que partiellement répondu aux problèmes posés.

5) Les stratégies liées à la transformation

51. La conserverie

L'une des caractéristiques principales de la conserverie de poisson en Bretagne reste la vétusté et le manque de dynamisme.

La stratégie principale des entreprises reste donc la tradition que ce soit pour les produits, les techniques de production ou les méthodes de gestion. Dans ce contexte, les plus petites disparaissent progressivement sans avoir tenté d'apporter des réponses nouvelles aux conditions de concurrence internationale.

Quelques-uns des principaux conserveurs bretons (1) ont néanmoins constitué un GIE afin de construire une usine en Afrique, où le niveau bas des salaires permet des profits élevés. Ils ont en cela suivi l'exemple de Saupiquet, Pêche et Froid et Pêcheurs de France.

Une autre stratégie est développée par quelques petites entreprises visant le créneau des productions sophistiquées pour épicerie fines mais ces initiatives restent isolées.

52. Le surgelé

- les entreprises de St-Malo intégrées à la Grande Pêche tentent de développer les productions élaborées (plats cuisinés) offrant une meilleure valorisation de la production avec une valeur ajoutée maximale. Ces responsables essaient de promouvoir également une utilisation plus rationnelle du surgelé par le consommateur à partir des conditionnements en gros boîtage.

- il est difficile de dégager une stratégie des entreprises de surgélation en Bretagne Sud. Le phénomène le plus important reste SOPROMER, outil collectif au service des armateurs qui a permis de créer un marché du lieu noir en France même si le prix à payer pour l'échec de l'entreprise SOPROMER est élevé.

Cet échec a néanmoins apporté des informations qui orientent les entreprises de transformation à basse température. Nous abordons en effet une phase d'ouverture sur le marché international, avec un recours systématique à l'importation pour assurer des approvisionnements réguliers en permettant de rester compétitif au niveau des prix, ce qui implique l'indépendance du secteur transformation dans le cas où celui-ci est financièrement intégré à un groupe qui arme également des navires.

(1) Paulet, Chacun, le Bayon, Wanceslas Chancerelle.

Pour ce qui est de la valorisation des produits, il semble que l'idée progresse parmi les chefs d'entreprise. Cette orientation vers une seconde transformation surgelée permet en effet une meilleure rentabilité dans ce secteur à investissements lourds (1).

(1) Il s'agit d'éviter, comme cela a été fait, de congeler en plaque des filets de merluillons qui, expédiés en Allemagne Fédérale, y seront décongelés et préparés en filets décuisinés.

S Y N T H E S E - D E U X I E M E P A R T I E -

Au delà des contraintes et stratégies propres aux différents niveaux du système pêche, il importe de dégager la dynamique globale -ou les dynamiques- permettant d'explicitier l'évolution du système pêche au cours de ces dernières années.

L'objectif est donc :

- de hiérarchiser dans le temps les différentes contraintes analysées
 - de dégager les stratégies dominantes pour l'avenir du système et repérer les lieux-clés où l'absence de stratégie constitue un frein à l'évolution du secteur.
- La persistance de structures de production éclatées et de faible dimension apparaît comme un facteur explicatif des stratégies mises en oeuvre sur la période. Ceci est valable aux différents niveaux de la filière :
 - . pêche artisanale et pêche industrielle-fraîche
 - . mareyage
 - . transformation (conserves-surgelé)

Cette faiblesse a pour conséquence :

- 1) de rendre aléatoire l'effort d'investissement : dans un contexte de forte hausse des coûts, l'investissement se situe à un niveau élevé pour des entreprises de petite dimension ne dégagant qu'une faible marge d'autofinancement. L'investissement repose donc de plus en plus sur les aides allouées. Ainsi, l'effort d'investissement réalisé entre 72 et 75 s'explique par les aides importantes de l'Etat et de la C.E.E. La décision d'investir soumise principalement aux capacités financières des armements, apparaît sans lien tant avec la ressource qu'avec le marché.

2) une absence de liaison fonctionnelle entre les différents éléments de la filière amont et aval : les stratégies des différents agents sont souvent déconnectées les uns par rapport aux autres avec des horizons de temps également différents. Cette absence de liaison se repère par exemple entre :

- . pêche artisanale / marché en frais : caractère rigide de l'offre et de la demande
- . pêche industrielle / transformation : irrégularité des approvisionnements et absence de politique de contrat
- . faiblesse des liaisons horizontales à chacun des niveaux : armement, mareyage, transport ...

Cette absence d'intégration entre les différents éléments de la filière a pu jouer cependant comme facteur de protection, notamment au niveau de la pêche artisanale, en amortissant les répercussions d'une crise comme celle de 1975.

Deux types de contraintes dominantes ont pesé successivement au cours de la période considérée et révélé cette fragilité structurelle du système pêche.

- Les contraintes liées au marché, ou, plus généralement, au système de valorisation du produit.

La crise de 1975 et ses prolongements a mis en lumière certaines caractéristiques du système pêche :

- . sensibilité de plus en plus grande du secteur au contexte international par le biais du marché : poids grandissant des importations qui pèsent sur le marché des produits stabilisés, de la conserve, et des produits frais (espèces communes particulièrement).
- . faiblesse de l'outil de transformation : la valorisation du produit par la transformation demeure faible alors que le poids des espèces communes s'est accru dans les débarquements de la pêche industrielle. L'écoulement du produit repose principalement sur le marché en frais, caractérisé par des structures très atomisées au niveau du mareyage (handicap surtout pour les ports industriels).
- . insuffisance des mécanismes de régulation de la première mise en marché tant à la pêche industrielle qu'artisanale : faiblesse des structures et système d'intervention fonctionnant à posteriori sur le marché.

Ces disfonctionnements du système de valorisation des produits de la pêche ont donc pour conséquence une instabilité de revenu au niveau de la sphère de production :

- sur les revenus des marins : le système de rémunération à la part (avec ou sans minimum garanti) rend les niveaux de revenus sensibles aux fluctuations du marché.
 - sur les revenus des entreprises : celles-ci ne maîtrisent pas leurs prix alors même que la hausse des coûts les a frappé fortement.
- o Dans une deuxième phase, les contraintes liées à la ressource interviennent comme révélateur et déterminent directement ou indirectement la plupart des stratégies aujourd'hui mises en oeuvre ; l'ensemble des contraintes décrites précédemment (liées au marché et à la structure des entreprises) persistent néanmoins et constituent la toile de fond sur laquelle vont s'élaborer ces stratégies :
- . à la pêche artisanale, la ressource constitue un facteur limitant du développement tant de la pêche côtière (surexploitation des fonds) qu'à la pêche au large où l'incertitude sur l'accès futur aux zones de pêche entraîne un risque de réduction de l'investissement ou sa réorientation vers des unités plus petites. Ce processus, s'il se poursuivait entraînerait un déséquilibre au niveau de la ressource côtière et de la filière aval.
 - . à la grande pêche, les problèmes liés à la ressource ont accéléré un processus de destructuration de l'armement et engendré des stratégies qui tendent à déplacer les centres de décisions hors de la région.
 - . à la pêche industrielle, la ressource joue comme une contrainte potentielle qui pèse d'un poids important :
 - sur les stratégies d'investissement (et de non-investissement): la tendance actuelle est au ralentissement de l'investissement et sa réorientation vers des unités de plus petite dimension exploitées sur des zones plus proches et axées vers la capture d'espèces fines.
 - sur les stratégies de redéploiement au niveau européen et international (bases avancées, joint-ventures, débarquements à l'étranger). Bien qu'il ne s'agisse que de tendances récentes l'équilibre portuaire amont et aval se trouverait fortement remis en cause si elles se confirmaient;
 - sur les conditions de rentabilité actuelles et futures des navires exploitant des espèces sous quotas. La structure des charges (charges d'exploitation et charges financières) de ces navires les rend particulièrement sensibles à une limitation de leurs prises.

- . la limitation des apports d'espèces communes risque de constituer une contrainte pour l'outil de transformation, en agissant sur le volume et la stabilité de son approvisionnement.

Les contraintes liées aux ressources place donc les agents du système pêche en position d'attente :

- par rapport à l'évolution des ressources : reconstitution des stocks à moyen terme ou réduction des TAC ?
- par rapport à la liberté d'accès aux eaux anglaises.

Cette attitude de la part des agents économiques du système pêche paraît être renforcée par l'absence de politique à moyen terme tant au niveau national qu'au niveau européen.

. au niveau national :

- la politique des pouvoirs publics en matière d'investissement ne semble pas s'inscrire dans une perspective globale prenant en compte, la ressource, le marché et les structures d'entreprises. Les aides à l'investissement se font donc au coup par coup aboutissant à un "saupoudrage" des crédits distribués.
- l'absence d'objectifs clairs assignés à la recherche ne permet pas la constitution d'un outil, intégrant les données biologiques et économiques susceptibles, d'aider au pilotage du système pêche.

. au niveau européen :

- l'incertitude concernant le futur régime interne et la politique "structure" qui lui sera associée, contribue à renforcer l'attentisme des acteurs économiques.

TROISIEME PARTIE
=====

LES PERSPECTIVES DU SYSTEME PECHE

A - LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE

1) La politique commune des pêches

C'est en 1970 que les bases de la politique commune des pêches étaient posées par l'adoption le 20 octobre des deux règlements de base portant sur l'organisation commune des marchés et l'établissement d'une politique commune des structures (respectivement les règlements 100/76 et 101/76). Aujourd'hui, la construction de l'Europe des pêches bute sur le troisième volet fondamental de la politique commune, celui qui institue un régime commun de gestion et conservation des ressources à l'intérieur des eaux européennes.

Il est donc utile de rappeler brièvement quel est le contenu des propositions de la Commission dans ce domaine et d'en indiquer les aspects qui ont fait l'objet d'un accord entre les pays membres.

L'analyse de la situation des pêches européennes par la Commission en 1976 portait d'une double constatation :

- la création de Zones Economiques Exclusives à 200 milles des côtes se généralise et la Communauté ne peut rester à l'écart de cette évolution. En décidant d'étendre leur zone économique à 200 milles (1er janvier 1977), la Communauté a posé le principe d'une gestion commune de l'espace ainsi formé et, partant, de la compétence communautaire en matière de gestion et conservation des stocks.
- la croissance importante des flottes européennes et de leur efficacité a entraîné une surexploitation des nombreux stocks pêchés. De plus, certaines flottes hauturières ont perdu (ou perdront) leurs zones de pêche traditionnelles du fait de la création des Z.E.E. de certains pays tiers (Islande, Canada, etc.).

Ces différents éléments amènent à penser que la capacité de pêche sur le plan européen est excédentaire par rapport aux possibilités de capture à moyen terme.

La politique commune proposée par la Commission et s'appuyant sur ces données, comprendra donc trois volets principaux :

11. Le régime interne

Une politique de gestion et conservation des ressources (le "régime interne") visant à protéger les principaux stocks menacés et organiser rationnellement l'activité de pêche dans les eaux communautaires, d'un point de vue biologique. Le "régime interne" se présente donc comme une proposition d'ensemble, incluant les différents éléments nécessaires pour une gestion des stocks au niveau européen :

- un règlement de base définissant les grandes lignes de la politique de gestion et notamment les principes régissant l'accès, un régime de licences et l'institution et répartition des quotas de capture; il est spécifié que seront pris en compte pour cette répartition les performances historiques de pêche des états membres d'une part, les besoins vitaux de certaines régions particulièrement dépendantes de la pêche d'autre part;
- des mesures de conservation comportant l'instauration de TAC et de quotas par zones et espèces ;
- des mesures dites "techniques" réglementant les activités de pêche : types d'engins et maillages autorisés, zones interdites, tailles minimales des espèces débarquées, etc.
- des mesures définissant les modalités de contrôle des activités de pêche.

Le "régime interne" tel qu'il est présenté au Conseil par la Commission depuis Janvier 1978, n'a pu jusqu'à ce jour faire l'objet d'un accord au sein du Conseil. Afin d'éviter un "vide juridique" empêchant toute action de protection des stocks dans les eaux européennes, les huit états membres ont accepté de reprendre dans leurs législations nationales certaines mesures immédiatement applicables proposées par la Commission. C'est ainsi qu'on pu être institués les quotas en 1978.

12. La politique structurelle

La nouvelle situation ouverte par la généralisation des Z.E.E. et par la politique de conservation des stocks comprenant des limitations de captures impliquait que soit définie une politique structurelle d'adaptation des capacités des flottes européennes, et notamment des flottes de haute mer. Plusieurs types d'actions à court et moyen termes sont proposées :

- Des primes à la réorientation de l'effort de pêche incitant une partie des flottes hauturières à rechercher de nouveaux fonds de pêche et de nouvelles espèces jusqu'alors peu exploitées. (navires de > 24 m ou de > 130 TJB)
- Des primes d'arrêts temporaires pour les navires touchés par les quotas. (navires de > 18 m ou de > 50 TJB)
- Des aides pour l'arrêt définitif des unités âgées, touchées par les restrictions d'activités temporaires et qui ne seront plus adaptées techniquement lorsque les stocks seront reconstitués. (navires de > 12 m ou de > 25 TJB)
- Des aides venant en complément d'aides nationales éventuelles afin de compenser le manque à gagner des marins pêcheurs touchés par les quotas, ainsi que la mise à la retraite anticipée (50 ans) des pêcheurs âgés.

Ces propositions sont liées au "régime interne" dont elles sont la conséquence. Des mesures de conservations contraignantes (les quotas) ayant été néanmoins adoptées en 1978, entraînant des réductions d'activités, différents états membres ont pris individuellement des mesures d'aides s'inspirant dans l'ensemble des propositions de la Commission (notamment en matière d'aides pour arrêts temporaires).

Ne pouvant mettre en oeuvre une politique structurelle commune pour la flotte de pêche industrielle, la Commission a fait approuver par le Conseil en 1978 et 1979 une action commune intérimaire dans le domaine de la pêche artisanale et de l'aquaculture. La pêche artisanale, secteur d'activité économiquement dominant dans l'ensemble des pêches européennes, n'est pas directement touchée par le "régime interne" et les restrictions d'activités. Le développement des capacités de production du secteur artisanal est donc encouragé financièrement, certaines régions bénéficiant d'aides à des taux préférentiels (Irlande, Irlande du Nord, Mezzogiorno, Groënland et Département d'Outre-Mer).

13. Le régime externe

Le troisième volet de la politique commune des pêches concerne les accords conclus avec les pays tiers (le "régime externe"). En effet, le principe de la compétence communautaire - et non plus des états-membres individuellement - s'étend également au domaine des négociations des droits de pêche avec tous les pays tiers. La politique poursuivie par la Commission dans ces négociations depuis 1977 a abouti :

- à l'éviction quasi-totale de certains pays tiers des eaux de la Communauté (URSS, pays de l'Est, Japon, Corée par exemple). Les accords conclus avec l'Espagne et le Portugal ont abouti à maintenir l'accès aux eaux communautaires pour les navires de ces pays du fait de leur adhésion prochaine à la CEE.
- à des accords basés sur la réciprocité des droits de pêche avec d'autres pays (Suède, Feroés, Norvège). Il est à noter que l'absence d'un accord sur le "régime interne" permettant de déterminer clairement les conditions d'accès aux eaux communautaires pour les pêcheurs de ces pays, a considérablement gêné les négociations. Seuls les accords intérimaires portant sur des périodes courtes ont été conclus jusqu'à présent.
- à des accords cadres permettant aux pêcheurs de la communauté de continuer à exploiter les eaux de certains pays tiers (Canada, USA, Pays Africains).
- à un accord permettant à l'Espagne de continuer à pêcher dans les eaux communautaires.

°

°

°

2) La politique régionale communautaire

Mise en oeuvre au début de 1975 par les décisions du Conseil portant création d'un comité de politique régionale et d'un Fonds de Développement Régional Européen. La politique de la Communauté en matière de développement régional a deux buts principaux. D'un côté, il s'agit de réduire les déséquilibres qui affectent à la fois les régions sous-développées et celles qui sont en cours de reconversion industrielle ou agricole. De l'autre, il s'agit de prévenir la formation des nouveaux déséquilibres qui pourraient surgir dans le cadre des politiques adoptées par la Communauté.

Conçue comme une politique d'ensemble, la politique régionale communautaire s'intéresse à toutes les activités, à tous les territoires. Elle doit coordonner les politiques régionales des Etats-Membres et tenir compte de la "dimension régionale" des autres politiques de la Communauté.

L'évolution récente de la politique régionale communautaire sans négliger pour autant les régions de problèmes traditionnels pour lesquels elle consacre toujours la majeure partie de ses moyens financiers s'est orientée dans cette voie.

La Commission a entamé une procédure d'appréciation de l'impact régional de certaines de ses politiques en accordant une priorité à ses politiques les plus affirmées telles que : la politique agricole, la politique extérieure, etc ...

Par sa résolution du 6 Février 1979, le Conseil s'est engagé à tenir compte de l'impact régional des politiques communautaires lors de ses propres décisions.

Afin de contribuer concrètement à la solution des problèmes qui se font jour dans le cadre des politiques communautaires une section hors quota a été créée qui permettra une plus grande flexibilité de fonctionnement du Fonds Régional Européen (FEDER) afin d'aider plus efficacement les régions à affronter les problèmes qu'elles rencontrent.

Dans ce contexte, le FEDER apparaît comme l'instrument principal des interventions régionales de la Communauté à partir des catégories d'actions qu'il finance au moyen de :

- la section QUOTA : actions de soutien aux politiques nationales arrêtées par les Etats Membres. A ce titre, le Fonds contribue au financement d'investissements dans les activités industrielles artisanales ou de services.
- la section HORS QUOTA : actions communautaires spécifiques de développement régional. A ce titre, le Fonds peut participer au financement d'actions spécifiques de développement régional et notamment aux actions liées aux politiques de la Communauté et aux mesures arrêtées par celle-ci, afin de permettre de mieux prendre en compte leur dimension régionale et d'en atténuer les conséquences régionales.

Cette dernière catégorie d'action paraît être particulièrement bien adaptée à la résolution des problèmes résultant au niveau de la région Bretagne des conséquences d'une politique de la pêche.

o

o

o

3) L'impact de la politique communautaire sur la région Bretagne

Il ressort de l'analyse menée dans la première et deuxième partie, que l'impact de la politique commune des pêches telle qu'elle s'applique aujourd'hui est relativement faible. La sensibilité du système pêche breton au contexte européen et donc aux modifications possibles de ce contexte apparaît, par contre assez forte.

La participation du FEOGA, section orientation, à l'effort d'investissement dans les secteurs de la production, de la transformation et des infrastructures d'accompagnement est faible (mis à part pour l'armement coopératif) sur la période 1970-1978.

L'impact du règlement 100/76 sur l'organisation de la première mise en marché peut s'analyser à deux niveaux. Sur le plan institutionnel, les OP issues des règlements européens, sont devenues les seules structures intervenant au niveau de la mise en marché (définition des prix de retrait, normalisation, etc.). Elles coexistent néanmoins avec les organisations nationales issues des ordonnances de 1945, sans que leurs prérogatives respectives soient toujours clairement définies. Sur le plan économique, les aides du FEOGA aux OP sont faibles dans la mesure où celles-ci pratiquent des prix de retraits supérieurs (et pour un nombre d'espèces plus élevé) à ceux définis par le FEOGA et ne peuvent de ce fait bénéficier de l'aide du Fonds.

L'impact de la politique communautaire de conservation et gestion des ressources apparaît également faible, en l'absence de "régime interne" commun dans les eaux communautaires:

- . Les quotas adoptés en 1978 n'ont que peu touché la pêche bretonne dans son ensemble. La pêche artisanale exploite des espèces jusqu'à présent peu soumises à quotas ; la pêche industrielle a subi des restrictions sur quelques espèces importantes (lieu noir, églefin, notamment) dont le déficit a pu être compensé par une diversification des prises ; pour certaines zones de pêches non communautaires (Feroës, Canada, Norvège) la forte réduction des prises du fait des quotas institués par ces pays a affecté l'exploitation des chalutiers opérant dans ces zones : flotte de grande pêche basée à St-Malo et flotte industrielle fraîche de gros tonnage basée à Lorient.

Le faible impact direct de la politique commune des pêches sur la région Bretagne doit néanmoins être resitué dans son contexte plus général ; en effet, depuis une dizaine d'années, la sensibilité du système pêche breton par rapport au contexte européen et international, s'est accrue considérablement :

- Les zones de pêche des différentes flottilles hauturières bretonnes sont à 90 % situées dans les Z.E.E. étrangères, communautaires ou non. Les conditions d'accès à ces zones sont donc entièrement liées aux négociations qui se déroulent à l'échelon communautaire (régime interne et externe).
- Les mesures techniques proposées par la Commission affecteraient fortement certaines flottilles bretonnes si elles étaient adoptées par le Conseil ; c'est le cas notamment des mesures concernant le maillage dérogatoire pour la pêche à la langoustine qui concerne en premier lieu les ports du pays bigouden.
- Une politique européenne plus restrictive en matière de quotas aurait une incidence forte sur la pêche industrielle fraîche ; celle-ci dispose en effet d'outils de captures orientés vers les espèces communes donc très sensibles aux variations de quantités débarquées. L'extrapolation faite à partir des quotas théoriques de 1979 a montré l'impact que de tels quotas auraient sur les captures.
- Le marché français devenu fortement importateur de produits de la mer frais, congelés et transformés en provenance des autres pays membres et des pays tiers. Cette dépendance s'est renforcée depuis une dizaine d'années, accentuant la concurrence entre les produits nationaux et importés. La transformation est également fortement importatrice pour ses approvisionnements. La crise de 1975 a mis en lumière cette sensibilité du marché français aux marchés européens et à la politique douanière de la Communauté.

Ces différents éléments montrent que l'insertion de la pêche bretonne dans le contexte européen est plus forte que ne le montre le premier niveau d'analyse. Ceci explique en retour la sensibilité des acteurs du système pêche aux orientations de la politique commune des pêches. Le déplacement des centres de décision, lié à la construction de l'Europe des pêches est ressenti d'autant plus fortement qu'il touche à des aspects vitaux pour l'avenir du système pêche : accès à la

ressource, possibilités de captures, formation des prix ; le "fait communautaire" est ainsi perçu comme un tout, dont le poids dans l'évolution du secteur n'a cessé de se renforcer, sans que soient distingués les éléments liés aux "politiques communautaires" proprement dites. Le fait que cette dépendance du système pêche au contexte européen soit apparue lors d'une crise importante (celle des marchés en 1975) explique en partie les réactions négatives des acteurs au contexte européen en général, et à la politique commune en particulier. Le scepticisme se trouve aujourd'hui renforcé par l'absence de régime interne et les positions du Royaume Uni en matière d'accès à la ressource.

La troisième partie permettra de mieux cerner cet impact potentiel de la politique communautaire en testant différentes hypothèses quant à l'évolution possible de cette politique. Nous centrerons l'analyse sur les sous-systèmes pêche les plus sensibles aux variables communautaires, et en même temps les plus importants pour l'ensemble du système pêche breton :

- 2 sous-systèmes de pêche industrielle : Lorient et Concarneau
- 1 sous-système de pêche artisanale : le pays bigouden
- 1 sous-système de Grande pêche : St-Malo.

B - LES VOIES ET MOYENS

1) La méthode

L'objet de ce chapitre est d'analyser l'évolution du système pêche à moyen terme en s'appuyant sur ses caractéristiques principales mises à jour dans les deux premières parties d'une part, en posant différentes hypothèses quant à son environnement d'autre part. Pourront ainsi être testés l'impact sur le système pêche d'une modification de son environnement et les différents choix politiques possibles dans une perspective de développement de ce système.

11. Les hypothèses

Les variables retenues pour caractériser l'environnement du système pêche sont les suivantes :

a) la politique commune des pêches

Le chapitre précédent a montré l'importance du contexte européen pour les pêches bretonnes et l'impact potentiel de la politique commune des pêches. Elle constitue donc la variable centrale dans le choix des scénarios proposés. L'incertitude quant à l'issue des négociations nous a fait retenir trois hypothèses de base :

- 1- La situation actuelle : absence de politique commune globale, mais prise en compte des mesures partielles actuellement en vigueur (principalement les quotas). Les conditions d'accès à la ressource sont inchangées.
- 2- Mise en oeuvre d'une politique commune sur la base des propositions du Royaume Uni concernant l'accès à la ressource dans les 12 et 50 milles (Conseil des 22 et 23 novembre 1978)
- 3- Mise en oeuvre d'une politique commune des pêches sur la base des propositions de la Commission concernant le régime de gestion et conservation des ressources (contenues dans le document R 168 du 6 février 1978).

b) des hypothèses complémentaires doivent être posées, qui caractérisent l'environnement bio-économique du système pêche. Elles concernent :

- l'évolution de la ressource hors-quota (espèces non soumises à des quotas, ressource côtière)
- l'accès aux eaux des pays tiers
- l'évolution de certains prix au débarquement à moyen terme
- l'évolution de certains postes de charge à moyen terme

Se fondant sur des tendances passées, ces hypothèses seront explicitées dans le premier scénario.

12. Une trame d'analyse commune sera utilisée autant que possible, pour les différents scénarios retenus, en suivant la démarche suivante :

- description du contexte propre au système pêche qui permettra de caractériser les hypothèses posées
- analyse des conséquences sur le système pêche et notamment sur
 - . le niveau de production
 - . l'outil de production : flux d'investissement ou de désinvestissement ; structures et stratégies des entreprises
 - . l'aval de la production et plus particulièrement la transformation
 - . l'emploi en mer et à terre
- enfin, l'analyse par sous-systèmes de pêche significatifs s'efforcera de cerner le niveau des équilibres portuaires et leur modification possible sous l'effet des hypothèses retenues.

13. Les scénarios retenus

Trois scénarios ont donc été retenus, centrés autour d'une variable principale - la politique commune des pêches - qui décrivent trois évolutions types du système pêche breton :

- 1- Le prolongement des tendances actuelles du système pêche, faisant volontairement abstraction de toute politique spécifique de redressement.
- 2- L'évolution du système pêche dans l'éventualité d'une contrainte forte au niveau de la ressource (accord des 9 sur les propositions du Royaume Uni). Evaluation des conséquences sur la région Bretagne.
- 3- Les conditions du développement du système pêche dans le cadre d'une politique commune basée sur les propositions de la Commission, et aboutissant à moyen terme sur une reconstitution des stocks exploités. Définitions des objectifs et des moyens à mettre en oeuvre pour une politique de développement prudent du secteur des pêches.

2) Scénario 1 : le prolongement des tendances actuelles

Ce premier scénario, qui s'appuie sur les tendances marquantes du secteur pendant ces dernières années (cf. p. 151) cherchera à décrire l'évolution du système pêche résultant d'une simple continuation de ces tendances.

L'objectif est donc de cerner, dans l'état actuel des contraintes que rencontre le système pêche, quel pourrait être son évolution, en faisant volontairement abstraction de toute action spécifique de redressement, nationale ou communautaire.

21. Les caractères dominants du système pêche dans la période récente

Les deux premières parties ont mis en lumière les contraintes du système pêche breton et notamment :

- la faiblesse des structures de production qui se manifeste par un faible niveau d'investissement (pêche industrielle, mareyage, transformation) et par une absence de liaisons fonctionnelles entre les différents niveaux du système pêche.
- cette faiblesse est renforcée par un contexte économique et politique caractérisé par différentes tendances :
 - . une hausse des coûts d'exploitation et de construction importante ;
 - . l'absence de "régime interne" communautaire et l'incertitude qui pèse sur l'accès aux zones de pêche ;
 - . un net relèvement des prix au débarquement après la crise de 1975, qui a permis de redresser progressivement les comptes d'exploitation pour tous les types de pêche.

Ces différentes tendances ont engendré, au stade de la production, des stratégies à l'image des problèmes rencontrés :

- Désinvestissement à la pêche industrielle fraîche où l'endettement des entreprises et le contexte économique (hausse des coûts de la construction, contraintes prévisibles liées à la ressource) ont entraîné :

- 1) une réduction du potentiel de la flotte de gros tonnage
 - 2) un taux de renouvellement trop faible des unités de moyen tonnage dont l'âge moyen resté élevé.
- Une internationalisation de plus en plus grande des activités de pêche qui touche les différents types de pêche industrielles; les contraintes liées à la ressource d'une part, la recherche de coûts d'exploitations moindres et du meilleur prix au débarquement sont les causes de cette internationalisation du secteur:
- . pêche thonière : tous les investissements nouveaux dans le secteur de la transformation sont réalisés en Afrique ;
 - . Grande pêche : Introduction de capitaux étrangers majoritaires et exploitation en Afrique d'une partie de la flotte de St-Malo ;
 - . pêche industrielle : développement des débarquements à l'extérieur de la région (étranger ou autres ports français), projets de bases avancées en Ecosse, sociétés conjointes avec d'autres pays détenteurs de ressources.
- Reprise récente des investissements à la pêche artisanale (pêche au large et pêche côtière) qui tend à freiner le phénomène de désinvestissement progressif (le renouvellement s'opère en faveur des petits tonnages au détriment des navires plus gros pratiquant la pêche au large).

Ces tendances principales qui se dégagent de la période récente serviront donc de point de départ pour analyser l'évolution à moyen terme du système pêche breton.

Des hypothèses complémentaires doivent néanmoins être posées, qui fixent plus précisément le contexte dans lequel nous plaçons l'analyse :

22. Les hypothèses

221. Le contexte européen

L'hypothèse retenue se caractérise par le maintien du statu quo actuellement en vigueur, ce qui signifie :

- pas d'accord global entre les 9 Etats-Membres sur un régime interne basé sur les propositions actuelles de la Commission;
 - maintien du régime transitoire de conservation comportant l'instauration de quotas. Nous situant dans une perspective à moyen terme, le niveau général des quotas est supposé équivalent à celui de l'année 1979. Le niveau des TAC et la clé de répartition utilisée sont donc supposés inchangés ;
 - maintien du régime d'accès aux eaux des pays membres tel qu'il existe (6 milles et dans certaines régions 12 milles) ;
 - maintien des conditions d'accès aux eaux des pays tiers dans les conditions actuellement en vigueur ; pour la pêche bretonne, il s'agit principalement des îles Féroës pour la pêche fraîche, de la Norvège et du Canada pour la Grande pêche, des pays d'Afrique pour la pêche thonière tropicale.
- Cette hypothèse apparaît très formelle dans la mesure où nécessairement des accords interviendront avec ces pays qui modifieront les données actuelles. Nous tiendrons compte, autant que possible, des orientations qui se dessinent dans les politiques de pays comme le Canada ou les îles Féroës.
- maintien des mesures techniques de conservation en vigueur actuellement.

Les hypothèses retenues décrivent donc une situation "stationnaire" sur le plan européen.

2122. Les hypothèses complémentaires

Certaines évolutions importantes qui n'ont pas été évoquées précédemment doivent être introduites dans le corps général des hypothèses car elles déterminent largement les perspectives d'avenir du système pêche breton.

Ces hypothèses complémentaires se fondent sur un prolongement des tendances - parfois récentes - de la période passée, et notamment :

- le ralentissement de la hausse des prix au débarquement des espèces fines ; déjà sensible au cours de l'année 1978, ce mouvement s'est prolongé au début de l'année 1979 ; il semble lié à des causes

autres que conjoncturelles et notamment le ralentissement de la consommation du fait de prix élevés pratiqués au détail, entraînant des phénomènes de substitution par d'autres produits. Sans pouvoir la chiffrer précisément, nous retiendrons néanmoins comme tendance pour les deux années 1979-1980, une faible augmentation des prix au débarquement, particulièrement pour les espèces fines.

- La croissance du prix du carburant prévue pour 1979 va entraîner, à l'inverse de ce qui se constate depuis 1975, une hausse relative importante de ce poste dans les charges d'exploitations. Les augmentations de prix du pétrole pour 1979 entraîneraient, selon les prévisions, des hausses de prix de l'ordre de + 23 % pour la pêche industrielle fraîche, et + 80 % pour la pêche thonière tropicale (se ravitaillant en Afrique).
- La surexploitation des fonds côtiers, manifeste depuis plusieurs années, suscite de plus en plus de réactions de la part des professionnels qui ont engagé, ponctuellement, de nombreuses actions de gestion ou de repeuplement des fonds côtiers. Ces actions ne se traduiront, sur le plan des résultats, que dans quelques années. Nous écarterons donc, pour la phase de moyen terme dans laquelle nous nous situons, l'hypothèse d'une amélioration des stocks côtiers et d'une augmentation de la production de la petite pêche.
- D'autres hypothèses, de moindre importance, seront également utilisées, que nous poserons au fur et à mesure qu'elles se présenteront dans l'analyse.

23. Les conséquences sur le système pêche

Nous analyserons l'évolution du système pêche par secteur d'activité puis par sous-systèmes significatifs.

231. Par secteur d'activité

2 311. La pêche industrielle

a) Evolution de la flotte (1)

1- la flotte de gros tonnage

Rappelons les principales caractéristiques de cette flotte : basée à Lorient et à Concarneau, elle est composée de 32 navires (au 1/1/79) de 40 à 59 mètres, dont l'âge moyen est de 6 ans. 4 unités ont quitté le port en 1977-78 et aucun renouvellement n'est à prévoir à moyen terme dans cette catégorie. En effet :

- la flotte est récente et les charges financières sont très élevées pour les armements du fait du prix élevé à l'achat et d'un manque d'étalement dans le temps des constructions (85 % de la flottille mise à l'eau entre 1972 et 1975). Le carburant (+ 23 % prévus en 1979) touche particulièrement ce type de navires, gros consommateurs d'énergie.
- la flottille est orientée vers la capture d'espèces communes (47 % de leurs apports en 1971 et 75 % en 1977) dont les possibilités de prises seront limitées dans les années à venir par les quotas; de plus, l'accès aux eaux féringiennes (25 % de leurs prises en 1977) paraît de plus en plus compromis.

Des unités ont été vendues depuis 1977 et seules, les aides aux charges d'emprunts accordées en 1978 par le GFAI⁽²⁾ ont permis de limiter le nombre de désarmements. Deux éventualités sont donc posées quant à l'avenir de cette flotte à moyen terme :

- une légère diminution du nombre d'unités (2 ou 3 par an) en cas de maintien d'une aide nationale du type GFAI;
- une forte diminution du nombre d'unités si aucune aide spécifique n'est accordée aux armements (difficile à chiffrer car fonction de la situation financière des armements); le potentiel de la flotte de gros tonnage diminuera donc dans les années à venir. Cette diminution sera ralentie par la constitution de joints-ventures et bases avancées.

2- la flotte de moyen tonnage

Ses caractéristiques sont les suivantes : 103 unités au 1/1/79 de 26 à 38 mètres, basées à Etel (46), Concarneau (45) et Douarnenez (12). La moyenne d'âge est élevée, mis à part à Douarnenez :

-
- (1) le document 33 retrace l'évolution de la flotte de chalutiers industriels en BRETAGNE de 1976 à 1979.
- (2) les aides attribuées en 1978 par le GFAI l'ont été dans le but d'alléger les charges d'emprunt des armements industriels. En contrepartie, les entreprises s'engageaient à ne vendre aucune unité d'ici 1980. Les critères d'attribution entre les différents armements sont cependant restés assez flous et des disparités importantes existent dans les montants perçus par les entreprises.

Etel : 82 % ont plus de 15 ans, 100 % plus de 10 ans
 Concarneau : 43 % ont plus de 15 ans et 57 % plus de 10 ans
 Douarnenez : 25 % ont plus de 10 ans

Dans l'hypothèse d'un prolongement des tendances actuelles, deux mouvements sont à prendre en compte :

- 1- le désarmement progressif des unités les plus vieilles. Une estimation du rythme de diminution de la flotte peut être fournie en posant comme hypothèse le désarmement des unités de plus de 17 ans (1).

Les tableaux ci-dessous retracent les sorties de la flotte jusqu'en 1982, basées sur cette hypothèse.

- ETEL -				
	1979	1980	1981	1982
Nb d'unités	14	7	9	6
Tonnage	1983	1168	1438	1304
- CONCARNEAU -				
	1979	1980	1981	1982
Nb d'unités	5	6	6	4
Tonnage	1013	1021	1047	837
- DOUARNENEZ -				
	1979	1980	1981	1982
Nb d'unités	0	0	1	2
Tonnage	0	0	155	1728
TOTAL BRETAGNE	19 (2996 tjb)	13 (2189tjb)	16 (2640tjb)	12 (3870tjb)

(1) L'obsolescence étant une notion subjective, pour partie cette limite est nécessairement arbitraire; certains navires d'Etel ont déjà dépassé cette limite pourtant élevée.

2- les prévisions en matière d'investissement sont plus délicates à chiffrer. Le taux de renouvellement est en effet fonction directe du niveau des aides qui seront allouées. Les bons résultats d'exploitation des chalutiers de moyen tonnage pendant ces dernières années et l'adéquation de ce type d'outil au contexte bio-économique ont incité les organisations professionnelles à préconiser un plan de renouvellement de cette flottille. Au début de l'année 1979, des intentions de construire se manifestaient :

- . 2 unités de 35 mètres - 1000 CV ont été commandées : par un armement à Concarneau, un troisième pouvant suivre en 1980 :
- . une série de 4 unités de 35/38 mètres est envisagée par un autre armement concarnois à partir de 1980.

Il s'agit cependant d'intentions qui ne pourront se concrétiser que 18 mois à 2 ans après les commandes, et qui sont le fait des deux armements les plus solides de Concarneau. A Etel, d'autre part, quelques projets se font jour alors qu'aucune construction neuve n'a été réalisée depuis 1969. (1)

Dans l'état actuel des choses, un simple prolongement des tendances actuelles au renouvellement aboutirait à la construction de 2 ou 3 unités neuves par an pour la Bretagne Sud, ce qui apparaît nettement insuffisant pour compenser les sorties prévisibles de la flotte décrites précédemment.

En effet, en posant l'hypothèse - optimiste - de construction annuelle de 3 unités (35-38 mètres environ - 250 tjb) mises en service à partir de 1980, le bilan des entrées-sorties pour les moyens tonnages s'établit comme suit :

	1979	1980	1981	1982
Nb d'unités	- 19	- 10	- 13	- 9
tonnage	(-3000 tjb)	(-1440 tjb)	(-1890 tjb)	(-3120 tjb)

Sur la base de 9 emplois par navires, cette diminution de la flotte se traduirait par une perte d'environ 460 emplois en mer.

(1) le choix du type de navire reste une question ouverte et il ne semble pas que l'on s'achemine vers la définition d'un type unique de navire de moyen tonnage chaque armement gardant sa propre appréciation de l'outil le plus adapté au type de métier pratiqué.

b) Evolution des structures de production

L'armement industriel en Bretagne se caractérise par :

- un faible degré de concentration : survivances des sociétés de quillataires, de nombreux petits armements à Concarneau et Etel ne possèdent que deux ou trois navires âgés sans possibilités de renouvellement. Seules quatre entreprises (une dans chacun des ports industriels) possédaient ou géraient plus de 10 navires de pêche fraîche au 1er janvier 1979.
- la faiblesse financière de la plupart des armements et notamment ceux qui ont investis à partir de 1972. Les charges financières sont lourdes (entre 4 % et 7 % du chiffre d'affaires pour les unités récentes) et ne diminueront pas dans les années qui viennent.

Le contexte économique que nous avons décrit aggravera ces difficultés : hausse de certaines charges (carburant surtout), limitation de prises pour les unités de gros tonnage, ralentissement des prix au débarquement des espèces fines pour les unités de moyen tonnage.

Cette évolution entraînera dans les deux ou trois années qui viennent la disparition de certains petits armements (Concarneau - Etel), et pourra favoriser un mouvement de concentration. L'avenir des armements qui connaissent des difficultés financières importantes (Lorient, Concarneau) est lié à la politique d'aides qui sera ou non mise en place. Si aucune politique n'est définie à moyen terme, il est probable que les armements les plus endettés liquideront une partie de leurs unités récentes, sans être assurés pour autant de leur survie.

c) La production

Compte tenu de l'évolution de la flotte industrielle décrite précédemment, on peut considérer que la production globale de la pêche industrielle fraîche diminuera légèrement.

Plusieurs phénomènes sont à prendre en compte :

- la diminution du potentiel de pêche (gros et moyen tonnage) qui entraînera une diminution des apports.
- la limitation de prises du fait des quotas.

Les hypothèses retenues (niveau équivalent à 1979) entraînent une réduction des prises, sensible pour les espèces suivantes (cf. doc. 26) :

Espèces	Zone CIEM	Ø des prises 1976-1977 Bretagne	Quota Bretagne 79 (théorique)	Déficit	Ports touchés	Remarques
Cabillaud	VI	4795 t.	3363 t.	- 30 %	Lorient	Pas de possibilités de compensation en zone VII
Lieu noir	VI	22701 t.	18450 t.	- 18,7 %	Lorient	(1)
Merlan	VI	3535 t.	1555 t.	- 55 %	Concarneau	
Lieu noir Lingue Cabillaud Eglefin	Vb (féroë)	10895 t.	6750 t. (2)	- 40 %	Lorient	

(1) Les quotas français de Lieu noir dans les zones VI et IV (mer du Nord) intéressent principalement Boulogne et Lorient. Une compensation s'établira entre ces deux ports si le quota de la zone IV est trop faible pour les boulonnais. On peut donc supposer que le déficit des navires bretons en zone VI sera plus lourd que celui calculé ici.

(2) Chiffres calculés sur 1978, ceux de l'année 1979 n'étant pas connus.

Pour ces espèces, le déficit théorique en Bretagne (comparaison 1979 à la moyenne 1976-77) s'établit pour l'ensemble de la Bretagne Sud à 11 800 tonnes.

- L'augmentation des ventes à l'étranger (6800 tonnes en 1977) qui risquent de se développer si les projets de bases avancées se concrétisent.
- Pour les espèces fines débarquées par la pêche industrielle, plusieurs évolutions contradictoires interviennent :
 - . la reconstitution des stocks déjà constatés par les patrons concarnois et étellois, probablement due à l'éviction des pays tiers (URSS et RDA notamment) des zones de pêche d'espèces fines ;
 - . la diminution importante de la flotte de moyen tonnage, qui réduira le volume des apports mais qui pourra être partiellement compensée par un accroissement de l'effort de pêche :
 - 1° des artisans sur le Golfe de Gascogne et le plateau Celtique
 - 2° de certains navires industriels (les 38 mètres ou les 46 mètres par exemple) recherchant des zones de pêche plus proches et moins touchées par les quotas.

La forte diminution du nombre d'unités de moyen tonnage nous paraît néanmoins être la variable-clé qui pèsera sur le volume de la production d'espèces fines débarquées. L'exemple de Concarneau pendant ces dernières années semble confirmer cette hypothèse : la diminution du nombre de chalutiers (- 50 unités entre 1976 et 1979) a entraîné une baisse de production de 5500 tonnes (- 14 %).

Compte tenu des hypothèses retenues, la production globale du chalutage hauturier connaîtra donc une diminution pour les trois ou quatre années qui viennent (espèces communes et espèces fines).

2312. La pêche artisanale

a) L'évolution de la flotte

Trois variables principales déterminent l'évolution de la flotte :

- les perspectives liées à la ressource : nous avons retenu comme hypothèse (fondée sur les tendances passées) :
 - . pour la pêche au large et la pêche côtière : ressource non limitative et liberté d'accès aux eaux anglaise
 - . pour la petite pêche : prolongement de la tendance à la surexploitation des fonds côtiers.

- les aides à l'investissement : le dispositif d'aides actuellement en place (communautaire, national et régional) est supposé inchangé.
- la structure d'âge de la flotte artisanale. Celle-ci est vieille dans l'ensemble : l'âge moyen, toutes flottilles confondues, se situant entre 10 et 15 ans en 1975 et de nombreuses unités de pêche au large ont plus de 15 ans.

Compte tenu des différentes hypothèses retenues, l'évolution de la flottille par type de pêche peut s'établir comme suit :

- Diminution lente mais régulière du nombre d'unités armées à la petite pêche (moins de 10 tjb) . Cette diminution s'est opérée au rythme d'1 % par an entre 1970 et 1975, soit environ une perte annuelle d'une cinquantaine d'unités pour la Bretagne (bilan entrées-sorties).

Dans la période à venir, différents éléments pourront infléchir ce taux :

- . la hausse des coûts de la construction et du matériel de pêche pour les petites unités, qui a suivi ces dernières années la hausse générale constatée à la pêche artisanale ;
- . la surexploitation des fonds côtiers qui peut freiner le développement de la petite pêche ;
- . l'arrivée à l'âge de la retraite de classes d'âge importantes de marins embarqués à la pêche artisanale sans que ces départs soient compensés par l'entrée de jeunes.

Dans ces conditions, il est probable que la diminution de la flotte et de l'emploi dans la petite pêche s'opère à un rythme supérieur à celui de la période précédente.

- Stabilisation du nombre d'unités de pêche côtière (10 à 30 tjb)
Entre 1970 et 1975, le nombre d'unités de pêche côtière est resté stable (+ 22 unités en Bretagne Sud - 16 unités en Bretagne Nord) ; le nombre de sorties a été compensé par des entrées provenant d'un désengagement de la pêche au large. La hausse des coûts de construction et d'exploitation, le désir d'un mode de vie plus proche de celui des terriens expliquent en partie ce repli d'une partie de la pêche au large sur la pêche côtière.

L'âge moyen des unités est cependant élevé (plus de 10 ans) et se pose le problème du renouvellement.

Des tendances récentes montrent une reprise des investissements dans ce secteur qui bute actuellement sur le problème du volume d'aides disponibles. Pour l'ensemble de la Bretagne, les intentions de construire (intentions + commandes fermes) enregistrées au début de l'année 1979, portent sur une vingtaine d'unités de 12 mètres à 16 mètres, dont la construction s'étalerait sur deux ans (compte tenu des délais de déblocage des crédits et de construction). Il faut ajouter à ce chiffre, un certain nombre d'unités construites hors SIA, donc ne bénéficiant pas des primes à la construction (5 unités par an en Bretagne Sud et 10 par an en Bretagne Nord sur la période 1970-1975).

- Légère diminution du nombre d'unités de pêche au large (plus de 30 tjb)

Les tendances au renouvellement amorcées en 1978 sont supposées se prolonger à moyen terme (23 intentions de construire déclarées au début 1979) ; elles ne permettront pas cependant de compenser le départ d'unités anciennes, nombreuses du fait de l'âge moyen élevé de cette flottille (supérieur à 10 ans).

Deux éléments sur lesquels nous ne pouvons formuler d'hypothèses chiffrées seront néanmoins déterminants pour le taux de renouvellement de la flottille :

- . l'évolution du coût de la construction, important ces dernières années ;
- . le niveau des aides accordées (communautaire, nationale et régionale).

Compte tenu des hypothèses retenues, l'évolution globale de la flotte de pêche artisanale s'oriente vers une diminution, lente mais régulière, du nombre d'unités et d'un relatif désengagement de la pêche au large au profit de la pêche côtière (1). La tendance est donc comparable grosso-modo à celle de la période précédente (1970-76)

(1) Le phénomène de désinvestissement progressif ne peut être chiffré précisément mais il fut bien mis en lumière par l'enquête menée sur la pêche artisanale en 1971 par le Crédit Maritime (cf. Doc 32).

Dans ces conditions, l'impact de cette évolution en terme d'emplois peut s'analyser également à partir des taux d'évolutions constatés pour la même période (1970-1976). L'enquête pêche artisanale de 1975 révèle un taux de diminution d'emploi global pour la pêche artisanale de 3,5 % par an. Ce taux appliqué aux effectifs de la pêche artisanale bretonne de janvier 1977 (dernière statistique disponible pour la région) indique une diminution annuelle moyenne de 500 emplois environ. Cette simple extrapolation des tendances passées doit cependant être corrigée à la baisse par l'analyse de la pyramide des âges des marins à la pêche artisanale.

En effet, la structure par âge des effectifs établie en décembre 1977 montre que les classes d'âge 45-50 ans et 50-55 ans représentent respectivement 15 % et 13 % des effectifs embarqués à la pêche artisanale (contre 12 % et 11 % en 1975). Le nombre de départs à la retraite sera donc plus important dans la période à venir que par le passé, accentuant ainsi la diminution d'emplois.

b) La production

Les différentes tendances quant à l'évolution de la flotte ne permettent pas d'avancer d'évaluation chiffrée de la production à moyen terme. Au vu des hypothèses retenues, et compte tenu de l'évolution passée, on peut néanmoins constater que :

- la pêche au large ne rencontrera pas de contraintes liées aux quotas mais aucune évaluation n'est faite de la ressource exploitée autour des îles britanniques. L'effort de pêche mis en oeuvre évoluera sous l'effet de deux phénomènes conjugués : la diminution de la flotte d'une part, l'accroissement de productivité des nouvelles unités d'autre part, dont rien ne permet d'affirmer qu'il compensera la baisse du nombre d'unités de pêche au large ;
- les mêmes remarques peuvent être faites pour la pêche côtière qui rencontrera cependant une contrainte plus forte au niveau de la ressource dans le secteur du Golfe de Gascogne (cf. 2ème partie p.90)
- la petite pêche bute elle aussi, mais de façon plus perceptible au niveau des mises à terre, sur le problème de la surexploitation des fonds côtiers. Le nombre de navires diminuant d'environ 50 unités par an, la production aura tendance à diminuer également.

2313. La grande pêche

L'activité de grande pêche basée à St-Malo connaît des mutations importantes depuis quelques années : les secteurs traditionnels se ferment de plus en plus à l'activité des chalutiers obligeant les navires à diversifier les zones et les espèces exploitées.

Le niveau général d'activité a néanmoins baissé entraînant une diminution du nombre de navires (6 au 1er janvier 1979, armés par 310 marins). L'introduction récente de capitaux ivoiriens majoritaires dans la S.A.P.P. risque d'accentuer le phénomène de délocalisation de l'outil de production (2 navires exploités en Afrique en 1978).

Le prolongement des tendances actuelles pour le secteur de la grande pêche signifie donc :

- Diminution de l'activité des chalutiers dans les zones traditionnelles : le Canada notamment poursuit une politique d'éviction progressive des navires étrangers de sa Z.E.E.
- Développement de l'activité et de la prospection dans de nouveaux secteurs : côtes africaines, Atlantique Sud-Est qui ne peut se concevoir dans un premier temps sans une aide permettant d'équilibrer les marées expérimentales (aide déjà en place en 1978).

Cette évolution dans les conditions d'exploitation de la ressource peut avoir deux conséquences au niveau de la flotte :

- Diminution du nombre de navires travaillant dans l'Atlantique Nord (Canada, Groënland, Norvège) mais augmentation du chiffre d'affaires par unité.
- Augmentation du nombre de navires travaillant de nouveaux secteurs mais débarquant à l'étranger. Au cas où cette réorientation progressive de l'activité s'avèrerait insuffisante pour assurer l'équilibre de la S.A.P.P., des désarmements pourraient intervenir (2 unités ont plus de 12 ans d'âge) voire même un regroupement des armements malouins et bordelais (Société Nouvelle de Pêches Lointaines).

Quelles que soient les solutions retenues par la S.A.P.P., la production débarquée à St-Malo diminuera à moyen terme et l'outil de transformation lié à l'armement (Sadifroid) sera contraint, pour assurer un niveau de production équivalent, d'accroître l'importation pour ses approvisionnements.

2314. La pêche thonière tropicale

Les principales caractéristiques de ce secteur sont les suivantes :

- Une flotte jeune (5 ans d'âge moyen) comprenant 26 unités et ayant assurée son renouvellement dans des proportions satisfaisantes : 3 unités furent vendues ou désarmées en 1978, et 3 unités neuves sont rentrées en service en 1978-79, d'une capacité de production supérieure.
- L'accès à la ressource est entièrement dépendant des accords conclus par la Communauté avec les pays ACP. En l'absence de prévision possible dans ce domaine, nous avons retenu comme hypothèse de base le maintien à moyen terme des conditions d'accès aux Z.E.E. des pays africains. A plus long terme cependant, il est possible que l'accès à la ressource (tant dans les Z.E.E. que dans la zone internationale) se posera dans des conditions plus restrictives qu'elles ne le sont actuellement.
- Partie du port de Concarneau, la pêche thonière tropicale apparaît aujourd'hui fortement tournée vers l'extérieur de la région :
 - . le marché du thon est internationalisé et dépendant des cours sur le marché mondial ;
 - . les nouveaux investissements dans le secteur de la transformation ont été réalisés hors de la région (Afrique ou Boulogne sur mer) ;
 - . le nombre de marins originaires de la Bretagne embarqués sur les thoniers est appelé à diminuer au profit des marins africains.

Cette délocalisation de l'activité thonière ne pourra que s'accroître à l'avenir, réduisant d'autant l'impact sur la région :

- . création de sociétés d'armement communes ;
- . diminution de l'emploi en mer de marins bretons (au moins au niveau des équipages, dans un premier temps)
- . débarquements en Afrique d'une part croissante de la production du fait du renforcement du potentiel de transformation dans ces pays (Côte d'Ivoire et Sénégal notamment).

Il s'agit cependant d'une évolution relativement lente, amorcée depuis plusieurs années, mais dont l'issue dépend aujourd'hui du type d'accords qui seront conclus par la Communauté avec les pays ACP.

2315. La transformation

Rappelons quelques caractéristiques du secteur de la transformation en Bretagne.

a) La conserverie

- La Bretagne est la première région française pour la conserverie : elle réalise 56 % de la production nationale soit 55 600 tonnes en 1977. Les productions traditionnelles (maquereau, thon, sardine) sont encore largement dominantes puisqu'elles constituent 96 % de la production.
- L'emploi dans la région lié à la conserverie est important : 5000 personnes environ (y compris la main d'oeuvre saisonnière) dont 71 % de femmes. Trois zones concentrent les 2/3 de l'emploi: Douarnenez, le pays bigouden et Concarneau.
- La quasi-totalité des entreprises est de faible dimension et reste très traditionnelle : entreprises de caractère familial, faible degré d'innovation et d'investissement et faible taux de rentabilité du capital.

L'évolution du secteur depuis plusieurs années est marquée par un mouvement de concentration et, parallèlement, par la disparition de nombreuses petites entreprises. Or, il ne semble pas que cette tendance puisse s'inverser dans les années à venir. En effet :

- la concurrence avec les produits finis importés se fait de plus en plus vive ;
- les entreprises importantes localisent leurs investissements à l'étranger et notamment en Afrique pour le thon tropical diminuant d'autant la part débarquée et transformée en Bretagne ;
- le dynamisme des petites entreprises est faible et le taux de rentabilité bas.

Les difficultés d'approvisionnement observées depuis plusieurs années risquent également de s'accroître :

- recours de plus en plus prononcé à l'importation pour les approvisionnements en thon blanc et sardines (baisse de la production bretonne pour ces espèces) ;
- l'approvisionnement en maquereaux est assuré de plus en plus par l'importation d'une part, les débarquements à Douarnenez de chalutiers fécampois et boulonnais pêchant au chalut pélagique d'autre part (6 500 tonnes en 1977)

Le taux de regression que connaîtra le secteur dans les années qui viennent ne peut être évalué précisément. Si nous nous référons aux tendances observées à moyen terme, nous constatons :

- la fermeture de 34 entreprises entre 1967 et 1975, soit 3 à 4 par an en Bretagne ;
- une diminution de l'emploi de l'ordre de 4 % par an sur la période 1971-1977.

En posant comme hypothèse théorique la poursuite de ce déclin à un rythme identique, on peut considérer que 200 emplois par an en moyenne risquent de disparaître de ce secteur d'activité.

Le secteur de la conserverie fine de qualité (2 ou 3 entreprises à Concarneau et Douarnenez) paraît assuré d'un avenir meilleur mais son poids est faible en terme d'emploi comparé à la conserverie classique.

b) La surgélation

Rappelons les principales caractéristiques de ce secteur :

- structure plus concentrée des entreprises, liée à l'importance des investissements nécessaires
- faible développement du surgelé en Bretagne (une dizaine d'entreprises au total) par rapport à Boulogne

- irrégularité des approvisionnements liés aux pointes de production d'espèces communes (lieu noir en particulier)
- production essentiellement axée sur des produits de bas de gamme de faible valeur ajoutée (excepté pour Sadifroid à St-Malo).

Ces différentes contraintes propres au secteur expliquent en partie son développement relativement lent en Bretagne comparé à Boulogne.

Au niveau des approvisionnements, la limitation des prises pour les espèces communes oblige à concevoir un développement éventuel de ce secteur à partir d'un flux d'importation régulier.

Le caractère fortement capitalistique de la surgelation et la difficulté de s'implanter sur un marché tenu par des firmes multinationales n'incitent pas les entreprises bretonnes à mettre en oeuvre une réelle stratégie de développement. Celle-ci ne peut donc se concevoir sans une politique active de soutien de la part des pouvoirs publics et des collectivités locales (cf scénario 3).

o

o

o

L'analyse de l'évolution du système pêche sous les hypothèses retenues - le prolongement des tendances passées - a permis de mettre à jour deux aspects dominants qui constituent des freins à son développement :

- la faiblesse des structures de production et de transformation, déjà soulignée, qui diminue les capacités de réaction du système face à des contraintes qu'il ne maîtrise pas (limitation de la ressource et coûts croissants) ;
- l'importance des politiques qui restent à définir en matière d'accès et de gestion de la ressource, d'investissement et d'aides aux entreprises.

L'extrapolation de tendances passées dans le cadre des hypothèses posées aboutissent à un déclin de certains secteurs d'activité qui nécessite que soient définies des politiques spécifiques de soutien avant que les seuils critiques ne soient atteints.

232. Les sous-systèmes pêche

Quatre sous-systèmes sont analysés : Lorient - Etel
 Concarneau
 St-Malo
 Le Pays Bigouden

2321. Lorient - Etel

L'analyse par secteur d'activité a permis de dégager les tendances suivantes :

a) l'environnement du sous-système se présente sous un jour défavorable:

- . limitation des prises pour les espèces communes intéressant la flottille de gros tonnage
- . incertitude quant aux possibilités d'accès futurs aux zones de pêche situées dans les 12 milles bordant les îles britanniques, où s'exerce la plus grande partie de l'effort de pêche de la flottille ételoise de moyen tonnage
- . détérioration de l'environnement économique caractérisé par la hausse des charges (+ 23 % pour le carburant prévu en 1979) et le ralentissement de la hausse des prix au débarquement pour les espèces fines

Ces difficultés apparaissent alors que certains armements traversent une période difficile (endettement élevé notamment).

b) Les conséquences sur les stratégies mises en oeuvre sont diverses ; elles se traduiront toutes néanmoins par une diminution d'activité dans le cadre portuaire :

- . diminution du nombre d'unités de gros tonnage (évaluée à 2 ou 3 navires par an ou plus selon le niveau des aides accordées aux armements ;
- . diminution de la flotte de moyen tonnage d'Etel du fait du vieillissement important insuffisamment compensé par les investissements nouveaux (aucune commande ferme à ce jour).

Selon les hypothèses posées (cf. p.173) quant au rythme de désarmement des unités anciennes et de construction neuve (1 unité par an en service à partir de 1980), la diminution de la flottille ételoise porterait sur :

14 unités en 1979	(2000 tjb environ)
6 unités en 1980	(950 tjb ")
8 unités en 1981	(1200 tjb ")
5 unités en 1982	(1050 tjb ")

ce qui se traduirait (sur la base de 9 hommes par navire, par la perte de 300 postes de travail, soit 400 emplois environ. (1)

- . Cette diminution du potentiel de pêche (gros et moyen tonnage) pourra s'accompagner d'un mouvement de concentration des armements, voire d'une intervention des collectivités publiques pour faciliter cette restructuration.
- . Poursuivant le double objectif d'abaissement des charges et d'accroissement des recettes brutes, certains armements seront conduits à rentabiliser l'outil de production dans un cadre extra-portuaire :
 - 1) débarquement dans d'autres ports français ou étrangers (10 % de la production industrielle en 1978)
 - 2) établissement de bases avancées en Irlande ou en Ecosse permettant d'abaisser les coûts (par l'accroissement du temps de pêche par rapport au temps de route) et de ventiler directement la production sur différents ports européens en fonction des cours pratiqués ; cette évolution bénéfique pour l'armement comporte néanmoins des risques pour l'aval de la filière lorienne (mareyage et transformation)

(1) Notons que ces chiffres ne tiennent pas compte des achats de navires d'occasion - politique pratiquée par quelques armements jusqu'en 1978 - qui pourraient intervenir dans la période et qui limiteraient d'autant l'hémorragie. Cette pratique comporte cependant des limites liées à la situation du marché de l'occasion d'une part, aux exigences de plus en plus fortes des équipages pour de meilleures conditions de travail en mer, d'autre part.

- . approche du seuil critique de relations amont-aval évalué à 27 000, 30 000 tonnes. L'activité de mareyage risque de connaître des évolutions importantes accélérées par la diminution des apports : disparition de petites entreprises (âge élevé des chefs d'exploitations) et développement de l'inter-port, voire de l'importation pour les entreprises les plus dynamiques.
- d) L'évolution de la pêche thonière tropicale se traduira à terme par une réduction de l'impact que cette activité a sur la région concarnoise :
- . diminution de la production débarquée et transformée en Bretagne (24 000 tonnes en 1977) au profit des pays africains se dotant d'un outil de transformation (Sénégal, Côte d'Ivoire).
 - . baisse de l'emploi de marins concarnois sur les thoniers tropicaux au profit de marins africains.

Les retombées du thon tropical pour Concarneau iront donc en s'amenuisant. Il s'agit cependant d'une évolution lente et qui touchera dans un premier temps la transformation, l'emploi lié aux activités d'armement restant stable pour les deux ou trois années qui viennent.

- e) L'activité de transformation est en régression constante depuis la guerre. L'analyse générale du secteur (cf. p.182) nous a conduit à considérer que cette tendance se prolongerait à moyen terme. Pour Concarneau, l'évolution de l'emploi dans le secteur de la conserverie a été la suivante :

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<u>Conserveries</u>										
Nombre	21	15	13	14	16	15	13	13	12	12
Emploi	1665	1310	1331	1122	1387	1274	1078	1120	1200	1012

Source : statistiques officielles Marine Marchande

- b) La baisse du potentiel de capture aura également pour conséquence une diminution des apports industriels, accentuant une tendance régulièrement observée depuis 1970.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Quantité (en tonne)	44 500	41 300	40 350	41 100	36 701	32 260	38 030	35 492	32 723
Valeur (en M de Fr)	94,8	99,2	110,6	118,1	124,4	112,8	144,3	163,2	176,3
Prix moyen (Fr/Kg)	2,13	2,40	2,74	2,87	3,47	3,49	3,80	4,60	5,40

La baisse de tonnage consécutive à la diminution de la flottille pourra être partiellement compensée :

- 1) par l'accroissement de productivité des nouvelles unités - phénomène déjà constaté par le passé -
- 2) par l'apparition d'une flottille artisanale de pêche au large (6 unités de 20,45 mètres) et de pêche côtière (5 unités de 16 mètres) qui pourrait se concrétiser dans les deux ou trois années à venir (si les intentions sont confirmées).

- c) Les conséquences de cette double évolution (diminution de la flotte et du tonnage débarqué) sur les équilibres portuaires sont comparables à celles évoquées pour Lorient :

• augmentation des charges portuaires pour un nombre de navires en diminution (déficit prévisionnel du port pour 1979 : 1,5 millions de francs). Le seuil critique est évalué par les responsables professionnels à 40 navires. Selon les hypothèses posées, ce seuil serait atteint au cours de l'année 1980.

Si nous posons l'hypothèse que le déclin de la conserverie traditionnelle se poursuivra à un rythme comparable à celui du passé, nous obtenons un taux de regression annuel d'emploi de :

- 4 % si l'année 1967 est prise comme année de référence
- 2,5 % si l'année 1968 est prise comme année de référence

soit une diminution d'emploi comprise entre 25 et 30 personnes par an (1).

Il apparaît donc que dans l'hypothèse d'un prolongement des tendances actuelles, le système pêche concarnois connaîtrait un déclin sensible :

- recul du chalutage hauturier
- déclin de la conserverie traditionnelle et du mareyage

sans que cette tendance puisse être compensée au niveau du port, par le dynamisme de l'armement thonier.

Dans ce contexte, la création d'une flottille de pêche artisanale qui semble s'amorcer pourra apparaître comme une activité partiellement compensatrice tant du point de vue de l'emploi que de celui des apports.

2323. St-Malo

Le système pêche du pays de St-Malo est composé de deux entités distinctes :

- La grande pêche : son évolution a déjà été évoquée (cf. p.180)

• l'accès à certaines ressources traditionnelles sera de plus en plus limité de par la politique menée par le Canada. Le redéploiement vers de nouvelles zones et de nouvelles espèces (céphalopodes, crevettes) amorcé depuis 1977 se poursuivra dans la mesure où des aides conséquentes seront allouées.

(1) Ces chiffres ne donnent cependant qu'une vision partielle du phénomène de déclin de la conserverie. En effet, ils ne permettent pas de distinguer entre l'emploi permanent et saisonnier ; la réduction d'activité pour un nombre de conserveries identique se traduira d'abord par une baisse de l'emploi saisonnier ; en revanche, la fermeture totale d'un atelier touche entre 100 et 150 personnes.

- . cette mutation se traduira par une diminution de la production débarquée à St-Malo dans la mesure où une partie de la flotte sera exploitée en Afrique (2 unités sur 6 en 1978). De même, si les quotas canadiens s'avèrent insuffisants, et la prospection de nouvelles zones décevante, la S.A.P.P. pourra être amenée à désarmer une ou deux unités (représentant soit 60 à 120 postes de travail).
- . l'outil de transformation associé (Sadifroid) sera contraint, pour maintenir ou développer sa production, d'accroître la part des importations dans ses approvisionnements.

- La pêche artisanale

Démarrée en 1965 à l'initiative de la Chambre de Commerce, l'activité de pêche artisanale hauturière est pratiquée par une vingtaine de bateaux de plus de 17 à 20 ans. Malgré son développement rapide, cette activité ne peut-être considérée comme une voix de reconversion pour la Grande Pêche en déclin. La pêche artisanale au large se trouve en effet aujourd'hui confrontée au double problème de son renouvellement (15 ans d'âge moyen et pas de nouvelles unités envisagées) et de l'accès aux eaux anglaises où s'exercent la plus grande partie de l'effort de pêche. Pour la pêche côtière, les saisons de Coquilles St-Jacques en baie de St-Brieuc et de praires dans le Golfe Normand-Breton constituent les 2 pôles importants de l'activité mais l'état des stocks laissent de prévoir une stagnation voire une diminution de la production.

2324. Le pays bigouden

L'ensemble de pêche artisanale du pays bigouden a connu un développement important depuis une dizaine d'années. Les 5 ports du quartier ont mis à terre 33 000 tonnes en 1977, soit une augmentation de la production de 53 % en 10 ans.

Les principales caractéristiques du système pêche sont les suivantes :

- La pêche au large est pratiquée par 139 navires de 17 à 33 mètres basés à St-Guérolé, Le Guilvinec et Loctudy. La majeure partie de la production provient de la bande des 50 milles au large des îles britanniques (Irlande, Royaume Uni)
- La pêche côtière est pratiquée par 176 navires de 13 à 16 mètres, effectuant des sorties de 24 à 48 heures (Golfe et plateau Celtique)
- La petite pêche est composée de 195 navires de moins de 10 tjb exploitant la bande côtière (12 milles).

L'évolution de ces différents types de pêche depuis une dizaine d'années montre :

- Une décroissance légère (moins de 1 % par an) du nombre d'unités de petite pêche dont la puissance a doublé sur la période.
- Une stabilisation du nombre de navires pratiquant la pêche côtière. Les désarmements d'unités anciennes a été compensé par les constructions neuves importantes entre 1970 et 1975 (navires SIA, 15,5 m en particulier).
- Une nette diminution du nombre de navires de pêche au large (- 25 % sur 10 ans) traduisant un désengagement de ce type de pêche au profit de la pêche côtière notamment (cf. doc.32). Cette évolution si elle se prolongeait, risquerait d'entraîner des déséquilibres :
 - . au niveau de l'emploi : nombre de postes de travail en diminution
 - . au niveau de l'approvisionnement : diminution des apports et modification de leur structure
 - . au niveau de l'effort de pêche : concentration de l'effort sur des zones proches sensibles avec des risques de surexploitation pour certaines espèces - langoustines du Golfe notamment.

Depuis 1978 cependant, une tendance à la reprise des investissements se manifeste tant à la pêche au large qu'à la pêche côtière. L'ensemble des investissements (intentions + fermes) porte pour le quartier sur 11 unités côtières (de 12 à 16 mètres) et 9 unités de pêche au large (de 19 à 24 mètres).

L'ensemble du programme coordonné par la SIA de Bretagne Sud s'étalera au moins sur deux ans, compte tenu du volume des aides disponibles (plan de relance). Si le rythme des commandes se maintient, le taux de renouvellement s'établira à 5 % environ, ce qui apparaît néanmoins insuffisant compte tenu de l'âge élevé des flottilles (40 % des navires ont plus de 10 ans à St-Guérolé et plus de 15 ans à Loctudy).

- Sur le plan de la production, aucune évaluation chiffrée ne peut être fournie ; les hypothèses posées quant à la ressource et l'évolution de la flotte décrite précédemment, appellent néanmoins quelques remarques :

- . la production totale du quartier a nettement progressé depuis 10 ans (+ 55 %) et plus particulièrement pour les apports de langoustines qui sont passés de 18 % des apports du quartier en 1967 à près de 40 % en 1977) ;
 - . les navires qui entreront en service dans les deux ou trois années qui viennent auront une productivité supérieure aux unités anciennes, mais rien ne permet d'affirmer que cet accroissement de productivité compensera la diminution globale de la flotte ;
 - . les possibilités de la ressource sont peu connues. Un programme d'étude a été lancé par les professionnels pour mieux connaître l'état des stocks côtiers (de langoustines principalement) et leur réaction à un accroissement d'effort de pêche. Pour la pêche au large, le problème dominant est celui de l'accès aux eaux anglaises et le maillage autorisé pour la pêche à la langoustine. Une augmentation de ce maillage à 70 mm entraînerait en effet des pertes importantes pour cette espèce (cf. tableau page 97) ; les conséquences d'une telle mesure seront analysées dans le cadre du scénario 3.
- L'évolution de l'emploi en mer est liée à celle des différents types de pêche. Dans la période 1967-1976, le nombre de marins inscrits dans le quartier est passé de 2785 à 2250, soit une diminution de 18 % en 10 ans.

Ce mouvement recouvre cependant des tendances différentes :

- . diminution lente mais régulière de l'emploi à la petite pêche
- . stabilité du nombre de marins embarqués à la pêche côtière : les départs à la retraite ont été compensés par l'entrée de jeunes attirés par ce type de pêche
- . diminution du nombre de marins embarqués à la pêche au large du fait de la baisse du nombre d'unités et parfois, de la baisse du nombre de marins par unité (passant de 7 à 6 par exemple)

Si la tendance à la baisse du nombre total de marins se poursuit à un taux identique, 120 à 150 emplois en mer disparaîtront entre 1979 et 1981.

- Le secteur de la conserverie représente un poids économique important dans la petite région. Son évolution est marquée par une diminution régulière de l'emploi (- 18 % en 10 ans) passant de 1726 en 1967 à 1392 en 1976. L'hypothèse d'un taux de régression identique à celui de la période passée conduit à une diminution de 100 emplois environ entre 1979 et 1981.

3) Scénario 2 : Restriction de l'accès à la ressource

Ce scénario a pour objectif d'évaluer les conséquences sur le système pêche breton des propositions faites par le Royaume Uni en matière d'accès aux 12 et 50 milles au large de leurs côtes.

La prise en compte de cette hypothèse se justifie par l'importance de cette zone tant pour la pêche industrielle qu'artisanale.

31. Les hypothèses

L'hypothèse centrale concerne l'accès aux ressources pour les flottilles bretonnes dans les 12 et 50 milles au large du Royaume Uni, tel qu'il ressort de la proposition faite au Conseil des 22 et 23 novembre 1978 :

- Dans les zones des 12 milles : le nombre de navires et les quantités pêchées seraient limitées au niveau de 1977. A partir du 31/12/1982 l'accès à cette zone serait réservé aux seuls navires de l'état côtier opérant à partir des ports adjacents.
- Dans certaines zones comprises entre 12 et 50 milles (cf. carte p.84) des plans de pêche seraient introduits, qui limiteraient le nombre de navires et les prises au niveau maximum atteint en 1977. Le niveau des prises autorisées serait ajusté en fonction des TAC de l'année considérée. Les plans de pêche devraient s'assurer que l'effort de pêche des navires ne soit pas dirigé sur d'autres espèces que celles traditionnellement exploitées.
- Les mesures techniques ne font pas partie des hypothèses (cf scénario3)

Cette hypothèse place donc le système pêche breton dans une situation de contrainte forte au niveau de la ressource.

Afin de mieux cerner les conséquences propres de cette hypothèse, nous avons supposé constants les autres éléments définissant l'environnement du système pêche.

Les conséquences seront analysées pour les sous-systèmes touchés de manière significative par cette restriction d'accès à la ressource : Lorient et Concarneau d'une part, et pour l'ensemble de la pêche artisanale hauturière d'autre part.

Il s'agira dans un premier temps de préciser le niveau d'activité des flottes atteint en 1977 (année de référence de la proposition anglaise) dans les zones concernées (1). La difficulté principale réside dans l'impossibilité de distinguer, dans les statistiques disponibles, entre la limite des 12 et 50 milles. Dans un deuxième temps seront analysées les conséquences sur le niveau de production, sur l'évolution des flottilles et sur l'aval de la filière.

32. Lorient-Etel

321. Les conséquences sur l'exploitation des flottilles

3211. La flotte de gros tonnage

Il ressort de l'analyse des zones de pêche fréquentées en 1977 que 75 % des prises proviennent des zones concernées pour les plans de pêche, et en particulier :

- la zone VIa où la totalité des prises s'effectue en-deça des 50 milles et une partie (non chiffrable) entre 12 et 50 milles. Cette zone est particulièrement importante pour le lieu noir (16 600T en 1977), et pour la lingue bleue (4000 tonnes en 1977).
- la zone IVa où s'effectuait 14 % des prises en 1977, soit 6600 tonnes dont 5370 tonnes de lieu noir.

Le tableau ci-dessous indique pour ces deux zones le niveau des prises effectuées par la flotte de gros tonnage en 1977.

	(1) Zone VIa	(2) Zone IVa	Total (1+2)	% des prises totales de l'espèce (x)
Lieu noir	16 600	5 370	21 970	69 %
Eglefin	2 035	376	2 411	79 %
Cabillaud	2 170	670	2 740	45 %
Lingue blanc	7 367	345	7 712	65 %
Merlan	1 473	356	3 302	82 %

(x) Il s'agit du total des prises effectuées par les navires de Lorient qui peuvent être débarquées à Lorient ou dans d'autres ports.

(1) 3 documents nous servirons tout au long de cette partie ; ce sont :

- . la carte des zones préférentielles autour du Royaume Uni (p.84)
- . les zones de pêche CIEM des différentes flottilles bretonnes en 1977 (doc.5 et 6)
- . les zones de pêche des flottilles telles qu'elles sont données p.18

Ces chiffres appellent deux remarques :

- le niveau des prises 1977 constitue un maximum qui correspond à une année sans quotas
- le niveau autorisé chaque année dans le cadre des plans de pêche sera fixé en fonction des TAC établis pour chaque espèce.(1)

Le niveau des prises sera donc le plus souvent inférieur à celui de l'année de référence. La situation engendrée par les plans de pêche ne modifiera donc pas fondamentalement les données, telles qu'elles ont été décrites dans le scénario 1, pour la flottille de gros tonnage.

A plus long terme, cependant, la reconstitution des stocks dans ces zones ne pouvant bénéficier qu'aux navires de l'Etat côtier, la part de la flottille lorientaise diminuera en valeur relative.

3222. La flottille de moyen tonnage

Celle-ci apparaît beaucoup plus sensible que la flottille de gros tonnage aux mesures proposées ; en effet :

- 4 zones CIEM, incluses dans les régions où des plans de pêche seraient mis en oeuvre (cf. p.84), concentrent 95 % des prises de ces navires :

Il s'agit des zones VIIg (35,6 % des prises)
 VIIf (27 % des prises)
 VIIa (26 % des prises)
 VIa (5,6 % des prises)

Pour les zones VIIg et VIIa, une partie des prises est réalisée dans les 50 milles Irlandais.

D'autre part, la majeure partie des prises est effectuée entre 6 et 12 milles (de 60 à 85 % selon les estimations) ; en particulier la bande côtière autour de la pointe de Cornouaille est une zone de pêche particulièrement intense. A terme (décembre 1982) l'activité des flottilles à l'intérieur des 12 milles est donc condamnée.

L'avenir de la flottille ételloise de moyen tonnage apparaît, sous cette hypothèse, fortement compromis :

(1) Nous avons retenu ici la conception "française" des plans de pêche qui ne sont considérés que comme un moyen d'ajuster l'effort de pêche aux quotas définis. Une conception plus restrictive des plans de pêche - défendue par la Grande Bretagne - aboutirait sans doute à limiter plus fortement le nombre de bateaux fréquentant ces zones.

- Une partie des navires pourront, pendant la période transitoire de 4 ans, reporter l'effort de pêche plus au large, mais le niveau des prises totales (entre 12 et 50 milles) ne pourra de toute façon excéder le niveau atteint en 1977. Dans le but de poursuivre leur activité, certains armateurs pourraient conclure des accords de joint-ventures avec des sociétés anglaises, faisant ainsi passer des navires sous pavillon anglais. Une part de la production serait alors débarquée en Angleterre.
- La majeure partie des navires, confrontée au double problème de la limitation d'activité et de l'âge élevé, sera désarmée (entre 50 et 70 %). De même, le renouvellement des unités décrit dans le scénario 1 risque d'être ralenti devant des perspectives d'exploitation défavorables, accentuant ainsi la diminution de la flotte.

Les navires artisans du quartier de Lorient pratiquant la pêche au large et fréquentant les mêmes eaux, se trouveront dans la même situation (âge moyen élevé et faible taux de renouvellement).

Sous cette hypothèse, l'emploi en mer et la production d'espèces fines diminueront sur Lorient.

Les conséquences d'une baisse des apports seront surtout sensibles au niveau de la filière aval en frais : mareyage et transport principalement :

- Mareyage : la disparition de petites entreprises dont l'activité repose en grande partie sur les espèces fines (au sens large) pourrait intervenir .
- Transport : la diminution du tonnage transporté pourrait accélérer la fermeture de lignes secondaires déjà peu rentables dans les conditions actuelles. Il en résulterait à moyen terme une modification des circuits commerciaux en faveur des zones de forte consommation (MIN ou marchés de gros) au détriment des zones de faible consommation.

Les seuils d'activité portuaire évoqués dans le scénario 1 seront probablement atteints, entraînant un processus de désinvestissement cumulé, difficile à enrayer :

- en amont : la faiblesse des structures de production, analysée précédemment, constitue un frein à l'élaboration de stratégies alternatives face à des contraintes fortes au niveau de la ressource. C'est tout un "métier", celui des étellois, conjonction de plusieurs facteurs économiques, historiques et humains, qui se trouve remis en question, touchant du même coup l'ensemble du système pêche lorientais.
- en aval : la structuration de la filière aval du port le rend particulièrement sensible à une diminution des apports d'espèces fines. Le tissu commercial, déjà fragile, pourrait ainsi entrer dans un processus de destructuration difficile à freiner.

33. Concarneau

La situation des différentes flottilles est la suivante :

- en 1977, les 5 unités de gros tonnage (46 mètres) ont réalisé 74,3 % de leurs prises (soit 6 900 tonnes) dans la zone VIa dont la quasi-totalité dans les 50 milles et une partie (non chiffrée) dans les 12 milles.

L'introduction des plans de pêche dans cette zone les touche donc directement. Les conséquences sur l'outil sont comparables à celles décrites pour la flottille lorientaise de gros tonnage.

- La flottille de moyen tonnage fréquente également des zones susceptibles d'être soumises à des plans de pêche. La situation est légèrement différente pour les 30-35 mètres classiques que pour les 33-35 mètres pêche arrière.

	30-35 m CL	33-35 m PA
Zone VI a	-	21 % des prises
Zone VIIe	16,8 % des prises	15,5 % des prises
Zone VIIg	18,3 % "	22 % "
Zone VIIh	56 % "	21,6 % "
Soit	91,1 % " = 6950 tonnes	89,1 % " = 12 306 tonnes

Les 30-35 mètres classiques apparaissent moins touchés puisque réalisant 56 % de leurs prises dans la zone VIIh située en dehors des 50 milles britanniques.

Les 33-35 mètres travaillent davantage dans les 50 milles au large du Royaume Uni et une partie (non déterminée) des prises est réalisée dans les 12 milles (zone VIIe) en particulier.

Au total (toutes flottilles confondues) près de 20 000 tonnes, soit 60 % de la production industrielle du port, ont été capturées en 1977 dans les zones concernées par les plans de pêches du Royaume Uni.

La situation de Concarneau apparaît toutefois moins dramatique que celle de Lorient :

- Les zones de pêche de la flottille de moyen tonnage sont plus diversifiées et moins dépendantes de la bande des 12 milles.
- Des déplacements d'effort de pêche d'une zone à l'autre (à condition qu'ils soient rendus possibles par les plans de pêche) peuvent permettre d'atténuer les effets d'une limitation trop forte dans une zone. Cependant, la recherche de zones de pêche en dehors des 50 milles anglais peut amener un grand nombre de navires à concentrer leur effort plus au sud (Plateau Celtique ou Golfe) et comporte des risques de surexploitation à moyen terme.

Il n'en reste pas moins que l'instauration de plans de pêche contraignants sur des zones fréquentées assidument par les navires concarnois constitue une contrainte qui risque d'accélérer le désarmement des unités anciennes et freiner le renouvellement déjà insuffisant qui s'amorce (scénario 1).

De même, la diminution de production qui en résultera peut avoir pour résultat de faire chuter le niveau de production au-dessous du seuil décrit précédemment (27 000-30 000 tonnes).

Le mareyage, constitué d'unités de faibles dimensions dont le chef d'exploitation est souvent âgé, et peu ouvertes sur l'extérieur (seules les entreprises importantes font de l'inter-port) risque d'entrer dans une phase de déclin : disparition de nombreuses petites entreprises entraînant un recul des positions commerciales du port.

Le secteur de la transformation n'est pas concerné par cette hypothèse dans la mesure où son approvisionnement (excepté un peu de maquereau) n'est pas assuré par la flotte de pêche fraîche.

34. La flottille artisanale de pêche au large

Tous les navires artisans de pêche au large fréquentent la bande des 50 milles autour des îles britanniques (Irlande et Royaume Uni).

Une évaluation faite en 1975 pour l'ensemble de la pêche artisanale française indiquait que près de 62 000 tonnes de poissons et crustacés provenaient de cette zone dont plus de la moitié de la bande des 6 à 12 milles.

Pour la Bretagne, les zones fréquentées au large des côtes anglaises sont toutes concernées par les propositions de plan de pêche. La carte ci-dessous indique les zones de pêche principales de la flottille artisanale dans les 12 et 50 milles.



Les ports touchés sont les suivants :

- . St-Malo : une dizaine d'unités travaillent au large de la Cornouaille (zone VII f et VII e CIEM)
- . Morlaix : 14 unités (palangriers et caseyeurs) de Roscoff et Morgueriec opèrent le long de la côte sud de Cornouaille (bande des 6 à 25 milles) ainsi qu'autour des îles anglo-normandes.
- . Camaret : 17 navires de pêche au large (chalutiers, caseyeurs) opèrent en sud Cornouaille et baie de Lyme en particulier.
- . Douarnenez : une vingtaine de chalutiers et 4 palangriers fréquentent les zones VII e et VII g.
- . Guilvinec : l'ensemble de la flottille de pêche au large du quartier (130 navires environ de 17 à 33 mètres) fréquente les 50 milles anglais et irlandais. Les pêches principales pratiquées sont le chalutage de fond et la langoustine. Les bateaux fréquentent davantage la bande des 6-12 milles pendant l'hiver pour des raisons de sécurité.
- . Lorient : une trentaine de navires artisans du quartier basés à Gavres et Port-Louis fréquentent la mer d'Irlande et le Sud de la côte de Cornouaille (poisson de fond et langoustine).

Au total, plus de 200 bateaux artisans sont concernés par l'instauration de plans de pêche dans les 50 milles au large du Royaume Uni.

Les espèces recherchées sont très diverses mais sont pour l'essentiel des espèces fines jusqu'ici non soumises à des quotas contraignants. Les plans de pêche ne pourraient donc s'appuyer, pour leur mise en oeuvre, que sur une limitation globale des captures ou/et sur une limitation du nombre de navires opérant dans une zone donnée ; l'une ou l'autre de ces solutions, outre qu'elles seront très mal acceptées par les artisans, risquent d'entraîner un désengagement progressif de ces zones et une réorientation de l'effort de pêche en direction d'autres zones telles que : Sud Irlande, Ouest Bretagne ou Golfe de Gascogne. Une concentration de l'effort de pêche, tant industriel qu'artisan, risque d'entraîner des phénomènes de surexploitation.

Enfin, l'éviction à terme de la bande de 12 milles touchera fortement les navires des quartiers du Guilvinec et Lorient.

De même que pour le chalutage industriel, les conséquences sur la flottille artisanale sont :

- Une diminution de la production : l'imprécision des données statistiques empêche de pouvoir la chiffrer. Le quartier du Guilvinec risque d'être le plus fortement touché de par le poids que représente la pêche au large dans l'équilibre du quartier (sur le plan des mises à terre et de l'emploi).
- Un ralentissement du rythme de renouvellement de la flottille. Les possibilités d'exploitation de la ressource tiennent une part de plus en plus grande dans la décision d'investir et dans le choix du type d'unité. Une contrainte forte du type de celle évoquée, entraînera nécessairement une baisse des commandes pour les navires de pêche au large, et un regain d'intérêt pour la pêche côtière. Les dangers que comportent une telle évolution ont été évoqués dans le cadre du scénario 1 (pour le pays bigouden).

L'hypothèse d'une limitation d'accès aux eaux anglaises ne ferait donc qu'accentuer une tendance déjà sensible depuis quelques années.

35. Conclusion

Le scénario 1, basé sur le prolongement des tendances actuelles, a révélé une certaine fragilité du système pêche breton et le déclin relatif de certains sous-systèmes pêche en dehors même de contraintes fortes liées à la ressource. Le scénario 2, posant comme hypothèse centrale une limitation d'accès à la ressource pour les flottilles hauturières, montre un renforcement de ces tendances ; les conséquences générales en sont :

- un ralentissement du taux de renouvellement des flottilles dont nous avons vu l'importance dans le scénario 1 du fait de l'âge élevé des navires (flotte industrielle de moyen tonnage et artisanale de pêche au large) ;
- des difficultés d'exploitation accrues pour les unités de gros tonnage ;
- une tendance générale probable au repli sur des zones plus proches avec le risque d'une concentration de l'effort de pêche industriel et artisan pouvant entraîner une surexploitation des fonds.

En définitive, les positions de repli de la pêche hauturière bretonne apparaissent limitées, si ce n'est à revenir sur des zones autrefois fréquentées (Golfe de Gascogne, plateau Celtique par exemple) et abandonnées du fait notamment de la surexploitation... L'éviction des pays tiers de ces zones semble néanmoins avoir été bénéfique sur l'état des stocks exploitables, et de l'avis des scientifiques, un accroissement modéré de l'effort de pêche est envisageable (1) ; mais jusqu'à quel point ?

- une diminution de la production débarquée qui risque d'entraîner des processus de désinvestissement cumulatifs en aval : le mareyage et le transport sont les premiers touchés. Certains ports pourront atteindre leur seuil critique à partir duquel la régression devient difficile à enrayer.

D'une manière générale, les contraintes rencontrées dans l'accès à des zones fréquentées traditionnellement par les pêcheurs bretons influeraient fortement sur le comportement des agents économiques, renforçant leur pessimisme face à un contexte déjà défavorable.

(1) Il s'agit d'une appréciation générale qu'il faut nuancer selon les zones et les espèces exploitées (très diverses par ailleurs). De nombreuses études de stocks restent à faire, et une meilleure connaissance de ces zones est un objectif primordial dans le contexte actuel.

4) Scénario 3 : Le développement modéré du système de pêche

41. La démarche

Les analyses qui précèdent ont montré le poids des contraintes, tant internes qu'externes, qui pèsent sur le développement du système pêche breton. Le prolongement des tendances passées (scénario 1) révèlent un déclin relatif du secteur qui appelle la définition d'une politique de redressement adaptée aux problèmes rencontrés. Le scénario 3 tentera de définir les axes principaux sur lesquels pourrait s'élaborer une telle politique.

Il ne peut être question, dans le cadre de cette étude, d'analyser l'ensemble des éléments constitutifs d'une politique des pêches au sens large; il s'agira plutôt de proposer à partir des contraintes propres du système pêche, un ensemble d'objectifs et de moyens susceptibles de renforcer les structures de production et de transformation en Bretagne. L'approche adoptée privilégie donc les problèmes liés à l'outil de production et de transformation pour tenter de définir les niveaux d'intervention (nationaux ou communautaires) sur ces outils.

Une telle démarche suppose que les contraintes externes qui s'imposeront au système pêche - et notamment les contraintes liées au contexte européen - ne viennent pas grever trop lourdement toute tentative de redéploiement (cf scénario 2).

Les hypothèses prises en compte définissent donc un environnement plutôt favorable caractérisé par l'existence d'une politique commune des pêches basée sur les propositions de la Commission. Cependant, nous ne chercherons pas à enfermer l'analyse dans un corps rigide d'hypothèses qui ne tiendraient pas compte des évolutions possibles de cette politique. Nous en retiendront plutôt les grandes lignes en matière d'accès et de gestion de la ressource, c'est à dire :

- . un régime d'accès réservant les 12 milles aux pêcheurs nationaux mais avec le maintien des "droits historiques" (article 6 du règlement de base contenu dans le document R 168);
- . le maintien d'un régime de limitation des prises en intégrant la perspectives de reconstitution des stocks à moyen terme; ce scénario se place donc dans une hypothèse d'amélioration de la ressource sous quota qui ne constitue plus la contrainte forte pour le développement et le renouvellement des flottilles;
- . l'application des mesures techniques proposées et en particulier les maillages. Ce point pose un problème particulier : celui de l'application du maillage de 70 mm pour la pêche à la langoustine au nord du 48 ° parallèle. Compte-tenu de l'enjeu que représente cette mesure pour la pêche artisanale au large et de l'incertitude quant à son application nous envisagerons les 2 éventualités qui peuvent se présenter (maillage actuel : 55 mm et maillage de 70 mm);

- les politiques structurelles proposées par la Commission ont également été prises en compte et notamment : les "mesures immédiates" proposant une politique d'adaptation des capacités dans le secteur de la pêche et le "règlement pêche côtière" définissant les conditions et les modalités de développement du secteur artisanal (cf le résumé de ces propositions page 156).

42. Les propositions

Les outils de production et de transformation ayant retenu plus particulièrement notre attention, nous avons opté pour un découpage sectoriel des propositions, en indiquant au fur et à mesure, les implications régionales des propositions (par sous système pêche concerné).

La politique d'aide à l'outil de production apparaît comme fondamentale pour la période à venir; c'est en effet à ce stade que les problèmes les plus urgents se posent : c'est, dans le contexte actuel, le maillon le plus faible du système pêche et des solutions à court terme doivent être trouvées. A plus long terme cependant, la consolidation des structures de productions pose le problème du fonctionnement - ou du dysfonctionnement - de l'ensemble de la filière pêche et des inter-relations entre ses différents agents (amont et aval). C'est dans ce cadre qu'il faut placer les propositions concernant le renforcement du secteur de la transformation (1).

421. La pêche industrielle

4211. La flotte de gros tonnage

L'évolution que nous avons décrite pour cette flottille dans le cadre du scénario 1, conduit à une diminution lente ou rapide, selon la politique d'aide adoptée, du nombre d'unités.

Les difficultés rencontrées par cette flotte, à Lorient notamment, ont conduit les armements à vendre des unités récentes pour consolider leurs structures financières ou/et à envisager son exploitation dans un cadre plus large que celui de Lorient.

(1) D'autres objectifs apparaissent également fondamentaux pour l'avenir du secteur tel que le développement de la capacité d'adaptation des hommes (et tout ce qui a trait au système de formation) ou l'amélioration des conditions de travail et de rémunération. Ils nécessiteraient des développements plus longs qui ne peuvent trouver place dans le cadre de cette étude.

Cette évolution a pour conséquence une baisse des apports (espèces communes principalement) et de l'emploi pouvant à moyen terme remettre en cause les équilibres portuaires.

Une politique devrait donc être définie rapidement afin de limiter le déclin de cette flottille à Lorient. En effet :

- . l'emploi direct en jeu est important (500 marins environ soit 25 % de l'ensemble des marins du quartier)
- . les apports d'espèces communes, essentiellement le fait de la flottille de gros tonnage, n'ont cessé d'augmenter et constituent aujourd'hui un élément moteur de l'activité portuaire; enfin, un bon niveau d'apports d'espèces communes apparaît comme une condition essentielle au renforcement du secteur de la transformation sur Lorient (cf page 220)
- . la flottille travaille en majeure partie sur des stocks moins touchés par la surexploitation que ceux de la mer du Nord; et leur reconstitution apparaît à moyen terme comme une hypothèse réaliste à prendre en compte. En cas de désarmements trop importants survenus entre temps, il ne serait pas pensable de reconstituer un potentiel de pêche pour exploiter à nouveau ces fonds.

Compte-tenu des difficultés rencontrées par cette flottille depuis quelques années, son maintien en activité implique que soient redéfinies ces conditions d'exploitation et une politique d'aide plus adaptée.

4212. Le flottille de moyen tonnage

L'évolution décrite dans le scénario 1 a montré la diminution importante du nombre d'unités de moyen tonnage à laquelle il faut s'attendre dans les prochaines années dans les ports de Concarneau et Etel. Dans l'état actuel des choses, le vieillissement accentué de cette flottille entraînera des désarmements importants insuffisamment compensés par l'entrée en service de nouvelles unités.

Il convient de soutenir le renouvellement de la flotte qui se dessine actuellement. En effet :

- la flottille de moyen tonnage constitue un élément moteur pour le système pêche breton par la qualité et la diversité d'espèces de forte valeur marchande qu'elle rapporte. Elles sont le support essentiel des politiques commerciales du mareyage industriel et de ce point de vue constituent l'atout du système pêche breton sur un marché intérieur fortement demandeur de ces espèces. De plus, la substitution par l'importation aggraverait fortement le déficit de la balance commerciale.

- la flottille de moyen tonnage est adaptée au contexte économique et biologique actuel : elle consomme moins d'énergie que les navires plus gros et fréquente des zones moins éloignées. Les espèces qu'elle exploite ne sont que peu touchées par les quotas et sa polyvalence lui permettrait, en cas de restriction d'activité sur une zone ou une espèce de rééquilibrer son effort de pêche sur d'autres zones ou espèces moins touchées.
- le "rajeunissement" de la flottille apparaît nécessaire du point de vue des conditions de vie et de travail à bord (70 % des navires sont des chalutiers classiques). Il apparaît comme une condition essentielle du maintien en activité de marins qualifiés alors qu'une partie d'entre eux se détourne actuellement du moyen métier du fait de la vétusté des navires.

Un objectif réaliste pour le renouvellement de cette flottille pourrait être de porter à 4 ou à 5 unités par an, le nombre d'unités mises en service dans les prochaines années (1).

Cet objectif bute actuellement sur des contraintes d'ordre économiques et politiques :

- . l'incertitude qui plane sur l'accès aux 50 milles anglais. Dans le cadre des hypothèses retenues, cette incertitude serait levée et les perspectives d'exploitation de la ressource ne constitueraient plus un frein à l'investissement.
- . le coût actuel de ce type d'unité est élevé : 9 à 10 millions de francs en 1978 contre 3,4 millions en 1974. Le cash-flow dégagé par les unités actuellement en service apparaît donc insuffisant au regard des prix de la construction.
- . de nombreuses entreprises d'armement sont de faible dimension et leur capacité financière est limitée.

Deux types d'actions sont susceptibles de confirmer les intentions de construire actuelles et en susciter de nouvelles :

- le renforcement des structures d'entreprises
- la définition d'un niveau d'aide à l'investissement adapté aux besoins

(1) Rappelons que les tendances actuelles prolongées aboutiraient à la construction de 2 ou 3 unités par an.

4213. Les solutions possibles

Les problèmes rencontrés par les flottilles industrielles appellent des solutions spécifiques; nous distinguerons donc différents objectifs :

- l'amélioration aux conditions d'exploitation pour la flottille de gros tonnage
- la définition d'aides adaptées au renouvellement de la flottille de moyen tonnage

D'autres propositions, d'ordre structurel, concernent l'ensemble de l'armement industriel et appellent une réflexion d'ordre plus général sur la nature des aides au secteur de la pêche.

a) l'amélioration des conditions d'exploitation

Les difficultés d'exploitation actuelles sont liées d'une part à certains, coûts spécifiques élevés pour ce type d'unités : carburant et déchargement, d'autre part, à une valorisation non optimale des apports.

Ce constat a conduit certains armements à envisager un mode d'exploitation permettant une diminution des coûts et une meilleure valorisation des prises :

- débarquement à l'étranger ou à Boulogne
- expérience de base avancée en Ecosse permettant de diminuer les temps de route et de ventiler la production en fonction des marchés demandeurs : par exemple, églefin dirigé vers les ports anglais (Hull ou Grimsby) et lieu noir rapatrié par camion sur Lorient, Boulogne ou Bremerhaven. Si l'intérêt d'une telle expérience se confirme sur le plan économique, la question de l'outil le plus adapté à ce mode d'exploitation reste posé. Il est en effet possible que des navires plus petits (38 mètres par exemple) puissent alors remplacer les 44 m ou 55 m (1). Dans ce cas, une grande homogénéité technique est nécessaire pour permettre la rotation des équipages et le déchargement par conteneurs. Cette nécessité implique donc de concevoir l'évolution de l'outil de façon globale (série homogène étalée dans le temps) et non bateau par bateau.

(1) Des considérations techniques interviennent, qui jouent, semble-t-il, en faveur du maintien des grosses unités : capacité de chaluter à de grandes profondeurs, tenue à la mer, etc .. mais la question n'est pas tranchée et la construction navale évolue

- le principe des bases avancées pourrait déboucher sur des sociétés conjointes (avec le Royaume-Uni, l'Irlande ou l'Allemagne) permettant d'élargir les quotas disponibles et les possibilités de mise en marché.

Toutes ces solutions qui semblent aujourd'hui à la portée des armements lorientais et concarnois les plus dynamiques peuvent effectivement permettre de maintenir une partie du potentiel de production - sous sa forme actuelle ou éventuellement modifiée - et pallier certaines difficultés d'exploitation actuelles : hausse du carburant, coût de déchargement, meilleure valorisation du produit. Elles comportent cependant le risque de marginalisation des ports bretons dont le rôle serait alors de plus en plus limité. Les effets en retour sur l'amont et surtout sur l'aval (mareyage, transformation, transport) se traduiront par une baisse sensible d'activité, entraînant des phénomènes de désinvestissements progressifs.

Sans nier les avantages de ce redéploiement de la flottille de gros tonnage pour les armements, il est nécessaire d'y apporter des palliatifs en renforçant les autres éléments de la filière pour constituer des pôles portuaires suffisamment attractifs et maintenir ainsi un niveau d'activité significatif dans les ports bretons. Ce renforcement passe principalement par :

- . une amélioration des conditions de déchargement du poisson dans les ports industriels. Une étude récente (1) a montré l'importance des économies réalisables sur ce poste à partir d'une rationalisation de certaines opérations et d'investissements vite rentabilisés.
- . une meilleure organisation des apports d'espèces communes qui passe par l'élaboration de plans de pêche intégrant les données du marché et par le développement des ventes sous contrats régularisant les flux et les prix.
- . le renforcement des activités de première et seconde transformation permettant d'accroître la valeur ajoutée des productions. Cet objectif sera développé ultérieurement (cf page 220).

(1) "Etude des conditions de déchargement du poisson dans les ports de pêche"
FIOM 1978.

b) le renouvellement des unités de moyen tonnage

La politique d'aide à l'investissement apparaît dans le contexte actuel comme un élément déterminant de la décision d'investir. L'ensemble des dispositions en vigueur comprend :

- un taux de subvention nationale qui varie selon la conjoncture de 10 à 20 % de investissement.
- un taux de subventions régionale et départementale fixées en 1979 à 5 % chacune mais susceptibles d'être révisées ultérieurement. L'enveloppe disponible étant faible, un nombre limité d'unités (2 ou 3 maximum) pourront être financées par les collectivités locales
- un système de prêts à taux bonifiés et de bonifications d'intérêts sur les prêts complémentaires (obtenus aux conditions du marché); la durée de la bonification ne couvre pas toute la durée du prêt. Ce mode de financement appelle deux remarques :

. la variation des taux de subventions introduit des disparités importantes entre les investissements d'une année sur l'autre ou d'un navire à l'autre, ce qui est préjudiciable à l'harmonisation des conditions d'exploitation. Le compte d'exploitation prévisionnel des unités de moyen tonnage actuellement en commande fait apparaître la nécessité d'un taux global d'investissement plus fort qu'il n'est actuellement. Une aide communautaire au stade de l'investissement initial (à un taux de l'ordre de 5 %) permettrait de diminuer l'importance des emprunts à long terme dans les plans de financement.

. les emprunts contactés auprès des organismes bancaires entraînent des charges financières qui grèvent lourdement les résultats nets d'exploitation, et ce, d'autant plus que les bonifications d'intérêts ne couvrent pas toute la durée des prêts. Il conviendrait donc d'ouvrir des possibilités d'accès à des prêts bonifiés sur des fonds communautaires qui permettraient de réduire l'impact des frais financiers sur les résultats nets d'exploitation

Le renouvellement de la flotte de moyen tonnage apparaît comme une nécessité urgente pour le système pêche breton et une politique incitative pour l'investissement devrait être replacée dans le cadre d'une politique plus globale qui prenne en compte l'entreprise en tant qu'entité économique et ses inter-relations avec les autres agents intervenant sur la filière.

c) le renforcement des structures d'entreprises

Il apparaît qu'une des contraintes principales de l'armement industriel breton est la persistance d'entreprises de faibles dimensions dont la

structure financière est déséquilibrée. Ceci est valable tant pour la flotte de gros tonnage que pour celle de moyen tonnage. La disparition progressive des sociétés de quillataires et la crise de 75 ont entraîné une certaine concentration mais celle-ci demeure faible. Il apparaît souhaitable de favoriser au travers des politiques d'aides mises en place, l'émergence de nouveaux pôles d'armements nés du renforcement d'entreprises existantes ou de regroupements de petites entreprises, permettant d'asseoir les équilibres portuaires sur une base plus large qu'elle n'est actuellement. Ce renforcement des structures d'entreprises pourrait être facilité par l'intervention d'agents extérieurs qui y sont également intéressés (collectivités locales, mareyage ou transformation). Une politique d'aides moins ponctuelles que celles pratiquées actuellement, et prenant plus en compte l'entreprise en tant que telle, pourrait contribuer à cette évolution. Signalons néanmoins l'échec certain d'une politique qui tenterait d'imposer une solution de l'extérieur et ne prendrait pas suffisamment en compte les individus concernés.

d) une politique d'aide adaptée

Les aides actuellement pratiquées tant au niveau national que communautaire ont un double caractère :

- . aides ponctuelles : aide au carburant, aides du FIOU aux plans de pêche (cf page 86) ou aides communautaires à l'adaptation des capacités de production (cf page 156)
- . aide à l'outil de production : subventions et prêts à taux bonifiés pour l'investissement

-+--+--+--

les aides ponctuelles

- o La plus importante est actuellement l'aide au carburant qui s'est maintenue malgré son caractère transitoire. L'analyse de son impact sur les différents types de pêche montre :
 - 1) l'importance qu'elle a pris dans le résultat net de la plupart des chalutiers industriels (proportionnelle à leur consommation donc plus importante pour les 55-46 m que pour les 30-35 m);
 - 2) Le caractère inégalitaire de cette aide, puisqu'elle bénéficie plus (proportionnellement au chiffre d'affaires) au chalutage qu'aux autres types de métiers, à la pêche industrielle qu'à la pêche artisanale, et ne tient pas compte des résultats d'exploitation (bons ou mauvais) des navires. La suppression de ce type d'aide ne peut cependant être proposée qu'à la condition de redéfinir un autre type d'aide à l'exploitation, moins inégalitaire et qui constituerait un véritable outil servant des objectifs précis.

- o les restrictions d'activités qui découlent des mesures communautaires supposent que soient définies des mesures d'aides permettant aux outils et aux hommes de passer la période difficile. La politique mise en place par le FIOB et les OP industrielles, orientée vers la diversification d'activité nous semble adaptée au contexte de la pêche bretonne. La diversité des espèces recherchées et la polyvalence de l'outil industriel peut permettre de poursuivre une telle politique à condition que les restrictions de prises ne touchent pas trop fortement un grand nombre d'espèces (la diversification ne serait alors plus possible). De plus, certaines espèces dont le quota n'est pas atteint pourraient faire l'objet d'une exploitation plus intense dans le cadre de contrats d'approvisionnement (marché intérieur ou exportation) qui feraient alors l'objet d'une aide du type "prime de diversification" : c'est le cas du maquereau ou du chinchard qui pourraient être pêchés par les unités de gros tonnage de Lorient ou Concarneau ou les unités de Grande Pêche de chalut pélagique.

les aides à l'outil de production

Elles consistent essentiellement en aides à l'investissement initial telles que nous les avons décrites : on prime un navire d'une longueur donnée sans que soit pris en compte l'entreprise et plus généralement une perspective de développement de la flotte dans une zone donnée.

Seules les aides octroyées en 1978 par le GFAI aux armements constituaient des aides à l'entreprise de pêche en tant que telle . Il conviendrait de poursuivre et d'approfondir une telle logique qui consiste à raisonner en terme d'entreprise notamment pour la pêche industrielle, et non pas seulement en terme d'unité de production. En effet, les décisions économiques se prennent dans l'entreprise en fonction d'une gestion globale des unités existantes. Toutefois, il est normal d'envisager une politique d'aide qui tienne compte du nombre d'unités dont la construction ou le retrait est envisagé. Il serait ainsi souhaitable d'envisager une politique de développement des flottilles. La proposition de règlement communautaire relative à une action de restructuration de la pêche côtière va d'ailleurs dans ce sens et il serait souhaitable que cette logique puisse être appliquée à la Pêche Industrielle.

La nécessité d'une gestion des flottilles de pêche implique de prévoir, afin d'organiser, les besoins en investissements. Si cela relève de l'initiative des armateurs, les pouvoirs publics dont l'apport est important ne peuvent être neutres par rapport aux options choisies.

Il faut considérer que les difficultés rencontrées par la gestion des unités de 55 m ne relèvent pas des seuls problèmes liés à l'augmentation des coûts ou des règles concernant l'accès à la ressource. Une mauvaise gestion financière et un manque de répartition des investissements dans le temps sont des éléments explicatifs non négligeables de la situation présente. Ce dernier point est notamment encouragé par une politique d'aide ponctuelle portant sur une unité ou quelques unités définies,

les aides publiques étant possibles au cours d'une année, sans certitude de renouvellement l'année suivante ce qui constitue une incitation à investir hors de toute prévision et provoque notamment des problèmes délicats de gestion financière.

Ainsi, à la pêche industrielle, des aides pourraient être accordées aux entreprises dans le cadre d'un contrat de développement pluri-annuel définissant des objectifs d'organisation et de production. L'Etat s'engagerait à verser une somme annuelle pendant la durée du contrat établi sur la période du plan.

En contre partie, l'entreprise s'engagerait à respecter un programme de développement en fonction d'objectifs définis d'un commun accord, Etat-Entreprise, dont l'évolution annuelle serait suivie par la Marine Marchande. Un cadre d'aide pourrait être défini pour chaque région mais les objectifs généraux donnant droit à l'intervention communautaire devraient être précisés à ce niveau.

Le plan de développement ou de dégagement partiel de la flotte par entreprise devrait mettre en évidence les éléments économiques et financiers permettant de réaliser les objectifs prévus. De plus, il conviendrait qu'il soit assorti d'objectifs d'amélioration des conditions de vie des pêcheurs négociés avec les organisations syndicales. Des primes particulières seraient octroyées aux innovations portant sur le navire : nouveau type de bateau, containerisation, etc ... les méthodes d'organisation de la production : rotation, la recherche de nouveaux produits, etc ...

Les aides régionales seraient particulièrement accordées en fonction de l'impact économique et social sur la région : induction d'emploi et de revenu provoquée par le projet de l'entreprise. Une telle conception globalisée de l'aide pourrait faciliter les regroupements à la pêche industrielle d'entreprises trop petites pour envisager seules une adaptation aux nouvelles données du secteur des pêches.

422. La pêche artisanale

L'évolution générale de la pêche artisanale telle qu'elle apparaît dans le scénario 1 montre un certain déséquilibre dans l'évolution de la flotte :

- déclin lent mais régulier de la petite pêche
- stabilité du nombre d'unités de pêche côtière
- diminution du nombre d'unités de pêche au large

On assiste donc à une baisse du tonnage moyen à la pêche artisanale.

Cette évolution comporte des risques :

- . au niveau de la ressource : concentration de l'effort de pêche sur des zones proches sensibles à la surexploitation,

- . au niveau du marché : baisse des approvisionnements d'espèces fines dont le marché est demandeur,
- . au niveau de l'emploi : diminution du nombre de postes de travail en mer et baisse de l'emploi en aval (mareyage)

4221. Les objectifs :

Un rajeunissement équilibré de la flottille apparaît comme un objectif urgent à moyen terme et plus particulièrement dans les quartiers du Guilvinec, Lorient, Douarnenez et Audierne où les unités de pêche au large sont âgées.

Des tendances récentes montrent une reprise des investissements à la pêche côtière, et dans une moindre mesure à la pêche au large, qu'il conviendrait de renforcer dans le contexte actuel.

Les contraintes à lever pour atteindre cet objectif sont de plusieurs ordres :

- le coût de l'investissement a augmenté fortement, et plus particulièrement pour les unités de 16 à 24 mètres. Le système d'aides actuellement en vigueur apparaît satisfaisant mais laisse néanmoins une part d'auto-financement élevé,
- les perspectives d'exploitation de la ressource jouent un rôle dans la décision d'investir. Pour la pêche au large, l'accès aux 12 et 50 milles anglais et les mesures techniques concernant la pêche à la langoustine apparaissent déterminantes pour les quartiers du Guilvinec, Lorient, Douarnenez et St-Malo. Selon les hypothèses posées, l'accès aux zones anglaises ne devrait plus constituer une contrainte pour la pêche au large. Par contre, le maillage dérogatoire pour la pêche à la langoustine proposé par la Commission toucherait fortement le quartier du Guilvinec s'il était appliqué (cf page 93). Les pertes ont été évaluées à 35 % sur l'ensemble des prises soit 2 000 tonnes environ. La perte totale qui s'en suivrait au niveau du quartier (production et mareyage) est chiffrée à 70 millions de francs (en intégrant la hausse des prix qui suivrait la baisse des apports). Tout l'équilibre économique et social se trouverait remis en cause par la chute brutale du chalutage hauturier et une partie de la flottille se replierait sur les fonds du Golfe de Gascogne aggravant ainsi les risques de surexploitation de zones déjà sensibles. Les conséquences sur l'aval de la filière (mareyage, transformation, langoustine surgelée, transport) entraîneraient, inévitablement une réduction d'emploi importante (cf doc 34). Les perspectives de développement du pays bigouden seraient donc profondément modifiées dans les perspectives du maillage à 70 mm. Une vingtaine d'unités de pêche au large des quartiers de Douarnenez et Lorient seraient également touchées.

L'impact particulier de cette mesure et l'incertitude qui pèse quant à sa mise en application nous ont incité à concevoir un autre contexte pour la pêche artisanale au large, qui ferait abstraction de ces propositions.

- pour la petite pêche, la surexploitation des fonds côtiers constitue un frein au développement de la production et à la vitalité de ce type de pêche. Malgré son caractère diffus et peu organisé, la petite pêche représente plus de 50 % de l'emploi total des pêches maritimes et tient une place importante dans l'approvisionnement en espèces fines telles les crustacés (crabes, araignées), mollusques (coquilles St-Jacques), poissons (bars, daurades, lieux jaune, sardines). Elle assure également la totalité de la production d'algues marines.

Plusieurs objectifs peuvent concourir à maintenir une activité importante de pêche côtière tout au long du littoral :

1) La protection et la mise en valeur des ressources côtières paraît être l'objectif prioritaire dans le contexte actuel. Il convient de soutenir les politiques de gestion et de repeuplement des fonds côtiers menées par les professionnels et notamment dans les zones où des actions sont engagées depuis plusieurs années :

- . St-Brieuc : l'action de gestion et repeuplement du gisement de coquilles St-Jacques développe actuellement la phase de captage (pose de collecteurs) et de protection du stock (mise en place de cantonnements);
- . Rade de Brest : l'ensemble des actions de gestion, repeuplement et élevage mené par le Comité Local des Pêches en liaison avec les organismes scientifiques. Les actions en cours portent sur le repeuplement en pectinidés (pétoncles, coquilles-St-Jacques), homards (écloseries et cantonnements), élevages de salmonidés, nurseries d'ormeaux et relance de l'huître plate;
- . Baie de Quiberon et Ile de Houat : démarrée avec la gestion et le repeuplement des stocks de homard, l'action des professionnels tend aujourd'hui à prendre en compte l'ensemble des stocks côtiers : pré-grossissement des homards en vivier, programme de relance de la Coquille St-Jacques, programme d'étude des stocks sensible : bars, daurades. / Ile de Sein

D'autres actions plus récentes sont en cours (Paimpol, Morlaix, Guilvinec) / qui témoignent de l'importance que les professionnels accordent au maintien de l'activité côtière traditionnelle parallèlement au développement de l'aquaculture non-traditionnelle, conçue comme complément d'activité à la pêche. Le soutien financier et scientifique à ces expériences est essentiel dans la phase de démarrage.

2) La commercialisation des produits de la petite pêche pose problème dans certaines régions du fait de l'absence de criées et d'infrastructures de débarquements. C'est le cas de la Bretagne Nord où il conviendrait de favoriser la concentration de l'offre en incitant les pêcheurs à se regrouper d'une part, en aménageant des points de débarquement d'autre part (infrastructures, moyens de stockage). Le développement de coopératives paraît tout à fait indiqué dans cette zone et nécessite un travail préalable d'animation des pêcheurs.

4222. Les solutions possibles

Il se dégage donc 2 objectifs prioritaires d'interventions à la pêche artisanale :

- Assurer le renouvellement équilibré de l'outil en évitant un désengagement progressif du type : pêche au large --> pêche côtière --> petite pêche
- Développer la protection et la mise en valeur des ressources côtières et dans ce cadre, soutenir les actions de gestion des fonds et d'aquaculture engagées par les professionnels.

Ces objectifs nécessitent une politique d'aides qui dépasse la simple définition des taux de subventions accordés aux différents investissements en matière de flotte ou d'aquaculture. Ils appellent au contraire à une vision plus globale prenant en compte une série d'objectifs s'appliquant à une zone donnée (un quartier ou une petite région de pêche) et définissant un plan de développement pluri-annuel de cette zone.

Ainsi l'aide à la construction apparaît comme un élément s'insérant dans une démarche intégrant les aspects liés à la ressource, la gestion de l'outil (gestion individuelle et gestion portuaire) et le marché.

La politique communautaire proposée pour la pêche artisanale va dans ce sens en subordonnant les aides accordées aux projets (sous forme de subvention en capital) "à leur encadrement dans des programmes pluri-annuels établis au niveau régional".

Le problème posé dans le cadre breton est celui du "lieu de synthèse" le plus à même de formuler de tels plans de développement.

Il ne peut en effet s'agir de créer une instance supplémentaire de concertation dans un secteur où elles sont déjà nombreuses : SIA, Groupements de Gestion, Comités Locaux de Pêche, O.P. ... La plupart ont cependant un champ d'action limité à un domaine particulier (définition des types de navires, organisation de la mise en marché) mais ne peuvent se placer dans une perspective d'ensemble de développement du port ou d'un groupe de port. Néanmoins, pour la pêche artisanale seulement, les Comités Locaux de Pêche, de par les pouvoirs étendus qu'ils possèdent, et lorsqu'ils fonctionnent réellement, paraissent être le plus à même de formuler ce plan de développement en s'appuyant :

- sur les SIA, les Groupements de gestion, les Armements coopératifs pour les aspects liés à la définition des outils adaptés, leurs plans de financement et leurs conditions de rentabilité.

- sur les O.P., pour les aspects liés au marché dans la mesure où leur compétence sur ce plan n'est plus remise en cause.

Des objectifs négociés à moyen terme pourraient ainsi être élaborés, portant sur :

- . un plan de développement de la flotte indiquant l'évolution des entrées et des sorties envisagées,
- . un état des différentes ressources exploitées et des actions de gestion des fonds entreprises ou des expériences d'aquaculture (liaisons avec les organismes scientifiques)
- . un état du marché et des projets d'amélioration de la commercialisation
- . les infrastructures nécessaires
- . un plan de formation concertée

Le concours de différents fonds communautaires pourrait ainsi être coordonné pour la réalisation du programme (FEOGA, FEDER, FSE, ...).

De plus, les modalités des aides accordées pourraient être étendues :

- o Le niveau actuel des aides à la construction semble suffisamment incitatif puisqu'un certain renouvellement de la flottille s'amorce (1). L'évolution du coût de la construction, surtout pour les unités de pêche au large, place cependant la part d'autofinancement à un niveau élevé. Différentes formules se sont mises en place afin de faciliter la mobilisation du capital initial pour le patron-pêcheur :
 - . Livret d'épargne manuel
 - . Fonds de roulement constitué par les mareyeurs du quartier du Guilvinec fondé sur un système d'avances remboursables. L'extension de cette formule (à Concarneau et Lorient par exemple) bute actuellement sur des contraintes d'ordre fiscal.
- o Certaines aides favorisant l'adaptation de l'outil aux contraintes de la ressource pourraient être étendues à la pêche artisanale. Par exemple :
 - . des incitations à pratiquer des types de pêche favorisant la protection de la ressource : aides à l'acquisition d'engins sélectifs (chalut sélectif pour la longoustine par exemple, ou engins passifs), incitations à pratiquer certaines pêches saisonnières (germon en particulier) diminuant l'effort de pêche du chalutage pendant une partie de l'année.
 - . des aides favorisant l'adaptation des entreprises aux contraintes issues des règlements communautaires ; dès lors que la pêche artisanale est touchée par des mesures restreignant son activité (maillage,

(1) Un seuil minimum d'autofinancement a d'ailleurs été fixé par la Marine Marchande équivalent à 14 % du coût total abaissé à 9,5 % pour un "jeune patron".

quotas), il conviendrait de lui assurer les moyens de s'adapter à ces contraintes : la modification de la proposition de directive dite des "mesures immédiates" va d'ailleurs dans ce sens en étendant aux navires de plus de 18 mètres les aides aux arrêts temporaires et aux plus de 12 mètres les aides à l'arrêt définitif.

- . enfin, dans la mesure où la petite pêche dans une zone donnée pratique une politique active de gestion de la ressource (avec ou sans repeuplement) et d'organisation de la profession, il conviendrait, sous certaines conditions à préciser (1) que l'investissement puisse faire l'objet d'une aide du même type que celles attribuées aux unités de plus de 12 mètres.

423. La transformation

Nous avons décrit (2ème partie) et rappelé (p.182) les faiblesses du secteur de la transformation : déclin de la conserverie et faible développement du surgelé.

Si la filière en frais reste dominante, il convient d'impulser le secteur de la transformation, créateur d'emplois et de valeur ajoutée et de plus, facteur de stabilisation du système pêche. C'est en fonction de la politique suivie dans le domaine de la transformation que l'armement orientera sa politique de développement notamment en ce qui concerne les joints ventures et les bases avancées. Une politique en faveur du développement régional des pêches doit prendre en considération les 2 pôles fondamentaux qui sont l'armement et la transformation et ceci de façon conjointe. Le débarquement en Bretagne des espèces communes provenant de la pêche au large dépendra des capacités de transformation tant au plan de la conserve que de la surgélation dans le cadre d'une 2ème transformation et c'est de cette dernière qu'un essor est possible

4231. La conserverie

Le déclin de cette activité paraît inéluctable : l'approvisionnement reste dépendant de l'étranger pour les espèces principales (thon, maquereau, sardines) et les coûts de production dans les pays du Tiers Monde sont moindres, pour des productivités analogues, Sénégal, Côte d'Ivoire notamment). D'ailleurs, il convient de signaler que certaines usines sont maintenues en Bretagne parce qu'elles appartiennent à des groupes (2) dont les bénéfices acquis

(1) par exemple :
 . conformité aux normes de sécurité
 . gestion groupée
 . organisation de la première mise en marché

(2) cas de Saupiquet

en Afrique permettent de compenser les déficits en Bretagne et que des conserveurs Bretons se sont regroupés pour investir en Afrique. Seule semble se dessiner, notamment à Douarnenez (dont l'activité de conservation des produits de la mer remonte à plus de 2 000 ans) une évolution vers la conserverie fine (coquille St-Jacques, crevettes pour apéritif...) nécessitant une innovation dans la préparation et l'emballage et permettant une forte valeur ajoutée mais peu créatrice d'emplois.

Ainsi le domaine de la conserverie paraît inéluctablement en déclin au niveau de la région Bretagne, la stratégie des firmes les plus importantes étant internationale et peu soucieuse des équilibres régionaux. Ceci entraîne des problèmes sociaux graves dans la partie de Bretagne où elle est traditionnellement implantée : pays Bigouden, Cornouaille.

Dès lors, il conviendrait d'envisager 2 types d'action favorisant la reconversion d'entreprise ou du personnel.

- Primes de reconversion de l'entreprise sachant qu'elle dispose d'un personnel essentiellement féminin ayant des compétences manuelles (ex. de reconversion réussie au Japon : de la conserve d'huître aux composants électroniques)
- Pré-retraite à 55 ans, prime de départ, stages de longue durée de formation professionnelle en vue d'une reconversion dans la région, sont des types de mesures individuelles, qui peuvent contribuer à atténuer les effets sociaux de l'évolution, dans le domaine de la conserverie de la division internationale du travail.

4232. La seconde transformation

Le développement d'un outil de 2ème transformation en Bretagne Sud doit être envisagé afin de valoriser sur place une partie des apports industriels et de créer un pôle régional industriel et commercial qui renforcerait en retour l'armement. Les conditions de réalisation de cet objectif sont analysées dans l'étude réalisée par l'INRA pour la Chambre de Commerce et le Comité d'Expansion du pays de Lorient.

Il est nécessaire de mettre en oeuvre prioritairement (1)

"Une politique de deuxième transformation fondée sur l'intervention d'agents exogènes à la filière traditionnelle.

(1) Eléments pour une stratégie de maintien et du développement des pêches maritimes en Bretagne Sud INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) Nov. 78.

"Une politique d'ajustement aux conditions de la compétition internationale (import-export..) : faire de Lorient une plate forme internationale.

Une politique d'investissements quaternaires et intellectuels de grande ampleur"

Ceci implique :

- en amont : politique quasi-contractuelle d'apports et création d'un courant d'importation (évalué à : 15 à 20 000 tonnes inextant pour l'instant).
- en aval : définition d'une politique commerciale axée sur les marchés porteurs et la recherche de produits nouveaux.

Dans le contexte actuel de l'industrie de transformation en Sud-Bretagne, il s'avère nécessaire de susciter l'intervention d'un ou plusieurs agents extérieurs au secteur ayant acquis un savoir-faire dans le secteur agro-alimentaire et susceptibles de jouer un rôle incitateur.

Pour favoriser une politique d'investissements quaternaires l'INRA propose la création à Lorient d'un "Institut du poisson" à vocation nationale.

L'institut du poisson

Nous retiendrons les aspects les plus importants et les plus réalistes, compte tenu des freins institutionnels à la mise en place d'un tel organisme. Axé essentiellement sur la recherche de nouveaux modes de valorisation (produits nouveaux, filières nouvelles), l'institut aurait essentiellement une fonction d'incitation à l'innovation et d'accompagnement de ces actions dans les domaines suivants :

- . recherche sur les produits nouveaux : préparations, conditionnement,
- . amélioration des circuits traditionnels (incitations à l'innovation dans le mareyage)
- . recherche de débouchés nouveaux (exportation notamment)

Exerçant à la fois une fonction technologique et économique, l'institut principalement tourné vers l'aval de la production aurait un effet en retour sur l'amont : réorientation de la production, campagnes expérimentales, plans de pêche. Il agirait en étroite liaison :

- pour l'aspect recherche avec l'I.S.T.P.M., l'INRA
- pour l'aspect commercialisation avec le F I O M, PROPEMAB...

Il doit jouer le rôle d'aide à la décision et d'information en direction de la profession. Organisme tripartite (Professionnels, Pouvoirs Publics, recherche) l'institut serait doté d'une structure légère disposant d'une unité de recherche appliquée propre. Le financement de l'institut pourrait être assuré :

- . par les cotisations de l'interprofession
- . par des subventions nationales et régionales
- . par des contrats de recherche

D'ores et déjà, le comité d'expansion du pays Lorientais et la Chambre de Commerce s'intéressent à la création de cet institut.

+

+

+

43. Conclusion du scénario 3

Les conditionnements d'un développement modéré du secteur de la pêche bretonne seront réunies si une politique d'aide est mise en place et porte sur l'ensemble de la filière et non sur différents éléments pris indépendamment et ceci sur une période permettant des effets durables.

Les principales mesures doivent concerner la mise en place d'une politique de développement régional et portuaire des flottilles qui ralentisse le départ des grandes unités, favorise le renouvellement des moyens tonnages (de 24 à 40 m) et permette la poursuite de l'essor de la pêche artisanale.

Pour ce faire, certaines conditions doivent être remplies :

- amélioration des conditions d'exploitation des flottilles qui résultera d'une réorientation de la production et de la première vente
- définition des aides au renouvellement du moyen tonnage (prêts bonifiés)
- renforcement des structures d'entreprise

A la pêche artisanale, il convient de développer la protection et la mise en valeur des ressources côtières et de soutenir les actions de gestion des fonds et d'aquaculture.

Concernant la transformation, c'est essentiellement dans le domaine de la surgélation, de la 2ème transformation que l'on peut attendre un essor des pêches et cela par la création en Sud Bretagne, à Lorient, d'un pôle de transformation favorisant l'innovation technologique et la recherche de débouchés nouveaux; l'Institut du poisson pourrait être un outil de cette orientation.

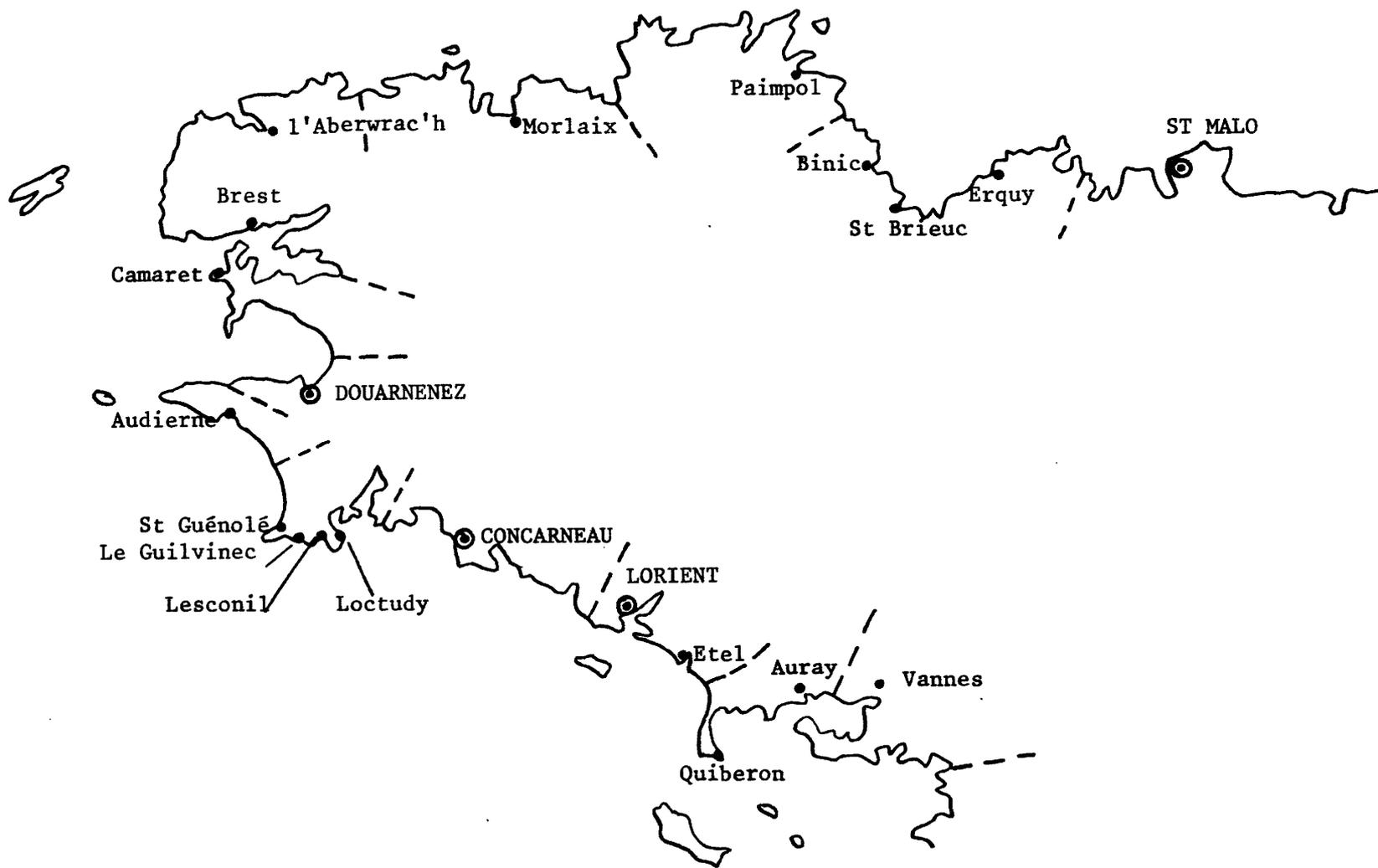
ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- Situation géographique des ports bretons	Document	1
- Tonnage et valeur des produits de pêche bretonne	Documents	2 et 3
- La part relative des espèces communes dans les apports de la pêche industrielle fraîche	Doc.	4
- Fiche de pêche utilisée à la pêche au large (modèle français)	Doc.	5
- Zones de pêche des flottilles industrielles bretonnes (état et évolution)	Doc.	6 et 6bis
- Origine géographique (par zones CIEM) des captures de la pêche bretonne (1977)	Doc.	7
- Structure de la flotte bretonne		
. Pêche thonnière tropicale	Doc.	8
. Grande pêche : St-Malo	Doc.	9
. Pêche industrielle : Douarnenez	Doc.	10
. Pêche industrielle : Concarneau	Doc.	11
. Pêche industrielle : Lorient-Etel	Doc.	12
. Flotte artisanale : Bretagne-Nord	Doc.	13
. Flotte artisanale : Bretagne-Sud	Doc.	14
- Les marins embarqués à la pêche bretonne		
. Pyramide des âges et comparaisons	Doc.	15 à 19
. Origine géographique	Doc.	20
- Les Infrastructures des ports bretons	Doc.	21
- Physiologie du mareyage breton	Doc.	22
- Emploi direct induit par le système pêche breton (estimation)	Doc.	23
- Les "petites régions" littorales : délimitation	Doc.	24
- Zones de pêche sensibles pour la pêche industrielle	Doc.	25
- Comparaisons prises/quotas en 1978 pour la pêche bretonne	Doc.	26

SITUATION GEOGRAPHIQUE DES PRINCIPAUX PORTS DE PECHE BRETONS

- Erquy Port de pêche artisanale
- ⊙ LORIENT Port de pêche industrielle
- Limite de quartier



Document 02 TONNAGE DES PRODUITS DE LA PECHE
DEBARQUES EN BRETAGNE

										Part de la production nationale		
	1967	1969	1971	1973	1974	1975	1976	1977	1967 en %	1975 en %	1977 en %	
Poissons de fonds ronds	84 500	84 500	86 500	114 500	115 500	102 000	116 500	114 000	34,4	45,2	46,6	
Poissons plats	26 500	27 000	21 500	22 500	21 000	21 000	21 500	21 000	52,1	49,2	48,3	
Poissons pélagiques	40 500	32 000	32 000	22 000	21 000	18 000	19 000	22 000	31,1	19,5	28,7	
Crustacés	11 500	16 000	16 500	20 000	20 000	21 500	22 000	23 000	59,1	69,5	71	
Mollusques de pêche	8 000	12 000	19 000	22 000	17 000	18 000	17 500	18 000	35,3	37,1	34	
Total frais (1)	171 000	171 000	175 500	201 000	194 500	180 500	196 500	198 000	36,5	40,6	41,9	
Grande pêche arctique	8 000	10 500	9 000	10 000	7 000	7 000	8 500	9 500	14,2	23,1	36,4	
Thoniers tropicaux	12 000	15 000	18 000	11 000	14 500	14 500	19 500	24 000	63,4	69,7	87,5	
Total stabilisé (2)	20 000	30 500	29 500	21 500	21 500	21 500	28 000	33 500	26,5	38,2	62,6	
Total (1) + (2)	191 000	201 500	205 000	222 500	216 000	202 000	224 500	231 500	35,1	40,3	44	

(2) comprend également sardines et langoustes congelées

(Source Marine Marchande)

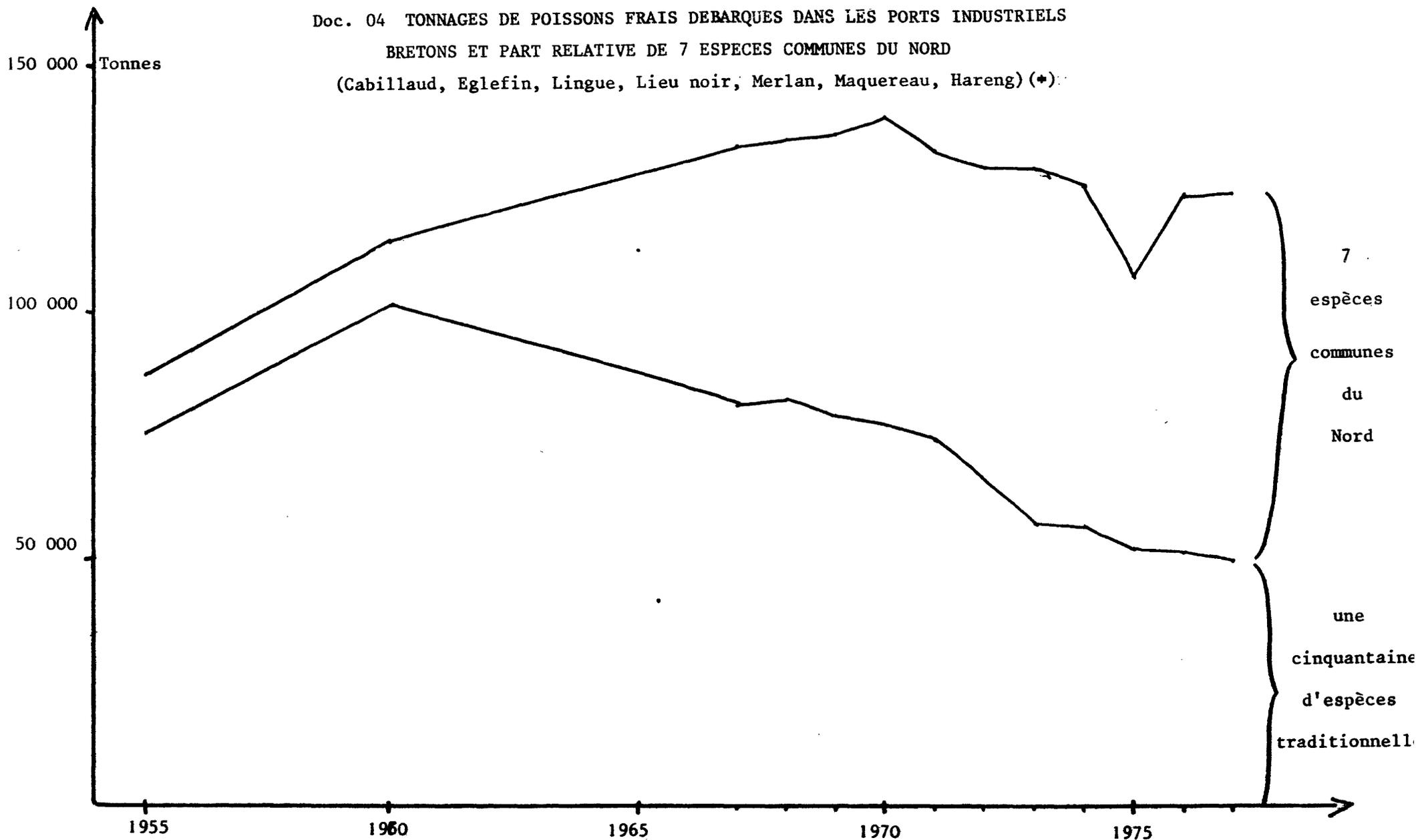
Document 03 VALEUR A LA PREMIERE VENTE DES PRODUITS DE LA
PECHE DEBARQUES EN BRETAGNE

										Part de la production nationale en %		
	1 000 F Courants	1967	1969	1971	1973	1974	1975	1976	1977	1967	1975	1977
Poissons de fonds ronds	149 500	174 500	212 000	307 000	364 000	337 000	426 500	496 000		37,8	46,3	47,2
Poissons plats	48 500	62 000	75 500	94 000	100 000	109 000	127 500	147 000		41,2	40,9	41
Poissons pélagiques	63 500	46 500	60 500	47 000	64 000	51 000	55 500	76 000		34,7	27,9	37,1
Crustacés	75 500	92 500	75 000	135 000	141 000	175 000	20 500	223 000		63,7	66,7	68,4
Mollusques de pêche	13 500	23 500	36 000	58 000	79 000	55 000	62 000	77 000		35,5	34,4	33,8
Total frais (1)	350 500	399 000	459 000	641 000	748 000	727 000	876 500	1 019 000		41,1	45,4	47
Grande pêche arctique	13 500	20 500	29 000	43 000	35 500	31 500	37 000	66 000		15,5	24,6	35
Thoniers tropicaux	19 000	32 500	57 000	35 000	58 000	54 000	63 500	120 000		59,6	69,7	87,3
Total stabilisé (2)	33 500	59 000	89 500	78 500	93 500	90 500	100 500	186 000		27,8	42	57
Total (1) + (2)	384 000	458 000	548 500	719 500	841 500	817 500	977 000	1 205 000		39,5	45	48,3

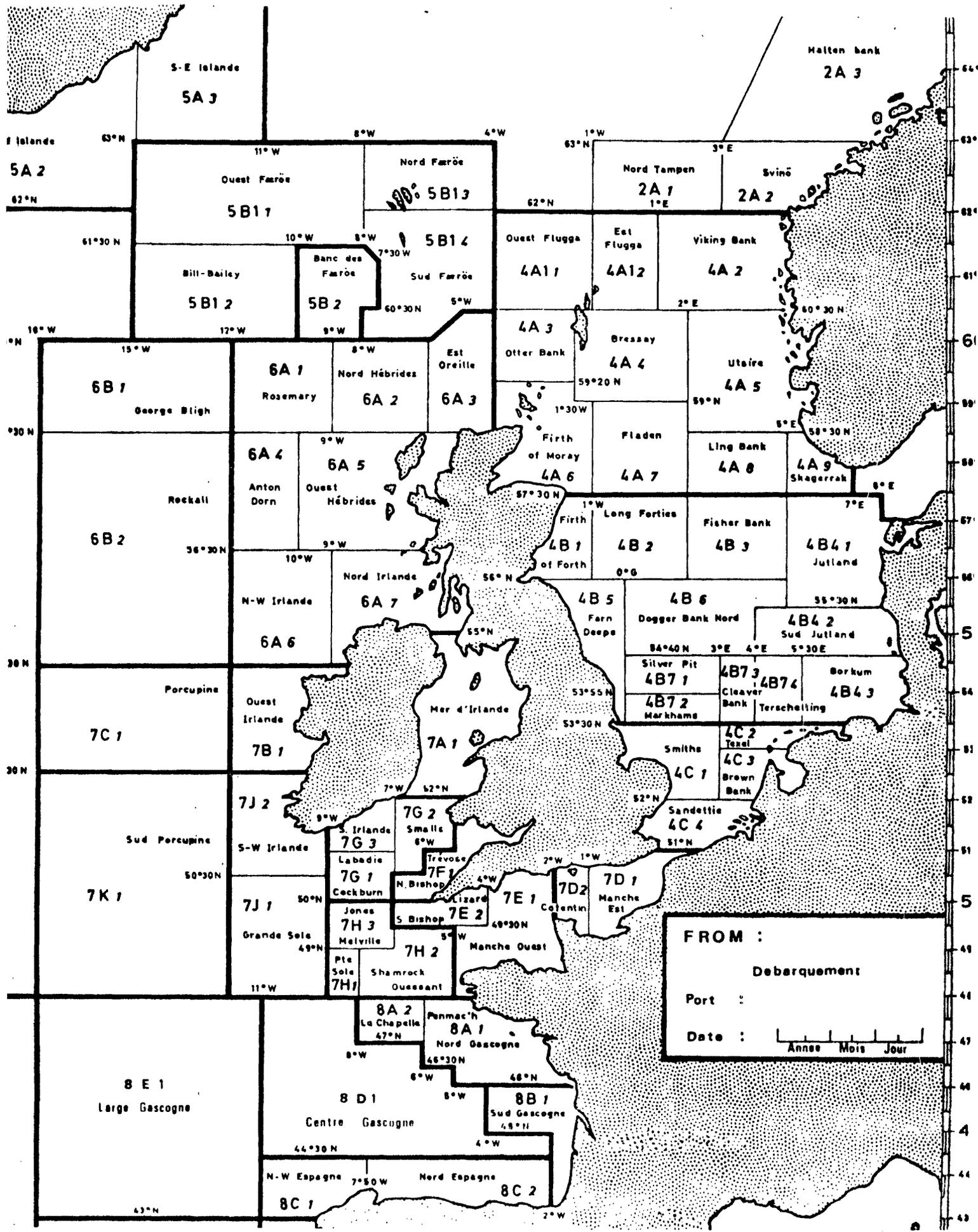
(2) comprend également les sardines et les langoustes congelées

(Source Marine Marchande)

Doc. 04 TONNAGES DE POISSONS FRAIS DEBARQUES DANS LES PORTS INDUSTRIELS
BRETONS ET PART RELATIVE DE 7 ESPECES COMMUNES DU NORD
(Cabillaud, Eglefin, Lingue, Lieu noir, Merlan, Maquereau, Hareng) (*)



(*) notons que Hareng et Maquereau sont des espèces pélagiques capturées également au chalut de fond



FROM : _____

Debarquement

Port : _____

Date : _____

Année Mois Jour

Doc. 6 : ZONES DE PECHE DES FLOTTILLES INDUSTRIELLES ET SEMI-INDUSTRIELLES DE BRETAGNE SUD

TOTAL DES CAPTURES 1977

SECTEUR C I E M	46-55 M P.A. LORIENT		30-35 M P.A. LORIENT-ETEL		28-35 M CL. LORIENT-ETEL		46 M P.A. CONCARNEAU		33-35 M P.A. CONCARNEAU		30-35 M CL CONCARNEAU		38 M P.A. DOUARNENEZ		TOTAL	
	T	%	T	%	T	%	T	%	T	%	T	%	T	%	T	%
11 a	241	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241	0,2
IV a	6 591	13,8	-	-	-	-	534	5,8	-	-	-	-	402	2,8	7 527	6,7
V b	11 860	24,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 860	10,5
VI a	27 839	58,3	910	17,0	145	1,1	6 889	74,3	3 224	21,0	-	-	4 562	31,4	43 569	38,6
VI b	-	-	59	1,1	-	-	31	0,3	-	-	-	-	-	-	90	0,1
VII a	83	0,2	1 278	23,9	3 449	26,7	-	-	40	0,3	-	-	386	2,7	5 236	4,6
VII b	130	0,3	341	6,4	12	0,1	303	3,3	1 159	7,5	16	0,2	204	1,4	2 165	1,9
VII c	485	1,0	83	1,6	-	-	106	1,1	590	3,8	77	1,0	6	n s	1 347	1,2
VII e	-	-	34	0,6	99	0,8	19	0,2	2 376	15,5	1 280	16,8	6 463	44,5	10 271	9,1
VII f	10	n s	899	16,8	4 052	31,4	-	-	392	2,6	130	1,7	823	9,7	6 306	5,6
VII g	3	n s	1 739	32,5	4 745	36,8	133	1,4	3 379	22,0	1 398	18,3	751	4,2	12 148	10,8
VII h	386	0,8	10	0,2	63	0,5	1 116	12,0	3 327	21,6	4 270	56,0	904	6,2	10 076	8,9
VII j	93	0,2	-	-	-	-	22	0,2	412	2,7	223	2,9	12	n s	722	0,7
VII k	-	-	-	-	-	-	2	n s	30	0,2	-	-	-	-	32	n s
VIII a	70	0,2	-	-	339	2,6	122	1,3	441	2,9	232	3,0	9	n s	1 213	1,1
	47 791	100	5 353	100	12 904	100	9 277	100	5 370	100	7 626	100	14 522	100	122 843	100
jours de mer jours de pêche	1,65		1,37		1,31		1,48		1,26		1,17		?			

P.A. = pêche arrière

C.L. : classique

(source : Listings ISTPM)

Doc. 6 bis EVOLUTION DES ZONES PECHE DES CHALUTIERS LORIENTAIS (en % de l'effort de pêche)

(%)	1971	1973	1975	1976
IV a	1.3	6.8	15	10.6
V b	0.2	3	7.8	9.6
VI	44.4	57.1	60.5	66.8
VII	34.4	23.8	13.1	10.5
dont VII ghy	26.6	16.6	9.7	5.6
VIII	18	7	1.7	1.3
Autre	1.7	2.3	1.9	1.2
	100	100	100	100

Source INRA - ISTEPM

EVOLUTION DES ZONES DE PECHE DES CHALUTIERS ETELLOIS (en % de l'effort de pêche)

(%)	1971	1973	1975	1976
IV	6.3	3.7	1.2	0.3
VI	29.4	17.8	10.7	4.1
VII	64.2	78.5	88.	95.4
dont VII e	23.5	27.1	22.1	25.7
dont VII gf	31.6	49.8	57	67.1
Autre	0.1	-	0.1	0.2
	100	100	100	100

Source INRA - ISTEPM

Document 07 ORIGINE DES CAPTURES DES NAVIRES BRETONS DE
 PECHE FRAICHE PAR SECTEUR CIEM ET PAR QUARTIER EN TONNAGE
 DEBARQUE 1977 (ET ESPECES PRINCIPALES) Y COMPRIS LES DEBARQUEMENTS EN R.F.A.

Quartier	Saint-Malo	Saint-Brieuc	Paimpol	Morlaix	Brest	Camaret
Principaux ports	Saint-Malo	Erquy	Paimpol	Roscoff Magueriec	Brest	Camaret
Secteur CIEM						
II a						
IV a						
V b						
VI a						
VI b						
VII a						
VII b						
VII c						
VII e	15 050 T Araignées, Seiches, Grondins, Raies, Coquil...	8 230 T Coquilles St-Jacques	2 700 T Araignées, Coquilles	3 950 T Araignées, Tourteaux	3 900 T Tourteaux	1 020 T Coquillages
VII f						40 T Tourteaux
VII g						30 T Tourteaux
VII h						40 T Tourteaux
VII j						
VII k						
VIII a						720 T Tourteaux
VIII b-c						

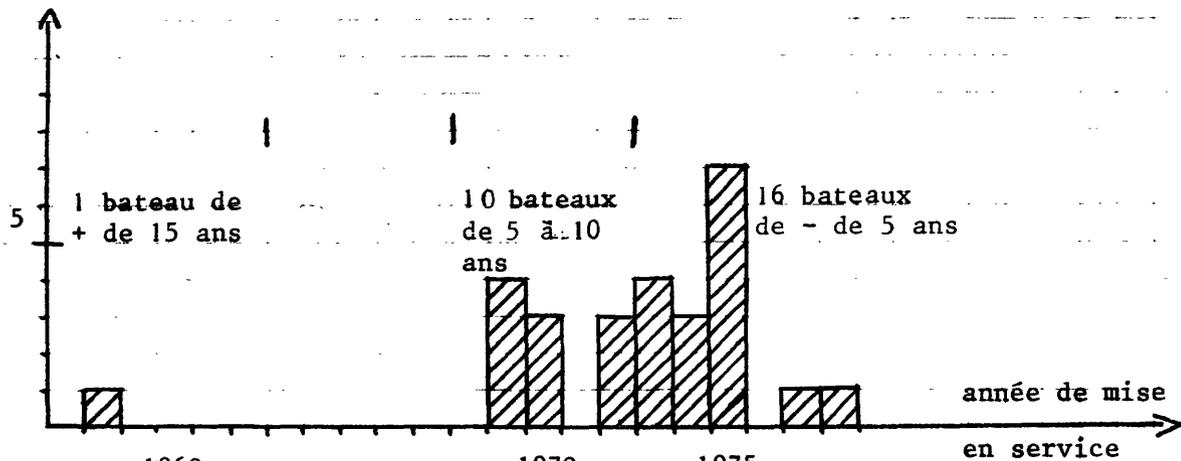
ET ROYAUME UNI (Sources : Quartiers des Affaires Maritimes)

Douarnenez	Audierne	Le Guilvinec	Concarneau	Lorient	Vannes Auray	Total Bretagne
Douarnenez	Audierne	Le Guilvinec Saint Guénolé Lesconil Loctudy	Concarneau	Lorient Etel		
				240 T Sébastes		240T II
420 T			530 T	6 860 T		7 810T IV
Merlans			Merlans	Lieux noirs		
				12 230 T Lieux noirs Lingues		12 230T V
5 000 T			9 430 T	29 560 T		43 990T VI
Lieux noirs, Merlans, Cardines, Ling. Eglef. Mor.			Lieux noirs Merlans	Lieux noirs Lingues		
			30 T	50 T		80T VI
500 T			40 T	5 700 T		6 240T VI
Squales				Merlans Morues		
300 T		20 T	1 450 T	470 T		2 240T VII
			Maquereaux	Eglefins		
10 T			780 T	560 T		1 350T VII
			Lieux noirs	Lieux noirs		
7 400 T	100 T	2 700 T	4 740 T	180 T		14 970T VII
Maquereaux			Maquereaux			
780 T	40 T	320 T	810 T	5 420 T		7 410T VII
Maquereaux			Maquereaux	Merlans Merlus		
1 000 T	180 T	6 000 T	5 320 T	8 270 T		20 800T VII
Langoustines		Langoustines	Merlus, Cabill.	Merlans		
			Maquereaux, Cardines			
1 500 T	30 T	6 200 T	8 830 T	730 T		17 330T VII
Lingues		Baudroies	Cardi. Maquer.	Langoustines		
			Baudroies, Raies			
10 T			780 T	90 T		880T VII
			Eglefins Maquereaux			
			40 T			40T VII
10 T	940 T	17 200 T	4 630 T	9 670 T	3 050 T	36 220T VII
	Araignées Tourteaux Dorades	Langoustines Merlus Baudroies	Chinchards Maquereaux Merlus	Dorades Langoustines	Coquillages Sardines	
				30 T		30T VII
						b-

$\Sigma = 206\ 860\ T$

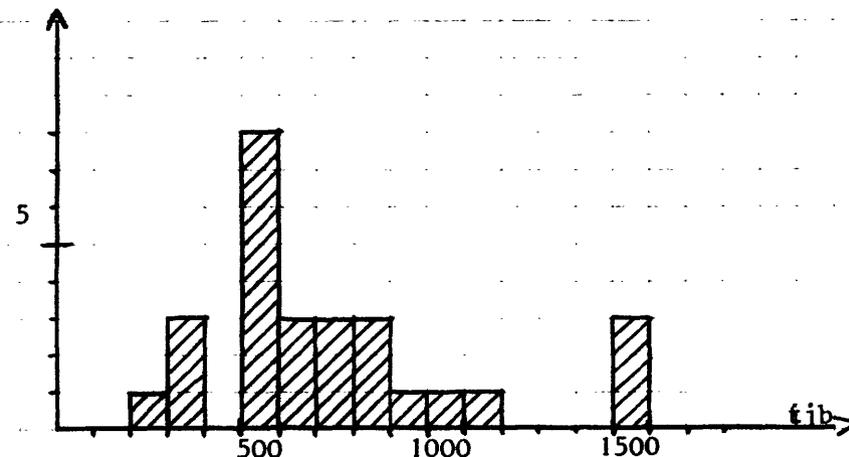
1- Structure d'âge \bar{m} : 6 ans

Nombre de navires



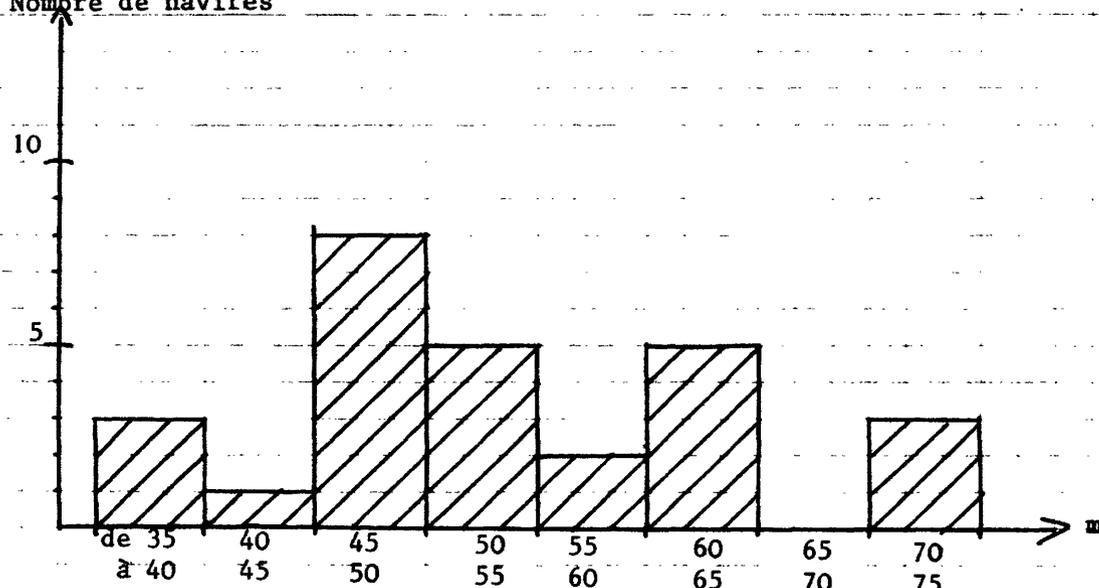
2- Structure de jauge - (Σ : 20 540 tjb
(\bar{m} : 760 tjb)

Nombre de navire



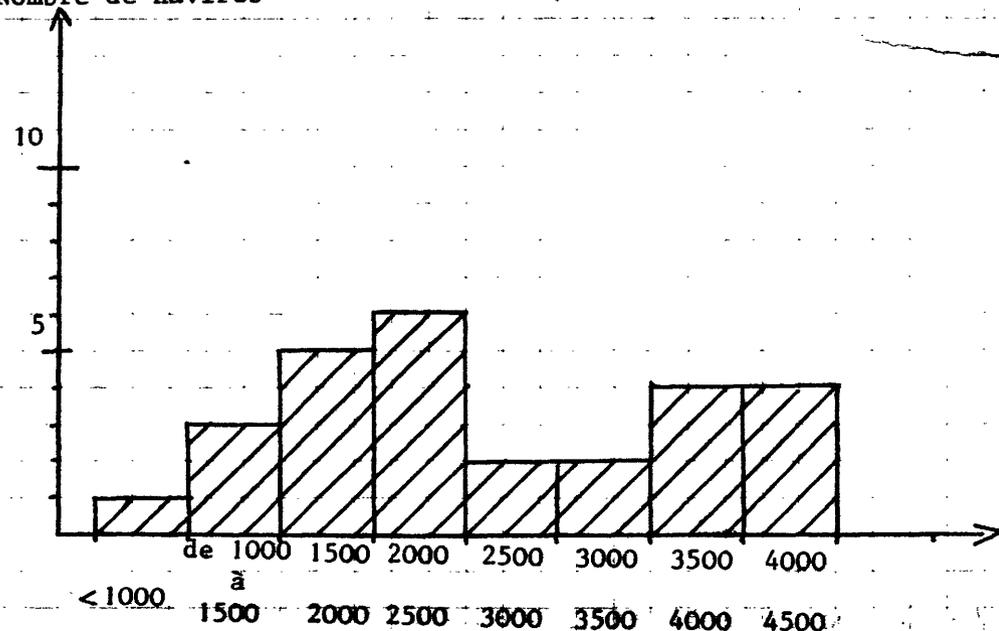
3- Structure de longueur \bar{m} : 54 m

Nombre de navires



4- Structure de puissance - (Σ : 67 950 cv
(\bar{m} : 2 500 cv)

Nombre de navires



Document 09 LA FLOTILLE DE CHALUTIERS DE GRANDE PECHE DE SAINT-MALO

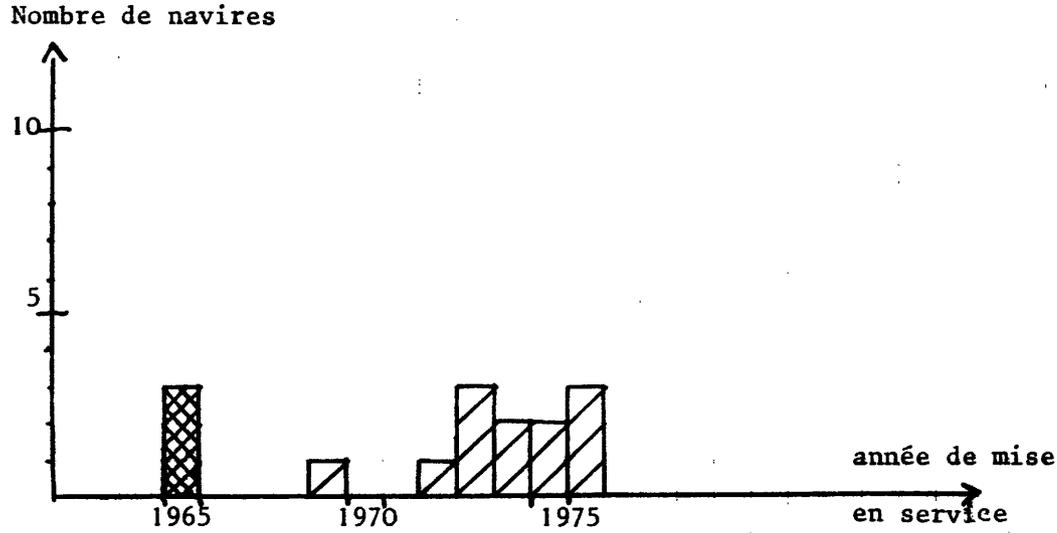
Bateau	Type	Année de mise en service	Jauge tjb	Puissance Cv	Longueur m	Volume de cale (m3)	Armement
Colonel Pleven II	AR. S. Sg.	1962	1 340	2 130	78	1 100	S A P P
Pierre Pleven	AR. S. Sg.	1966	1 380	2 330	78	1 250	S A P P
Névé	AR. Sg.	1967	1 600	2 200	85,25	1 200	Normandie Pêche
Victor Pleven	AR. S. Sg.	1971	2 415	2 700	90,55	1 660	S A P P
Capitaine Pleven	AR. S. Sg.	1974	2 435	4 000	90,55	1 980	S A P P
Joseph Nety	AR. Sg.	1974	2 435	4 000	90,55	1 980	S A P P
Total Saint-Malo			11 605	17 360		9 170	
Moyenne Saint-Malo		9 ans	1 934	2 890	85,5	1 530	
Moyenne France		8,4 ans	1 675	3 090	84	1 175	

AR : Pêche arrière
S : Salé
Sg : Surgelé

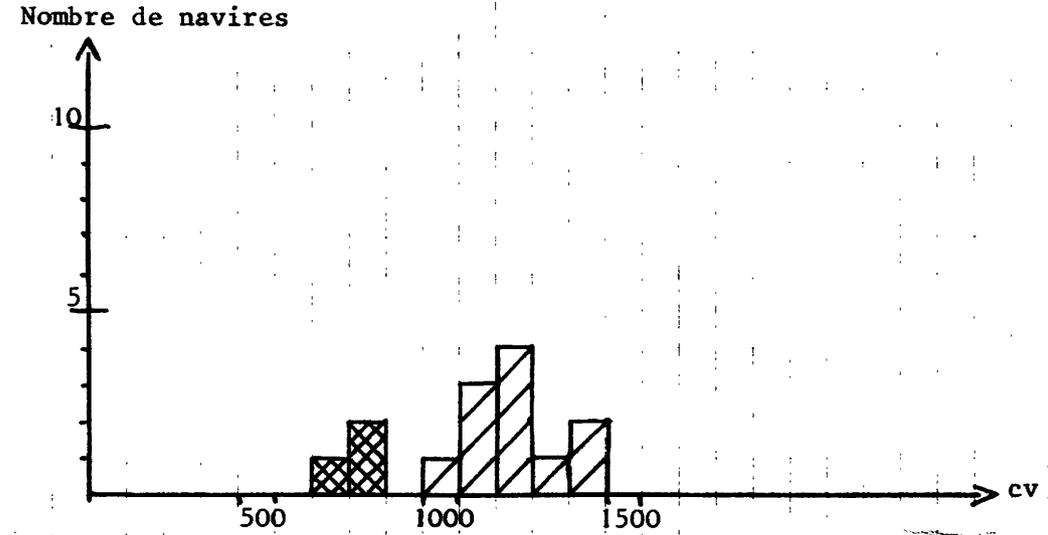
(Source U A P F)

Classiques
Pêche arrière

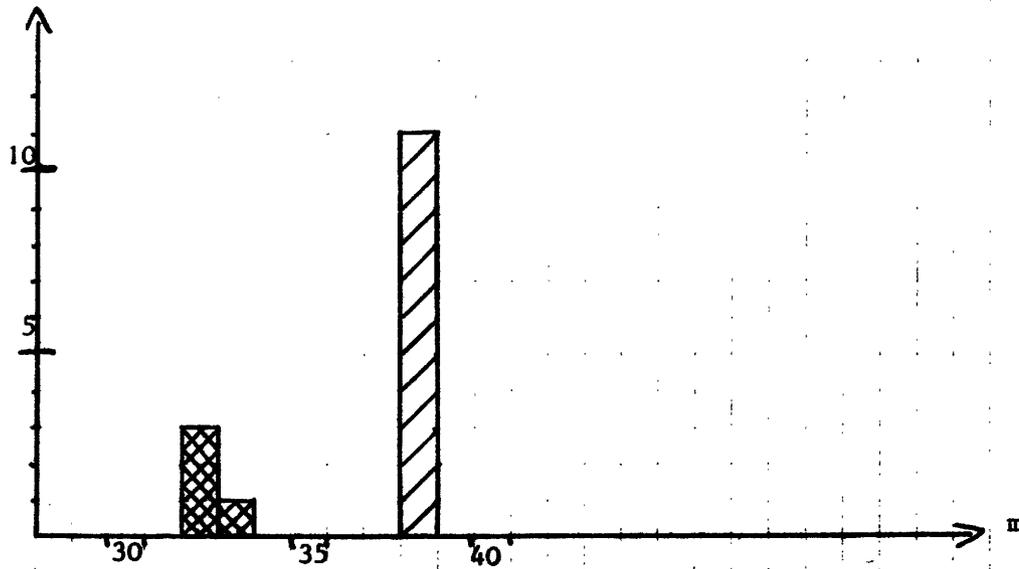
1- Structure d'âge \bar{m} : 5,9 ans



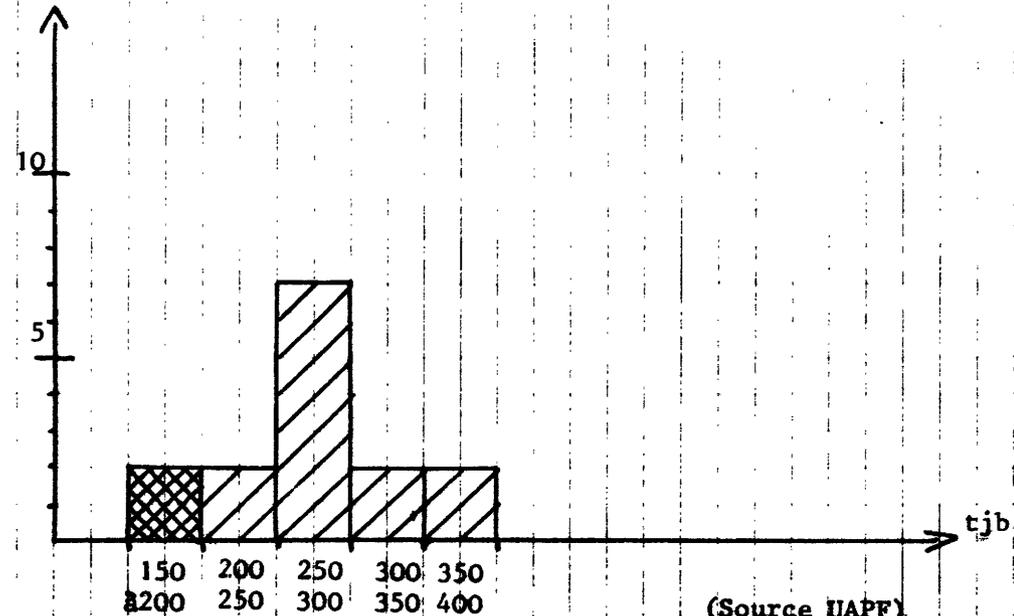
2- Structure de puissance (Σ : 17 140 cv
(\bar{m} : 1 140 cv



3- Structure de longueur
Nombre de navires



4- Structure de jauge (Σ : 4 145 tjb
(\bar{m} : 275 tjb

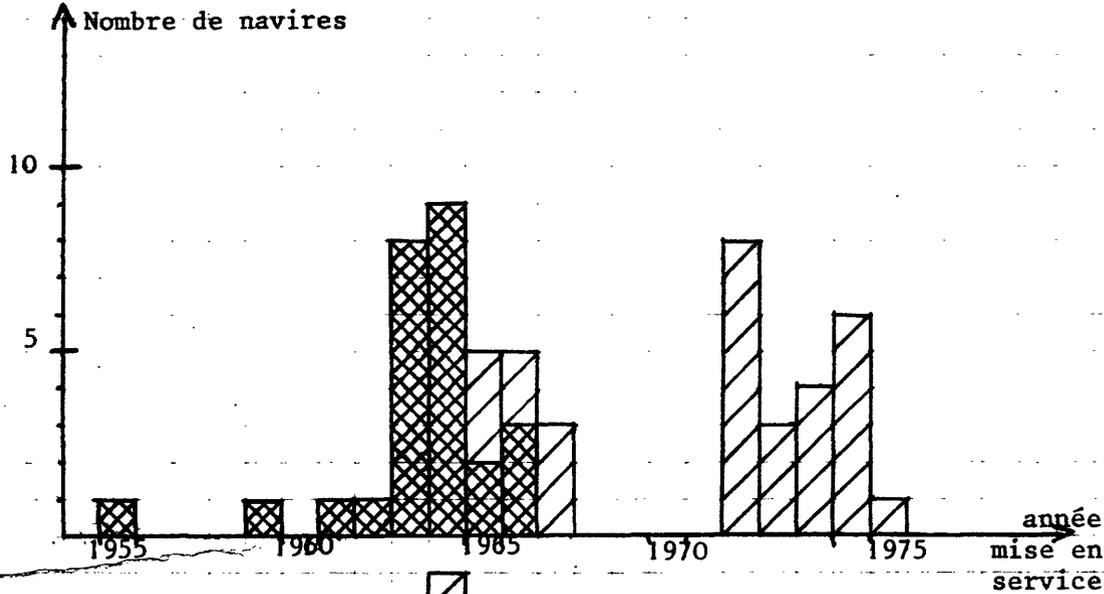


Doc. 11 STRUCTURE DE LA FLOTTILLE DE CHALUTIERS
INDUSTRIELS CONCARNOIS AU 1 JANVIER 1978

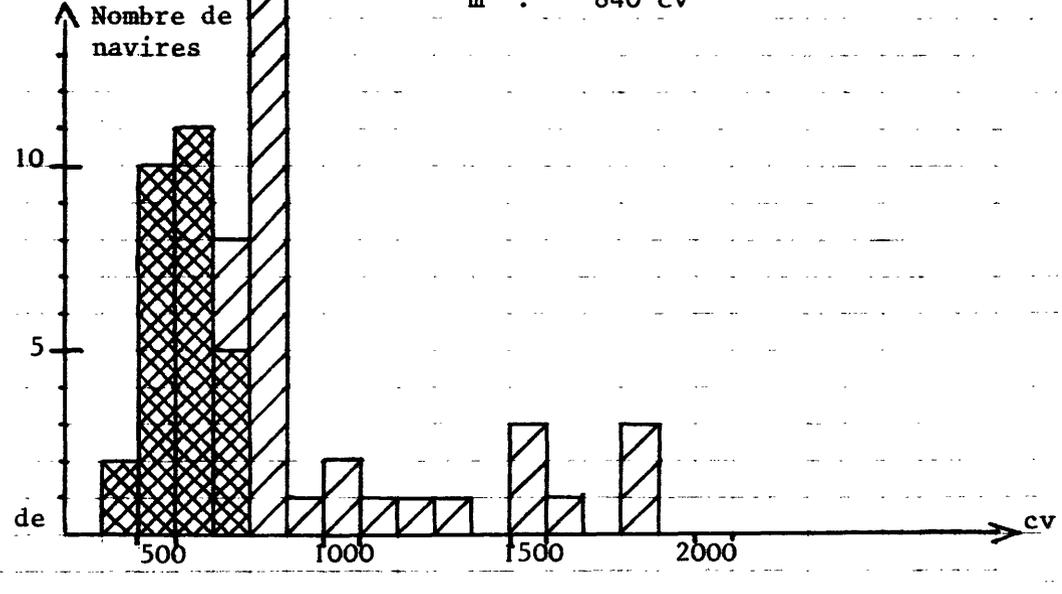
Classiques

êche arrière

Structure d'âge \bar{m} 10 ans



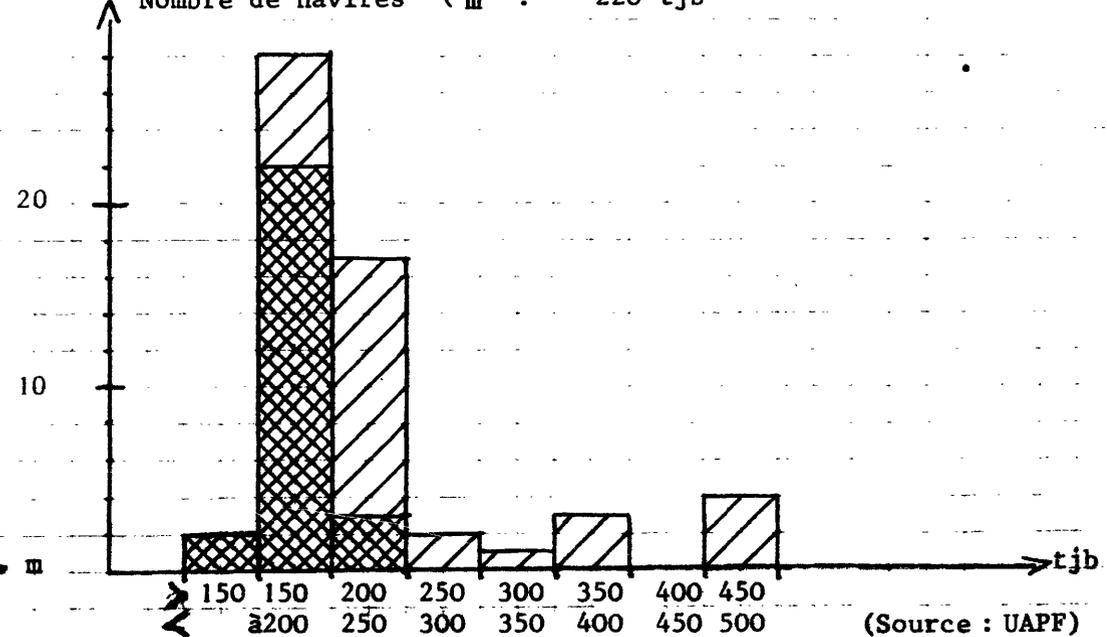
(2) Structure de puissance \sum : 46 970 cv
 \bar{m} : 840 cv



(3) Structure de longueur
Nombre de navires



(4) Structure de jauge \sum : 12 400 tjb
Nombre de navires \bar{m} : 220 tjb



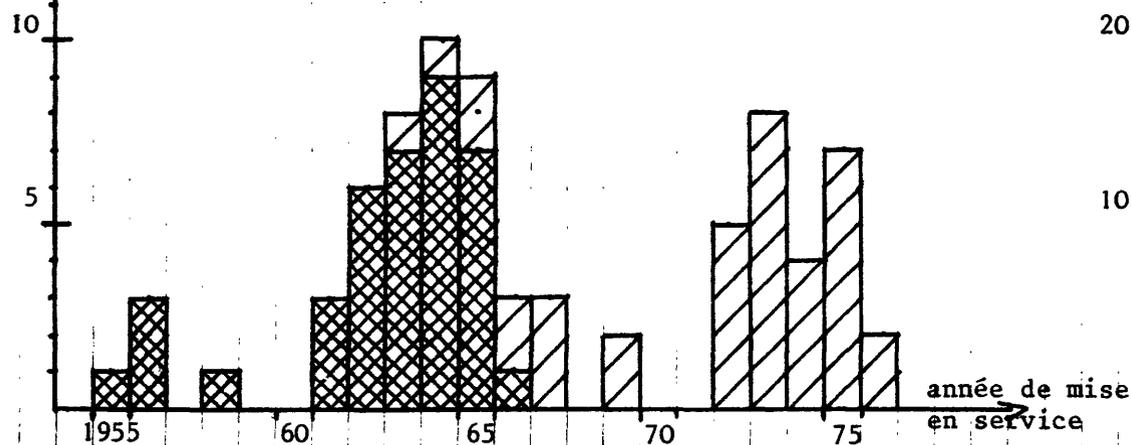
(Source : UAPF)

Doc. 12 - STRUCTURE DE LA FLOTTE DE CHALUTIERS INDUSTRIELS
ET SEMI-INDUSTRIELS DE LORIENT - ETEL AU 1 JANVIER 1978

Classiques
Pêche arrière

1- Structure d'âge

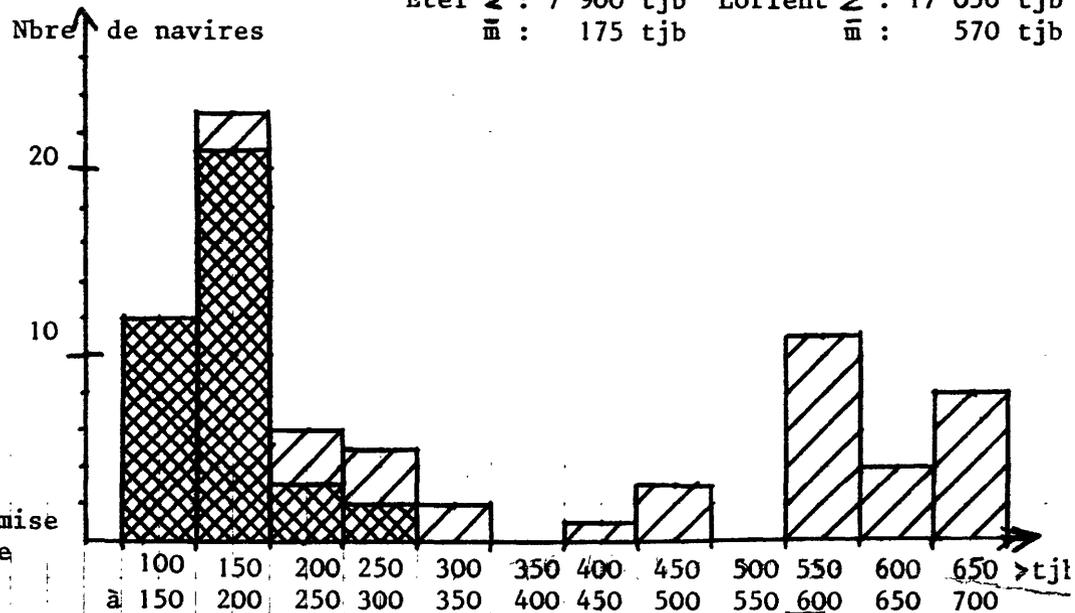
Nbre de navires



2- Structure de jauge =

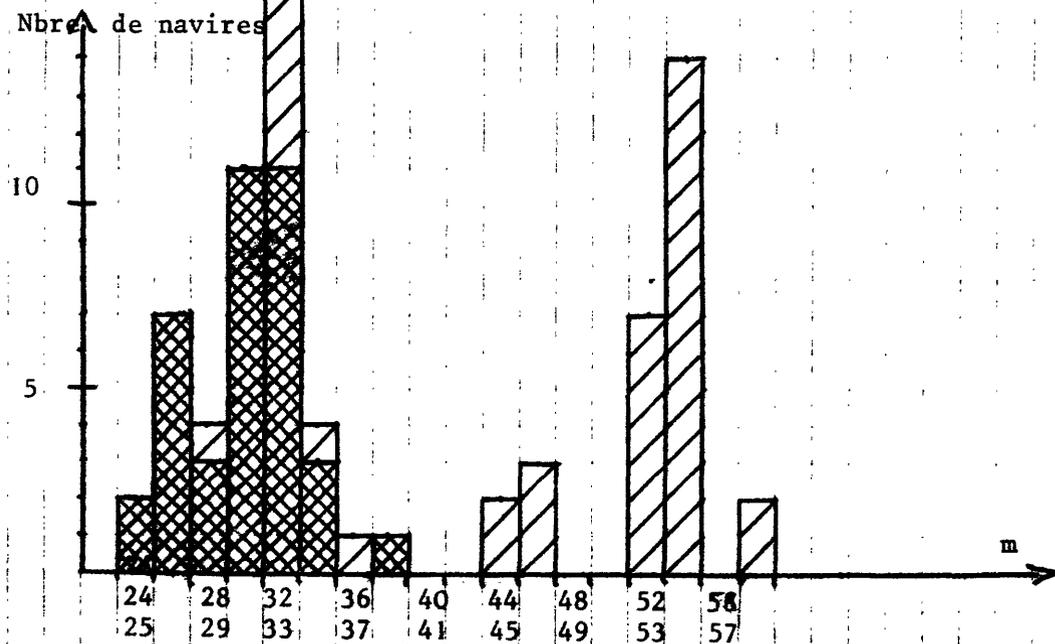
Nbre de navires

Etel Σ : 7 900 tjb Lorient Σ : 17 050 tjb
 \bar{m} : 175 tjb \bar{m} : 570 tjb



3- Structure de longueur

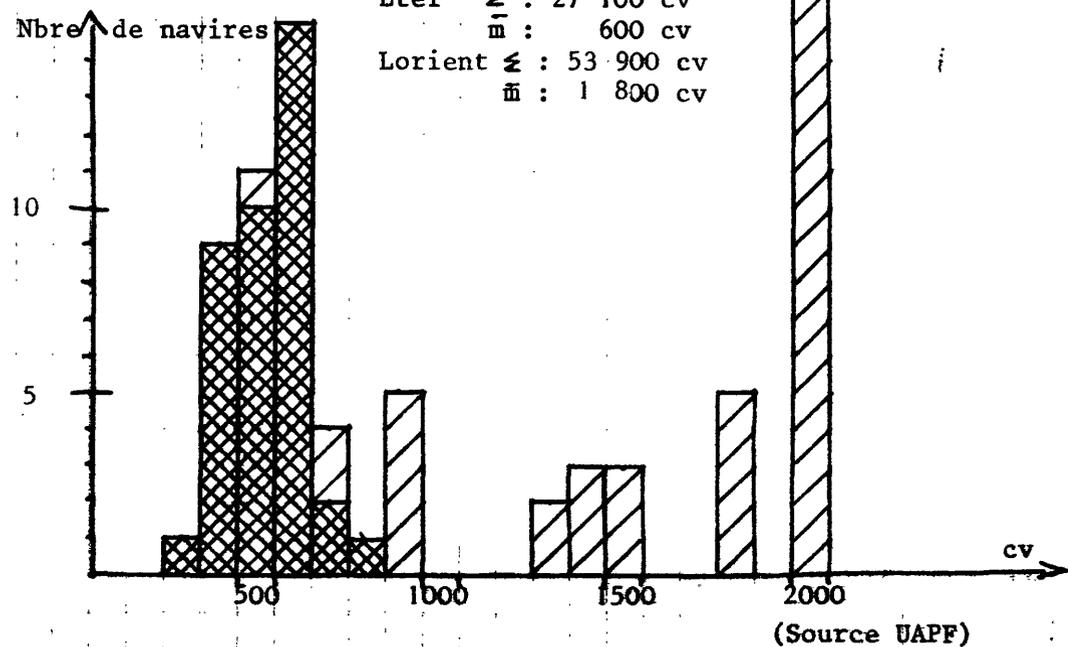
Nbre de navires



4- Structure de puissance =

Nbre de navires

Etel Σ : 27 100 cv
 \bar{m} : 600 cv
Lorient Σ : 53 900 cv
 \bar{m} : 1 800 cv



(Source UAPF)

Document 13 SITUATION DE LA FLOTILLE ARTISANALE DE BRETAGNE NORD
 au 1 Janvier 1976 et évolution 1971-75

	< 10 tjb		10 - 30 tjb		30 - 50 tjb		50 - 100 tjb					
	Nombre	Jauge	Nombre	Jauge	Nombre	Jauge	Nombre	Jauge	Nombre	Jauge		
Chalutiers							7	560	7	560		
Chalutiers polyvalents)		12))			
Autres polyvalents)	156	2 400)	1 350)	189	3 750	
Langoustiers))		15	740	15	740	
Goémoniers	169	480							169	480		
Petite pêche	1 225	3 675							1 225	3 675		
TOTAL 1er Janvier 1976	1 394	4 155		156	2 400		33	1 350	22	1 300	1 605	9 205
Evolution 1971-1975	- 19	+ 305		- 16	- 325		+ 6	+ 255	+ 4	+ 368	- 25	+ 603

(Source enquête pêche artisanale 1975)

Document 14 SITUATION DE LA FLOTILLE ARTISANALE DE BRETAGNE SUD
 au 1 Janvier 1976 et évolution depuis 1971

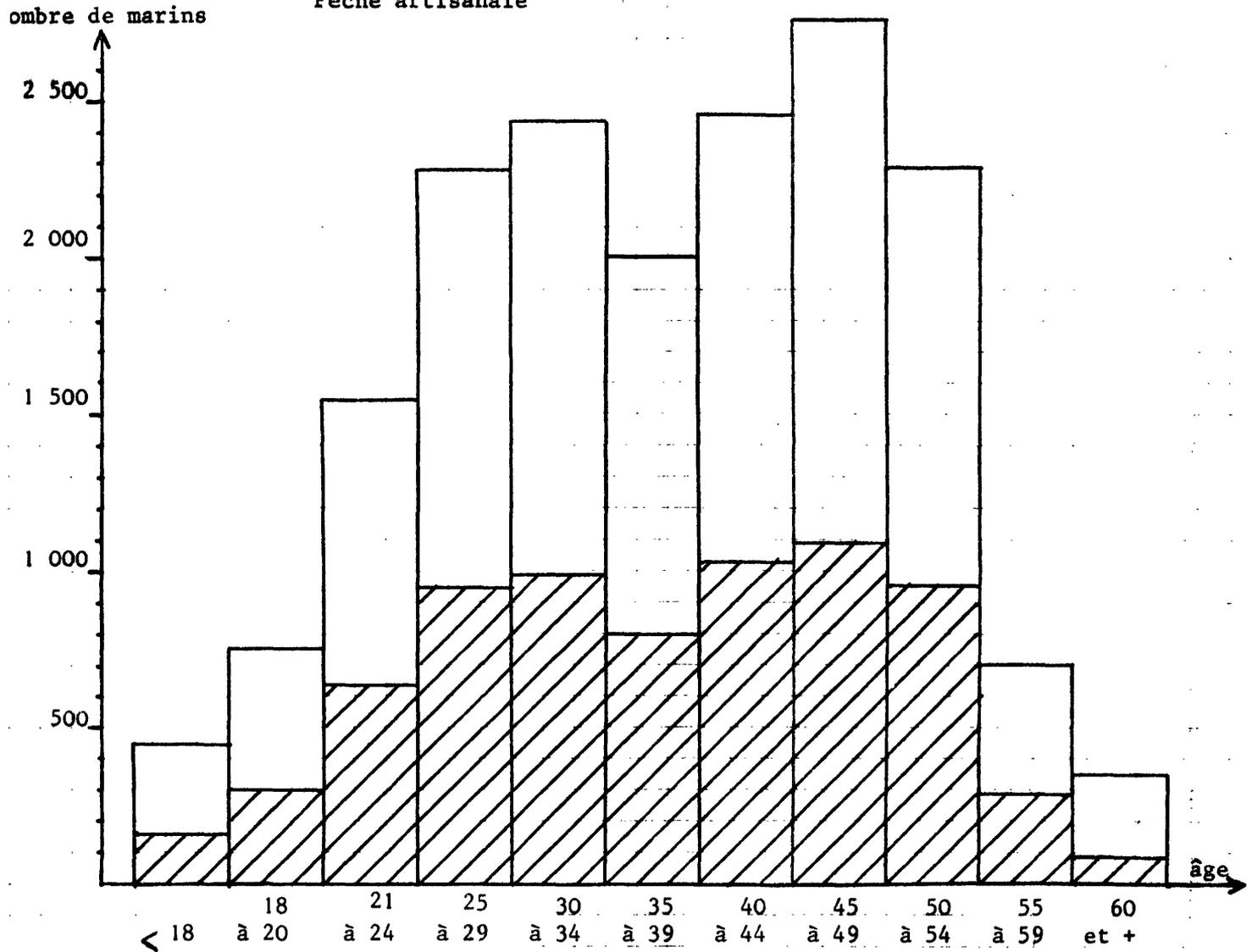
	<10 tjb		10 - 30 tjb		30 - 50 tjb		50 - 100 tjb		>100 tjb			
	Nombre	Jauge	Nombre	Jauge	Nombre	Jauge	Nombre	Jauge	Nombre	Jauge	Nombre	Jauge
Chalutiers									14	1 842	14	1 842
Chalutiers polyvalents			362	8 300	194	9 074	14	1 041			570	18 415
Autres polyvalents			4	105	17	758					21	863
Langoustiers			11	266			3	1 61	5	1 075	8	1 236
Caseyeurs							3	205				14
Thoniers							2	136			2	136
Palangriers					4	183					4	183
Petite pêche	1 349	3 800									1 349	3 800
TOTAL 1 janvier 1976	1 349	3 800	377	8 671	215	10 015	22	1 543	19	2 917	1 982	26 946
Evolution 1971-1975	- 90		+ 22		- 33		- 18		+ 4		+ 65	- 371

(Source enquête pêche artisanale 1975)

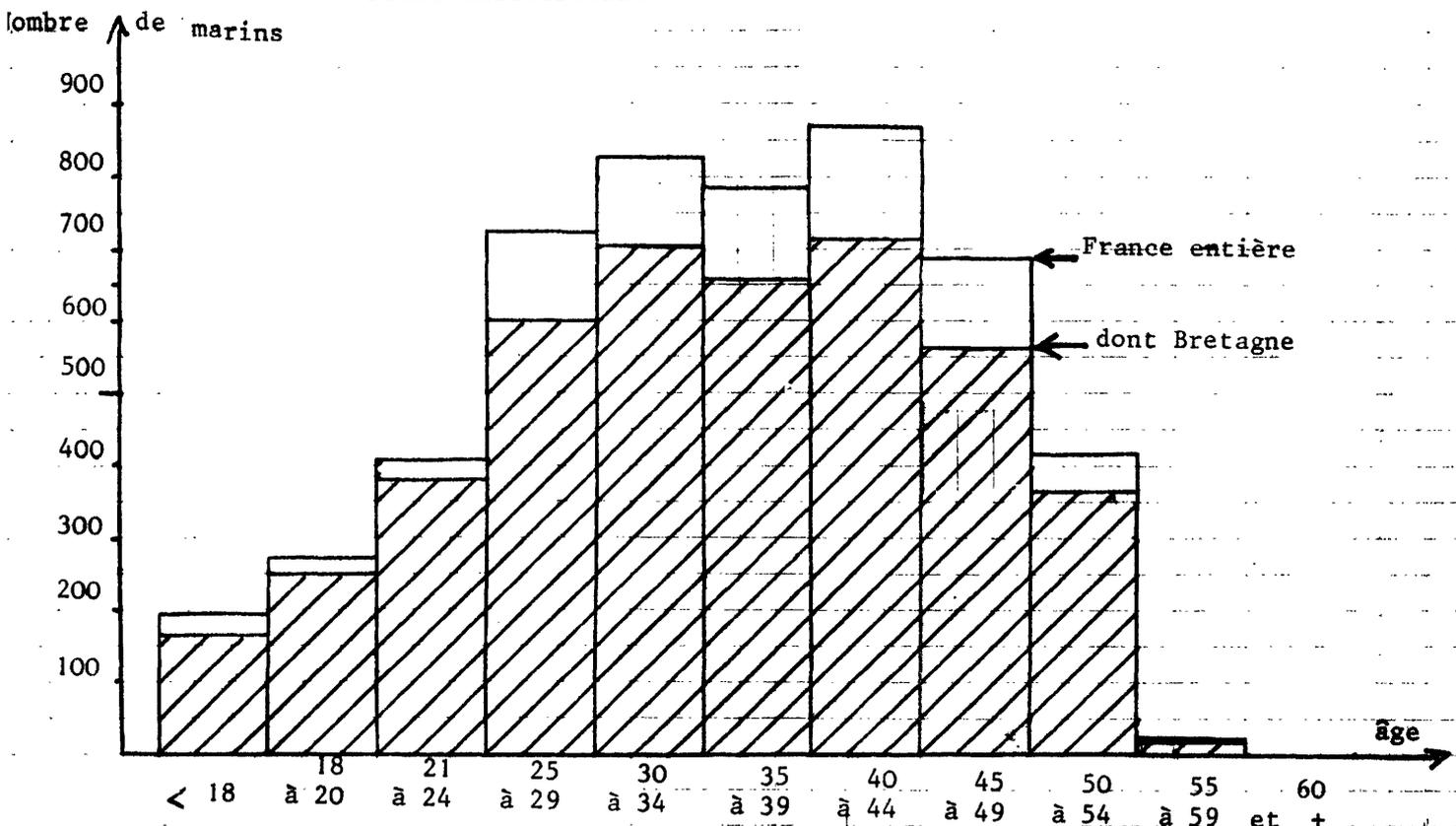
DOC. 15 : TRANCHES D'AGE DES MARINS EMBARQUES A LA PECHE ARTISANALE ET INDUSTRIELLE EN BRETAGNE

	< 18	18 à 20	21 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	> 60
Pêche artisanale	154	300	634	945	991	807	1 022	1 090	955	286	81
Pêche Industrielle	163	232	347	562	655	614	665	534	338	25	0
TOTAL	317	532	981	1 507	1 647	1 421	1 687	1 624	1 293	311	81
%	2.8	4.7	8.6	13.2	14.4	12.5	14.8	14.2	11.3	2.7	0.7

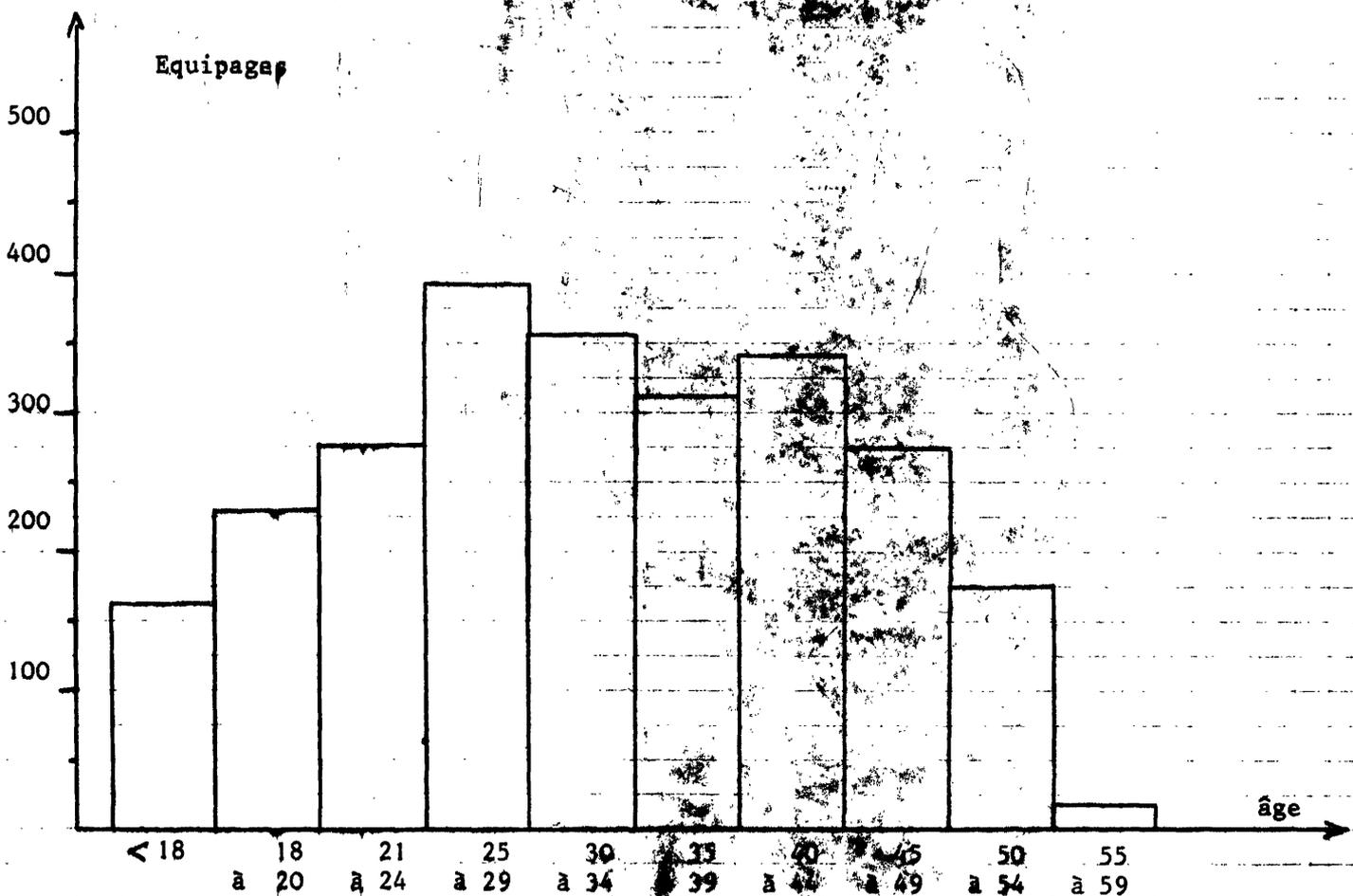
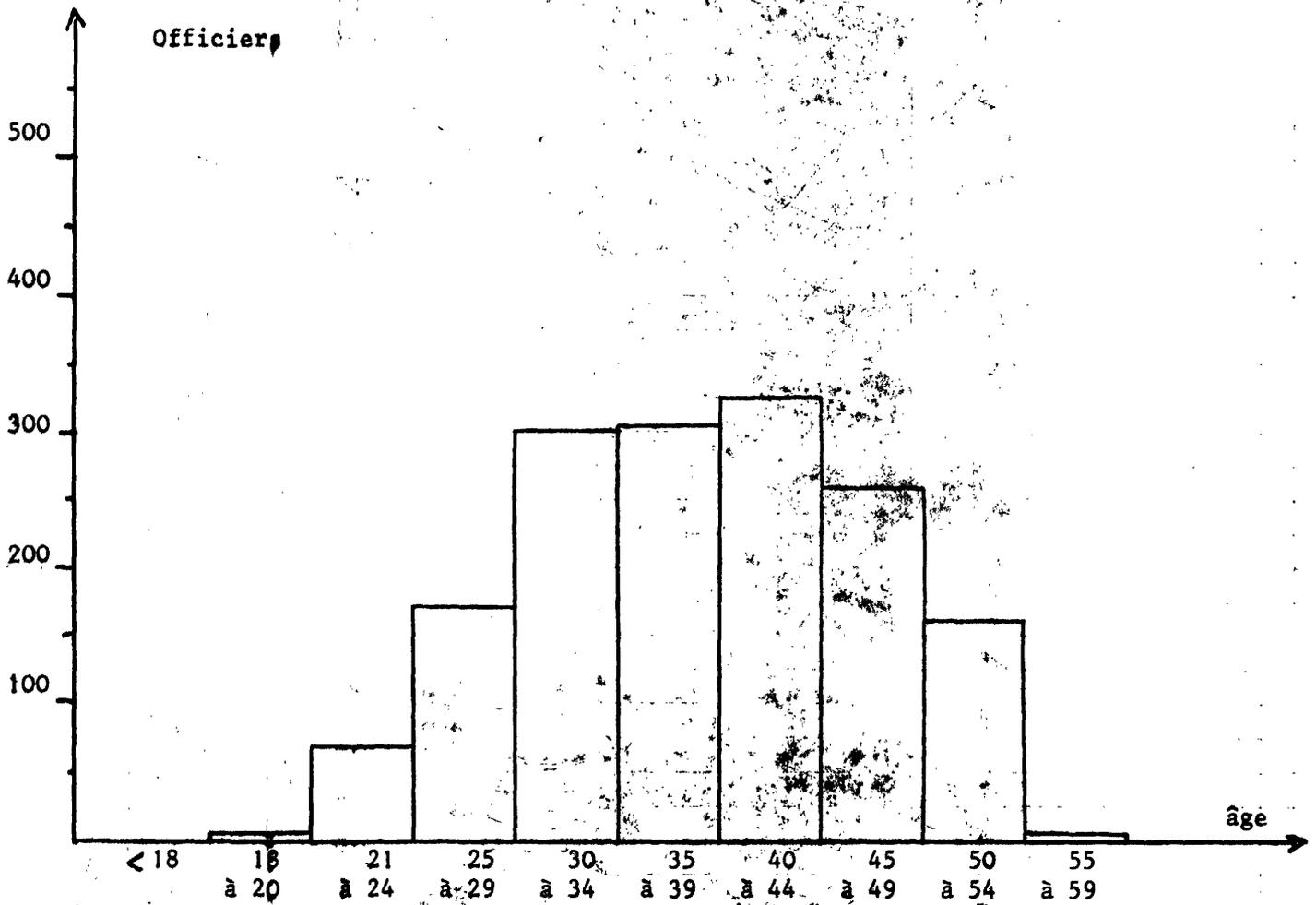
Pêche artisanale



Pêche industrielle



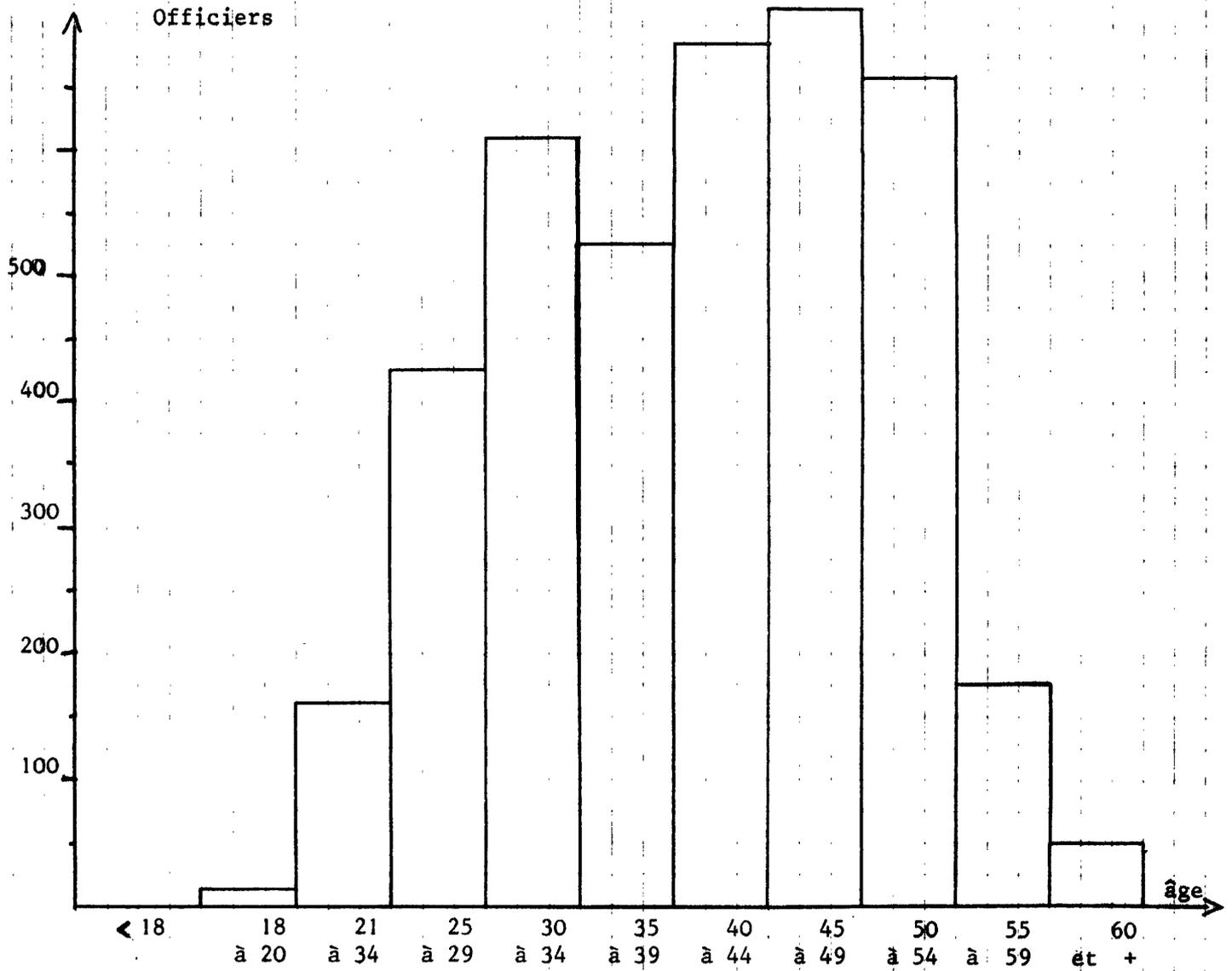
Doc. 17 COMPARAISON DES PYRAMIDES D'AGE DES
 MARINS-PÊCHEURS EMBARQUÉS A LA PÊCHE INDUSTRIELLE BRETONNE
 AU 28 FEVRIER 1978 (PÊCHE FRAÎCHE, THONIER ET GRANDE PÊCHE)



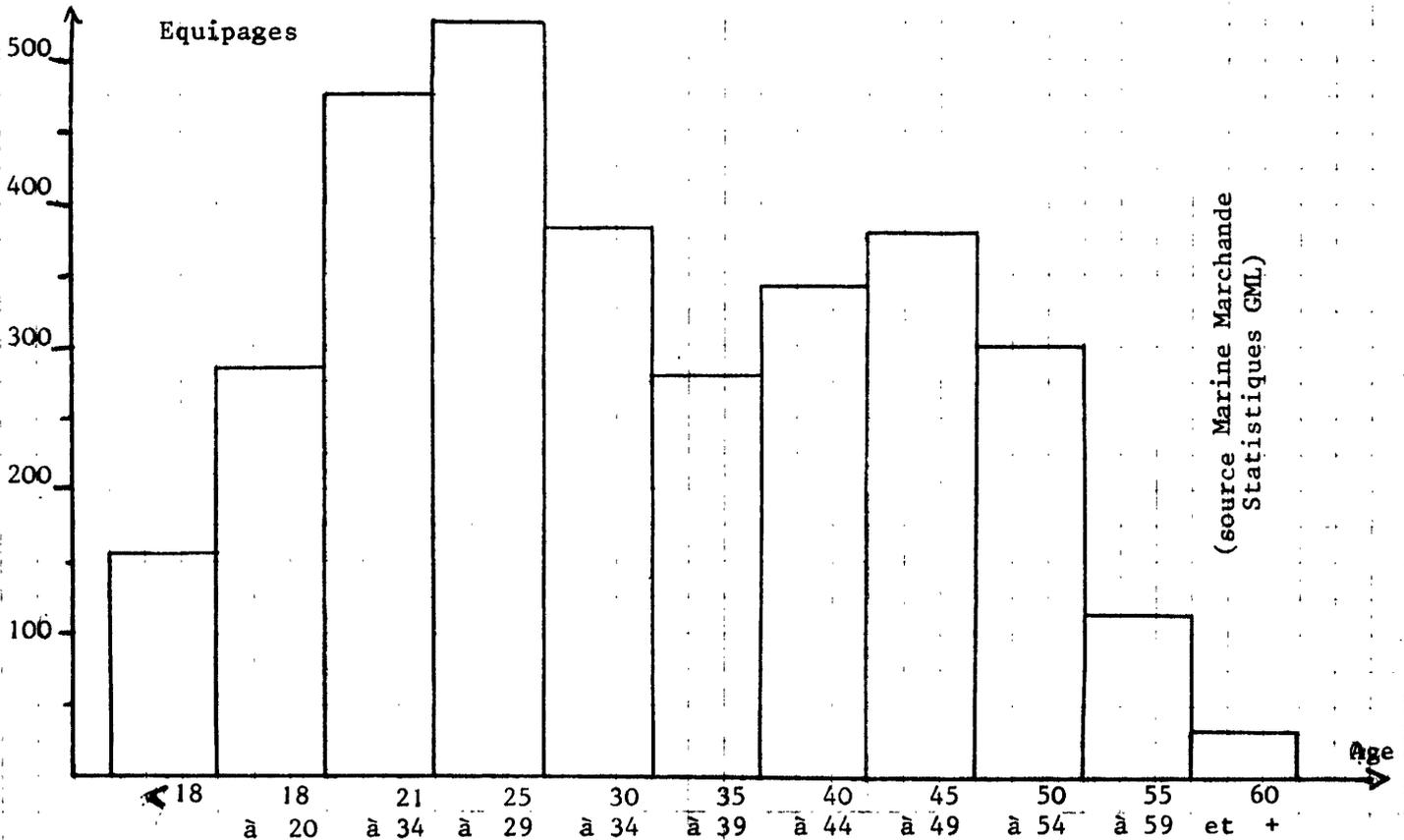
(Source: Marine Marchande).
 Statistiques - CM2

Doc. 18 COMPARAISON DES PYRAMIDES D'AGE DES MARINS-PECHEURS
EMBARQUES A LA PECHE ARTISANALE BRETONNE AU 28 FEVRIER 1978

Officiers

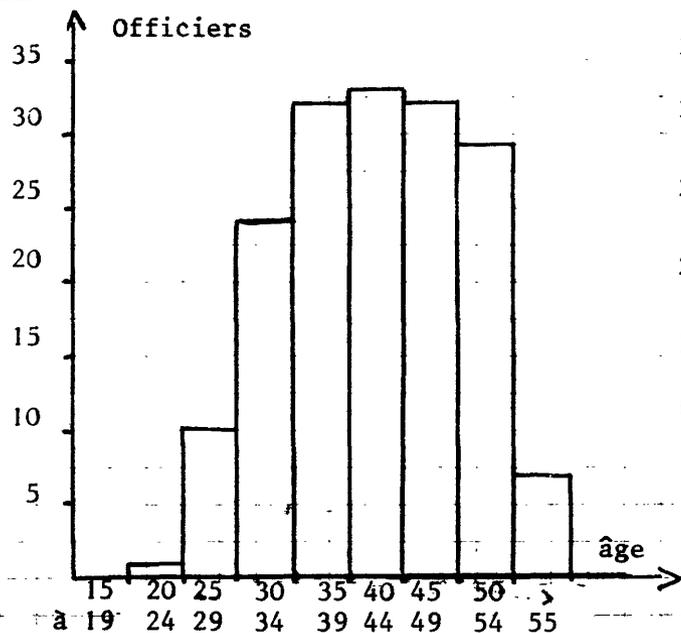


Equipages

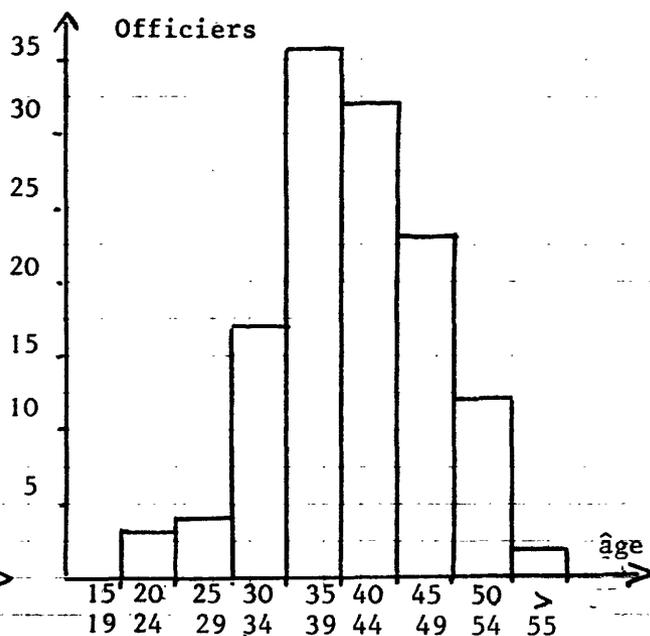


(source Marine Marchande
Statistiques GML)

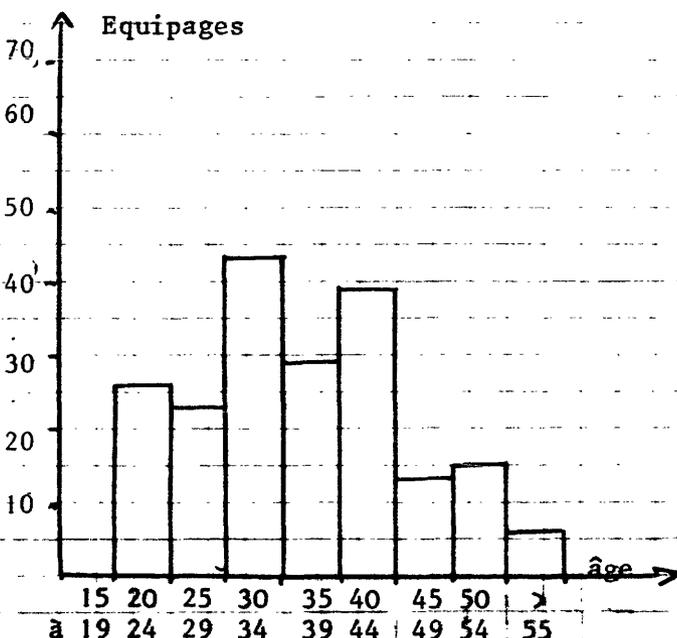
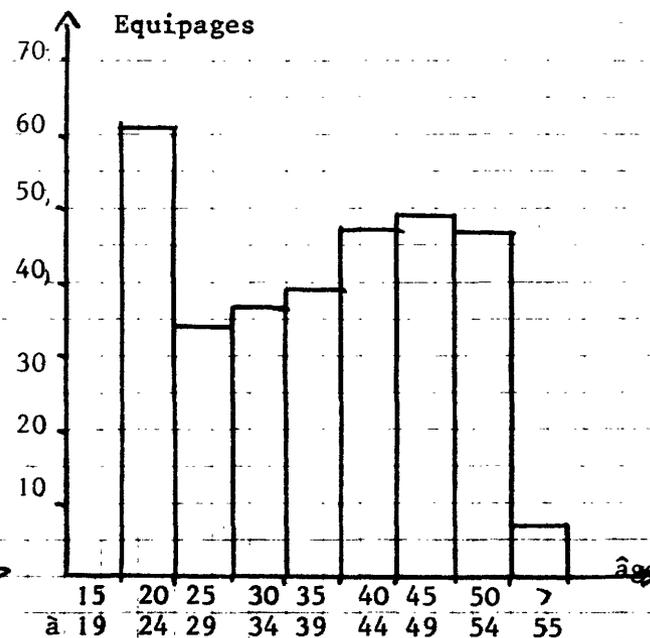
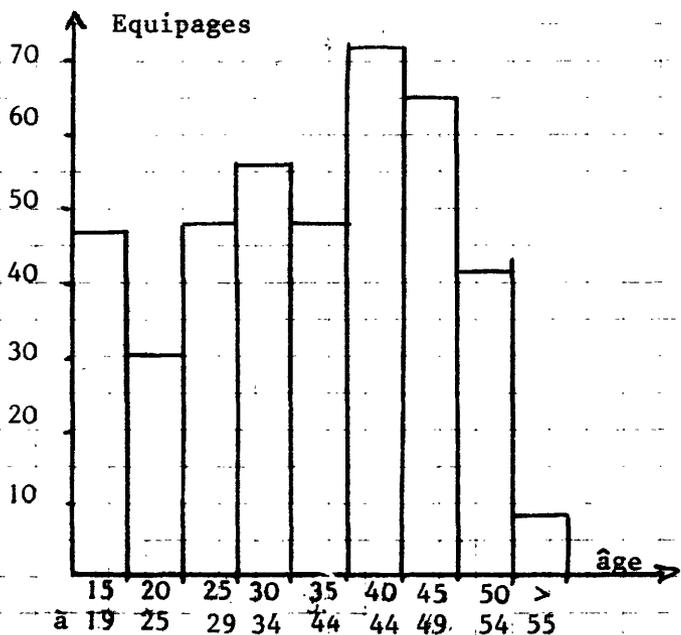
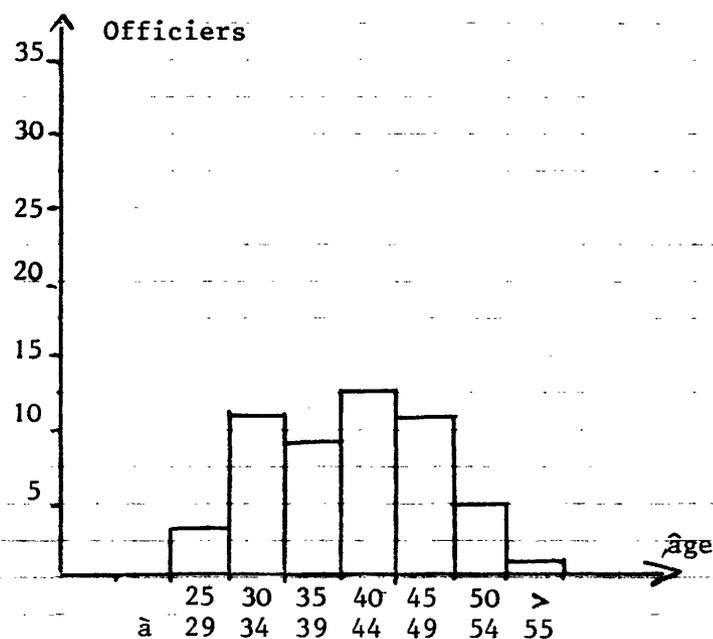
1 - Concarneau



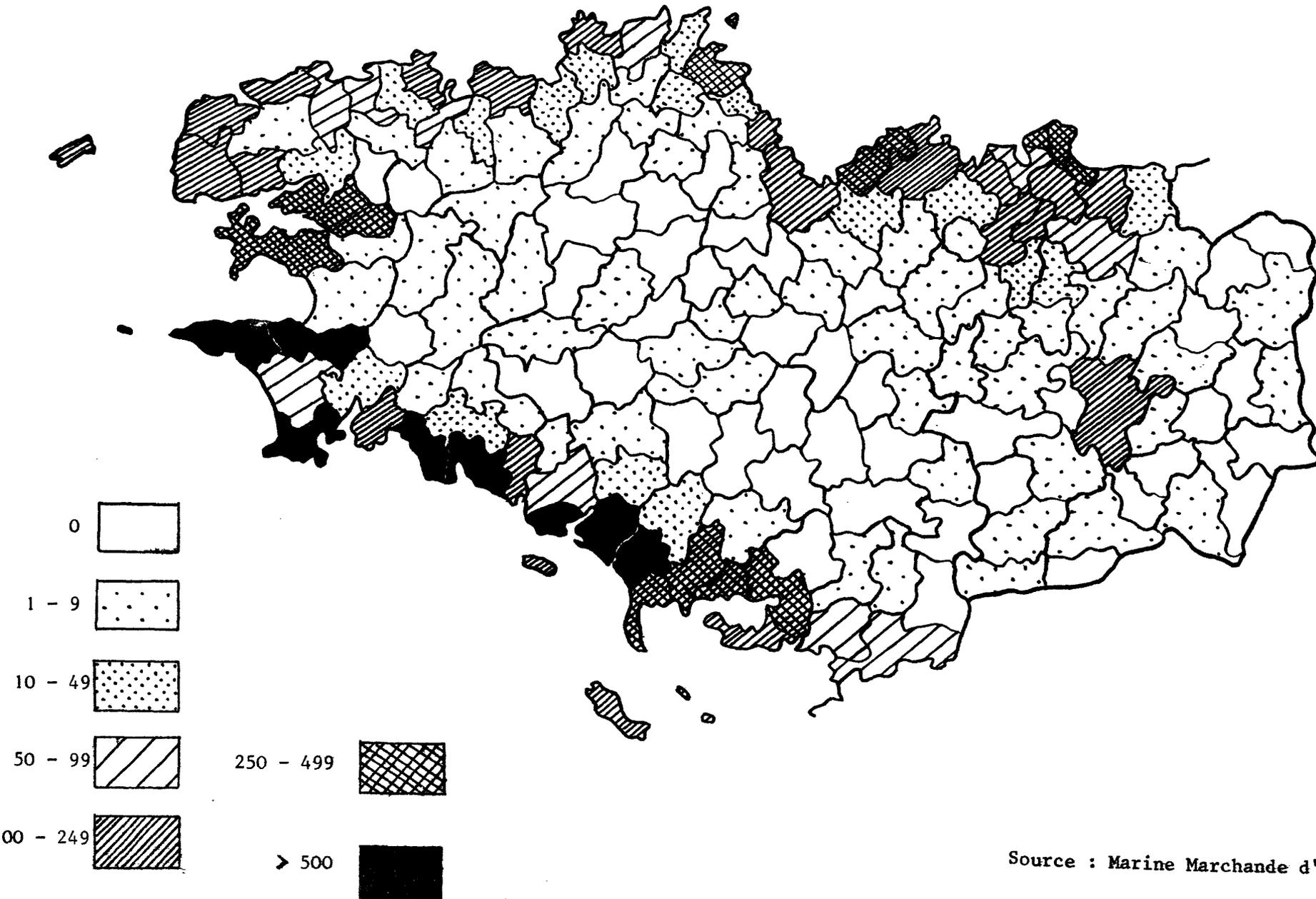
2 - Chalutiers lorientais



3 - Chalutiers étellois



Doc. 20 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES INSCRITS MARITIMES - PECHE
PAR CANTON DE RESIDENCE AU 31 AOUT 1975



Source : Marine Marchande d'après statistiques (GM2)

PORTS	CAPACITE D'ACCUEIL EN NOMBRE DE NAVIRES		LONGUEUR DE QUAIS POUR LA PECHE	NOMBRE DE SLIPWAYS & PUISSANCE	DEPOT DE CARBURANT VOLUME en m ³	DEBIT ANNUEL DE GAZ-OIL en m ³	CAPACITE JOURNALIER DE FABRICA TION GLACE
	de plus de 100 tjb	de moins de 100 tjb					
ILLE ET VILAINE							
°ST MALO	20	100	} 600 m	1 x 500 T	380	} 4 200	13 Tjb
°AUTRES ABRIS (2)	30	100		-	75		-
Total	50	200	600 m	-	455	4 200	13 Tjb
COTES DU NORD							
°ERQUY-BINIC- ST BRIEUC PAIMPOL-PERROS GUIREC	2	} 250	} 3 130 m (dont plaisance)	-	} 65	2 500	-
°AUTRES ABRIS (14)	2			350		-	25
Total	4	600	3 130 m	-	90	3 700	-
FINISTERE NORD							
°MORLAIX-PLOU- GASTEL-ROSCOFF CARANTEC	10	130	1 040m	1 x 130 T	130	1 600	3 T/J
°BREST	3	35	?	?	16 000(1)	3 700	1 T/J
°CAMARET	10	200	400m	2 x 300tjb	130	2 000	25 T/J
°AUTRES ABRIS (30)	1	1 000	-	-	400	-	-
Total	24	1 365	1 440m	-	16 660	7 300	29 T/J
FINISTERE SUD							
°DOUARNENEZ	23	110	1 570m	1 x 420t	12 500	110 000	260 T/J
°AUDIERNE	4	200	450m	-	100	-	4 T/J
°ST GUENOLE	-	70	640m	-	400	9 700	64 T/J
°LE GUILVINEC	20	80	700m	-	600	19 400	36 T/J
°LESCONIL	-	20	250m	-	90	4 000	6 T/J
°LOCTUDY	-	60	?	-	200	?	55 T/J
°CONCARNEAU	27	100	1 360m	1 x 1500t 1 x 350t	7 600	52 750	225 T/J
°AUTRES ABRIS (7)	3	100	-	-	-	-	-
Total	77	740	4 970m	-	21 490	195 850	650 T/J
MORBIHAN							
°LORIENT-ETEL	60	120	1 860m	1 x 1300t 1 x 500t	24 600	?	440 T/J
°QUIBERON	6	170	} 1 700m	-	650	} 6 570	} 7 T/J
°AUTRES ABRIS (25)	10	650		1 x 36tjb	?		
Total	76	940	3 560m	-	25 150	?	447 T/J
TOTAL GENERAL	250	4 000	13 670m	10slipways	63 845	?	1 150 T/J

(1) Total pêche et commerce

Doc.22 : PHYSIONOMIE DU MAREYAGE BRETON

QUARTIER	NOMBRE D'ENTREPRISES	QUANTITE TRAITEE EN 1974	QUANTITE MOYENNE PAR ENTREPRISE	QUANTITE MOYENNE PAR EMPLOI
ST MALO	17	3 810	225	73
ST BRIEUC	12	4 700	390	124
PAIMPOL	9	1 080	120	25
MORLAIX	8	5 660	710	18
BREST	6	2 430	405	90
<hr/>				
Total BRETAGNE NORD	52	17 680	340 T	36 T
CAMARET	4	900	225	60
DOUARNENEZ	28	12 300	440	49
AUDIERNE	3	750	250	47
ST GUENOLE	8	7 400	925	83
LE GUILVINEC	18	14 700	820	85
LESCONIL	4	2 290	570	67
LOCTUDY	15	7 220	480	69
CONCARNEAU	63	34 070	540	81
LORIENT	87	70 130	805	103
VANNES	6	200	35 (1)	4 (1)
AURAY	14	200	15 (1)	13 (1)
<hr/>				
Total BRETAGNE SUD	250	150 160	600 T	81 T
TOTAL GENERAL	302	167 840	555 T	72 T

(1) entreprises traitant également les produits de la conchyliculture

(employés et chefs d'entreprises)

QUARTIER OU PORT	AVITAILLEMENT gaz-oil, ac- castillage	CONSTRUCTION réparation navale	ATELIERS Frigo- glace	CRIEE	DOCKERS	MAREYAGE	IMPOR- TATION	TRANSFOR- MATION	SOUS- PRODUIT	DIVERS	TOTAL	RAPPEL marins- pêcheurs
ST-MALO	10	232	15	37	77	52	-	75	-		498	968
ST-BRIEUC	9	37	-	4	-	38	-	-	-	filets 20	108	554
PAIMPOL	10	30	-	-	-	52	4	-	-		96	432
MORLAIX	11	41	20	-	-	308	-	110	-		490	352
BREST	12	25	2	-	-	27	-	50	-		116	914 (1)
Total BZ Nord	52	365	37	41	77	477	4	235	-	20	1 308	3 220
CAMARET	8	66	2	2	-	15	-	-	-		93	311
DOUARNENEZ	38	105	20	50	-	249	-	1 070	oui?	3 ateliers de filets ?	1 532+?	815
AUDIERNE	5	12	2	2	-	16	-	456	-		493	400
ST-GUENOLE	8	29	19	31	13	89	-	245	-		434	766
LE GUILVINEC	9	72	8	49	-	173	-	1 069	-	filets 140	1 520	687
LESCONIL	4	2	-	11	-	34	-	-	-		51	392
LOCTUDY	7	30	5	-	-	105	-	132	-		279	474
CONCARNEAU	45	160	50	132	350	422	-	1 280	195	armement 123	2 757	2 474
LORIENT	43	160	200	287	682	12	810	70	armement 92		2 356	2 312
AURAY	21	9	1	2	56	-	31	-	-		120	484 (1)
VANNES	3	15	-	-	16	-	-	-	-		34	507 (1)
Total BZ Sud	191	660	107	1 129	1 857	12	5 093	265	265	375 + ?	9 669+?	9 622
TOTAL GENERAL BRETAGNE	243	1 025	144	1 247	2 334	16	5 328	265+?	375 + ?	10 977 + ?	12 842	

(1) quartier à forte activité conchylicole.

(source : enquête pêche artisanale 1975 - statistiques Marine Marchande 1975 - Monographies des Affaires Maritimes 1977 - Profils économiques des pays de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne 1977-)

DOC. 25 ZONES SENSIBLES POUR LA PECHE INDUSTRIELLE

(1977)

TYPE DE FLOTTE / ZONES DE PECHE	PLUS DE 50 % DES PRISES	DE 35 à 50 % DES PRISES	DE 20 à 35 % DES PRISES	DE 15 à 20 % DES PRISES
LORIENT 46-55 m P.A.	VI a (58,3 %)		V b (24,8 %)	
LORIENT-ETEL 30-35 m P.A.			VII g (32,5 %) VII a (23,9 %)	VII f (16,8 %) VI a (17 %)
28-35 m CL		VII g (36,8 %)	VII a (26,7 %) VII f (31,4 %)	
CONCARNEAU 46- m P.A.	VI a (74,3 %)			
33-35 m P.A.			VII g (22 %) VII h (21,6 %) VI a (21 %)	VII e (15,5 %)
30-35 m CL	VII h (56,0 %)			VII g (18,3 %) VII e (16,8 %)
DOUARNENEZ 38 m P.A.		VII e (44,5 %)	VI a (31,4 %)	

Exemple : 58 % des prises des navires de 46-55 m P.A. de LORIENT s'effectuent dans la zone CIEM VI a

(Source : Listing ISTPM, Doc 6)

ESPECES	ZONE CIRM	PRISE TOTALE 76	TAC 78	TAC 79	PRISES FRANCAISES (moyenne 76/77)			QUOTAS 78	QUOTAS 79 (théoriques)	BALANCE 1979 8 76-77
					TOTAL FRANCE	BRETAGNE SUD	REPARTITION PAR PORT			
CABELLARD	VI	17 368	19 076	10 400	4 892	4 795	Lo: 3 301 Cc: 894 Dz: 598	6 296	3 432	- 1 460 tonnes (-30 %)
	VII (sauf VIIa) VIIa	8 383 10 180	11 400 8 600	8 000 7 300	5 305	4 197	Lo: 2 616 Cc: 961 Dz: 86	7 713 1 013	4 940 859	+ 494 tonnes (+3,3%)
SOLEFIN	VIa	18 755	10 400	11 000	3 360	3 239	Lo: 2 007	1 615	1 708	- 1 652 tonnes (-48 %)
LIEU NOIR	VIa-b	40 780	32 000	32 000	24 317	22 701	Lo: 18 926 Cc: 2 600 Dz: 1 187	19 760	19 760	- 4 557 tonnes (-18,7 %)
	VII	4 985	4 880	4 880	3 063	2 908	Lo: 1 417 Cc: 1 064	2 608	2 608	- 455 tonnes (-14,3%)
SARDINE	VI	24 115	16 600	12 000	3 584	3 535	Cc: 1 962 Lo: 709	2 196	1 587	- 1 997 tonnes (-35 %)
	VII	31 019	30 000	27 000	12 400	8 418	Lo: 6 649	14 184	12 765	+ 365 tonnes (+ 2,9%)
MAQUET	VI, VII, VIII	68 025	43 000	43 000	20 029 PA + PI	12 516 PA + PI	Lo: 5 225 Cc: 2 828	22 625	22 570	+ 2 541 tonnes (+ 12,7%)
BAUDROIE	IV-VI- VII-VIII	28 780	21 340	21 350	10 976 PA + PI	10 400 PA + PI	Gv: 4 445 Cc: 2 705	12 670	12 670	+ 1 694 tonnes (13,4%)
CHERRAUD	VI-VII- VIII	477 721	360 000	435 000	28 984	18 808	Dz: 5 001 Cc: 3 855 Lo: 1 535	51 500	62 230	+33 246 tonnes (+114 %)
LIEU NOIR CABELLARD + SOLEFIN	Secteur	?	25 100	?	16 965	6 347	Lo: 6 347	13 340	?	- 3 625 tonnes (- 21 %)
	Vb Ferod	?	7 000	?	3 991	1 040	Lo: 1 040	135	?	- 3 856 tonnes (- 54,8%)
		?	6 800	?	8 849	3 507	Lo: 3 507	5 000	?	- 3 849 tonnes (- 55,1%)

Pêche Fraîche Industrielle Bretagne

	55 M P.A. LORIENT	46 MPA LORIENT CONCARNEAU	33 M P.A. CONCARNEAU	30-35 M C.L. CONCARNEAU
RECETTES BRUTES TOTALES (1)	5 683 783 FF	3 882 213 FF	2 774 238 FF	1 888 719 FF
- Frais de déchargement	562 287	396 976	217 034	155 622
- Autres taxes perçues en criée	352 324	239 769	125 310	98 413
- Dépenses d'équipage	1 864 102	1 303 382	1 062 618	845 815
- Total approvisionnement	1 693 563	1 228 043	651 493	449 198
dont carburant	(1 044 852)	(733 328)	(402 284)	(283 260)
matériel de pêche	(525 669)	(408 479)	(194 823)	(126 941)
- Réparation et entretien	457 383	220 228	165 060	129 578
- Assurances maritimes	226 241	150 150	93 770	57 974
- Matériel radio-électrique	44 568	34 916	40 834	27 270
- Frais généraux à terre et de gestion	299 714	244 520	133 197	76 215
- Autres charges	-	5 865	-	30 905
TOTAL DES CHARGES (2)	5 500 182	3 823 233	2 489 316	1 870 989
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1) - (2)	+ 183 601	+ 58 980	+ 284 922	+ 17 730
FRAIS FINANCIERS (âge moyen de l'échantillon)	- 278 684 (4,5 ANS)	- 280 773 (2)	- 130 000 (4,5)	0 (12,5)
RESULTAT NET APRES FRAIS FINANCIERS	- 95 083	- 221 793	+ 154 922	+ 17 730
AIDE AU MAINTIEN DE L'EMPLOI BASEE SUR LE CARBURANT	+ 190 918	+ 142 485	+ 74 896	+ 55 623
RESULTAT NET CORRIGE	+ 95 835	- 79 417	+ 229 818	+ 73 353
(AMORTISSEMENT = Prix d'achat du navire, subvention déduite en linéaire sur 10 ans)	(- 619 300)	(- 585 000)	(- 230 000)	0

(Source SODIPEB)

DOC. 29 EVOLUTION DES RESULTATS DES CHALUTIERS INDUSTRIELS DE PECHE FRAICHE

1974 - 1977

1) 55 M PECHE ARRIERE LORIENT

	1974	1975	1976	1977
Résultat brut d'exploitation	+ 625 889 FF	- 55 453	- 25 739	+ 183 601
Frais financiers	- 331 110	- 348 083	- 301 582	- 278 684
Résultat net	+ 294 779	- 403 536	- 327 321	- 95 083
Résultat net corrigé après aide sur le carburant (avant amortissements)	+ 294 779	- 343 936	- 26 842	+ 95 835
En % du chiffre d'affaires global	+ 6,1 %	- 9,9 %	- 0,6 %	+ 1,6 %

2) 33 M PECHE ARRIERE CONCARNEAU

	1974	1975	1976	1977
Résultat brut d'exploitation	+ 371 873 FF	+ 125 078	+ 65 516	+ 284 922
Frais financiers	- 130 000	- 130 000	- 130 000	- 130 000
Résultat net	+ 241 873	- 4 922	- 64 484	+ 154 922
Résultat net corrigé après aide sur le carburant (avant amortissements)	+ 241 873	+ 19 514	+ 40 079	+ 229 818
En % du chiffre d'affaires global	+ 11,2 %	+ 1,0 %	+ 1,7 %	+ 8,1 %

3) 30-35 M CLASSIQUE CONCARNEAU

	1974	1975	1976	1977
Résultat brut d'exploitation	+ 93 326 FF	- 86 851	- 14 537	+ 17 730
Frais financiers	0	0	0	0
Résultat net corrigé après aide sur le carburant	+ 93 326	- 68 463	+ 55 498	+ 73 353
En % du chiffre d'affaires global	+ 6,7 %	- 5,4 %	+ 3,4 %	+ 3,8 %

(Source SODIPEB)

DOC. 30 : COMPTES D'EXPLOITATION MOYEN 1977 - PECHE LOINTAINES -

	CHALUTIER GRANDE PECHE	THONIER CONGELATEUR 36-41 M	THONIER CONGELATEUR 58-75 M
RECETTES BRUTES TOTALES	11 731 305 FF	5 262 000 FF	14 462 000 FF
- Frais de déchargement	233 722		
- Taxes diverses	72 877		
- Dépenses d'équipage	5 545 541	2 464 000	4 157 000
- Total approvisionnement (dont carburant matériel de pêche)	2 465 572 (1 354 404) (716 513)	1 884 000 (560 000)	4 973 000 (1 622 000)
- Réparation-entretien	787 484		
- Assurances Maritimes	438 109	autres 459 000	autres 1 030 000
- Matériel radio-électrique	124 678		
- Frais Généraux à terre et de gestion	586 743		
TOTAL DES CHARGES (2)	10 254 726	4 807 000	10 160 000
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1) - (2)	+ 1 476 579	+ 455 000	+ 4 302 000
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION corrigé après aide sur le carburant avant frais financiers et amortissements	+ 1 738 483	+ 544 000	+ 4 586 000

(Sources COGEPECHE - SIDITHO)

DOC. 31 : EVOLUTION DU PRIX DES NAVIRES DE PECHE INDUSTRIELLE ET LIEU DE CONSTRUCTION

(année de livraison)

TYPE	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979 (prévisions)
Chalutier pêche arrière 24 m						2 500 000 France	2 700 000 France	
Chalutier pêche arrière 35 m	2 625 000 France	3 485 000 France	3 485 000 France					France : 9 à 10 MF Pologne : 5 à 6 MF
Chalutier pêche arrière 38 m		3 950 000 France	4 836 000 Espagne					
Chalutier pêche arrière 43 m	4 855 000 France	5 800 000 France	8 000 000 France	7 700 000 France	8 438 000 France			
Chalutier pêche arrière 46 m		5 210 000 France	5 908 000 Pologne	6 078 000 Pologne	7 000 000 Pologne			
Chalutier pêche arrière 53-55 m	4 590 000 Pologne	8 300 000 France	10 475 000 France	11 900 000 Belgique	11 500 000 Belgique			
Thonier senneur congélateur 50-55 m			10 720 000 France	10 800 000 France			19 800 000 France	
Thonier senneur congélateur 55-65 m		14 000 000 France	15 534 000 Espagne			19 000 000 France		
Thonier senneur congélateur 65-75 m	13 400 000 Espagne	12 234 000 Espagne					30 022 000 France	

(Source : Marine Marchande GFAI)

DOC 32. : ANALYSE DES INTENTIONS DE CONSTRUIRE A LA PECHE ARTISANALE
(enquête Crédit Maritime 1971)

Echantillon : 900 patrons candidats à la construction

Tonnage actuel	Favorables à un tonnage + faible	Favorables à un tonnage identique	Favorable à un tonnage + important	TOTAL
< 6 tjb		70,6 %	28,6 %	100 %
de 6 à 15 tjb	5,9 %	56,7 %	36,4 %	100 %
de 15 à 25 tjb	7,8 %	34 %	58,2 %	100 %
de 25 à 35 tjb	12,9 %	52,9 %	32,9 %	100 %
de 35 à 50 tjb	13,1 %	78,3 %	7,3 %	100 %
de 50 à 80 tjb	58,3 %	25 %	8,3 %	100 %
de 80 à 110 tjb	50 %	50 %		100 %
> 110 tjb	55,5 %	33,3 %		100 %
TOTAL	6,2 %	59,8 %	33,1 %	100 %

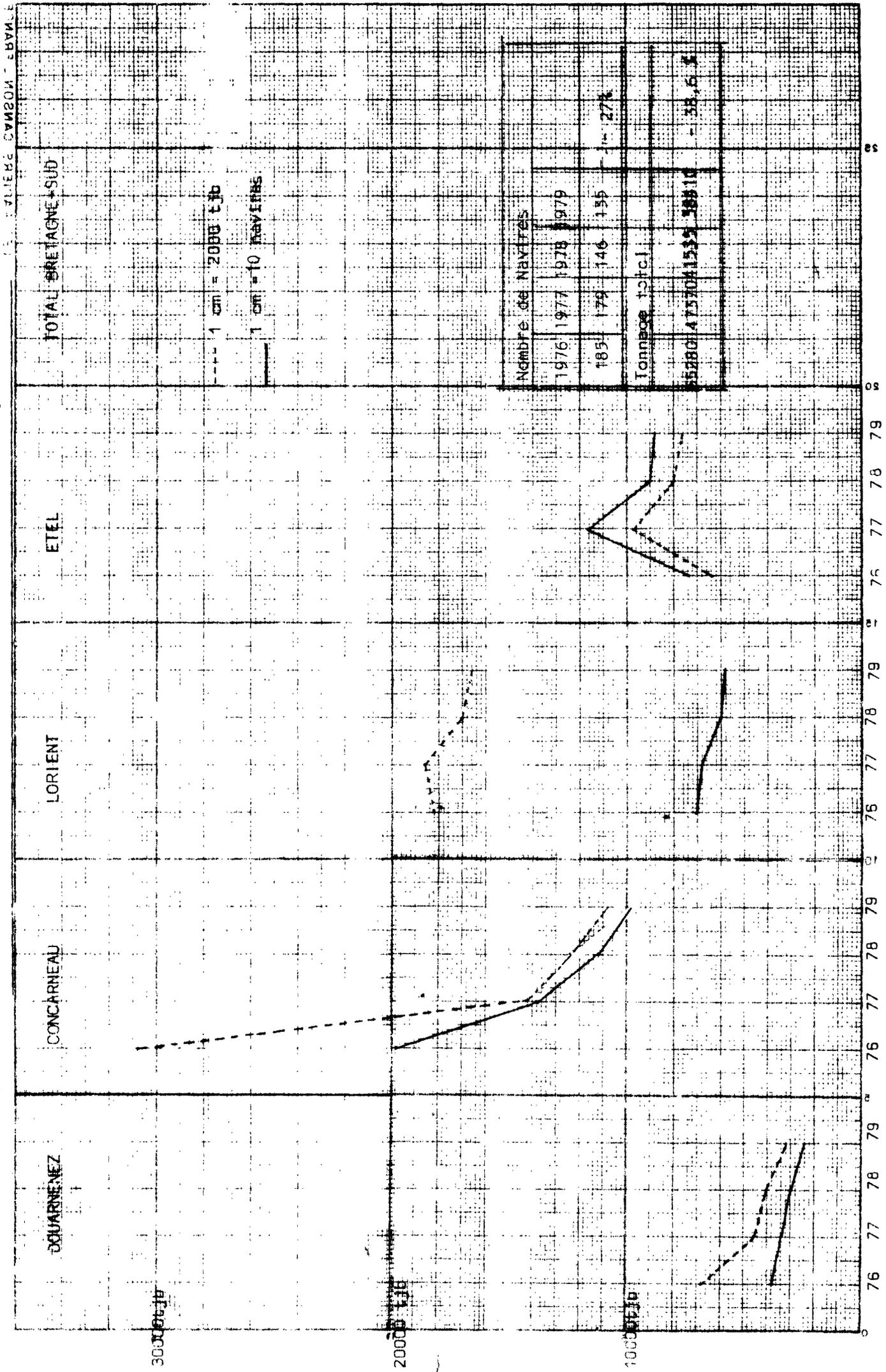
. 60 % des patrons qui veulent faire construire, souhaitent un bateau de même tonnage que celui qu'ils ont au moment de l'enquête.

Ce sont notamment les patrons de bateaux de moins de 6 tjb (71 %) et 35 à 50 tjb (78 %).

. Au-delà de 50 tjb, les intentions de construire traduisent un net désir de revenir à des unités plus petites :

- 50 % des patrons d'un bateau de 50 à 80 tjb souhaitent faire construire des bateaux de 35 à 50 tjb ;
- aucun des patrons de bateau de 80 à 110 tjb ne veut faire construire un bateau analogue, tandis que 33 % d'entre eux souhaitent un bateau de 35 à 50 tjb.

Ces chiffres datent de 1971 et la très forte hausse du coût de la construction intervenue depuis, a très certainement accentué cette tendance pour les grosses unités de pêche artisanale.



Nombre de Navires	
1976	185
1977	179
1978	146
1979	155
Tonnage total	
1976	179
1977	146
1978	155
1979	278
Total	
	47570

DOC. 34 : LES PERTES OCCASIONNEES PAR LE PASSAGE A 70 MM
 POUR LA PECHE A LA LANGOUSTINE (QUARTIER DU GUILVINEC)

Le tableau ci-dessous résume les pertes directes de chiffres d'affaires et d'emplois engendrées par une chute de la production de 1 800 tonnes.

AGENTS CONCERNES	PERTES DE C.A. (en 1 000 F)	PERTES D'EMPLOIS
Mareyage	42 900	4 à 5
Transport	900 à 2 600	?
Surgélation	21 600	80 (St Guécoop & Scoma Gel)
Etat (sans compter les impôts sur le revenu)	3 000 à 3 400	
Collectivités	2 700 à 4 500	
TOTAL	71 100 à 75 000	85 emplois

LISTE DES SIGLES ET TERMES UTILISES
=====

LISTE DES SIGLES UTILISES

- A.C.F. : Armement Coopératif Finistérien
- AGEAM : Association de Gérance des Ecoles d'Apprentissage Maritime (les E.A.M.)
- ANOP : Association Nationale des Organisations de Producteur
- B.T.P. : Bâtiment et Travaux Publics
- CCPM : Comité Central des Pêches Maritimes
- CFDT : Confédération Française Démocratique du Travail
- CGT : Confédération Générale du Travail
- CIEM : Conseil International pour l'Exploration de la Mer (sigle français de l'ICES)
- CLPM : Comité Local des Pêches Maritimes
- CNEXO : Centre National d'Exploitation des Océans
- COBRECAF : Compagnie Bretonne de Cargos Frigorifiques
- ENIM : Etablissement National des Invalides de la Marine
- FDES : Fonds de Développement Economique et Social
- FFSPM : Fédération Française des Syndicats de Pêche Maritime
- FIOM : Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés
- FROM : Fonds Régional d'Organisation des Marchés
- GFAI : Groupe de Financement de l'Armement Industriel
- GPMB : Groupement des Pêches Maritimes Bretonnes
- IAA : Industries Agricoles et Alimentaires
- INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
- ISTPM : Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes

OP : Organisation de Producteurs ; les OP bretonnes sont :

- . OPOB : Organisation de producteurs Ouest-Bretagne
- . PROMA : OP du Morbihan - Loire Atlantique
- . LE FROM-Bretagne pour la pêche industrielle
- . ORTHONGEL : Organisation des Producteurs du Thon congelé
(pêche thonière tropicale)
- . ONAPROGER : Organisation Nationale des Producteurs de Germon

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

SAPP : Société Anonyme des Pêcheries Pleven (St-Malo)

SIA : Société Interprofessionnelle Artisanale

SODIPEB: Société pour le Développement des Industries de la Pêche en Bretagne

TAC : Total Allowable Capture

UAPF : Union des Armateurs à la Pêche de France

DEFINITIONS DE QUELQUES TERMES UTILISES DANS LE TEXTE

Pêche Artisanale

Dans le cadre de cette étude sont compris dans la pêche artisanale, tous les navires inférieurs à 24 mètres dont le propriétaire ou le co-propriétaire sont embarqués, y compris les navires < 24 mètres des armements coopératifs.

Nous avons retenu, par ailleurs, la distinction entre :

- Petite Pêche

Sorties en mer d'une durée inférieure ou égale à 24 heures (navires de moins de 12 mètres le plus souvent)

- Pêche Côtière

Navigation comprise entre 24 et 96 heures pratiquée par des unités artisanales (de 12 à 16 mètres pour la Bretagne)

- Pêche au Large

Navigation d'une durée supérieure à 96 heures et inférieure à 20 jours pratiquée par les unités artisanales de 16 à 24 mètres. Nous utilisons parfois le terme de pêche hauturière (équivalent à celui de pêche au large) pour les unités artisanales ou industrielles.

Pêche Industrielle

Sont compris dans la pêche industrielle tous les navires de plus de 24 mètres armés ou gérés par des sociétés d'armement (quelque soit leur forme juridique) pratiquant la pêche fraîche ou congelée pour l'alimentation humaine (il n'existe pas de navires orientés vers la pêche pour les sous-produits en France).

La pêche industrielle se divise couramment en deux catégories désignant des types de navires et de métiers différents :

- la flotte de gros tonnage, qui désigne les navires de plus de 40 mètres pêche arrière basés à Lorient et Concarneau
- la flotte de moyen tonnage, qui désigne les navires de 25 à 38 mètres classiques ou pêche arrière, basés à Concarneau, Etel et Douarnenez.

Pêche fraîche

On parle de pêche fraîche - par opposition à la Grande Pêche ou la pêche thonière tropicale - pour désigner tous les types de pêche (industrielle ou artisanale) dont les captures sont conservées sous glace (marées jusqu'à 12 ou 13 jours) ou sans moyen de réfrigération particulier (marée d'une journée). Pour les poissons nous utilisons également la distinction entre :

- espèces communes désignant les espèces dont le prix moyen est faible et qui constitue l'essentiel des apports de la flottille industrielle de gros tonnage : cabillaud, églefin, lingue, lieu noir, merlan, maquereau, hareng, chinchard ...
- espèces fines qui désignent les espèces dont le prix moyen est élevé et qui constituent l'essentiel des apports de la flottille industrielle de moyen tonnage et de la pêche artisanale : merlu, lotte, bar, daurade, lieu jaune, poissons plats, etc ..

Grande Pêche

La grande pêche désigne la pêche pratiquée par des navires sauteurs ou congélateurs de 75 à 90 mètres pour des campagnes de 3 ou 4 mois. St-Malo est le seul port de Grande Pêche de Bretagne.

Pêche Thonière Tropicale

Pêche pratiquée par des thoniers senneurs congélateurs de 50 à 75 mètres, opérant au large des côtes africaines et armés à Concarneau et Douarnenez. Ce type de pêche a débuté en 1955.

Première et Seconde transformation :

Ces deux termes sont utilisés pour désigner le degré plus ou moins élaboré de transformation : la première transformation recouvre les opérations de filetage ou de congélation en l'état. La seconde transformation englobe l'ensemble des opérations plus élaborées : plats cuisinés à base de poisson, sticks surgelés, crustacés cuits congelés, etc ..

T A B L E D E S M A T I E R E S

PREMIERE PARTIE : LES CARACTERISTIQUES DU SYSTEME PECHE

A- APERCU SOCIO-ECONOMIQUE DE LA REGION BRETAGNE

1. Délimitation de la région Bretagne p. 1
2. Evolution de la région depuis une quinzaine d'années p. 1
 - 2.1. Le redressement démographique p. 1
 - 2.2. La population active et les secteurs d'activité p. 3
 - 2.3. Le développement du littoral par rapport à l'intérieur p. 5
3. La place du secteur des pêches dans l'économie bretonne p. 7
 - 3.1. La Bretagne est la première région de pêche française p. 7
 - 3.2. Quelle place occupe le secteur des pêches dans l'économie de la région ? p. 7

B- LES CARACTERISTIQUES DU SYSTEME PECHE

1. Définitions p. 10
2. Les captures p. 10
 - 2.1. La Bretagne, première région française p. 10
 - 2.2. Une grande région européenne p. 11
 - 2.3. Composition des captures et évolution p. 11
 - 2.4. La valeur de la production p. 15
 - 2.5. Les ports de débarquement p. 15
 - 2.6. Les zones de pêche fréquentées p. 17
3. Les bateaux et les hommes p. 20
 - 3.1. Les flottilles de pêche p. 20
 - 3.2. La structure de l'armement breton p. 25
 - 3.3. Les hommes p. 27

4.	<u>Les activités en amont</u>	p. 20
	4.1. Les chantiers navals	p. 34
	4.2. L'avitaillement	p. 36
	4.3. Les infrastructures portualres	p. 36
5.	<u>Les activités d'aval</u>	p. 38
	5.1. La répartition du produit selon les différentes filières	p. 38
	5.2. L'écoulement du produit frais	p. 39
	5.3. La transformation	p. 43
6.	<u>L'emploi induit par la pêche en Bretagne</u>	p. 49
	6.1. L'emploi induit direct	p. 49
	6.2. L'emploi induit indirect	p. 50
7.	<u>L'articulation des structures professionnelles et des institutions régionales</u>	p. 51
	7.1. La spécificité du secteur des pêches	p. 51
	7.2. Des tendances à l'ouverture régionale	p. 54
8.	<u>L'originalité du système pêche Bretagne</u>	p. 58

C- SYSTEME PECHE ET REGION

1.	<u>Les cadres retenus</u>	p.58
	1.1. Définition des sous-systèmes pêche	p.58
	1.2. Le choix des petites régions	p.59
2.	<u>Les sous-systèmes pêche et leur environnement économique</u>	p. 59
	2.1. St Malo	p. 59
	2.2. La baie de St-Brieuc	p. 62
	2.3. Le Finistère Nord : Morlaix - Brest	p. 66
	2.4. Douarnenez - Camaret - Audierne	p. 70

2.5. Le pays bigouden	p. 71
2.6. Concarneau	p. 73
2.7. La place des systèmes pêche du Finistère-Sud dans la petite région	p. 74
2.8. Lorient-Etel	p. 77

DEUXIEME PARTIE : L'EVOLUTION DU SYSTEME PECHE

A- LES CONTRAINTES

1. <u>Liées à la ressource</u>	p. 81
1.1. La grande pêche	p. 82
1.2. La pêche thonière tropicale	p. 83
1.3. La pêche fraîche industrielle	p. 83
1.4. La pêche artisanale	p. 88
2. <u>Liées à l'outil de production</u>	p. 94
2.1. L'accroissement des coût de production	p. 94
2.2. Les résultats	p. 96
2.3. Evolution de l'investissement	p.101
3. <u>Liées au marché</u>	p.108
3.1. La crise de 1975	p.108
3.2. Les conséquences de la crise sur le marché du frais	p.110
4. <u>Liées au secteur de la transformation</u>	p.111
4.1. La conserverie	p.111
4.2. L'industrie du froid	p.113
5. <u>Liées à l'emploi</u>	p.117
5.1. Déclin du volume d'actif	p.117
5.2. La mobilité	p.117
5.3. Une protection sociale insuffisante	p.118
5.4. Des conditions de rémunération archaïques	p.118

B- LES STRATEGIES	p.119
1. <u>Les orientations liées à la recherche halieutique</u>	p.119
2. <u>Les stratégies liées à l'outil de production</u>	p.119
2.1. La politique des pouvoirs publics et des instances communautaires	p.121
2.2. Les stratégies des armateurs bretons	p.127
2.3. La stratégie de l'armement coopératif	p.133
3. <u>Les stratégies syndicales</u>	p.136
4. <u>Liées au marché</u>	p.139
4.1. La politique communautaire des marchés	p.139
4.2. Bilan de la politique communautaire	p.140
4.3. La politique nationale d'organisation de marché	p.145
5. <u>Les stratégies liées à la transformation</u>	p.149
5.1. La conserverie	p.149
5.2. Le surgelé	p.149
SYNTHESE - DEUXIEME PARTIE	p.151
<u>TROISIEME PARTIE : LES PERSPECTIVES DU SYSTEME PECHE</u>	p.155
A- LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE	p.155
1. <u>La politique commune des pêches</u>	p.155
1.1. Le régime interne	p.156
1.2. La politique structurelle	p.156
1.3. Le régime externe	p.157
2. <u>La politique régionale communautaire</u>	p.159
3. <u>L'impact de la politique communautaire sur la région Bretagne</u>	p.161

B- LES VOIES ET MOYENS	p.164
1. <u>La méthode utilisée</u>	p.164
1.1. Les hypothèses	p.164
1.2. Une trame d'analyse commune	p.165
1.3. Les scénarios retenus	p.166
2. <u>Scénario 1 : Le prolongement des tendances actuelles</u>	p.167
2.1. Le caractère dominant du système pêche dans la période récente	p.167
2.2. Les hypothèses	p.168
2.3. Les conséquences sur le système pêche	p.170
23.1. Par secteur d'activité	p.170
. La pêche industrielle	p.171
. La pêche artisanale	p.176
. La grande pêche	p.180
. La pêche thonnière tropicale	p.181
. La transformation	p.182
23.2. Par sous-système de pêche	p.185
. Lorient-Etel	p.185
. Concarneau	p.188
. St-Malo	p.191
. Le pays bigouden	p.192
3. <u>Scénario 2 : Restriction de l'accès à la ressource</u>	p.195
3.1. Les hypothèses	p.195
3.2. Lorient-Etel	p.196
3.3. Concarneau	p.199
3.4. La flottille artisanale de pêche au large	p.201
3.5. Conclusion	p.203
4. <u>Scénario 3 : Le développement du système pêche</u>	p.205
4.1. La démarche	p.205
4.2. Les propositions	p.206
42.1. La pêche industrielle	p.206
. Les solutions possibles	p.209
42.2. La pêche artisanale	p.214
. Les objectifs	p.215
. Les solutions possibles	p.217
4.3. Conclusion	p.223

SERIES : INFORMATIONS INTERNES SUR LA PECHE

DEJA PUBLIE

- N° 1 Impact régional de la politique de la pêche de la CEE -
Situations économique et sociale et perspectives d'avenir du
secteur de la pêche dans certaines régions de la Communauté :
BRETAGNE
196-XIV-79-FR Janvier 1980
196-XIV-80-EN Septembre 1980
- N° 2 Impatto regionale della politica della pesca della CEE -
Situazione economica e sociale e prospettive del settore
in alcune regione della Comunità : CAMPANIA - CALABRIA
108-XIV-80-IT Juillet 1980
- N° 3 Impatto regionale della politica della pesca della CEE -
Situazione economica e sociale e prospettive del settore
in alcune regioni della Comunità : SICILIA
109-XIV-80-IT Juillet 1980
- N° 4 Regional impact of the EEC's fisheries policy. Economic
and social situation and outlook for the fisheries sector
in certain regions of the Community : IRELAND
140-XIV-80-EN Juillet 1980